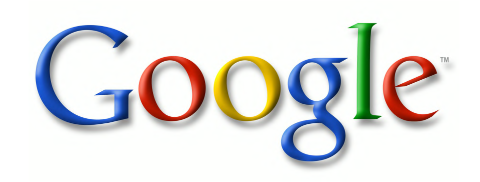





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07022415 3


Universit

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1881.

QUARANTE-CINQIÈME ANNÉE.

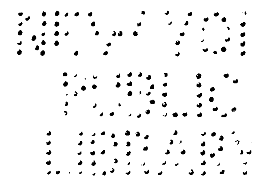
LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT FRERES,
Imprimeurs de l'Université.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.





ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1881.

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Correspondance
des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

Année	de la création du monde	. . . .	5887
—	de la période julienne	. . . . .	6594
—	depuis le déluge universel	. . . .	4229
—	de la fondation de Rome, selon Varron	. . . .	2634
—	de l'ère de Nabonassar	. . . . .	2628
—	de l'ère chrétienne	. . . . . .	1881

L'année 2657 des Olympiades, ou la 1e année de la 665e Olympiade, commence en juillet 1881.

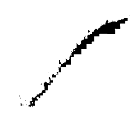
L'année 1298 des Turcs ou de l'Hégire commence le 4 décembre 1880; et l'année 1299 commence le 23 novembre 1881, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

L'année 1881 du calendrier julien commence le jeudi 13 janvier.

Éclipses en 1881.

Il y aura dans l'année deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

1. Le 27 mai, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.
2. Le 12 juin, éclipse totale de lune, invisible à Louvain.
3. Le 21 novembre, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.
4. Le 5 décembre, éclipse partielle de lune, en partie visible à Louvain.



Entrée de la lune dans l'ombre à 3 h. 46 m. du soir.

Milieu de l'éclipse à 5 h. 27 m. du soir.

Sortie de l'ombre à 7 h. 8 m. du soir.

Grandeur de l'éclipse = 0,973, le diamètre de la lune étant pris pour unité.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	1
Épacte	0
Cycle solaire	14
Indiction romaine	9
Lettre dominicale	B

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	13 février.
Les Cendres	2 mars.
Pâques	17 avril.
Les Rogations	23, 24 et 25 mai.
L'Ascension	26 mai.
La Pentecôte.	5 juin.
La Sainte-Trinité	12 juin.
La Fête-Dieu.	16 juin.
Le premier dimanche de l'Avent	27 novembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron

de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérique (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

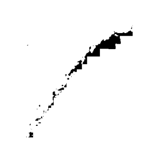
Quatre-Temps.

Les 9, 11 et 12 mars. — Les 8, 10 et 11 juin. — Les 21, 23 et 24 septembre. — Les 14, 16 et 17 décembre.

Indulgences.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de



l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à

la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint Père aux élèves du collège du St-Esprit.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Præsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christi fidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovanien-

sis visitatio præscripta est. proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Concordantiam cum autographo testor.

A. J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

—

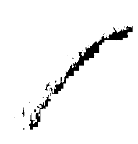
Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 6 *minutes.*

☽ P. Q. le 7, à 8 h. 27 m. du matin.
🌕 P. L. le 15, à 11 h. 52 m. du matin.
☾ D. Q. le 23, à 9 h. 6 m. du matin.
🌑 N. L. le 30, à 1 h. 6 m. du matin.

—

1 Sam. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.
2 DIM. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Lund. ste Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. ste Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ÉPIPHANIE*.
7 Vend. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. s. Marcellin, évêque.
10 Lund. s. Agathon, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Hygin, pape.
12 Merc. s. Arcade, martyr.
13 Jeud. ste Véronique.
14 Vend. s. Hilaire, évêque de Poitiers.



15 Sam. s. Paul, ermite.
16 DIM. *Saint Nom de Jésus*. s. Marcel, pape.
17 Lund. s. Antoine, abbé.
18 Mard. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Merc. s. Canut, roi de Danemark.
20 Jeud. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Vend. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Sam. ss. Vincènt et Anastase, martyrs.
23 DIM. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Lund. s. Timothée, évèque d'Éphèse.
25 Mard. Conversion de s. Paul.
26 Merc. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 26 *janvier* 1872.
27 Jeud. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Vend. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Sam. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 DIM. ste Martine, vierge et martyre.
31 Lund. s. Pierre Nolasque.

—



Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 33 *minutes.*

☽ P. Q. le 6, à 1 h. 12 m. du matin.
⊜ P. L. le 14, à 6 h. 42 m. du matin.
☾ D. Q. le 21, à 7 h. 48 m. du soir.
● N. L. le 28, à 11 h. 51 m. du matin.

—

1 Mard. s. Ignace, évêque et martyr. — *Ouverture de la première session ordinaire des commissions d'examen.*

2 Merc. PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*

3 Jeud. s. Blaise, évêque et martyr.

4 Vend. s. André Corsini, évêque. ste Jeanne, reine.

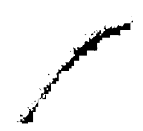
5 Sam. ste Agathe, vierge et martyre.

6 DIM. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque.

7 Lund. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

8 Mard. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

9 Merc. ste Apollonie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*



10 Jeud. ste Scolastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Vend. s. Séverin, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. ste Eulalie, vierge et martyre.

13 DIM. *Septuagésime.* ste Euphrosine, vierge.

14 Lund. s. Valentin, prêtre et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre de l'année académique* 1880-1881.

15 Mard. ss. Faustin et Jovite, martyrs.

16 Merc. ste Julienne, vierge.

17 Jeud. ss. Théodule et Julien, martyrs.

18 Vend. s. Siméon, évêque et martyr.

19 Sam. s. Boniface de Lausanne.

20 DIM. *Sexagésime.* s. Éleuthère, évêque de Tournai.

21 Lund. b. Pepin de Landen.

22 Mard. Chaire de s. Pierre à Antioche.

23 Merc. s. Pierre Damien, évêque et docteur.

24 Jeud. s. Mathias, apôtre.

25 Vend. ste Walburge, vierge.

26 Sam. ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.

27 DIM. *Quinquagésime.* s. Alexandre, évêque d'Alexandrie. — *Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*

28 Lund. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.



Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, *à* 11 *heures* 32 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 52 *minutes.*

☽ P. Q. le 7, à 8 h. 20 m. du soir.
☺ P. L. le 15, à 10 h. 55 m. du soir.
☾ D. Q. le 23, à 3 h. 48 m. du matin.
● N. L. le 27, à 10 h. 50 m. du soir.

—

1 Mard. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Merc. *Les Cendres.* s. Simplice, pape.
3 Jeud. ste Cunégonde, impératrice.
4 Vend. s. Casimir, roi.
5 Sam. s. Théophile.
6 Dim. *Quadragésime.* ste Colette, vierge.
7 Lund. s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. des Sciences. — Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit.*
8 Mard. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. *Quatre-temps.* ste Françoise, veuve — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. *Quatre-temps.* s. Vindicien, évêque d'Arras. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. *Quatre-temps*. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Dim. *Reminiscere*. ste Euphrasie, vierge.
14 Lund. ste Mathilde, reine. — *Réunion du Conseil rectoral*.
15 Mard. s. Longin, soldat.
16 Merc. ste Eusébie, vierge.
17 Jeud ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Vend. s. Gabriel, archange.
19 Sam. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Dim. *Oculi*. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Lund. s. Benoît, abbé.
22 Mard. s. Basile, martyr.
23 Merc. s. Victorien, martyr.
24 Jeud. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Vend. ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Humbert, évêque.
26 Sam. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Dim. *Lœtare*. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Lund. s. Sixte III, pape.
29 Mard. s. Eustase, abbé.
30 Merc. s. Véron, abbé.
31 Jeud. s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 43 *minutes.*

☽ P. Q. le 6, à 4 h. 13 m. du soir.
☺ P. L. le 14, à 0 h. 8 m. du soir.
☾ D. Q. le 21, à 9 h. 56 m. du matin.
● N. L. le 28, à 10 h. 43 m. du matin.

—

1 Vend. s. Hugues, abbé.
2 Sam. s. François de Paul.
3 DIM. *La Passion.* s. Richard, évèque de Chicester.
4 Lund. s. Isidore de Séville. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Vincent Ferrier. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Célestin, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Albert, ermite. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. Notre-Dame des Sept-Douleurs. s. Perpétue, évêque de Tours. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ste Vaudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges, né à Bruxelles le* 9 *avril* 1835.
10 DIM. *Les Rameaux.* s. Macaire, évêque.
11 Lund. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Mard. s. Jules I, pape. — *Commencement des vacances académiques.*

13 Merc. s. Herménégilde, martyr.
14 Jeud. *Jeudi-Saint.* ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Vend. *Vendredi-Saint.* stes Anastasie et Basilisse, martyres
16 Sam. *Samedi-Saint.* s. Drogon, ermite.
17 Dim. PAQUES. s. Anicet, pape et martyr.
18 Lund. Second jour de Paques*. s. Ursmar, évêque, abbé de Lobbes.
19 Mard. s. Léon IX, pape.
20 Merc. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Jeud. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Vend. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Sam. s. Georges, martyr.
24 Dim. *Quasimodo.* s. Fidèle de Sigmaringen,
25 Lund. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 Mard. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Merc. s. Antime, évêque et martyr.
28 Jeud. s. Vital, martyr.
29 Vend. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de M. F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 Sam. ste Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 19 *minutes.*

☽ P. Q. le 6, à 11 h. 2 m. du matin.
🌕 P. L. le 13, à 10 h. 42 m. du soir.
☾ D. Q. le 20, à 3 h. 25 m. du soir.
● N. L. le 27, à 11 h. 54 m. du soir.

—

1 Dim. *Misericordia.* ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Lund. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Mard. Invention de la ste Croix. — *Fin des vacances académiques.*
4 Merc. ste Monique, veuve.
5 Jeud. s. Pie V, pape.
6 Vend. s. Jean devant la Porte Latine.
7 Sam. s. Stanislas, évêque et martyr.
8 Dim. *Jubilate.* Patronage de s. Joseph. Apparition de s. Michel.
9 Lund. *Exaudi.* s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
10 Mard. s. Antonin, archevêque de Florence. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
11 Merc. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
12 Jeud. ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

13 Vend. s. Servais, évêque de Tongres. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
14 Sam. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865.
15 DIM. *Cantate.* ste Dymphne, vierge et martyre.
16 Lund. s. Jean Népomucène, martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
17 Mard. s. Pascal Baylon.
18 Merc. s. Venance, martyr.
19 Jeud. s. Pierre Célestin, pape.
20 Vend. s. Bernardin de Sienne.
21 Sam. ste Itisberge, vierge.
22 DIM. *Vocem.* ste Julie, vierge et martyre.
23 Lund. *Rogations.* s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Mard. *Rogations.* Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Merc. *Rogations.* s. Grégoire VII, pape.
26 Jeud. ASCENSION. s. Philippe de Néri.
27 Vend. s. Jean I, pape.
28 Sam. s. Germain, évêque de Paris.
29 DIM. *Exaudi.* s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Lund. s. Ferdinand III, roi.
31 Mard. ste Pétronille, vierge.

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 7 *heures* 46 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 19 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'au* 30.

☽ P. Q. le 5, à 3 h. 38 m. du matin.
☺ P. L. le 12, à 7 h. 15 m. du matin.
☾ D. Q. le 18, à 9 h. 37 m. du soir.
● N. L. le 26, à 2 h. 22 m. du soir.

—

1 Merc. s. Pamphile, martyr.
2 Jeud. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, mart.
3 Vend. ste Clotilde, reine.
4 Sam. s. Optat, évêque de Milève. *Jeûne.*
5 DIM. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Boniface, évêque et martyr.
6 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE*. s. Norbert, évêque.
7 Mard. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. *Quatre-temps.* s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. *Quatre-temps.* ste Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. *Quatre temps.* s. Barnabé, apôtre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*



12 Dim. s. Jean de Sahagun.
13 Lund. s. Antoine de Padoue. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Basile-le-Grand, archevêque de Césarée.
15 Merc. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Jeud. Fête-Dieu*. ste Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Vend. ste Alène, vierge et martyre.
18 Sam. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Dim. Solennité de la Fête-Dieu. ste Julienne de Falconiéri, vierge. — *Procession générale.*
20 Lund. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Mard. s. Louis de Gonzague.
22 Merc. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Jeud. b. Marie d'Oignies.
24 Vend. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Sam. s. Guillaume, abbé.
26 Dim. ss. Jean et Paul, martyrs. — *Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.*
27 Lund. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Mard. s. Léon II, pape.
29 Merc. ss. Pierre et Paul*, apôtres.
30 Jeud. ste Adile, vierge.

———

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 58 *minutes.*

☽ P. Q. le 4, à 5 h. 34 m. du soir.
○ P. L. le 11, à 2 h. 32 m. du soir.
☾ D. Q. le 18, à 5 h. 52 m. du matin.
● N. L. le 26, à 5 h. 37 m. du matin.

—

1 Vend. s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Sam. Visitation de la Sainte-Vierge. *Jeûne.*
3 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. *Indulgence plénière.* s. Euloge, martyr.
4 Lund. s. Théodore, évêque.
5 Mard. s. Pierre de Luxembourg, cardinal-évêque de Metz.
6 Merc. ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examen.*
7 Jeud. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt.
8 Vend. ste Elisabeth, reine de Portugal.
9 Sam. ss. Martyrs de Gorcum.
10 DIM. Les sept Frères Martyrs.
11 Lund. s. Pie I, pape.
12 Mard. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Merc. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Jeud. s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Vend. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Sam. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.

17 DIM. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles*. s. Alexis, confesseur.
18 Lund. s. Camille de Lellis.
19 Mard. s. Vincent de Paul.
20 Merc. s. Jérôme Emilien.
21 Jeud. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. LÉOPOLD I, *Roi des Belges*.
22 Vend. ste Marie-Madeleine.
23 Sam. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 DIM. ste Christine, vierge et martyre.
25 Lund. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Mard. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.
27 Merc. s. Pantaléon, martyr.
28 Jeud. s. Victor, martyr.
29 Vend. ste Marthe, vierge.
30 Sam. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 DIM. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

—



Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 39 minutes.

☽ P. Q. le 3, à 5 h. 1 m. du matin.
🌕 P. L. le 9, à 9 h. 25 m. du soir.
☾ D. Q, le 16, à 5 h. 16 m. du soir.
🌑 N. L. le 24, à 9 h. 4 m. du soir.

—

1 Lund. s. Pierre ès-Liens. — *Commencement des vacances académiques.*
2 Mard. *Portioncule.* s. Étienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Merc. Invention de s. Étienne.
4 Jeud. s. Dominique, confesseur.
5 Vend. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Sam. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Dim. s. Donat, évêque et martyr.
8 Lund. s. Cyriac, martyr.
9 Mard. s. Romain, martyr.
10 Merc. s. Laurent, martyr.
11 Jeud. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Vend. ste Claire, vierge.
13 Sam. s. Hippolyte, martyr. b. Jean Berchmans. de Diest, confesseur. *Jeûne.*
14 Dim. s. Eusèbe, martyr.
15 Lund. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.

16 Mard. s. Roch, confesseur.
17 Merc. s. Libérat, abbé.
18 Jeud. ste Hélène, impératrice.
19 Vend. s. Jules, martyr. B. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Sam. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 DIM. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Lund. s. Timothée, martyr.
23 Mard. s. Philippe Béniti.
24 Merc. s. Barthélemi, apôtre.
25 Jeud. s. Louis, roi de France.
26 Vend. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Sam. s. Joseph Calasance.
28 DIM. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Lund. Décollation de s. Jean Baptiste.
30 Mard. ste Rose de Lima, vierge.
31 Merc. s. Raymond Nonnat.

—



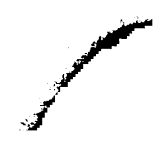
Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, à 10 heures 8 minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 45 minutes.

☽ P. Q. le 1, à 2 h. 20 m. du soir.
☺ P. L. le 8, à 4 h. 58 m. du matin.
☾ D. Q. le 15, à 8 h. 20 m. du matin.
● N. L. le 23, à 0 h. 13 m. du soir.
☽ P. Q. le 30, à 10 h. 7 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Gilles, abbé.
2 Vend. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Sam. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Dim. *ss. Anges-Gardiens.* ste Rosalie, vierge.
5 Lund. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Mard. s. Donatien, martyr.
7 Merc. ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Jeud. NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Adrien, martyr.
9 Vend. s. Gorgone, martyr.
10 Sam. s. Nicolas de Tolentino.
11 Dim. *S. Nom de Marie.* ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Lund. s. Guy d'Anderlecht.
13 Mard. s. Amé, évêque de Sion en Valais.



14 Merc. Exaltation de la ste Croix.
15 Jeud. s. Nicomède, martyr.
16 Vend. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Sam. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 DIM. s. Joseph de Cupertino. – Commémoration des douleurs de la très sainte Vierge Marie.
19 Lund. s. Janvier, martyr.
20 Mard. s. Eustache, martyr.
21 Merc. *Quatre-temps*. s. Mathieu, apôtre.
22 Jeud. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Vend. *Quatre-temps*. ste Thècle, vierge et martyre.
24 Sam. *Quatre-temps*. Notre-Dame de la Merci.
25 DIM. s. Firmin.
26 Lund. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Mard. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Merc. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Jeud. s. Michel, archange.
30 Vend. s. Jérôme, docteur.

—



Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 48 minutes.

☺ P. L. le 7, à 2 h. 17 m. du soir.
☾ D. Q. le 15, à 2 h. 44 m. du matin.
● N. L. le 23, à 2 h. 49 m. du matin.
☽ P. Q. le 30, à 5 h. 5 m. du matin.

—

1 Sam. s. Remi. s. Bavon, patron de Gand.
2 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Lund. s. Gérard, abbé. — *Ouverture de la session supplémentaire des Commissions d'examen.*
4 Mard. s. François d'Assise.
5 Merc. s. Placide, martyr.
6 Jeud. s. Brunon, confesseur.
7 Vend. s. Marc, pape.
8 Sam. ste Brigitte, veuve.
9 Dim. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Lund. s. François de Borgia. — *Les inscriptions et les recensements se font à partir de ce jour jusqu'au samedi 22 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi.*
11 Mard. s. Gommaire, patron de Lierre.— *Fin des vacances académiques.*
12 Merc. s. Wilfrid, évêque d'York. — *Messe*

solennelle du St-Esprit, pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1881-1882.

13 Jeud. s. Édouard, roi d'Angleterre.

14 Vend. s. Calixte, pape et martyr.

15 Sam. ste Thérèse, vierge.

16 Dim. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du règlement général doivent être adressées aux Facultés avant les réunions de cette semaine.*

17 Lund. ste Hedwige, veuve. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

18 Mard. s. Luc, évangéliste. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

19 Merc. s. Pierre d'Alcantara. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

20 Jeud. s. Jean de Kenti. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

21 Vend. ste Ursule et ses compagnes, martyres. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

22 Sam. s. Mellon, évêque. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règl. gén. art. 6.)

23 Dim. s. Jean de Capistran.

24 Lund. s. Raphaël, archange. — *Réunion du Conseil rectoral.*



25 **Mard.** s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.
26 **Merc.** s. Évariste, pape et martyr.
27 **Jeud.** s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie.
28 **Vend.** ss. Simon et Jude, apôtres.
29 **Sam.** Ste Ermelinde, vierge.
30 **Dim.** s. Foillan, martyr.
31 **Lund.** s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 21 minutes.

☺ P. L. le 6, à 2 h. 21 m. du matin.
☾ D. Q. le 13, à 11 h. 19 m. du soir.
● N. L. le 21, à 4 h. 40 m. du soir.
☽ P. Q. le 28, à 0 h. 20 m. du soir.

—

1 Mard. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Merc. Les Fidèles Trépassés.
3 Jeud. s. Hubert, évêque de Liège. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
4 Vend. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 Sam. s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean-Baptiste.
6 DIM. s. Winoc, abbé.
7 Lund. Patronage de la sainte Vierge. s. Willebrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*



9 Merc. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. s. André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s Martin, évêque de Tours. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Dim. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Stanislas Kostka.
14 Lund. s. Albéric, évêque d'Utrecht. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* LÉOPOLD II.
16 Merc. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Jeud. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Vend. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Sam. ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Dim. s. Félix de Valois.
21 Lund. Présentation de la très sainte vierge.
22 Mard. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Merc. s. Clément I, pape et martyr.
24 Jeud. s. Jean de la Croix.
25 Vend. ste Catherine, vierge et martyre.
26 Sam. s. Albert de Louvain, évêque de Liège et martyr.
27 Dim *Avent.* s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Lund. s. Rufe, martyr.
29 Mard. s. Saturnin, martyr.
30 Merc. s. André, apôtre.

—

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 4 *heures* 18 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 21 *minutes jusqu'au* 21, *et croissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'à la fin du mois.*

☺ P. L. le 5, à 5 h. 32 m. du soir.
☾ D. Q. le 13, à 8 h. 23 m. du soir.
● N. L. le 21, à 5 h. 25 m. du matin.
☽ P. Q. le 27, à 6 h. 0 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 Vend. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 Sam. s. François Xavier.
4 DIM. ste Barbe, martyre, s. Pierre Chrysologue.
5 Lund. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Nicolas, évêque de Myre. —*Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Ambroise, évêque et docteur.—*Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 Vend. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*



11 Dim. s. Damase, pape.
12 Lund. s. Valérie, abbé en Picardie. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Merc. *Quatre-temps.* Messe d'or. s. Spiridion, évêque.
15 Jeud. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Vend. *Quatre-temps.* s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Sam. *Quatre-temps.* ste Begge, veuve. —*Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold II. *Roi des Belges.*
18 Dim. Expectation de la très sainte Vierge.
19 Lund. s. Némésion, martyr.
20 Mard. s. Philogone, évêque.
21 Merc. s. Thomas, apôtre.
22 Jeud. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Vend. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Sam. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Dim. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Lund. Second jour de Noël*. s. Étienne, premier martyr.
27 Mard. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Merc. ss. Innocents.
29 Jeud. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Vend. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Sam. s. Silvestre, pape.

Planètes principales.

Moment du passage au méridien, à Louvain, le 15 *de chaque mois.*

—

VÉNUS.

Le 15 janvier	à 3 h. 4 m.	du soir.
— février	à 3 h. 5 m.	du soir.
— mars	à 2 h. 49 m.	du soir.
— avril	à 1 h. 32 m.	du soir.
— mai	à 10 h. 41 m.	du matin.
— juin	à 9 h. 9 m.	du matin.
— juillet	à 8 h. 51 m.	du matin.
— août	à 9 h. 7 m.	du matin.
— septembre	à 9 h. 34 m.	du matin.
— octobre	à 9 h. 55 m.	du matin.
— novembre	à 10 h. 15 m.	du matin.
— décembre	à 10 h. 46 m.	du matin.

MARS.

Le 15 janvier	à 10 h. 23 m.	du matin.
— février	à 10 h. 2 m.	du matin.
— mars	à 9 h. 40 m.	du matin.
— avril	à 9 h. 10 m.	du matin.
— mai	à 8 h. 37 m.	du matin.
— juin	à 8 h. 1 m.	du matin.
— juillet	à 7 h. 25 m.	du matin.
— août	à 6 h. 47 m.	du matin.
— septembre	à 6 h. 3 m.	du matin.
— octobre	à 5 h. 4 m.	du matin.
— novembre	à 3 h. 31 m.	du matin.
— décembre	à 1 h. 11 m.	du matin.



JUPITER.

Le 15 janvier	. . . .	à 5 h. 7 m. du soir.
— février	. . . .	à 3 h. 24 m. du soir.
— mars	. . . . . .	à 1 h. 56 m. du soir.
— avril	. . . . . .	à 0 h. 21 m. du soir.
— mai	. . . . . .	à 10 h. 51 m. du matin.
— juin	. . . . . .	à 9 h. 16 m. du matin.
— juillet	. . . . .	à 7 h. 41 m. du matin.
— août	. . . . . .	à 5 h. 56 m. du matin.
— septembre	. . .	à 4 h. 0 m. du matin.
— octobre	. . . .	à 1 h. 56 m. du matin.
— novembre	. . .	à 11 h. 34 m. du soir.
— décembre	. . .	à 9 h. 22 m. du soir.

SATURNE.

Le 15 janvier	. . . .	à 5 h. 46 m. du soir.
— février	. . . .	à 3 h. 51 m. du soir.
— mars	. . . . . .	à 2 h. 12 m. du soir.
— avril	. . . . . .	à 0 h. 24 m. du soir.
— mai	. . . . . .	à 10 h. 41 m. du matin.
— juin	. . . . . .	à 8 h. 52 m. du matin.
— juillet	. . . . .	à 7 h. 4 m. du matin.
— août	. . . . . .	à 5 h. 8 m. du matin.
— septembre	. . .	à 3 h. 5 m. du matin.
— octobre	. . . .	à 1 h. 0 m. du matin.
— novembre	. . .	à 10 h. 45 m. du matin.
— décembre	. . .	à 8 h. 40 m. du matin.

PREMIÈRE PARTIE.

Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence révérendissime Mgr VICTOR AUGUSTE DECHAMPS, né à Melle le 6 décembre 1810, docteur en théologie, sacré à Rome le 1r octobre 1865, transféré de l'évêché de Namur sur le siège métropolitain dans le consistoire du 20 décembre 1867, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 15 mars 1875, grand-officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr JEAN JOSEPH FAICT, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr HENRI FRANÇOIS BRACQ, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1r mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr THÉODORE JOSEPH GRAVEZ, né à Sivry (Hainaut) le 10 septembre 1810, docteur en théologie, sacré à Namur le 2 février 1868.

Évêque de Liége, S. G. Mgr VICTOR JOSEPH DOUTRELOUX, né à Chênée le 20 mai 1837, préconisé dans e consistoire du 5 juillet 1875 en

qualité d'évêque de Gerrum *in partibus infidelium*, sacré à Liège le 1er août 1875, entré en possession du siège épiscopal de Liège le 24 août 1879.

Administrateur apostolique de Tournai, S. G. Mgr ISIDORE JOSEPH DU ROUSSEAUX, évêque d'Euménie *in partibus infidelium*, né à Hal le 19 janvier 1826, sacré à Malines le 14 mars 1880.

—

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

—

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des Sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie ! — AVE, MARIA.



Personnel de l'Université.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la métropole de Malines, officier de l'ordre de Léopold, membre de la société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, etc., professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets, n° 27.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, correspondant de l'académie de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la société asiatique de Paris, vice-président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », cor-

respondant de la société d'archéologie du duché de Limbourg, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, nº 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.
L. G. Roelants, doyen de la faculté de théologie.
J. J. Thonissen, doyen de la faculté de droit.
F. J. M. Lefebvre, doyen de la faculté de médecine.
J. Jacops, doyen de la faculté de philosophie et lettres.
E. L. J. Pasquier, doyen de la faculté des sciences.
P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, L. G. Roelants.
Secrétaire, H. J. Feye.

J. T. Beelen, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold. Coll. du St-Esprit.

H. J. Feye, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclésiastique; les institutions canoniques et les décrétales. Rue ste-Anne, nº 7.



J. B. LEFEBVE, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur.

F. J. LEDOUX, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique générale. Collège du St-Esprit.

T. J. LAMY, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, président du collège Marie-Thérèse; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la métropole de Malines, bibliothécaire de l'Université, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, vice-président de la gilde de Saint Thomas et de Saint Luc, membre de la commission de surveillance du musée royal d'antiquités et d'armures, membre correspondant de la commission royale des monuments et de l'académie pontificale d'archéologie; les antiquités chrétiennes et l'archéologie. Rue de Bériot, n° 25.

F. J. MOULART, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; le droit civil-ecclésiastique. Rue des Bogards, n° 76.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la métropole de Malines. Rue de Namur, nº 108.

J. M. Van den Steen, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique et la patrologie. Collège du St-Esprit.

L. G. Roelants, professeur ordinaire, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la métropole de Malines, président du collège du St-Esprit; la théologie morale.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique spéciale — la métaphysique générale et spéciale (cours de la Faculté de philosophie). Collège du Pape.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, J. J. Thonissen.
Secrétaire, J. Rensonnet.

T. J. C. Smolders, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la chambre des représentants, ancien membre du conseil



provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue de Bériot, nº 22.

J. B. C. G. DELCOUR, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, grand-cordon de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, grand-croix de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, membre de la chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur. Rue Marie-Thérèse, nº 27.

J. J. THONISSEN, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre royal de Notre-Dame de Villa-Viçosa, grand-officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie des sciences morales et politiques de Madrid, de l'académie de législation et de jurisprudence de la même ville, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers, de la société générale des prisons de France et de la société d'économie politique de Paris, officier d'académie de l'université de France, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, membre de la commission centrale de statistique, membre de la commission de sur-

veillance du pénitencier central de Louvain ; le droit criminel. Rue de la Station, nº 88.

E. E. A. De Jaer, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien secrétaire de l'Université; le droit civil approfondi. Rue de la Station, nº 152.

C. H. X. Périn, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris, de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, officier d'académie de l'université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre correspondant du cercle archéologique de Mons; l'économie politique, le droit public et le droit des gens. Rue des Récollets, nº 19.

A. Thimus, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, nº 8.

J. P. A. H. Staedtler, professeur ordinaire; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, nº 3.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires, et la procédure civile. Rue Saint-Hubert, nº 1.

L. MABILLE, professeur ordinaire; le droit civil approfondi. Rue de Marengo, n° 24.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit naturel et le droit administratif. Rue Léopold, n° 6.

F. DE MONGE, professeur ordinaire; les pandectes. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 43.

J. RENSONNET, professeur extraordinaire; le droit notarial, le droit fiscal et le droit commercial. Rue des Récollets, n° 16bis.

V. BRANTS, professeur extraordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, membre de l'union de la paix sociale et de la société bibliographique de Paris, membre de la société centrale d'agriculture de Belgique, de la section centrale de la société royale agricole de l'Est, de la société de législation comparée de Paris, de la société belge pour le développement des études philologiques et historiques; l'économie sociale au point de vue des intérêts agricoles, l'histoire des classes rurales et le droit rural. Place du Manège, n° 17.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, F. J. M. Lefebvre.
Secrétaire, G. Bruylants.

P. J. E. CRANINX, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de St-Grégoire le Grand, com-

mandeur de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, nº 1.

M. R. Michaux, professeur ordinaire, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 3e classe (officier) de la couronne royale de Prusse, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie nationale de Paris, membre associé de la société de chirurgie de Paris, etc. la clinique externe. Marché aux Grains, nº 16.

F. Hairion, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, ex-directeur de l'institut ophtalmique de l'armée, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société scientifique de Bruxelles, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro et des sociétés médicales d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Malines, Lisbonne, Lyon, Paris, Rotterdam, Dresde, St-Pétersbourg, membre de la société d'ophtalmologie d'Heidelberg, etc.; l'hygiène, le cours théorique des maladies vénériennes et des maladies cutanées. Boulevard de Tirlemont, nº 9.

P. J. Haan, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, nº 127.

E. M. Van Kempen, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine. Rue de Bruxelles, n° 182.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre de l'académie royale de médecine, de la société médico-psychologique de Paris, de la société de médecine mentale de Belgique, du conseil de la société scientifique de Bruxelles; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, n° 36.

E. Hayoit, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 66.

E. Masoin, professeur ordinaire, membre de l'académie royale de médecine, membre titulaire et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris; la physiologie et les maladies mentales. Marché Ste-Anne, n° 15.

E. Hubert, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine et de la société médico-chirurgicale de Liège; le cours théorique et pratique des accouchements et la gynécologie. Rue Léopold, n° 13.

C. Ledresseur, professeur ordinaire; l'anato-



mie descriptive, l'anatomie des régions et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, n° 75.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la médecine opératoire. Rue Léopold, n° 5.

G. Verriest, professeur ordinaire; l'anatomie pathologique, l'histologie et les exercices d'anatomie microscopique. Place du Peuple, n° 9.

G. Bruylants, professeur extraordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la pharmacie théorique (partie organique), et la pharmacie pratique. Rue de Malines, n° 111.

E. Venneman, professeur extraordinaire, chef des travaux anatomiques; l'anatomie des régions, les dissections et les exercices microscopiques, comme suppléant de M. Verriest. Rue Notre-Dame, n° 12.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, J. Jacops.
Secrétaire, F. Collard.

A. J. Namèche, recteur de l'Université, professeur ordinaire.

C. P. E. CARTUYVELS, vice-recteur, professeur ordinaire.

F. J. B. J. NÈVE, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc. Rue des Orphelins, nº 52.

E. NÈVE, professeur ordinaire honoraire, ancien bibliothécaire de l'Université.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale et les antiquités grecques. Rue de la Station, nº 110.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire, docteur en droit, officier d'académie de l'Université de France; l'histoire de la littérature française et l'histoire comparée des littératures européennes modernes. Rue des Joncs, nº 3.

E. I. J. M. POULLET, professeur ordinaire, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, chevalier de l'ordre de Léopold, de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, de l'ordre de la Couronne de Chêne et de l'ordre



d'Isabelle la catholique, membre du conseil provincial du Brabant, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la commission royale d'histoire, de la société d'émulation de Bruges, de l'académie d'archéologie d'Anvers, du cercle archéologique de Mons, de la société des lettres, des sciences et des arts du Hainaut, de l'institut archéologique Liégeois; l'histoire nationale et l'histoire politique moderne. Rue de la Station, nº 120.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; la littérature latine, la littérature grecque, les antiquités romaines, la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie.

L. Bossu, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres; l'histoire de la philosophie et la philosophie générale. Collège Marie-Thérèse.

C. de Harlez, professeur ordinaire, camérier secret de S. S., docteur en droit, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, ancien président du collège Juste-Lipse, membre de la société asiatique et de la société de linguistique de Paris, de la société orientale allemande; les langues et les littératures sanscrites et iraniennes. Rue des Récollets, nº 25.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre





de la société de littérature néerlandaise de Leyde, de la société historique d'Utrecht et de la société historique et archéologique du Bas-Rhin ; l'histoire de la littérature flamande. Rue des Récollets, n° 5.

C. F. J. Pieraerts, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la métropole de Malines; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion et les exercices philologiques et littéraires sur la langue latine. Rue des Bogards, n° 19.

J. Jacops, professeur ordinaire, président du collège du Pape Adrien VI, chanoine honoraire de la métropole de Malines; l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale.

F. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres; l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine et les exercices philologiques sur la langue grecque (cours du doctorat), l'interprétation d'auteurs grecs et les antiquités grecques (école normale des humanités). Rue Léopold, n° 24.

J. de Groutars, professeur ordinaire, président du collège Juste-Lipse, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, directeur de l'école normale ecclésiastique des humanités : la pédagogie et la méthodologie, la philologie romane, la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, et le grec moderne.

F.M.E. LEFEBVRE, professeur extraordinaire; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des sciences. Rue de Bériot, nº 34.

Is. HEMERYCK, professeur agrégé; la langue et la littérature latine, les langues allemande et flamande à l'école normale ecclésiastique des humanités. Collège du St-Esprit.

—

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES., ET ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE.

Doyen, E. L. J. Pasquier.
Secrétaire, F. Dewalque.

P.J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçiosa, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de la société royale de Londres, de l'académie de médecine de Paris, de l'institut de Bologne, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de

l'institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, des académies royales de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société d'histoire naturelle de Boston, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Harlem, de la société linnéenne de Bordeaux, de la société des sciences naturelles de Cherbourg, de la société royale des sciences de Liège, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre de la société philomathique de Paris, membre de la société scientifique de Bruxelles; le calcul différentiel

et le calcul intégral, la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, n° 20.

L. Henry, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liège, membre du conseil de la société scientifique de Bruxelles; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, n° 2.

P. E. Martens, professeur ordinaire, docteur en sciences et en médecine, vice-président de la société royale de botanique de Belgique, membre honoraire de la société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers, etc.; la botanique générale et spéciale et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, docteur en sciences; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, n° 190.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire, docteur en sciences; la physique expérimentale, l'astronomie physique, la physique expérimentale approfondie, et la météorologie (cours de l'École supérieure d'agriculture) Collège des Prémontrés, rue de Namur.

F. Dewalque, professeur ordinaire, ingé-

nieur des arts et manufactures et des mines, membre du conseil de salubrité publique de la province de Liège, vice-président de la société scientifique de Bruxelles, membre du conseil de la société géologique de Belgique, de la société chimique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, de l'académie nationale, agricole et manufacturière de Paris, membre correspondant de la société royale des sciences de Liège et membre honoraire de l'institut royal Grand-Ducal de Luxembourg; la chimie industrielle, les manipulations chimiques, l'administration industrielle et les industries agricoles à l'École supérieure d'agriculture (en partage avec M. Massalski). Rue des Joyeuses-Entrées, nº 26.

C. BLAS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la couronne royale de Prusse, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société chimique allemande de Berlin, de la société chimique de Paris, etc.; la chimie analytique (docimasie), la chimie pharmaceutique et toxicologique, et la pharmacognosie (cours de la Faculté de médecine). Rue de Tirlemont, nº 88.

G. LAMBERT, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, nº 4.

L. COUSIN, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des

ponts et chaussées, vice consul d'Espagne, membre de la société scientifique de Bruxelles; les constructions du génie civil. Rue Léopold, n° 26.

J. Micha, professeur ordinaire, ingénieur mécanicien, membre de l'association des ingénieurs allemands de Berlin; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, n° 8.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de la société scienlifique de Bruxelles; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités et l'astronomie mathématique. Place du Peuple, n° 17.

N.E. Breithof, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome et de l'institut royal grand-ducal de Luxembourg, membre de la société géologique de Belgique et de la société scientifique de Bruxelles; la géométrie descriptive, ses applications aux ombres, à la perspective et à la coupe des pierres, et les travaux graphiques. Rue du Canal, n° 54.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, docteur en sciences, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences; la mécanique appliquée, la mécanique

céleste et la méthodologie mathématique. Rue Marie-Thérèse, nº 22.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire, ingénieur honoraire des ponts et chaussées; l'architecture, les constructions rurales et la physique industrielle. Rue de Bruxelles, nº 147.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur du matériel et des collections académiques; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la microscopie théorique et appliquée à la biologie générale, la botanique et la physiologie végétale (institut agronomique), et les maladies des plantes. Rue Marie Thérèse, nº 121.

H. PONTHIÈRE, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la métallurgie. Rue de la Station, nº 114.

U. WAREG MASSALSKI, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures, attaché à la direction de l'Université, membre de la société scientifique de Bruxelles et de la société centrale d'agriculture de Belgique; l'économie industrielle, la chimie générale, l'analyse chimique et les industries agricoles à l'École supérieure d'agriculture Rue Juste-Lipse, nº 1B.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire, in-

génieur honoraire au corps des mines, ingénieur des arts et manufactures, membre du conseli administratif de la société centrale d'agriculture de Belgique, membre du comité scientifique de la société royale agricole de l'Est de la Belgique, membre d'honneur de la société agricole de la Flandre Orientale, membre de la société agricole du Limbourg, membre correspondant de la société royale des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, de l'institut royal grand-ducal des sciences de Luxembourg, de la société industrielle de St-Quentin et de l'Aisne, de la société industrielle du Nord de la France, secrétaire de la société générale des fabricants de sucre de Belgique, membre de la société scientifique de Bruxelles, de la société géologique de Belgique, etc.; l'agronomie (l'agriculture générale, les cultures spéciales, l'histoire de l'agriculture et l'agriculture comparée). Rue des Récollets (cour St-François).

A. de Marbaix, professeur ordinaire, agronome, bourgmestre d'Eynthout, membre du conseil supérieur d'agriculture, du conseil administratif de la société centrale d'agriculture de Belgique, de la société scientifique de Bruxelles, de la société agricole du Nord, de la société agricole du Brabant Hainaut, etc. ; la zootechnie. Rue des Récollets, n° 36

A. Proost, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles, secrétaire de la société

centrale d'agriculture de Belgique, membre du conseil administratif de la société scientifique de Bruxelles, membre de la société de microscopie de Bruxelles ; la chimie agricole, les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture, et l'hygiène rurale. Place de l'Université, n° 4.

M. MARCHAND, professeur agrégé, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, directeur de l'institut préparatoire; le génie rural. Rue des Orphelins, n° 58.

E. VANDERLAAT, professeur agrégé, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, consul de la république de l'Équateur à Anvers, membre de la société scientifique de Bruxelles, de l'union de la paix sociale, de la société bibliographique de Paris, de la société industrielle, commerciale et maritime d'Anvers, etc.; la géographie industrielle et commerciale, et la comptabilité agricole. Rue des Orphelins, n° 49.

A. LECART, professeur agrégé, ingénieur agricole ; l'économie rururale et la sylviculture. Rue de Bruxelles, n° 194.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. BAGUET. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 6.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

VANLINTHOUT frères. Rue de Diest, n° 44.

APPARITEURS.

J. Vincx. Krakestraat, nº 2.
A. Fenendael. Rue de la Monnaie, nº 23.
P. Vandeborne. Rue Vleminckx, nº 15.
L. Vanderlinden. Rue Ste-Anne, nº 25.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vincx. Krakestraat, nº 2.

COMMIS AUX ÉCRITURES.

F. Degrom. Rue des Récollets, nº 27.

—

Collèges & établissements académiques

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT.

(Rue de Namur.)

Président, L. G. Roelants, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, J. Forget, licencié en théologie.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(Place de l'Université.)

Président, J. Jacops, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

---

(1) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux elèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 750 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

Sous-régents, L. Lesquoy, licencié en théologie, et C. De Latte, bachelier en théologie.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, T. J. Lamy, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, R. Lafort, bachelier en théologie.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE.
(Rue des Récollets).

Président, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, J. Schyrgens, bachelier en sciences philologiques et littéraires, et C. Van Coillie, étudiant en droit canonique.

ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE DES HUMANITÉS.
(Collège du St-Esprit.)

Directeur, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Professeurs, F. Collard et Is. Hemeryck, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. Reusens, professeur à la Faculté de théologie. Rue de Bériot, n° 25.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre

Bibliothécaire adjoint, A. Tielemans, bachelier en théologie. Marché aux Grains, nº 10.

Aide-bibliothécaire, J. F. Clynmans, Grand Beguinage, nº 61.

Concierge, J. Vincx, Krakestraat, nº 2.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.

Préparateur et répétiteur, C. Aschman, pharmacien.

Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des sciences.

Chefs des travaux, J. Van Ruymbeke, collège du Pape, et J. Legrand, rue de Namur.

Concierge, J. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, professeur à la Faculté des sciences.

---

d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dan les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

Chef des travaux, C. Gillet, ingénieur. Rue des Écreniers, n° 13.

Garçon de service, C. Versluys.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, C. Gillet.

Garçon de service, C. Versluys.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Collège Juste-Lipse.)

Directeurs, U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire, et A. Theunis, chargé de cours.

CABINET DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Devivier, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge-préparateur, P. Vaesen.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Chef de culture, J. Giele.

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, P. Vaesen.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE,
D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, J. Vranckx.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE(2).
(Collège du Roi, rue de Namur.)

Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des sciences.

Préparateur, G. Vanminsel.

Concierge, Eug. Clynmans.

---

heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

INSTITUT ANATOMIQUE.
(Rue des Récollets.)

Directeurs, C. Ledresseur et G. Verriest, professeurs à la Faculté de médecine.
Chef des travaux anatomiques, E. Venneman, professeur extraordinaire.
Prosecteur, J. Demeester.
Concierge, J. Deleuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (1).
(Aux Halles, Krakestraat, 2.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de médecine.
Préparateurs, R. Stordeur et C. Peeters.
Concierge, J. Vincx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Collège du Pape.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie.
Concierge, J. B. Robbeets.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.
(A l'hôpital civil, rue de Bruxelles.)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.
Chef de clinique, G. Van Roechoudt. docteur en médecine. Rue de Bruxelles, n° 128.
Élèves internes, A. Fermine, H. Hanquet et L. Stouffs, docteurs en médecine.

---

(1) Voyez ibid., p. 250.



CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, N.
Élève interne, F. Froidbise, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, L. A. E. Hubert.
Directrice, A. Peeters.
Élèves internes, L. Mercier et E. Gaspar, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(Place de l'Université, 4).

Directeur, G. Bruylants, professeur extraordinaire.
Concierge, J. Vranckx.
Garçon de laboratoire, Xavier Wouters.

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

G. Pardon, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).
S. Mortier, lauréat de l'École St-Luc à Gand (section d'Architecture et École supérieure d'Agriculture).

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Programme des cours
de l'année académique 1880-1881.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : *M. Roelants.* — Secrét. : *M. Feye.*

H. J. FEYE, professeur ordinaire. LIBER III DECRETALIUM, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, samedi à 10 heures.

F. J. LEDOUX, professeur ordinaire. DE VERBO INCARNATO, lundi, mardi et vendredi à midi.

T. J. LAMY, professeur ordinaire et président du collège Marie-Thérèse. *L'Evangile de St-Jean.* Questions choisies de la grammaire grecque du *Nouveau Testament*, mardi, mercredi et jeudi à 10 heures. — Cours d'*Hébreu*, lundi et vendredi à 10 heures. — Cours de *Syriaque*, lundi à 9 heures.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire. *Les Antiquités chrétiennes* et l'*Archéologie*, vendredi à 3 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire. *Le Droit civil-ecclésiastique. Partie générale*, mardi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

B. JUNGMANN, professeur ordinaire. *L'Histoire ecclésiastique*, du XVIe au XVIIIe siècle et des deux premiers siècles de l'ère chrétienne, lundi et mardi à 11 heures, jeudi à 8 heures. — *La Patrologie*, samedi à 9 heures.



L. G. Roelants, professeur ordinaire et président du collège du St-Esprit. La 2a 2dæ de la Somme de saint Thomas (fin), et la Pars tertia, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire. Le traité de Deo uno et trino, mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : *M. Thonissen.* — Secrét.: *M. Rensonnet.*

Examen de Candidat.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au cours de Droit civil* et *le Droit naturel* ou *la Philosophie du Droit*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures.

J P. A. H. Staedtler, professeur ordinaire. *L'Histoire* et *les Institutes du Droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures et demie à 10 heures et demie.

Premier examen de Docteur.

F. de Monge, professeur ordinaire. *Les Pandectes*, lundi de 9 heures et demie à 11 heures, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi.

E. E. A. De Jaer, professeur ordinaire. *Le Code civil*, lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie.

C. H. X. Périn, professeur ordinaire. *Le Droit public*, mardi, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'Économie politique*, jeudi et samedi à 9 heures et demie.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le Droit administratif*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre; mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

F. J. Moulart, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil-ecclésiastique, Partie générale* (cours facultatif), mardi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

Deuxième examen de Docteur.

L. Mabille, professeur ordinaire. *Le Cod civil*, lundi de 11 heures à midi et demi, mard de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi d 8 heures à 9 heures et demie.

J. J. Thonissen, professeur ordinaire. *L Droit criminel belge*, lundi de 9 heures et demi à 11 heures, mardi et samedi de 8 heures 9 heures et demie.



J. RENSONNET, professeur extraordinaire. *Les éléments du Droit commercial*, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. VAN BIERVLIET, professeur ordinaire. *Le Code civil*, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Les éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil-ecclésiastique. Partie générale* (cours facultatif), mardi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

Examens Diplomatiques.

Première année.

C. H. X. PÉRIN, professeur ordinaire. *Le Droit des gens*, mardi, mercredi et vendredi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Le Droit public, national et étranger*, cours indiqué ci-dessus. — *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'Introduction historique au cours de Droit civil* et *le Droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

Deuxième année.

C. H. X. Périn, professeur ordinaire. *La continuation du cours de Droit des gens et du cours d'Économie politique*, comme ci-dessus. — *La Statistique*, aux jours et heures à déterminer.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus. —*La Législation consulaire*, aux jours et heures à déterminer.

J. Rensonnet, professeur extraordinaire. *Les éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au cours de Droit civil* et *la Philosophie du Droit*, cours indiqués ci-dessus.

E. I. J. M. Poullet, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Histoirs politique moderne*, mercredi à 10 heures, jeudi à 11 heures, vendredi à 8 heures, et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, professeur ordinaire. *Le Droit public* et *le Droit des gens*, cours indiqués



ci-dessus. — *L'Économie politique*, jeudi et samedi à 9 heures et demie (cours de deux années).

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

J. Rensonnet, professeur extraordinaire. *Les lois organiques du Notariat* et *le Droit fiscal* (cours de deux années), mardi de 11 heures à midi et demi, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

A. Thimus, professeur ordinaire. *Cours spécial de Droit civil* (cours de deux années), lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au cours de Droit civil*, cours indiqués ci dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Les principes de la Philosophie* et *les dogmes fondamentaux de la Religion*, lundi, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

J. Rensonnet, professeur extraordinaire. *Les lois organiques du Notariat* et *le Droit fiscal*

(cours de deux années), mardi de 11 heures à midi et demi, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

A. Thimus, professeur ordinaire. *Cours spécial de Droit civil* (cours de deux années), lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

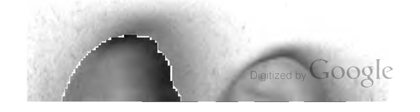
Doyen : *M. Lefebvre*.—Secrétaire : *M. Bruylants*.

Première examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. *La Physiologie humaine* (y compris *l'Embryologie* et *la Physiologie comparée*), jeudi, vendredi et samedi à midi.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'Anatomie humaine descriptive*, mardi, mercredi, jeudi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre ; les mêmes jours à 7 heures, pendant le second semestre.

G. Verriest, professeur ordinaire. *L'Anatomie de texture*, mercredi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi, jeudi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.



C. Blas, professeur ordinaire. *La Pharmacognosie et les éléments de Pharmacie*, lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *Les éléments d'Anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Le professeur d'Anatomie descriptive et M. Venneman, professeur extraordinaire, chef des travaux anatomiques, dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures, pendant le premier semestre.

Exercices pratiques d'Anatomie microscopique, aux jours et heures à déterminer.

Deuxième examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. Le cours d'*Anatomie descriptive*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, professeur extraordinaire. *L'Anatomie des régions*, vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques d'Anatomie des régions*, aux jours et heures à déterminer.

Dissections comme plus haut. — *Exercices pratiques de Physiologie*, aux jours et heures à déterminer.

Premier examen de Docteur.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire. *La Pathologie générale*, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *La Thérapeutique générale*, y compris *la Pharmacodynamique*, lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, mercredi à midi, pendant le premier semestre ; lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 7 heures, pendant le second semestre.

G. Verriest, professeur ordinaire. *L'Anatomie pathologique*, lundi, mardi, jeudi et vendredi à midi, pendant le premier semestre. *Exercices d'Anatomie pathologique*, aux jours et heures à déterminer.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, mardi à midi, pendant le second semestre.

P. J. Haan, professeur ordinaire. *La Pathologie chirurgicale*, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre ; à 7 heures, pendant le second semestre.

F. Hairion, professeur ordinaire. *L'Hygiène publique et privée*, mardi à 11 heures, jeudi à

8 heures, pendant le premier semestre. — *La Théorie des maladies cutanées et syphilitiques* mardi à 10 heures, jeudi à 7 heures, pendant le second semestre,

N. N... *Leçons théoriques et cliniques sur l'Ophtalmologie*, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures. *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *La Clinique obstétricale*, etc., aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

P. J. E. CRANINX, professeur ordinaire. *La Clinique interne et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 h. pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. *La Clinique externe et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Exercices cliniques, aux jours et heures à déterminer.

Deuxième examen de Docteur.

P. J. HAAN, professeur ordinaire. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *La Théorie des Accouchements*, lundi, vendredi et samedi

à midi, — *Exercices cliniques d'obstétrique et Consultations gratuites*, mardi et jeudi à 4 heures. — *La Clinique* et *la Policlinique obstétricales.* aux jours et heures à déterminer. — Pour la *Policliniqne obstétricale*, M. Ledresseur, suppléant de M. Hubert.

N. N... Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La Médecine légale*, lundi à 7 heures, mercredi à 4 heures, pendant le second semestre.

F. Hairion, professeur ordinaire. Le cours d'*Hygiène*, indlqué ci-dessus. — *La Théorie des maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus.

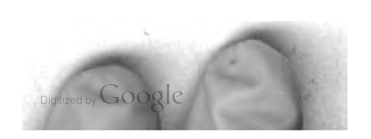
P. J. E. Craninx, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *L'anatomie chirurgicale*, lundi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La Médecine opératoire*, lundi, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique interne*, indiqué ci-dessus.



M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'Obstétrique*, etc., cours indiqué ci-dessus. — *La Clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

N. N... *La Clinique ophtalmologique*, cours indiqué ci-dessus.

T. DEBAISIEUX, professeur ordinaire. *L'Anatomie chirurgicale*, *les Bandages et les Appareils*, *la Petite Chirurgie* et *la Médecine opératoire*, cours indiqués ci-dessus.

E. MASOIN, professeur ordinaire. *Leçons cliniques sur les Maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Pharmacien.

C. BLAS, professeur ordinaire. *La Pharmacie théorique* (*partie inorganique*); *les éléments de Chimie analytique et de Chimie toxicologique*, lundi et mardi à 11 heures et demie, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre.

G. BRUYLANTS, professeur extraordinaire. *La Pharmacie théorique* (*partie organique*), mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les Drogues et les Médicaments en tant que marchandises*, *les Altérations*, *les Falsifications et les Doses maxima*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures et

demie, pendant le second semestre. — *La Pharmacie pratique*, *les Opérations et Recherches chimiques*, *pharmaceutiques*, *analytiques et microscopiques*, lundi de 2 heures et demie à 6 heures, mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie et de 2 heures et demie à 6 heures, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, pendant toute l'année.

—

COURS FACULTATIFS.

G. BRUYLANTS, professeur extraordinaire. *La Chimie médicale*, *Analyse des liquides de l'économie* (cours théorique et pratique), aux jours et heures à déterminer.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : *M. Jacops*. — Secrétaire : *M. Collard*.

Première examen
de Candidat en Philosophie et Lettres.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Logique*, jeudi à midi, vendredi à 11 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier semestre. — *La Psychologie*, lundi, mardi et jeudi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. T. J. PIERAERTS, professeur ordinaire. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre. — *L'Explication d'auteurs latins et Exercices de traduction*, lundi à 10 heures, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi, à 9 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'auteurs grecs*, lundi à 9 heures, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'Histoire politique de l'antiquité*, mardi à 9 heures, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

E. I. J. M. POULLET, professeur ordinaire. *L'Histoire politique moderne*, mercredi à 10 heures, jeudi à 11 heures, vendredi à 8 heures, et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

L C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature française*, mardi, mercredi et vendredi à 10 heures, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature flamande*,

lundi à midi, mardi et vendredi à 8 heures, jeudi à 3 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Philosophie morale*, lundi à 11 heures, mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'Histoire politique du moyen âge*, mercredi à 8 heures, jeudi à 9 heures, vendredi à 10 heures, samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

E. I. J. M. POULLET, professeur ordinaire. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mardi à midi, mercredi et jeudi à 9 heures, samedi à midi, pendant le premier semestre.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'au règne de Justinien*, jeudi à 8 heures, vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. T. J. PIERAERTS, professeur ordinaire. *L'Explication d'auteurs latins et Exercices de traduction*, cours indiqué ci-dessus.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques,

préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.

J. Jacobs, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Logique, la Psychologie et la Philosophie morale*, cours indiqnés ci-dessus.

C. T. J. Pieraerts, professeur ordinaire. *Le Cours de Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'Histoire politique de l'Antiquité et du Moyen âge*, cours indiqués ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

C. T. J. Pieraerts, professeur ordinaire. *L'Explication d'auteurs latins*, lundi à 10 heures, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi à 9 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Exercices philologiques sur la langue latine*, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *L'Ex-*

plication d'auteurs grecs, lundi à 9 heures, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre ; mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre. — *Les Éléments de la Grammaire générale et l'Encyclopédie de la Philologie* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices philologiques sur la langue grecque*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre. — *L'Histoire de la Littérature grecque et celle de la Littérature latine* (cours de deux années), lundi, mercredi, jeudi et vendredi à midi, pendant le premier semestre.

L. Bossu, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Philosophie ancienne et de la Philosophie moderne* (cours de deux années), mardi, jeudi et samedi à 9 heures, vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *Les Antiquités grecques* (cours de deux années), lundi à midi, vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'Histoire comparee des Littératures européennes modernes* (cours de deux années), mardi à midi, vendredi à 11 heures, pendant le second semestre.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique géné-*



rale et spéciale (cours de deux années), jeudi et samedi à 10 heures pendant le premier semestre; jeudi à 11 heures, vendredi à midi, pendant le second semestre.

COURS FACULTATIFS.

C. de Harlez, professeur ordinaire. *La Langue et la Littérature sanscrites*, lundi et mercredi à 4 heures. — *Les Langues iraniennes (zend, pehlvi, vieux persan)*, samedi à 4 heures.

J. de Groutars, professeur ordinaire et président du collège Juste-Lipse. *La Grammaire comparée des Langues grecque, latine et française*, lundi à 11 heures. — *Le Grec moderne*, aux jours et heures à indiquer.

T. J. Lamy, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et président du collège Marie-Thérèse. Les cours d'*Hébreu* et de *Syriaque* indiqués ci-dessus.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. — *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, cours indiqué ci-dessus.

—

ÉCOLE NORMALE

pour les Ecclésiastiques qui se préparent à l'enseigement moyen.

Directeur : M. de Groutars, professeur ordinaire.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : *M. Pasquier.* — Secrétaire : *M. Dewalque.*

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *La Chimie générale*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi à midi, pendant le premier semestre; lundi de 10 heures à 11 heures et demie, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *Les Éléments de Botanique générale et spéciale*, y compris la *Botanique médicale*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Herborisations*, aux jours et heures à déterminer.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur extraordinaire de la Faculté de Philosophie. *La Logique*, mardi, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le second semestre.

C. T. J. PIERAERTS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *Exercices de Chimie pratique*, lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur extraordinaire de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie* et *la Philosophie morale*, mardi à 11 heures, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. *La Microscopie théorique et appliquée surtout à la Biologie générale*, lundi et mardi à 9 heures, pour la première section, vendredi et samedi à 8 heures, pour la seconde section, pendant le premier semestre.



Examen de Candidat en Pharmacie.

L. Henry, professeur ordinaire. Le cours de *Chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. Le cours de *Physique expérimentale*, indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *Les Éléments de Botanique générale et spéciale*, y compris *la Botanique médicale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Les Principes de la Philosophie et les dogmes fondamentaux de la Religion*, lundi, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. Dewalque, professeur ordinaire. *Exercices de Chimie pratique*, mardi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. Le cours de *Microscopie*, indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *Principes*

généraux de Chimie. Voir le cours de *Chimie générale* indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale,* cours indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique et l'Algèbre supérieure,* jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Les compléments de Géométrie analytique,* jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive,* jeudi à 10 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 7 heures et demie à 9 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur extraordinaire de la Faculté de Philosophie. Les cours de *Logique,* de *Psychologie* et de *Philosophie morale,* indiqués ci-dessus.

C. T. J. Pieraerts, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion,* indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral,* jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heuses et demie, pendant le premier semestre. *Complé-*

ments du cours précédent et *Eléments du calcul des Variations*, aux jours et heures à déterminer. — *La Statique analytique et la Dynamique du point*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Les compléments d'Algèbre supérieure et les éléments de la théorie des Déterminants*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Cristallographie.* Voir le cours de *Minéralogie* des Ecoles spéciales.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *L'Astronomie physique*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *La Zoologie proprement dite*, aux jours et heures à déterminer. — *La Géographie* et *la Paléontologie animales*, aux jours et heures à déterminer. — *L'Anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

G. VERRIEST, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *L'Anatomie de texture*, mercredi à 11heures et demie, pendant le premier semestre; mardi, jeudi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

E. MASOIN, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La Physiologie comparée*, jeudi, vendredi et samedi à midi.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. *La Botanique générale et spéciale*, y compris *la Paléontologie végétale*, aux jours et heures à déterminer.

C. L. J. X. DE LA VALLÈE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Minéralogie*. mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La Géologie*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *La Paléontologie stratigraphique*, aux jours et heures à déterminer.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La Chimie générale*, aux jours et heures à déterminer.

C. BLAS, professeur ordinaire. *La Chimie analytique*, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre ; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *La Géographie végétale*, lundi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *L'Ana-*

lyse pure, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique analytique des systèmes, l'Hydrostatique et l'Hydrodynamique*. Cours des Écoles spéciales avec compléments, aux jours et heures à déterminer. — *La Physique mathématique générale*, y compris *la Théorie du potentiel*, jeudi et vendredi à 10 heures.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Le Calcul des probabilités*, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'Astronomie mathématique*, lundi de 11 heures à midi et demi.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Les Compléments d'analyse*, aux jours et heures à déterminer. — *Les Théories dynamiques de Jacobi*, aux jours et heures à déterminer.

A. J. A. DEVIVIER, *La Physique expérimentale approfondie*, aux jours et heures à déterminer.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Les Compléments d'analyse*, aux jours et heures à déterminer. — *La Géométrie supérieure analytique et synthétique*, aux jours et heures à déterminer.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La Mécanique céleste*, aux jours et heures à déterminer.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

Première année.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La Chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *La Théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre — Des exercices de Chimie pratique, obligatoires, ont lieu les jeudi et vendredi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique et l'Algèbre supérieure*, cours indiqués ci dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Travaux graphiques*, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté

de Philosophie. *Les principes de la Philosophie et les dogmes fondamentaux de la Religion*, lundi, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La Mécanique analytique*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le sccond semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Minéralogie*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.

C. BLAS, professeur ordinaire. *La Chimie analytique (docimasie)*, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire (travaux analytiques)*, jeudi et vendredi de 2 heures et demie à 5 heures et demie.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, lundi et mardi de 9 heures à 10 heures, mercredi

de 8 heures et demie à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Travaux graphiques*, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *La Physique industrielle*, mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *Les Éléments de la Paléontologie animale*, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Géologie*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Travaux du laboratoire*, mardi et mercredi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections du Génie civil, de la Construction des machines et des Mines*, et pendant tout le premier semestre, *pour les sections de Métallurgie et de Chimie.*

G. LAMBERT, professeur ordinaire. *L'Exploitation des Mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre;

mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil*, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie.

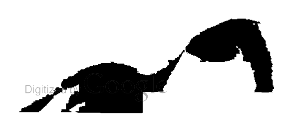
J. MICHA, professeur ordinaire. *La Construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie. Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens*, *visite d'un établissement de construction*.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les Projets et Travaux graphiques*, lundi, mardi, vendredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier jusqu'à la fin du semestre, *pour les sections du Génie civil, de la Construction des machines et des Mines*, mardi, vendredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, *pour toutes les sections*.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La Mécanique appliquée*, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre ; vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *L'Architecture*, jeudi et samedi à 3 heures, pendant le premier semestre.

H. PONTHIÈRE, professeur extraordinaire. *La*



Métallurgie, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Quatrième année.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *La Chimie industrielle* (cours de deux années) aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et de 3 heures à 7 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant tout le premier semestre, *pour la section de Métallurgie*, et jusqu'au 1r avril, *pour la section de Chimie.*

G. LAMBERT, professeur ordinaire. *L'Exploitation des Mines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Construction des Machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les Projets et Travaux graphiques*, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre, *pour les sections des Mines, du*

Génie civil et de la Construction des machines: mardi de 8 heures à 11 heures et demie, vendredi de 3 heures à 6 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, *pour les sections des Mines, du Génie civil, de la Construction des machines et de la Métallurgie,* du 1r avril jusqu'à la fin du semestre, pour la *section de Chimie.*

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *L'Architecture* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

H. PONTHIÈRE, professeur extraordinaire. *La Métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Conférences sur la *Législation des Mines,* par M. le professeur LAMBERT, sur l'*Administration industrielle,* par M. le professeur DEWALQUE, et sur l'*Économie industrielle,* par M. le professeur MASSALSKI.

—

COURS FACULTATIF.

E. VANDERLAAT, professeur agrégé. *La Géographie industrielle,* aux jours et heures à déterminer.

Ingénieurs-Architectes.

Première année.

A. J. A. Devivier, professeenr ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique* et *l'Algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus. — *Travaux graphiques*, vendredi et samedi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Les Éléments d'Architecture*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices d'Architecture*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, mardi de 8 heures à 10 heures, pendant le premier semestre; mardi de 9 heures à 11 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures, jeudi de 8 heures à 11 heures, pendant le second semestre.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Les Principes de la Philosophie* et *les dogmes fondamentaux de la Religion*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le Cal-*

cul différentiel et le Calcul intégral. La Mécanique analytique, cours indiqués ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Description générale des Machines*, cours indiqué ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, cours indiqué ci-dessus.— *Travaux graphiques*, lundi de 10 heures à 1 heure, mardi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, mardi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les Éléments d'Architecture* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Histoire raisonnée de l'Architecture*, mardi à 10 heures, pendant toute l'année. — *Exercices d'Architecture*, jeudi et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures, jeudi de 8 heures à 11 heures, pendant le second semestre.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi de 3 heures à 4 heures, pendant toute l'année.

Troisième année.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La Chimie*

inorganique, partie du cours de *Chimie générale* indiqué ci-dessus.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire, *Travaux du laboratoire*, lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le premier semestre.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil*, cours indiqués ci-dessus.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La Mécanique appliquée*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *L'Histoire raisonnée de l'Architecture* (cours de deux années). aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Architecture civile et religieuse*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *L'Esthétique appliquée à l'Architecture*, samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Projets d'Architecture*, lundi de 9 heures à 11 heures et demie, jeudi de 9 heures et demie à 1 heure, samedi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures à 11 heures, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures, jeudi de 9 heures et demie à midi et demi, pendant le second semestre.

F. H. J. REUSENS, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

Quatrième année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Les Éléments de Minéralogie et de Géologie*, lundi à 8 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'Architecture civile et religieuse* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *La Physique industrielle* (*chauffage et ventilation des lieux habités*), mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Projets d'Architecture*, lundi de 9 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à 11 heures et demie, mercredi de 11 heures à 1 heure, jeudi de 9 heures et demie à midi et demi, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre ; lundi de 9 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Conférences sur la Législation des Mines, l'Administration et l'Economie industrielles indiquées ci-dessus.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*

(cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.
Ingénieurs des arts chimiques.

Voir le programme spécial.

—

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE.

Première année.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Les principes de la Philosophie et les dogmes fondamentaux de la Religion*, lundi, mardi et samedi à 8 heures, pendant et second semestre.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique et la Météorologie*, vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre.

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire (suppléant A. Theunis, chargé de cours). *La Chimie générale*, lundi de 11 heures à midi et demi, et jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant toute l'année. – *Exercices de Chimie pratique*, mercredi et jeudi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La Bota-*

nique, vendredi de 8 heures à 11 heures, et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; vendredi de 8 heures à 11 heures, pendant le second semestre. — *Exercices de microscopie végétale*, vendredi de 8 heures à 11 heures et mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Herborisations*, samedi à 2 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *Les Éléments de la Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La Zootechnie*. (Premier semestre : *Éléments d'Anatomie générale*. — *Anatomie descriptive et comparée des animaux domestiques*. — *Anatomie topographique comme base des appréciations esthétiques*. Second semestre : *Physiologie*), mardi de 11 heures à midi, pendant toute l'année. — *Démonstrations et exercices d'anatomie*, lundi à 3 heures. — *Excursions zootechniques*.

M. Marchand, professeur agrégé. *Le Génie rural* (*La Mécanique générale*, *la Géodésie agraire*), jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Exercices d'Arpentage et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Le Dessin*, lundi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année; mardi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième année.

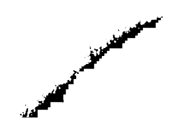
J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire. *L'Agronomie* (1re partie : *La Culture générale : Étude du sol et des climats, Aménagement et fertilisation des terrains, Travaux du sol*), mercredi et vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre ; lundi et vendredi aux mêmes heures, pendant le second semestre.

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La Zootechnie* (premier semestre : *Esthétique animale*. Second semestre : *Hygiène*), mardi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Applications*, mardi à 3 heures.

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire (suppléant A. Theunis, chargé de cours). *La Chimie analytique*, mercredi et vendredi de 9 heures à 10 heures, pendant le premier semestre. — *Exercices de Chimie pratique*, mercredi et vendredi de 10 heures à midi et demi, pendant le premier semestre ; les mêmes jours de 9 heures à midi, pendant le second semestre.

A. Proost, professeur extraordinaire. *La Chimie agricole*, mardi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant toute l'année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, mercredi et jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Excur-*



sions géologiques et minéralogiques, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. Brants, professeur extraordinaire de la Faculté de Droit. *L'Économie sociale dans ses rapports avec les intérêts agricoles. L'Histoire des classes rurales*, lundi et samedi de 11 heures à midi, pendant toute l'année.

E. Vanderlaat, professeur agrégé. *La Comptabilité agricole*, vendredi de midi à 1 heure, pendant le premier semestre.

E. Marchand, professeur agrégé. *Le Génie rural* (*La Mécanique agricole. — Les travaux d'Irrigations et de Drainage*), lundi de 8 heures à 9 heures, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures à midi et jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Le Génie rural* (*Les Constructions rurales). — Notions sommaires d'Archéologie*), jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi, mardi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année.

Il sera donné, pendant l'été, des conférences avec démonstrations sur *l'Arboriculture fruitière*, *l'Horticulture* et *la Culture maraichère*.

Troisième année.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire. *L'Agronomie*. 2me partie : *Les Cultures spé-*



ciales. — *L'Histoire de l'Agriculture et l'Agriculture comparée*, mardi et jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Excursions agronomiques*, aux jours et heures à déterminer.

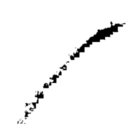
Fr. Dewalque, professeur ordinaire. *Les Industries agricoles*, comprises dans le cours de *Chimie industrielle* indiqué ci-dessus, lundi et samedi à midi, pendant le premier semestre.

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La Zootechnie* (*L'Exploitation des Animaux domestiques*), lundi de 11 heures à midi, pendant toute l'année. — *Excursions et exercices zootechniques*, aux jours et heures à déterminer.

A. Lecart, professeur agrégé. *L'Économie rurale*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année. — *La Sylviculture*, vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.—*Excursions forestières*, aux jours et heures à déterminer.

A. Proost, professeur extraordinaire. *Les Animaux utiles ou nuisibles à l'Agriculture; l'Entomologie agricole et forestière*, mardi de 11 heures à midi et demi, jusqu'à Pâques. — *L'Hygiène rurale*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire (suppléant A. Theunis, chargé de cours). *Excrcices de Chimie pratique*, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à midi, jeudi de



9 heures à midi, pendant toute l'année. — *Les Industries agricoles* non comprises dans le cours de *Chimie industrielle*, jeudi à 3 heures, pendant le premier semestre.

V. BRANTS, professeur extraordinaire de la Faculté de Droit. *Le Droit rural et forestier, les Lois spéciales et les parties du Droit public et administratif qui s'y rattachent*, mercredi et jeudi de midi à 1 heure, pendant toute l'année.

E. VANDERLAAT, professeur agrégé. *La Comptabilité agricole*, vendredi de midi à 1 heure, jusqu'à Pâques. *La Statistique agricole*, vendredi de midi à 1 heure, après Pâques.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Le Génie rural. Les Constructions agricoles.* — *La Physique industrielle*, lundi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Dessin et projets*, lundi, mardi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année.

Un cours approfondi comprenant les *Matières de l'Art forestier* sera donné par M. le professeur LECART, en 1e, 2e et 3e année. Les jours et heures de ce cours facultatif seront déterminés ultérieurement.

—

INSTITUT PRÉPARATOIRE.

Pour l'admission aux écoles spéciales et à l'école supérieure d'agriculture.

Directeur : M. MARCHAND, professeur agrégé.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. J. NAMÈCHE.

Le Secrétaire, P. G. H. WILLEMS.

—



Société de Saint-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr A. J. NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, N. Stasse, professeur au collège de la Sainte-Trinité.
Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. De Ridder, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, N. Stasse, professeur au collège de la Sainte-Trinité.
1r *Vice-Président*, Ch. Delcour, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur.
2d *Vice-Président*, J. B. Boine.
Secrétaire, Ch. Baguet, receveur des Facultés de l'Université.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Gardien du vestiaire, A. Daniau, rentier.



CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. De Baisieux, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, C. Eloin, étud. en médecine.
Secrétaire, A. Peeters, étud. en droit.
Trésorier, A. Henrotte, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, L. Lesquoy, sous-régent du collège du Pape.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, C. Delatte, étud. en théologie.
Secrétaire, R. Sansen, étud. en médecine.
Trésorier, A. De Ruytter, id.
Gardien du vestiaire, A. Stock, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, E. Poullet, professeur à la Faculté de philosophie.
Vice-Président, V. Brants, professeur à la Faculté de droit.
Secrétaire, J. Lombaerts, étudiant en droit.
Trésorier, A. Criquillion, id.
Gardien du vestiaire, A. Van Zuylen, étud. en philosophie.

5.



CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, A. Devivier, professeur à la Faculté des sciences.
Vice-Président, V. Belot, étud. en médecine.
Secrétaire, W. Bodson, id.
Trésorier, L. Séverin, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, L. Charlier, étudiant aux écoles spéciales.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, E. Hubert, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, L. Mercier, étud. en médecine.
Secrétaire, E. Gaspard, id.
Trésorier, J. Carlier, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, A. Herdewyn, étudiant en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de droit.
Vice-Président, F. Heuvelmans, étud. en droit.
Secrétaire, O. De Beul, étud. en pharmacie.
Trésorier, C. Peeters, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, A. Borremans, étud. en pharmacie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA SAINTE-TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le Supérieur du collège.
Président, O. Dupont, étudiant.
Vice-Président, J. Bruggeman, étudiant.
Secrétaire, M Lefebvre, étudiant.
Trésorier, H. Crochelet, étudiant.
Gardien du vestiaire, A. Peten.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-LAMBERT.
(HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteur, Son Altesse Sérénissime le jeune Duc régnant d'Arenberg, et, en son nom, Madame la duchesse douairière d'Arenberg, à Héverlé.
Président, Chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Vice-Président, G. Stroobants, fermier, à Héverlé.
Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.
Trésorier, A. Ruelens, curé à Héverlé.
Gardien du vestiaire, G. Vanderborght, fermier, à Héverlé.



CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE.
(SECTION DES OUVRIERS.)

Comité central.

Président, J. de Trooz-van Elewyck, propriétaire.
Vice-Président, F. Schollaert, avocat.
Secrétaire, P. De Becker, étud. en droit.
Trésorier, F. Janssens, docteur en médecine.
Membres, les rév. Van Bladel, vicaire de la paroisse St-Joseph; Van Olmen, vicaire de la paroisse St-Pierre; Wilrycks, vicaire de la paroisse St-Quentin; Ockers, vicaire de la paroisse N.-D. aux Dominicains; J. B. Boine; J. Baguet; F. Bolin.

1re *section* (*Ecole dominicale*).

Directeur, le rév. vicaire Van Bladel.
Président, A. Beullens, négociant.
Vice-Président, F. Bolin.
Secrétaire-Trésorier, le rév. vicaire Ockers.
Professeurs, Wuyckens, négociant; Ruelens, employé, Beelen, Bal, Van Obbergen et Reynaerts.

2me *section* (*Patronage*).
1re Subdivision.

Président, F. Schollaert, avocat.
Aumônier, le rév. vicaire Vanolmen.

Secrétaire, le rév. vicaire Peeters.
Membres, Ch. Peeters, fils et G. Jacqmotte.

2e Subdivision.

Vice-Président, P. De Becker.
Aumônier, Verhaegen, aumônier de la prison.
Secrétaire, l'abbé Kennis.
Membres, F. Smolders et H. Ernst, étudiants et l'abbé Janssens.

3e *section* (*Adultes*).

Président, J. de Trooz-van Elewyck.
Vice-Président, J. Baguet.
Aumônier, le rév. vicaire Wilrycks.
Secrétaire-Trésorier, E. Sondervorst, géomètre juré.
Membres, U. Wareg Massalski, prof. à la Faculté des sciences, F. Janssens, J. B. Boine, A. Peeters, étudiant.

—

RAPPORT

présenté au nom du Conseil, sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1879-1880.

—

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

L'œuvre de Saint-Vincent de Paul est l'une des œuvres contemporaines les plus répandues et le plus solidement constituées. Dans cette ville de Louvain, quelle extension elle a prise, et quel consolant spectacle elle offre! Sept conférences visitant chacune un certain nombre de familles indigentes, la conférence St-Joseph, au collège de la T.S. Trinité, instruisant les enfants pauvres; la société de St-Charles Borromée, secourant les malades; la conférence Ste-Barbe, avec ses subdivisions, s'attachant aux apprentis et aux ouvriers; toutes ayant leur organisation, leurs réunions régulières, obéissant à la même règle, inspirées de l'esprit de St-Vincent de Paul, marchant vers le même but : le perfectionnement moral de leurs membres, le bien matériel et moral des pauvres!

Travailleurs, chacun dans la mesure de nos forces, de cette grande œuvre, il est juste que nous nous réunissions tous les ans. Nous ne tenons pas une de ces assemblées financières,

où l'on se borne à exposer le bilan et à rechercher les moyens d'accroître les bénéfices et d'amortir les dettes. Nous ne formons pas non plus un de ces congrès philanthropiques qui se contentent de discuter. « O philosophes, s'écrie le P. Lacordaire, où sont vos enfants? Où sont les larmes séchées, les confessions entendues, les améliorations d'existence, les consolations sorties de vous? » La charité agit, et lorsqu'elle tient ses humbles assises, ce n'est pas pour supputer des bénéfices matériels, ni pour discuter de vaines théories, c'est pour compter les misères qu'elle a soulagées, les âmes qu'elle a conquises, et calculer le bien qu'il lui reste à faire.

Voilà, messieurs, à quel point de vue il faut examiner nos travaux de l'exercice écoulé.

De même que les apôtres, avant d'aller enseigner les diverses nations, se réunirent pour recevoir l'Esprit saint, de même, dans notre sphère modeste, avant d'aller accomplir chacun notre tâche charitable, nous venons ensemble nous inspirer de l'esprit de saint Vincent de Paul. Nous venons, il est vrai, constater nos dépenses et nos recettes, nos progrès et nos défaillances, déterminer notre programme, consolider notre organisation, resserrer nos liens, mais avant tout, nous venons chercher dans la prière commune et les exhortations mutuelles, cet esprit de zèle pour les âmes, ce feu sacré de la charité, qui doit vivifier nos travaux.



Un autre devoir nous incombe encore : c'est un pieux usage parmi nous, messieurs, de rappeler solennellement dans cette assemblée, pour leur soulagement et pour notre édification, la mémoire de nos confrères et bienfaiteurs morts pendant l'année. Cette fois la mort ne nous a pas visités aussi fréquemment, mais ses coups n'en ont pas été moins douloureusement ressentis. Nous avons perdu M. Bulteau, étudiant, membre actif et zélé de nos conférences ; — M. Alphonse Bossu, membre actif de la conférence St-Pierre, décédé à la fleur de l'âge, avec la plus grande résignation ; sa vie fut consacrée au bien, et son dernier acte fut un don de 200 francs à la société de Saint-Vincent de Paul ; — nommons encore madame la vicomtesse de Patin de Langhemarck, car il suffit de la nommer pour faire son éloge ; elle fut, on peut le dire sans vaine exagération, l'un des soutiens de toutes les bonnes œuvres ; elle était membre honoraire de nos conférences, et les prières des pauvres ne lui auront pas fait défaut.

* * *

Passons en revue, messieurs, les travaux des Conférences proprement dites (1).

La rigueur tout exceptionnelle de l'hiver a produit une augmentation dans certaines de nos

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

dépenses ; ainsi nous avons donné 300 pains de plus que l'année dernière, et chaque pain coûtant 3 cent. 1/2 plus cher, nous avons dépensé à cet article 500 francs de plus. Une distribution extraordinaire de charbon nous a coûté 272 francs. Il s'était formé à Louvain un comité de bienfaisance, vendant à bas prix des bons de pain et de soupe ; nos membres actifs et beaucoup de nos bienfaiteurs, renonçant en faveur de notre œuvre à la satisfaction personnelle de faire eux-mêmes des heureux, lui offrirent leurs bons, et lui permirent ainsi de donner des secours représentant une valeur d'environ 300 francs. Men-

RECETTES.		DÉPENSES.	
En caisse 1r octob.1879 :	1,269 72	Pains (11692) :	3,999 11
Quêtes ordinaires :	2,081 77	Distribution extraordinaire de bons de pain et de soupe, valeur :	296 60
Quêtes extraordinaires :	241 35	Vêtements :	2,056 62
Souscriptions :	1,630 00	Poêles :	160 50
Sermon	455 00	Paille :	149 00
Dons particuliers :	945 82	Coke :	117 60
Fêtes musicales	285 60	Charbon :	272 80
Reçu en bons de pain et de soupe, pour une valeur de	296 60	Dépenses diverses :	336 11
Total : fr.	7,205 86	Total : fr.	7,494 34

BILAN.

Total des dépenses :		7,494 34
Total des recettes :	fr.	7,205 86
Déficit :	fr.	288 48

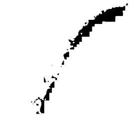


tionnons parmi les dépenses diverses un don de 30 francs fait à l'une de nos familles pour aider à l'achat d'une machine à coudre. Il faut remarquer que par une semblable acquisition un ménage peut se trouver rapidement à l'abri de la misère. Malgré un appel pressant, les quêtes ordinaires n'ont pas atteint un chiffre plus élevé que celui de l'année précédente. Il nous faut cependant ici rendre un nouvel hommage à la conférence St-Michel, qui continue à se distinguer par le chiffre élevé du produit de ses collectes. Les souscriptions des membres honoraires dépassent de 100 francs celles de l'exercice précédent; le nombre des souscripteurs Louvanistes s'est accru, grâce au zèle des membres de la conférence St-Pierre, tandis que les souscripteurs étudiants sont réduits à 10, sur 14 à 1500 étudiants. Ce fait regrettable ne peut provenir que d'un oubli de notre part; un grand nombre d'étudiants, qui reculent devant la visite des pauvres, payeraient de bon cœur, j'en suis convaincu, à la première demande de leurs compagnons, la modeste cotisation annuelle des membres honoraires. La propagande qu'a faite la conférence St-Pierre est un exemple pour nous tous. Notons au poste des dons particuliers ordinaires, une diminution de 750 frs sur la somme, d'ailleurs fort considérable, de l'année antérieure. Exprimons toute notre gratitude à M. le chanoine Maton, du chapitre de Tournay,

qui est venu nous prêter le concours de sa parole éloquente ; la quête faite en l'église St-Pierre, à la suite de son sermon, nous a valu 455 francs. Nos plus vifs remercîments aussi à MM. les étudiants, pour les charmantes fêtes musicales qu'ils nous ont données à leur « maison » et à la « *Table Ronde* » et qui nous ont rapporté fr. 285-60.

Les conférences proprement dites ont visité cette année 286 familles, soit 10 de plus que l'an dernier; elles comptent 416 membres actifs, soit 1 de plus.

Depuis plusieurs années, messieurs, notre bilan accuse un déficit en moyenne d'un millier de francs. Cette fois-ci, malgré les exigences d'un hiver extrêmement dur, et le nombre plus grand des familles secourues, le déficit n'est que de fr. 288 48. C'est grâce à la souscription extraordinaire de l'an passé, qui nous avait laissé en caisse fr. 1269-72. Mais est-il sage de compter sur ces recettes extraordinaires à l'aide desquelles nous avons acquitté nos dettes pendant ces derniers temps ? Le grand progrès à réaliser au point de vue financier, serait donc d'augmenter nos ressources régulières, de façon à ce qu'elles suffisent à nos besoins. Ces ressources normales consistent dans les quêtes aux réunions et les souscriptions des membres honoraires. Ne semble-t-il pas aisé, messieurs, au moins d'accroître ces dernières, en grossissant le nombre des membres souscripteurs étudiants ?



* *

La conférence St-Lambert, à Héverlé (1), compte deux nouveaux membres actifs; le nombre des pauvres secourus est monté de 55 à 68. Lors de la consécration de la nouvelle église d'Héverlé, dédiée à saint Lambert et à saint Joseph, la conférence a distribué 300 pains. Elle participe toujours, par continuation, aux largesses de la sérénissime maison d'Arenberg, et lui en exprime ici encore une fois toute sa reconnaissance. Elle exprime aussi toute sa gratitude à S. M. la Reine, dont la piété et la charité sont connues partout, et qui lors d'une visite à Héverlé, a remis à M. le curé 200 francs pour les pauvres de la paroisse.

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Don de la Sérénissime		Combustible :	fr. 347 00
Maison d'Arenberg : fr.	300 00	Pains :	146 00
Souscrip. particulres :	280 00	Er. argent :	21 00
Reliquat en caisse :	140 36	Vêtements :	94 00
	———	Literies	16 00
Total : fr.	720 36	Perte d'animaux :	30 00
			———
		Total :	fr. 654 00

BILAN.

Total des recettes :	fr. 720 36
Total des dépenses :	654 00
	———
En caisse :	fr. 66 36

*
* *

Les jeunes membres de la conférence St-Joseph (1), établie au collège de la T. S. Trinité, continuent à se montrer les zélés protecteurs des enfants pauvres ; ils usent des moyens les

---

(1) Voici le Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint Joseph :

RECETTES.

Reliquat de l'an. préc. fr.	332 38
Produit de la vente de balles, cigares, fruits, etc.:	735 99
Les billards, les jeux, les amendes, etc. ont produit :	424 07
Produit des quêtes ord.	154 25
Idem. extraordin.	96 40
Rétribut. des membres honoraires :	137 50
Produit de la séance dramatique et musicale :	921 00
Dons particuliers :	70 00
Recettes diverses :	148 32
Total : fr.	3019 91

DÉPENSES.

Payem. de comptes de l'année précédente : fr.	63 10
Achat de balles, cigares, fruits, etc.:	596 00
Réparations des jeux, des billards, etc.:	240 25
Frais de la séance dramatique et musicale :	222 00
Aumônes particulières :	110 00
Distrib. de vêtements, de pains, d'obj. classiques, de livres de prières, de chapelets, etc.	1070 50
Dépenses diverses à l'occasion de la St-Nicolas, du nuovel an de la 1e com.	354 00
Goûter des enfants à la maison de campagne :	117 26
Total : fr.	2773 11

BILAN.

Total des recettes : fr.	3019 91
Total des dépenses :	2773 11
En caisse : fr.	246 80

plus ingénieux pour subvenir aux besoins si multiples de l'instruction et de l'éducation de leurs patronés. Le nombre de ceux-ci a été augmenté et porté au chiffre de 120. Cet acroissement a été rendu possible par les aumônes des 55 membres honoraires qui se sont associés à la conférence. Les visites à l'école des bons Frères de Charité se font régulièrement chaque semaine. L'action de ces jeunes instituteurs, toujours soumise à la sage direction de ces maîtres, obtient des résultats étonnants, comme peut en produire la charité.

*
* *

Venons maintenant, messieurs, à deux œuvres spéciales annexées à la nôtre : la société de St-Charles-Borromée, la conférence Ste-Barbe.

La société de St-Charles-Borromée a pour objet, non seulement le pauvre, mais le pauvre malade; elle fournit des bons de bouillon, de viande, de vin aux confrères de Saint-Vincent de Paul et aux prêtres desservant les diverses paroisses, et les met mieux à même de porter la force et le courage aux membres les plus souffrants de Jésus-Christ. Il se fait que cette œuvre miséricordieuse entre toutes, a épuisé ses ressources. Elle adressera donc cet hiver un appel à la compassion de ses souscripteurs, auxquels, depuis plusieurs années elle n'a demandé aucune côtisation.



*
* *

La conférence Sainte Barbe, société des ouvriers (1), se compose de trois sections .

La 1re section, l'école dominicale, est aujourd'hui établie dans la rue des Orphelins, au local Saint Albert. Son comité spécial se compose de plus de 10 professeurs. 200 à 250 élèves suivent régulièrement les leçons.

La 2e section, le patronage, contient depuis peu deux subdivisions : l'une, qui a son siège au Rattemans-Poort, comprend les apprentis de 15 à 18 ans; l'autre, comprenant les plus jeunes élèves, âgés de 11 ou 12 à 15 ans, occupe un nouveau et vaste local, rue des Orphelins. 12 membres composent le comité du patronage; 200 à 250 patronés fréquentent assiduement les locaux.

La 3e section — les adultes — continue à se réunir au Rattemans-Poort. Cette année les ouvriers ont fait une excursion à Blankenberghe. Leur nombre grossit toujours. On compte actuellement 135 membres effectifs, 25 de plus que l'an dernier. Le comité se compose de 8 membres actifs.

La section dramatique a offert, pendant l'exer-

---

(1) Bilan de la Conférence de Sainte-Barbe :

Recettes	3588 29
Dépenses	3222 00
En caisse.	366 29



cice écoulé, de nombreuses fêtes aux ouvriers, aux apprentis et à leurs familles. Plusieurs petites conférences ont été données aux protégés, et l'on peut attribuer à ce genre de récréations une grande partie du succès que la société a obtenu pendant cette année.

*
* *

S'il nous est permis, monseigneur, messieurs, de finir par une considération générale sur notre situation, nous oserons affirmer qu'il y a progrès. Depuis deux ans les conférences proprement dites ont fait un grand pas : le règlement essentiel est aujourd'hui complètement exécuté, en ce sens notamment que la visite des familles pauvres, au lieu de se faire tous les 15 jours, se fait toutes les semaines, et que les réunions sont aussi devenues hebdomadaires ; et puis il y a quelque honneur pour elles à s'être maintenues dans un *statu quo* prospère, en face des œuvres nouvelles, filles aussi de saint Vincent-de-Paul, qui sont venues peu à peu se grouper autour d'elles, et qui revendiquent toutes leur droit à l'existence.

Car plusieurs jeunes rameaux ont poussé vigoureusement sur le vieux tronc, et cette efflorescence de charité est notre grand progrès. On ne se borne plus à visiter les indigents à leurs foyers ; il se trouve de jeunes humanistes qui font eux-mêmes l'apprentissage du zèle, en



instruisant des enfants pauvres ; il y a le patronage, la section des adultes, l'école dominicale; la jeunesse ouvrière, après ses rudes labeurs, n'est plus abandonnée; il y a un dévouement spécial qui veille sur les pauvres malades; bref il semble que l'œuvre de Saint Vincent de Paul puisse redire cette parole : *Homo sum, et nihil humani à me alienum puto*, je suis homme et aucune des misères humaines ne m'est étrangère.

Eh bien, messieurs, nous pouvons pourtant dire mieux que: *homo sum*. Nous ne formons pas une société philanthropique, notre œuvre n'est pas humaine seulement, elle n'a point pour origine cette compassion que la nature met dans tous les cœurs bien nés; elle voit, non pas seulement des misères temporelles à soulager, mais des âmes à sauver, non pas seulement des hommes, mais des membres souffrants de Jésus-Christ, elle prend sa source plus haut que dans le cœur humain, elle la prend dans cette parole divine : Tu aimeras ton Dieu de toute ton âme et de toutes tes forces, et ton prochain comme toi-même pour l'amour de Dieu.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain (1).

—

Président d'honneur, Mgr A. J. NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. L. de Monge, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

1er *Vice-Président*, M. Descamps, professeur à la Faculté de droit.

2me *Vice-Président*, M. Alf. Orban de Xivry, étudiant en droit.

Secrétaire, M. E. Van Arenberg, étudiant en droit.

Trésorier, M. G. Streel, étudiant en droit.

Bibliothécaire, M. I. Gilkin, étudiant en droit.

Membre, M. Edm. Poullet, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

—

RAPPORT
sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1879-1880, fait au nom de la Commission directrice (1) par M. VERCRUYSSE, secrétaire,

---

MESSIEURS,

Le rôle de rapporteur a été apprécié bien différemment : d'aucuns le trouvent des plus attrayants ; d'autres s'en plaignent et en décrivent longuement les ennuis ; à moi il me paraît d'abord étrange, et accessoirement agréable ou ennuyeux, suivant la disposition du moment. Sans doute on se réjouit des progrès d'une société à laquelle on est attaché ; on aimerait à consigner ailleurs que dans un procès-verbal, toujours laconique et bien vite oublié, les glorieuses étapes de l'année, n'était la forme qu'il

---

(1) V. les statuts révisés dans les séances des 19 mars et 30 avril 1874. *Annuaire* de 1875.

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur L. de Monge, président ; M. le professeur Descamps, 1er vice-président ; M. E. Vollen, 2e vice-président ; M. Vercruysse, secrétaire ; M. Deman, trésorier ; M. Verhaeren, bibliothécaire ; M. le professeur E. Poullet, membre.

s'agit de donner au rapport, l'agencement des éléments qui doivent en constituer la trame. Lorsque j'ai voulu me mettre à l'œuvre, je me suis trouvé en présence de matériaux de diverse nature : l'auteur de chaque travail avait choisi le sujet qui lui plaisait et l'avait taillé à sa guise, sans songer, bien entendu, que son œuvre devait être reliée à une autre œuvre faite dans les mêmes conditions. Quel est l'architecte qui s'aviserait d'élever une construction régulière avec des éléments si disparates? Je crus un instant que je devais résoudre une difficulté analogue.

Cependant en examinant avec soin les travaux présentés à la Société Littéraire, je vis qu'ils n'étaient point aussi étrangers l'un à l'autre qu'un premier coup d'œil me le faisait supposer. J'espère avoir profité de ces points de contact pour passer d'un sujet à un autre par une transition facile, sans choc ni secousse.

Mon attente fût-elle trompée, votre bienveillance m'épargnera des reproches trop sévères, se rappelant que la critique est aisée, mais l'art difficile. Au contraire, si je réussis dans mon dessein, votre approbation sera la récompense de mes efforts. M. Verhaeren se réjouit des applaudissements qui accueillirent la lecture de ses charmantes poésies; et commencer par vous en relire une page est peut-être le meilleur moyen d'obtenir pour moi-même un pareil accueil; certes, je n'ai pas le droit d'être plus exigeant que lui.

Le premier talent de M. Verhaeren c'est d'être naturel; naturel avec noblesse; ennemi de toute convention comme de toute bassesse. J'aime cette peinture fine et délicate qui rend si gracieuse l'épître en vers de M. Verhaeren à son ami G... R...

C'est une réponse à un souhait :

« Ami, le ciel t'entende et se range à ton vœu ! »

vœu charmant : une vie tranquille,

« ... dans ce coin de vallon
Près du fleuve où se berce en chantant la marée »

une épouse qui vous aime; un enfant qu'on adore; enfin, d'année en année la visite d'un vieil ami :

« C'est là que tu viendras, loin de la politique,
Charmant, heureux, rieur, t'installer un matin.
Je me ferais gaîment ton premier domestique
Pour te servir à table et te verser mon vin.
On serait si joyeux pendant une quinzaine !
Le jour on s'en irait en chasse allègrement
Puiser dans le grand air la bonne vigueur saine.
On se sentirait frais, spirituel, aimant;
On aurait le plaisir de son adolescence
Revenue ; et le soir, deux à deux, épuisant
Des meilleurs souvenirs l'intime jouissance,
Bien avant dans la nuit on resterait causant.
Ma femme t'aimerait comme une sœur son frère ;

Mon enfant t'aimerait comme on aime un parrain,
Qui fait en arrivant sa caresse sincère,
Mais, mieux que ça, rapporte en sa poche un pantin.
Puis, oh ! bien en secret, vois-tu, bien en cachette
Dans une chambre intime et close à tous les yeux,
Prudents comme une femme ôtant sa colerette,
Nous irions vers la brume, à pas mystérieux :
Et nous, les bons bourgeois, les pères de famille,
Qui tenons des enfants bercés sur nos genoux,
Moi, rentier campagnard, toi, magistrat en ville,
Nous lirions des vers — des vers qui sont de nous !
On se ferait l'un l'autre un compliment frivole ;
On examinerait l'œuvre avec soin, longtemps,
Et ces vers quoique vieux et de l'ancienne école
Nous paraîtraient plus frais qu'une aube de printemps,
Et nos muses, ami, moins jeunes, moins chantantes,
Il est vrai, mais toujours fidèles à nos cœurs,
Nos muses au front clair, aux grâces rayonnantes
Vierges, s'embrasseraient encor comme deux sœurs !
Enfin tu partirais, par un soir morne, triste,
Rayé de fine pluie — et l'adieu serait long...
Et quatre jours durant tout ce qui nous attriste
Et nous navre, pendrait sur nos cœurs en surplomb.
Tu t'en irais vaquer dans la ville maussade
Aux soins de tes procès ; et tu dirais gaiement,
Que ce monde ennuyeux devient une salade
Où crimes et délits entrent comme piment.
Et moi je resterais près de mon âtre en flamme,
Tranquille, et désirant ton retour parmi nous
Pour voir les bois verdir, et te montrer ma femme
Mère d'un nouveau fils dormant sur ses genoux ! »

Voilà certes, la note des joies intimes du cœur bien sentie et heureusement rendue.

Mais il est un sentiment qui repousse cette libre expansion. Il replie l'âme sur elle-même, il nous détache du présent pour raviver quelque pénible souvenir, ou redoubler la crainte d'un malheur qui n'est pas encore, mais qu'on redoute. Sans être le genre propre de M. Verhaeren, l'élégie ne lui est pas interdite. Rappelez-vous le sonnet intitulé « Le 2 novembre ». C'est l'expression vraie de cette mélancolie toute chrétienne qui nous envahit, lorsque, seul et songeant au passé, l'on suit à la brume tombante les sentiers d'un cimetière, le jour des Morts :

« Hôtes de nos pensers tristes, morts tant aimés,
Voici votre grand jour de deuil qui nous arrive,
Et tous nos souvenirs allant à la dérive,
Soudain vers vos cercueils se tournent ranimés.

Quelque chose de nous en vos tombeaux fermés
Habite : notre cœur à votre cœur se rive,
Il vous suit familier et pieux sur la rive
Où depuis si longtemps vous vivez transformés.

Et nous avons choisi les moments de l'automne,
Où, dans les bois lointains, le vent du nord entonne
La funèbre chanson des hivers attristants,

Pour nous agenouiller recueillis sur vos pierres,
Y mettre nos bouquets de fleurs et de prières,
Et vous donner, ce qui nous reste du printemps ».

La Société littéraire se félicite de compter parmi ses membres ce jeune talent. Qu'il pour-



suive la voie dans laquelle il est entré! qu'il soit le peintre de la nature, des sentimenls simples et vrais, des affections saintes, de la famille et de l'amitié!

Mais tout le monde n'est point né poète : la Muse ne répond pas toujours par un sourire au sourire de l'enfant : elle a ses préférés. Aux autres, le domaine des lettres serait-il donc fermé? Non pas. Si vous avez reçu en partage un goût délicat, un esprit fin protégé contre les minuties ou les subtilités par un jugement droit, vous pouvez aborder avec succès la critique littéraire. Plusieurs membres se sont essayés dans ce genre; ils ont examiné soit une œuvre, soit un écrivain; leurs travaux dénotent des qualités différentes, mais toutes bien précieuses.

Certes on ne peut reprocher à M. Kayenbergh de ne pas avoir des idées arrêtées. Ses appréciations sont nettes, entières, catégoriques. Peut-être pourrait-on découvrir dans son travail une légère exagération de cette qualité. Mais c'est un défaut (pour autant que ce soit un défaut) dont on se corrige aisément. La forme même de la phrase trahit cette vigueur de la conception : l'analyse y découvre rarement les particules dubitatives et les propositions incidentes qui restreignent; par contre les propositions générales abondent. La vigoureuse critique de M. Kayenbergh s'exerça sur Casimir Delavigne.

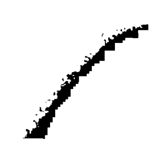
A son avis, on a trop loué Delavigne. Tout

mérite surfait finit par être nié. L'opinion littéraire oscille alors d'un extrême à l'autre, et il lui faut souvent des siècles ponr se fixer.

M. Kayenbergh examine les Messéniennes et les Chants d'Italie. Dans les Messéniennes le vers éclate comme une fanfare. Il y a de beaux mouvements dans la bataille de Waterloo, de la simplicité et de l'éloquence dans l'appel à la concorde, mais en général la forme est lâche et conventionnelle. Les Messéniennes sont des poésies d'académie : la périphrase mythologique y tient lieu de coloris, et les figures de rhétorique d'inspiration véritable. — Méhul voulait mettre en musique la Gazette de Hollande ; Delavigne met en vers la charte de Louis Philippe. Malheureusement l'harmonie des pouvoirs n'a jamais éveillé d'Homère.

Il y a beaucoup d'originalité et de couleur dans les Chants d'Italie.

Les premières tragédies sont franchement et résolument classiques. La forme est la même que celle des premières Messéniennes et les personnages parlent tous un langage de convention. Par bonheur, le fond vaut un peu mieux que la forme. Il y a de belles scènes dans les Vêpres Siciliennes et dans Marino Faliero. Mais les personnages ressemblent plutôt à des automates qu'à des hommes; et rien n'est plus faux au théâtre que l'abus des grands sentiments.

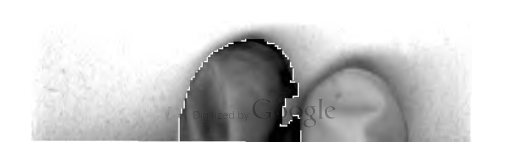


Bientôt, Delavigne tourne le dos à Boileau et à son école. Il prend dès 1825 une position mixte entre les belligérants littéraires : ce n'était pas timidité, c'était sagesse. Il ne pouvait rester à mi-corps dans la gaîne classique sans se condamner à la paralysie du talent, ni passer dans le camp romantique sans s'effacer, de gaité de cœur, devant la haute et intolérante personnalité de Hugo. C'est alors qu'il écrivit ses deux meilleures tragédies, Louis XI et les Enfants d'Édouard.

Louis XI est un des caractères les plus complexes du théâtre français. Il est à la fois ambitieux comme Cromwell, hypocrite comme Tartufe, défiant comme Harpagon, et poltron comme Sganarelle.

Quant à Tyrrel, proche parent de Triboulet, c'est un type vigoureusement trempé, profondément fouillé, et dont la conception hasardée fait le plus grand honneur au poète.

Les qualités précieuses qui ont fait le succès de Louis XI et des Enfants d'Édouard, Delavigne n'a pas manqué de les déployer dans les Comédiens, l'École des Vieillards, la Princesse Aurélie, Don Juan et le Conseiller rapporteur. C'est à peu de chose près, et avec plus de force et de brillant, la comédie de Colin d'Harleville. La ressemblance est frappante, surtout dans les Comédiens et l'École des Vieillards. Dans Don Juan, il se rapproche du genre historique mis à la



mode par Alexandre Dumas pèro. Dans le Conseiller rapporteur, il ramasse la plume légère et spirituelle de Regnard. Mais la comédie qu'il affectionne c'est le genre des Comédiens, de l'École des Vieillards et de la Princesse Aurélie.

Ajoutons enfin qu'il avait un remarquable talent pour la satire; qu'elle le veuille ou non, la critique de l'avenir devra compter avec Delavigne. Sans doute elle peut jeter au panier ses premières œuvres, les plus mal venues, mais aujourd'hui qu'elle n'a plus ni baillon, ni entraves, qu'elle doit être juste parce qu'elle est libre, elle relira longtemps encore avec respect toujours, avec admiration parfois, Louis XI et Don Juan. Elle n'étrangle plus d'écrivains, parce qu'on ne l'étrangle plus elle-même. Elle sait qu'elle n'amoindrit pas Hugo en rendant justice à Delavigne. La Meuse n'empêche pas la Lesse de couler.

Toute autre est la critique de M. Nève. Ses appréciations sont certainement moins absolues, peut-être même un peu moins larges que celles de M. Kayenbergh. Mais il sait les parsemer d'observations fines, qui portent coup : son goût est sûr, son esprit délicat. Ajoutez à cela qu'il a le secret de parer sa phrase de petites nuances qu'il fait ressortir par une diction charmante. Son travail est un plat pour les gourmets littéraires.

Le dernier roman d'Alphonse Daudet, les Rois

en exil, venait de paraître : il faisait sensation. M. Nève en fit l'esquisse et la communiqua à la Société littéraire. C'était lui d'ailleurs qui, dans une causerie précédente, avait exposé la trame du Nabab. Je résume ses idées.

« Le sujet du roman et le procédé de composition sont analogues dans le Nabab et dans les Rois en exil. De part et d'autre l'action se développe dans une série de tableaux juxtaposés ; de part et d'autre ce sont des flibustiers de Paris qu'exploitent des étrangers.

Le style est remarquable ; mais Alphonse Daudet est de la nouvelle école, et comme beaucoup de réalistes il noie ses descriptions dans un fouillis de détails : il n'a pas ce coup de crayon qui esquisse une situation en quelques traits.

Quant au caractère général de l'œuvre, il semble que ce roman ne soit pas exempt de toute préoccupation politique. L'idée-mère serait une idée républicaine. Les rois que sont-ils ? Des débauchés. Voyez ce roi d'Illyrie qui vient mener la vie parisienne. Parmi les royalistes, il n'y a qu'un caractère vraiment noble ; c'est celui du précepteur du jeune prince. La reine elle-même, est reine avant d'être mère : dans son fils, elle voit, avant tout, l'héritier présomptif du trône ».

S'il faut juger de la valeur d'une production littéraire par le nombre de ses éditions, les Rois en exil méritent toute notre admiration : vingt-

cinq éditions furent épuisées en quelques mois. Mais la vogue n'est pas une pierre de touche infaillible. Le roman d'Alphonse Daudet appartient à la littérature du jour. Il en a les qualités, comme aussi les imperfections et même les vices; littérature raffinée, mais corrompue, éclose dans une atmosphère empestée, littérature dans laquelle le talent étouffe comprimé entre les passions politiques d'une part, et de l'autre le souci de la faveur populaire.

Gœthe avait compris que la véritable inspiration se puisait à des sources plus pures, plus élevées : il s'est adressé à la tradition d'un peuple, au génie même de la nation. C'est pourquoi son œuvre vit et vivra.

M. Gilkin a fait du Faust de Gœthe l'objet d'une étude remarquable où tout est ordonné avec art. On y rencontre la variété qui repose et la proportion qui plaît : qualité que le rapport ne peut que constater : mais vos souvenirs raffraîchis par une courte analyse suppléeront à l'imperfection d'un simple exposé :

« Les érudits discutent sur l'origine de la légende populaire du docteur Faust. Pour les uns, Faust est l'illustre Füst, l'inventeur des caractères d'imprimerie mobiles, et l'associé de Guttenberg. D'autres prétendent que c'est un célèbre magicien du XVe siècle. La première opinion semble la mieux fondée.

Née au XVe siècle, cette légende était, au

XVIe siècle, connue de toute l'Europe civilisée. Les théâtres de marionettes la répandaient en Allemagne. Ce furent eux, qui en révélèrent l'existence à Gœthe, encore enfant. Plus tard, le livre de Widman compléta ces premières notions empruntées aux sources populaires.

La liaison de Gœthe avec Frédérique Brion ne fut point sans influence snr la création du personnage de Marguerite. Et le poète s'est en quelque sorte incarné lui-même dans Faust; l'œuvre porte donc un reflet de sa vie ».

M. Gilkin se demande ensuite si Faust est réellement un drame. « Oui, répond-il, à ne considérer que sa forme. Mais au fond c'est une épopée, issue de la tradition populaire et fixée d'une manière définitive par la main du génie, comme l'Iliade eut son Homère. Gœthe a choisi la forme du drame parce que c'est sous cette forme, que la légende frappa une première fois son imagination enfantine. En outre il a reconnu que, dans les temps modernes, le drame était la plus haute expression de l'art.

Voici le canevas de l'œuvre. Le démon veut éprouver un serviteur de Dieu par les deux plus grandes tentations : celle de l'intelligence ; l'orgueil de la science infinie; et celle des sens : la satisfaction des passions.

Au commencement du poème, le vieux Faust désespéré d'avoir consumé vainement sa vie à la poursuite des insaisissable secrets de l'uni-

vers, a recours à l'alchimie : c'est le péché d'orgueil. Déchu de ses espérances, il veut se donner la mort. Mais un souvenir religieux le sauve.

Reste l'aiguillon de la chair. C'est l'arme dont se sert le démon pour remporter sur ce pauvre esprit fatigué un triomphe facile : Faust conclut un pacte infernal : son âme sera le prix d'un instant de bonheur. Dévoré par la soif de l'Infini et par le remords des fautes que l'esprit du mal lui a fait commettre, ce misérable ne peut être heureux un seul moment. Marguerite! sans doute il l'aime; mais cet amour c'est un tourment de plus. Et quand Marguerite vient à mourir, le démon ne tient pas encore sa proie. Il essaiera, mais en vain, mille artifices décrits dans le second Faust

Au dénouement général de l'œuvre, Faust arrive au ciel, sauvé plutôt par un instinct du bien que par sa vertu ; il y arrive, grâce à l'intercession de la Vierge et aux prières de Marguerite. Un chœur céleste qui célèbre l'union de l'âme à Dieu, par l'amour, au-delà de la mort, clôt cette œuvre grandiose.

Au fond ce poème est donc chrétien. Mais ce n'est pas à Gœthe qu'il doit son caractère. Ce grand indifférent n'a cherché que l'art et la beauté, et il les a rencontrés au sein de cette Église que son orgueilleuse raison refusait de reconnaître. »

Le voyageur parcourant un pays inconnu,

aime de monter au haut d'une tour, de gravir le sommet d'une montagne pour saisir l'aspect général de la ville ou de la contrée. Il en est de même dans le monde des intelligences. Mais s'élever ainsi au-dessus des œuvres particulières, embrasser d'un coup d'œil l'une ou l'autre tendance de son siècle : c'est le propre de l'esprit philosophique. Pareille étude revenait naturellement à un docteur en philosophie et lettres. Tel fut le caractère du travail de M. Streel sur le panthéisme grec dans la poésie moderne.

L'invasion du panthéisme hellénique et de l'ancienne mythologie dans la poésie chrétienne date de l'époque de la Renaissance. Mais cette résurrection était factice. La mythologie grecque avait perdu sa signification antique et n'était plus guère qu'un ressort indifférent de la poésie désorientée. Aussi le romantisme n'eut pas de peine à l'ébranler et à la plonger dans l'oubli.

Mais en même temps que se produisait cette réaction, un autre mouvement tendait à faire revivre le panthéisme hellénique non plus comme au pastiche poétique et un décor littéraire, mais comme la glorification du panthéisme voluptueux et sensuel de la Grèce à la face de la philosophie et de l'art catholiques. C'est l'étude de cette résurrection du panthéisme païen qui fait l'objet du travail de M. Streel.

Il l'analyse dans différents poètes puis, il cherche à en déterminer les causes et les conséquences.

La fiancée de Corinthe et le deuxième Faust sont infectés de cette philosophie voluptueuse. Chez Henri Heine elle subit un alliage d'ironie attendrie et de sensibilité moqueuse. On la retrouve dans Théodore de Banville, dont les « Exilés » développent, sous son aspect sombre et sérieux, le thème qu'Henri Heine avait traité avec la légèreté de son esprit railleur. Enfin elle compte parmi les adeptes Leconte de Lisle et Théophile Gautier. Impassible dans Gœthe et Leconte de Lisle, ironique et haineuse dans Heine. elle n'est plus dans Gautier et de Banville que voluptueuse et sensuelle.

M. Streel passe ensuite à l'examen des causes qui ont déterminé ce mouvement panthéiste et païen.

Ce fut d'abord le résultat involontaire et imprévu des tendances romantiques, qui, à un moment donné, poussèrent les esprits vers le moyen âge et l'art gothique. En effet dans ce retour au moyen âge on se passionna pour la forme extérieure sans guère se préoccuper de son essence religieuse : ce ne fut qu'affaire de décor, caprice de la mode, renouvellement de mobilier et changement de vestiaire.

Qu'arriva-t-il? Comme on n'avait pas aperçu dans le moyen âge les principes et la foi qui en font la grandeur, comme on s'était tenu à la surface, la poésie quitta bientôt les cathédrales pour le Parthénon et passa rapidement des ar-

ceaux et des ogives aux frises et aux attiques : le panthéisme grec remplaça l'inspiration chrétienne.

La seconde cause fut la connexion profonde et le rapprochement intime que les poètes modernes établirent entre la poésie et les arts plastiques.

Enfin, et c'est la troisième cause, le panthéisme en général et principalement le panthéisme grec est la forme la plus poétique du naturalisme philosophique comme le matérialisme en est la forme la plus positive et la plus brutale. Le panthéisme n'est donc qu'un matérialisme poétique, comme le matérialisme n'est qu'un panthéisme mathématique : ce sont les différentes formes d'une même idée expliquant le monde sans Dieu avec un peu plus ou un peu moins d'enthousiasme.

Il est évident, d'après ce rapport nécessaire et cette connexion intime, que le matérialisme, qui subsiste dans les tendances et les écrits de nos philosophes modernes, sortant de son appareil scientifique pour s'introduire dans la poésie, se présentera à nous sous la forme du panthéisme et de préférence sous la forme du panthéisme grec le plus poétique et le plus artistique de tous.

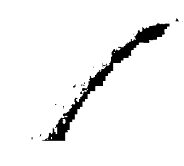
Désastreuses et fatales sont les conséquences de cette résurrection du panthéisme : le chrétien se trouve refoulé au niveau du païen. Le panthéisme antique était comme le complément de la civilisation hellénique. Sous le ciel doré de la

Grèce s'épanouissaient des hommes exempts de ces désirs indéfinissables et de ces aspirations inassouvies que le christianisme a éveillé dans l'homme moderne. N'ayant pour tout culte que la beauté resplendissant dans ses dieux et dans la nature, l'homme antique descendait le fleuve de la vie sans crainte et sans regret bercé ,dans la somnolence de son panthéisme qui ne lui montrait au-delà de la tombe, que la réunion au néant éternel et divin. Le christianisme, lui, a donné à l'homme la perception trop claire de la souffrance pour qu'il puisse encore, en méconnaissant les règles de l'austérité chrétienne se plonger dans l'ivresse du panthéisme hellénique.

Entre ces deux époques et ces deux civilisations il y a un abîme. Malheur aux poètes qui tentent de le franchir.

Et cependant le panthéisme grec fleurit en plein dans la littérature moderne. Des sophistes ont essayé de justifier ces abominations littéraires, en disant que la littérature doit être le miroir des mœurs sociales, qu'elle a pour mission de dévoiler, de décrire dans toute leur honteuse réalité, les plaies de la société, de promener le lecteur à travers des bouges infects, au milieu de scènes écœurantes : il faut guérir le mal par la vue du mal.

Le principe et la conclusion sont faux ; mais le fait n'est que trop vrai : oui! la littérature est le miroir fidèle des mœurs sociales. Et l'on se



demande alors avec effroi ce qu'est une société où renaît avec tant de force d'expansion et d'une manière si générale la philosophie païenne et sensualiste ?

Une société d'égoïstes, où toute cohésion disparaît à la base comme au sommet. C'est le cri d'alarme que pousse M. Halleux dans ses observations sur « la société et l'esprit de famille à notre époque ».

« L'esprit de famille, dit-il, s'en va de nos jours ; on oublie les traditions ; on n'a plus cette sage sollicitude vis-à-vis de l'avenir ; le vide se fait autour du foyer.

Ce même travail de dislocation se manifeste dans la société : l'harmonie ne règne plus entre les diverses conditions.

Au milieu de ces tendances contradictoires, il importe de suivre la voie droite et de donner à chaque position sociale l'estime qui lui revient.

Les classes inférieures rêvent une égalité chimérique. Si elles réfléchissaient à la Providence, elles respecteraient cette hiérarchie nécessaire et seraient contentes de leur sort. La noblesse est en principe la classe méritante, alimentée par tous les genres de mérites, et par conséquent la plus puissante et la plus honorée. La bourgeoisie, à son tour, a droit au respect : elle est la vie de la nation. Il faut tenir compte chez elle, non seulement de la fortune, comme on se borne à le faire, mais de la considération, de l'influence, du mérite, de l'ancienneté.



L'ascension si juste et si naturelle qui s'opère continuellement du degré inférieur de l'échelle sociale au degré supérieur, n'existe plus normalement en ce qui concerne les degrés les plus élevés; mais les familles bourgeoises méritantes trouvent encore leur récompense dans la prospérité et la considération.

Les maisons nobles ont dans leurs armes une puissante garantie de conservation; la bourgeoisie peut parer à son instabilité par l'esprit de famille. « C'est ainsi, dit M. de Ribbe, que, sous l'égide des deux grands respects, celui de Dieu et celui du père, grâce encore à l'attachement dont était l'objet la maison paternelle, des familles souvent modestes, ont pu sans privilèges, sans titres, sans fiefs d'aucun genre, par la seule puissance des mœurs, se perpétuer, pendant plusieurs siècles, dans le même pays et avec les mêmes vertus »

Du reste, l'esprit de famille est nécessaire dans toutes les classes, surtout au milieu des périls qui menacent aujourd'hui la société.

Il consiste dans l'union des membres de la famille, dans le travail commun, dans la conservation pieuse de la tradition, dans la sage prévoyance de l'avenir. Tacite met ces mots dans la bouche d'un chef barbare au moment du combat : « Majores et posteros cogitate ». Cette parole s'adresse aussi à nous, jeunes gens, qui allons entrer dans la lutte de la vie : songeons à nos ancêtres et à nos descendants.

En définitive si une famille doit se maintenir, si elle doit rester unie, si elle doit envisager son passé et son avenir, ce n'est point en vue des vains intérêts de ce monde : « Pour nous chrétiens, dit le Père Lacordaire, nous ne sommes ni du siècle présent. ni du siècle passé, ni du siècle à venir; nous sommes de l'éternité ».

De grands écrivains ont signalé et combattu l'envahissement de l'esprit païen dans la littérature contemporaine. A leur tête se trouve Mgr Dupanloup. Cet esprit supérieur lutta courageusement contre ces théories malsaines nées des passions elles-mêmes; il les étrangle dans les nœuds de sa puissante logique; il en montre l'ineptie et le néant. Mais ce qui intéresse beaucoup, c'est de pénétrer dans la vie intime du grand homme, de visiter son cabinet d'étude, d'assister à l'élaboration de ses ouvrages, de voir la rédaction primitive, écrite d'un jet dans le feu de l'improvisation, subir des corrections successives; l'on s'étonne de ce travail et de jour et de nuit, de ce sommeil entrecoupé de veilles; l'on se réjouit enfin de trouver l'illustre athlète plein de bonté pour l'enfance, et de bienveillance pour ceux qui l'entourent. Voilà ce que nous ont révélé les quelques pages de M. l'abbé Pessez.

Je ne sais s'il faut perdre l'espoir d'une restauration sociale. La société a traversé des crises qui semblaient devoir emporter du même coup et la foi et les mœurs.

Aujourd'hui c'est la société qui est corrompue; au XIe siècle c'était le clergé, lui, qui doit être selon l'expression de l'Ecriture « le sel de la terre ».

Le pouvoir séculier s'était peu à peu glissé dans les rapports hiérarchiques de l'Eglise par le développement de la féodalité ecclésiastique. La violation de la liberté des élections épiscopales et abbatiales, la simonie, la dépravation des mœurs furent les tristes conséquences de cette immixtion. Il fallait donc soustraire la hiérarchie ecclésiastique à l'action de l'Empire. C'était une entreprise gigantesque. Grégoire VII y mit la main, et la mena à bon terme. M. Swaenepoel dans son aperçu historique sur l'Empire et la Papauté au XIe siècle nous décrit cette lutte, il nous en retrace les principales phases et les grandes péripéties.

« Hildebrand s'était retiré à Cluny avec Grégoire VI. C'est là qu'il conçut son plan. Rentré à Rome avec Léon IX, il travaille à l'affranchissement du pouvoir épiscopal de toute sujétion au pouvoir impérial. En 1059, il fait porter par Nicolas II le fameux canon qui enlève à l'empire toute ingérence dans les élections pontificales.

Le serment de fidélité que prête entre ses mains Robert Guiscard, vainqueur de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, lui assure un puissant appui dans le midi de l'Italie.

Plus tard Hildebrand intervient dans la lutte

de la population de Milan contre un clergé simoniaque et corrompu, et parvient à placer sur le siège épiscopal de cette ville un zélé partisan du Saint Siège.

Proclamé pape en 1073, sous le nom de Grégoire VII, il s'efforce, mais en vain, de ramener Henri IV à de meilleurs sentiments. L'empereur qui voyait avec effroi l'insurrection des Saxons, a recours à des réponses évasives.

La première année de son pontificat, Grégoire VII fulmine l'excommunication « contre quiconque aurait obtenu une dignité ou un emploi ecclésiastique par voie de simonie; contre quiconque aurait conservé une église à prix d'argent, vendu ou acheté les droits d'une église et même contre les instruments de ce honteux service. »

L'année suivante, nouvelle excommunication dirigée cette fois : « contre le clerc qui aurait reçu de la main d'une personne laïque un évêché ou une abbaye. »

Ces deux décrets sont décisifs dans la lutte.

Grégoire, à qui l'odieux complot de Cencius n'a rien enlevé de son énergie, travaille à leur application en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne. Mais ses tentatives échouent devant l'obstination coupable d'Henri IV, qui, irrité de ces efforts, finit par convoquer à Worms une réunion des évêques de l'empire. La déposition de Grégoire VII y est décrétée. A

ce décret le Souverain Pontife répond par une bulle d'excommunication et de déposition lancée contre Henri IV.

Sentant sa puissance fortement ébranlée, et contraint de subir à Augsbourg toutes les exigences des seigneurs allemands, l'empereur négocie une réconciliation avec Grégoire VII. Mais ce n'est là qu'une feinte; et bientôt il retombe dans ses égarements antérieurs. Révoltés de tant de perfidie, les seigneurs allemands mettent à leur tête Rodolphe de Souabe. Après quelques hésitations, Grégoire VII fulmine une seconde fois l'excommunication contre Henri IV et lui enlève à jamais la couronne d'Allemagne et d'Italie. La bataille de l'Elster est funeste au pape : Rodolphe y trouve la mort. C'est alors qu'Henri IV se dirige sur Rome, l'investit, s'en rend maître un instant. Mais il est obligé de céder devant Robert Guiscard.

Grégoire se retire enfin à Salerne où il meurt. Sa mission était accomplie; la papauté restait triomphante.

En jetant un coup d'œil général sur la carrière que nous venons de parcourir, j'y vois figurer bien des travaux de mérite : l'année 1879-80 n'est point perdue, et je m'en réjouis. Mais je constate aussi et à regret que l'un des deux buts, que les statuts assignent à la Société Littéraire, le but scientifique, n'a pas été complètement atteint. Certes, il ne faut pas mépriser le style; mais ce qu'il faut rechercher avant tout, c'est

la pensée, le fond d'idées que recouvre la forme : idées philosophiques, sociales, scientifiques, historiques, religieuses, peu importe : c'est toujours la pensée qu'il faut poursuivre.

A ce point de vue, c'est une heureuse idée que d'avoir ouvert un concours où belges et étrangers sont admis indistinctement, pourvu qu'ils réunissent les conditions requises par les statuts : des prix seront décernés aux mémoires couronnés. L'appel ne fut point vain. Au jour indiqué, cinq travaux, en réponse à deux des questions proposées, étaient parvenus au président. Les commissions spéciales chargées de statuer sur ces mémoires se prononceront bientôt. Espérons que la Société Littéraire pourra inscrire dans ses annales un de ces jours qui sont la gloire d'une existence, parce que ce jour-là un talent a été honoré, un mérite récompensé.

Il est à espérer que la Société Littéraire entrera plus résolument que jamais dans la voie des études sérieuses; elle y marchera, dirigée, encouragée par son président, qui mérite à tant de titre son respect et son attachement. Aussi l'union la plus étroite relie-t-elle dans notre société les membres à la tête. Cette union s'est manifestée d'une manière éclatante par l'empressement avec lequel la Société Littéraire s'est jointe aux élèves de M. le professeur Léon de Monge pour lui offrir un témoignage d'estime, d'affection et de reconnaissance.



Société de littérature flamande (taal- en letterlievend Studentengenootschap der katholieke Hoogeschool onder de zinspreuk : MET TIJD EN VLIJT).

—

NAAMLIJST DER LEDEN.

Eere-voorzitter.

Hoogeerw. heer A. J. NAMÈCHE, Rector-Magnificus.

Bestuur.

De heeren :

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige Voorzitter.*

G. Helleputte, hoogleeraar, *Eerste Ondervoorzitter.*

H. Veltkamp, advokaat, *Tweede Ondervoorzitter.*

G. Eeman, student, *Eerste Schrijver.*

K. Vandepoel, student, *Tweede Schrijver.*

G. Wyeland, student, *Boekbewaarder.*

K. Depla, student, *Penningmeester.*

Eerw. L. W. Schuermans, pastoor te Wilsele, *Raad.*

Werkende leden.

De heeren :
P. P. M. Alberdingk Thijm, hoogleeraar.
K. Brants, student.
J. Cantillion, advokaat.
M. Cappuyns, student.
E. Claikens, id.
H. Cooreman, id.
Eerw. H. Coornaert, id.
J. Croonenberghs, id.
G. Daals, id.
K. Depla, id.
M. Deprins, advokaat.
Eerw. H. Dubois, onderpastoor.
Eerw. A. H. Dupont, hoogleeraar.
G. Eeman, student.
G. Helleputte, hoogleeraar.
Fl. Heuvelmans, student.
H. Huybrechts, id.
Eerw. H. Lauwers, id.
M. Micheels, id.
H. Pergens, id.
Eerw. L. W. Schuermans, pastoor.
H. Thiers, student.
H. Vandenbroeck, id.
A. Vandenbulcke, id.
G. Vandepoel, id.
E. Vandyck, id.
J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool.

L. Vanschoubroeck, student.
V. Vanwalleghem, id.
H. Veltkamp, advokaat.
G. Wyeland, student.
P. Willems, hoogleeraar.

Bijwonende leden.

De heeren :
E. Aelter, student.
H. Aerts, id.
J. Bethune, id.
L. Beun, id.
J. Bilterijst, id.
R. Boucqué, id.
A. Bruwier, id.
E. Bullens, id.
Osc. Buyse, id.
A. Caïmo, id.
Ph. Cammaert, id.
A. Cantillion, id.
Alp. Capelle, id.
J. B. Claes, id.
V. Collée, id.
E. Cordewener, id.
B. Criquillion, id.
H. Christiaens, id.
F. Deckers, id.
J. Dekersmaeker, id.
H. Delbecke, id.
H. Demarbaix, id.

F. Demessemaekər, student.
A. De Ruyter, id.
A. Deschaepmeester, id.
J. Devos, id.
E. D'Haenens, id.
K. D'Hondt, id.
M. Doppler, id.
H. Haers, id.
Eerw. Is. Hemeryck, hoogleeraar.
H. Hoefnagels, student.
M. Homans, id.
J. Indeken, id.
Eerw. J. Jacops, hoogleeraar.
J. Jacqmotte, student.
R. Jacques, id.
J. Jans, id.
H. Janssens, id.
O. Janssens, id.
Eerw. B. Jungmann, hoogleeraar.
A. Ketele, student.
E. Lauwers, id.
F. Leirens, id.
Th. Lemmens, id.
T. Leunen, id.
J. Lombaerts, id.
Eerw. H. Maes, krijgsaalmoesenier.
M. Marmillon, student.
P. E. Martens, hoogleeraar.
H. Mertens, student.
A. Meyers, id.

L. Ouwercx, student.
K. Parmentier, id.
K. Peeters, id.
H. Persijn, id.
Eerw. H. K. Pieraerts, hoogleeraar.
H. Pringiers, student.
A. Ruyssen, id.
V. Schaetzen, id.
H. Schoeten, id.
M. Smeuninx, id.
H. Stroobants, id.
A. Struelens, id.
A. Trouwers, id.
J. Van Biervliet, hoogleeraar.
Eerw. J. Van Boogaerd, student.
E. Van Caloen, id
H. Vandemaegdebergh, id.
Eerw. H. Vandenberghe, id.
O. Vanderbanck, id.
O. Vanderhaegen, id.
Ed. Vandieren, id.
H. Vanhaverbeek, id.
P. Vanneste, id.
H. Van Ruymbeke, id.
K. Vansteenberghe, id.
K. Vansteenbrugghe, id.
H. Vanvoren, id.
L. Vanwintershoven, id.
K. Velghe, id.
H. Verbiest, id.

G. Verriest, hoogleeraar.
G. Versavel, student.
H. Verschueren, id.
A. Versteylen, id.
J. Versteylen, id.
S. Verwée, id.
A. Willemyns, id.
H. Wostijn, id.

—

VERSLAG

der werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het afgeloopen schooljaar 1879-1880, door Hend. VELTKAMP, advokaat, tweeden schrijver des Genootschaps.

—

MIJNE HEEREN,

Evenals de leden eener familie, aan elkander verknocht niet alleen door de banden des bloeds, maar ook nog door die der innigste liefde, hun hart van vreugde voelen overstelpen bij het vernemen der eer; welke aan een hunner te beurt valt, zoo ook hebben wij, vlaamsche studenten der katholieke Hoogeschool, vrienden en gezellen van den heer Pol de Mont, onze borst voelen trillen, toen over eenige maanden, uit al de gewesten van het vlaamsche land een kreet van bewondering is opgestegen om den jeugdigen dichter te begroeten en toe te juichen, die, in den vijfjaarlijkschen prijskamp van nederlandsche letterkunde, op eene zoo schitterende wijze is bekroond geworden.

Ook heb ik met het grootste genoegen de

eervolle doch gevaarlijke taak aanvaard, die mij werd opgedragen, van het verslag van het taal- en letterlievend studentengenootschap *Met Tijd en Vlijt*, gedurende het schooljaar 1879-1880, op te maken.

Ons eerste woord, zij een woord van hulde aan onzen ijverigen eersten secretaris, den heer de Mont.

Mij onbekende in de wereld der letteren, mangelt het aan het noodige gezag om u in eene waardige taal, al de schoonheden af te malen, die wij in de dichtwerken van den heer de Mont tegenkomen. Nochtans betrouwende, niet op mijne zwakke krachten, maar wel op uwe milde toegevenheid, zal ik trachten u in korte woorden eene schets te geven van de gedichten, die hij, dees jaar, in eenen bundel vergaderd, en aan het oordeel der kritiek, met zooveel welgelukken onderworpen heeft (1).

I. Ophelia.

Onder dien titel vergadert de heer de Mont een vijftigtal minnedichten, die men met recht met den naam van liederen bestempelen kan.

Eenvoudig is de taal, zoet en streelend de uitdrukking. Bij het lezen dier verzen wordt men gewaar dat zij zonder moeite en natuurlijk uit

---

(1) K. M. Pol de Mont. Gedichten, — ter drukkerije van Karel Fonteyn. Leuven, 1880.

den boezem des dichters gevloeid komen, dat het bij hem oprecht het hart is dat spreekt: wat de schrijver gevoelt, voelt de lezer: hij deelt hem zijne liefelijkste aandoeningen van geluk, evenals zijne weemoedigste indrukken van angst en verdriet, mede.

Leest, bijvoorbeeld, het stuk getiteld: « O blijf gelijk de duive », en gij ook zult eene bede tot de lieve sturen en met den dichter zingen:

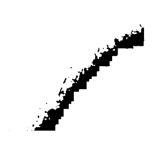
« Blijf rein, blijf blank, blijf schuldeloos!
» God mint het zuiver maagdenhert,
» en zeegnend zweven de englen rond
» waar zulk een schat behouden werd, —
» zulk hemelschat, mijn lieve » (1).

Daar gij integendeel de afwisseling van vreugde en verdriet in de kleuren der waarheid zult afgebeeld zien in:

« Van 't neergebogen voorhoofd
» verdwijnt de rimpel zoo licht,
» Zoo licht, na bitter weenen
» de traan van 't aangezicht. »

« Zoo licht verdwijnt de vreugde
» wanneer verschijnt de smert —
» zoo eindloos lang blijft knagen
» de droefheid aan het hert » (2)!

(1) Nr XXXII, bladz. 58.
(2) Nr XIV, bladz. 27.



II. Spooken en Beelden.

Wat is Mignon teeder afgeschetst! hoe deelt men de smart dier ziele aan haar land ontrukt en zingende met de zachte begeleiding des windes :

« Kens du das land, wo die citrohnen blühn?
ins goldenen laub die goldorangen glühn » (1) ?·

Welk akelig spooktooneel wordt voor onzen geest geschept bij het zien van Respha, als zij de lijken harer kinderen verdedigt tegen het vratige monster dat ze wil verscheuren (2)!

Hoe voelt men de borst van moed en fierheid zwellen, het hart van vaderlandsliefde kloppen bij het bruisschen van het kerelenbloed in de aderen van Skald Ortwin! met hem roept men uit :

« Woïho! Woïho! Ik heb kerelenbloed :
aan land en vrouwe —
houwe trouwe
totter doet (3).

III. Een Tarwemei.

Ziehier de eenvoudige geschiedenis eener liefde op den buiten.

---

(1) Nr IV, bladz. 99.
(2) Nr II, bladz. 111.
(3) Nr VI, blad. 159.



Met de geestigste en bevalligste bijzonderheden doorweefd, met verschillige tafereelen op bondige wijze afgeborsteld, kan « Tarwemei » als een juweeltje van verhalende poesie aanschouwd worden.

IV. Dominatores Terrae.

In dit gedeelte van zijnen bundel beschrijft de heer de Mont in eene beeldenrijke taal, al de ongelukken en ellenden op hunne onderdanen verspreid door de dwingelanden der grooten van deze wereld en herinnert dat boven hen een God is die zijne schrikkelijkste straffen voor hen bewaart :

« God ! wie zijt gij, riep hij (Pharao) builend,
» Gij die spot met Pharaos macht ! »

En van uit den zwarten hemel
Antwoordde als een donderslag :
« Hij — die de tyrans verplettert,
» In zijns torens onheildag » (1).

Wij komen hier ook nog, onder andere, het lied der Kollebloemen tegen, dat door Edgard Tinel getoonzet, zooveel bijval verwierf op het groote feest door het *Davidsfonds* in 1879 te Leuven gehouden.

---

(1) Nr IX, bladz. 200.

Wat wij bewonderen is de kracht van uitdrukking; hoe fier en machtig roept de dichter uit :

« Houdt u recht en ziet niet omme. »
'Is der vaadren schoonste lied.
Houdt u recht en ziet niet omme.
Volk vergeet die leuze niet,
Geen bespotter kan u schelen,
Zet den dommen schreeuwer stom,
En, stond 't mes al op uw kelen :
Houdt u recht, en ziet niet om (1)?

V. Aqua forti.

Tafereelen van verschillenden aard, dan eens luimig, dan weer ernstig, laten zij aan den geest des lezers toe zich uit te rusten, vooraleer tot het bestudeeren van het wijsgeerig gedicht : « de eerste mensch » over te gaan.

VI. De Eerste Mensch.

Daar ik verleden jaar reeds, in mijn verslag over dit gedicht gesproken heb, acht ik het overbodig er dit maal langer bij stil te blijven.

VII. Lichtsprankels.

Hier weet de dichter de edelste en verhevenste klanken uit zijne lier te trekken om het

(1) Nr XI, blad. 211.



smartelijke lijden van den God-Mensch, voor onze verlossing op den Golgotha gestorven, af te malen; om de verdiensten van het Heilig Bloed, voor ons vergoten, te bezingen.

« De Runnenkoning » en « Het laatste Klokkenlied » welke wij ook nog in dit gedeelte van de gedichten tegenkomen, onderscheiden zich zoo wel door de verhevenheid der gedachten als door de schoonheid der uitdrukking.

VIII. Nazang.

« De Skald » schept voor onzen geest de ridderlijke kasteelen der middeleeuwen terug met hunne :

« .... ridders oud en grijs van haar
» en paadjes, rank van leest,
» en maagden, in hun drachten bont;» (1)

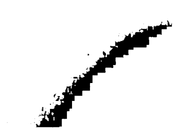
aan dewelke de zanger zijne wenschen van heil en geluk toestuurt. Wij voegen onze stem bij de hunne, zoo als zij bewonderen wij den dichter en met hen roepen wij hem toe :

« Goedheil en schutte « God! »

—

Indien, mijnheeren, wij het ons als eene plicht hebben aangerekend, op de eerste plaats, in ons

(1) Bladzijde 307.



verslag, hulde te brengen aan den schitterenden zegepraal van den heer de Mont, mogen wij nochtans de andere werkende leden onzes genootschaps niet vergeten, die, alhoewel in eene lagere spheer, het hunne hebben bijgebracht ter verheerlijking onzer moedertaal.

Een ander medelid van *Met Tijd en Vlijt*, de heer Karel Vandeputte, onze penningmeester, heeft dees jaar ook een bundel gedichten verzameld en onder den titel van Jonkheidsschets (1) uitgegeven. Dit werkje, waarvan Z. M. de Koning de opdracht wel heeft willen aanvaarden, is niet van verdiensten ontbloot.

De heer Vandeputte werke met ijver voort en zijne pogingen zullen met eenen goeden uitval bekroond worden; hij ook zal eene plaats innemen onder die schaar jonge strijders op wien de vlaamsche beweging met betrouwen het oog gevestigd houdt.

Indien wij aan de levenden de hulde bewijzen die hun toekomt, moeten wij ons ook diergenen gedenken welke deze wereld verlaten hebben. Bijna ieder jaar hebben wij het afsterven te betreuren van den eenen of den anderen jeugdigen strijder, die ons door de onmeedoogende hand der dood ontrukt wordt.

Het verlies, dat dit jaar, niet alleen de maat-

---

(1) Leuven, druk. Aug. Peeters-Ruelens, 1880.

schappij *Met Tijd en Vlijt*, maar ook nog het gansche vlaamsche kamp heeft getroffen, is ons des te gevoeliger, daar het een jongeling geldt, die alhoewel jong in jaren, doch rijk aan verdiensten reeds veel goed aan onze zaak bewezen heeft.

De heer Albrecht Rodenbach is op den jeugdigen ouderdom van drij en twintig jaren, uit ons midden gehaald geworden.

Hem als schrijver en dichter beschouwende, heb ik reeds in mijn voorgaande verslag eene korte beoordeeling zijner werken voorgedragen.

Met hart en ziel aan de vlaamsche zaak verkleefd, met onvermoeibaren ijver strevende voor haren bloei en vooruitgang, opende hem de toekomst eene schitterende baan op het gebied der nationale letteren.

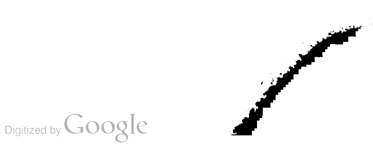
Dat het mij toegelaten zij, mij hier te bepalen met eene traan van oprechten rouw op het graf van dien dapperen katholieken vlaming te storten.

Vol betrouwen op de almachtige wijsheid en rechtvaardigheid van den oppersten Rechter, mogen wij hopen dat zijne ziel reeds in vrede in den schoot der Godheid rust.

Na alzoo eenen algemeenen blik buiten den kring onzes genootschaps geworpen te hebben komen wij tot het verslag der eigentlijke werkzaamheden van *Met Tijd en Vlijt*.



8.



BUITENGEWONE ZITTINGEN.

Avondfeesten.

Reeds sinds eenigen tijd was er besloten geworden dat *Met Tijd en Vlijt*, buiten zijne gewone weekelijksche zittingen, gezamentlijk met de leuvensche afdeeling van het *Davidsfonds*, eenige muziekfeesten met voordracht, gedurende den winter, zoude inrichten.

Dees jaar is dit besluit voor de eerste maal ten uitvoer gebracht, en wij mogen het vrij op zeggen, de poging is volkomen gelukt en met den besten uitval bekroond geworden.

Drie avondfeesten, telkenmale door een groot getal aanhoorders bezocht, werden aan de leden der twee genootschappen, in de zalen der *Société de Lecture*, aangeboden.

Eenige liederen, zoo wel ernstige, die eenieders hart van vaderlandsliefde deden trillen, als kluchtliederen die de vroolijkheid in al de geesten wisten te verwekken, het uitvoeren van stukken voor piano of quatuor, het zingen van echte vlaamsche kooren door den kring *Pius IX*, wiens welwillende medewerking aan onze feesten eenen nieuwen luister bijzette, ziedaar de samenstelling onzer programmas.

Onzen oprechten en vurigsten dank aan al de muziekanten, die met zooveel dienstwilligheid hun taleat ter beschikking der inrichtingskom-

missie hadden gesteld. De goede keus hunner stukken, de puike uitvoering der hun opgelegde taak, verwierven eenieders goedkeuring : ook werden zij krachtig door het publiek toegejuicht.

De sprekers genoten geenen minderen bijval. De heer hoogleeraar Willems, die, in eene van het onderwerp waardige taal, over Vondel handelde; de heer ridder de Corswarem, die met zijn bekend talent ons over de vlaamsche beweging onderhield; de heer August Snieders, die ons lezing gaf van eene prachtige novelle van zijne hand, getiteld : « Verlos ons van den kwade », zagen hunne voordrachten met daverend handgeklap begroet.

Moge het welgelukken dier avondfeesten moed aan hunne inrichters inboezemen en hen aanzetten om zich met eenen nieuwen ijver toe te leggen tot het vormen in het toekomende van zulke vergaderingen.

Werken zij met vlijt om eenige kleine onvolmaaktheden, die men noodzakelijk in alle begin tegenkomt, te doen verdwijnen, en zij zullen een verdienstelijk werk voor de vlaamsche beweging verricht hebben. Dan zullen onze feesten meer en meer bijval genieten zoo bij de leuvensche burgers als bij het studentenvolk, en voorzeker een krachtig middel van propagande worden tegen het franskillonismus dat al de klassen der hedendaagsche maatschappij heeft aangetast.



Zitting van 18 januari.

Voordracht door den heer De Beucker.

Op zondag 18 januari 1880 was de bovenzaal van het *Oratoriënhof* opgepropt van volk. En geen wonder : de ijverige en alom vermaarde redenaar, de heer De Beucker moest het woord voeren.

Hij had voor onderwerp zijner voordracht gekozen : « Eenige beschouwingen uit het leven der dieren. »

Onnoodig te zeggen, hoe de geleerde professor, die in dat vak bijzonder uitmunt, deze stof wonderwel wist uit te breiden; hoe zijne warme rede tot eenieders geest wist door te dringen om er den kiem van nuttige en aangename kennissen neer te leggen.

Gedurende twee uren hield de spreker onze aandacht geboeid bij de schoone tafereelen, die hij ons afschetste. En ons aller harten verhieven zich tot den Schepper, die aan ieder dier de middelen heeft verschaft, niet alleen om zich zelven, maar ook en bijzonder om zijne jongen, tegen de aanvallen der vijanden te beschermen; die hun het instinkt dat volmaakt is, omdat het goddelijk is, heeft verleend; en met den dichter klonk het in ons binnenste :

« Uw werk, o God van liefde, is godlijk inderdaad. »

Het handgeklap aller toehoorders moest den heer De Beucker bewijzen dat hij de ware snaar had weten aan te raken en dat het volk zijne grondige kennissen in natuurkunde en zijne verheven welsprekendheid weet te waardeeren.

Zitting van zondag 1 *februari.*

Het onderwerp der voordracht van den heer de Baets, advokaat te Gent, was « de omwenteling van 1830. »

Dit onderwerp reeds dikwerf door sprekers en schrijvers, onder verschillige oogpunten beschouwd, werd ons op eene zeer oorspronkelijke wijze voorgedragen, en onderscheidde zich door grondige geschiedkundige kennissen, ten welker dienste spreker eene schitterende taal wist te stellen. De bijval dien de heer de Baets genoot moge hem aanzetten om *Met Tijd en Vlijt* niet te vergeten, en ons nog meermalen op zulk eene verhandeling te komen vergasten.

Plechtige zitting van zondag 25 *januari.*

Op zondag 25 januari werd onze plechtige jaarlijksche zitting in de Promotiezaal, ter Halle, om elf uren 's morgens gevierd.

Voorgezeten door onzen voorzitter den heer Willems, werd zij vereerd door de tegenwoordigheid van verscheidene hoogleeraren. Een nog al zeer deftig getal buitenleden hadden aan

den oproep van het bestuur beantwoord. Doch het spijt mij hier te moeten aanstippen dat de werkende en bijwonende leden niet talrijk genoeg samengekomen waren. Nochtans hebben zij ongelijk gehad en veel verloren.

Het verslag der werkzaamheden van *Met Tijd en Vlijt* gedurende het schooljaar 1878-1879 werd door uwen verslaggever voorgelezen, waarna de heer voorzitter het woord nam om in eenige woorden hulde te bewijzen aan twee onzer leden, de heeren Depla en Daels, die respectievelijk den eersten en den tweeden prijs in den algemeenen wedstrijd voor vlaamsche taal tusschen de gestichten van middelbaar onderwijs behaald hadden. De door *Met Tijd en Vlijt* uitgegeven boekdeelen werden hun als belooning voor hunnen zegepraal en als aanmoediging voor de toekomst, overhandigd.

Eindelijk beklom de eerw. heer Muyldermans, werkend lid van het genootschap, het spreekgestoelte en droeg ons een werk voor getiteld : « Vlaamsche Beweging, vlaamsch volk en vlaamsche schrijvers. »

Waarin bestaat, zegde spreker, onze vlaamsche kamp? Welk is de aard onzer vlaamsche beweging?

In den beginne kreet men hem uit als eene orangische beweging; thans nog doet men hem soms doorgaan voor een geharrewar van letterkundigen. Onze kamp is geen bloot litterarisch

streven, 't is een volkskamp voor godsdienst, taal en zeden. Hij wil de wedergeboorte van een vaderland met eigen spraak en zeden : de wedergeving van het eigendommelijke Vlaanderen van vroeger.

Werpen wij eenen blik op dat verleden. Waardoor muntten onze vaderen uit? vooreerst door eigenwaarde. Dat zelfbeseffen willen wij bewaren in ons volk : dat gevoelen van eigenwaarde van vroeger willen wij meer en meer ontwikkelen en doen ontvlammen, daar waar het heden bijkans is uitgedoofd.

Wij moeten dus vooral werken op het volk, op hetgeen wij doorgaans het eigenlijke volk noemen, rond wiens heerd de meeste sporen van vroeger zijn achtergebleven.

En hoe zal de schrijver werken op dat volk? Om er eenen zekeren invloed op uit te oefenen moet hij vooreerst wel overtuigd zijn van de voornaamste eigenschappen van ons volk, die zijn : 1° de godsdienstigheid, 2° de eerbied voor de goede zeden en 3° het nationaal gevoelen.

Die geest van godsdienst, van eerbied voor de kuische zeden en die verkleefdheid aan eigenschoon moet de schriften onzer schrijvers bezielen. Ook zijn zij de drij voornaamste bestanddeelen van alle echte en duurzame beschaving. Er valt dus een zware plicht den gewetensvollen vlaamschen schrijver te last, heden dat ons volk zoo zeer is blootgesteld aan den vloed van goddeloosheid, zedeloosheid en ontaarding.



Welk middel zal nu de schrijver aanwenden om die gedachten rond te strooien in den schoot van het volk ?

Hij gebruike de taal des volks : geene straattaal, geene geijkte, stijve boekentaal, maar de zuivere gelouterde volkstaal, waar het volk zich zelve, dat is zijne nationale wijze van denken en spreken, in herkent, zooals professor David zaliger zelf zegt.

Gebruikt men zulke taal, dan zal het volk lust vinden in het lezen onzer schriften : onze gedachten zullen bijval vinden en tevens ook zal de vlaamsche kamp mogen hopen op het welgelukken zijner edele pogingen.

In eenen sierlijken trant geschreven, in eene welsprekende taal voorgedragen, verwierf de behandeling van dit zoo belangrijk onderwerp, den meesten bijval. Door hunne toejuichingen bewezen de toehoorders aan den heer Muyldermans hunnen oprechten dank voor zijne zoo wellievende medewerking tot het opluisteren onzer plechtige zitting.

Namiddag ten half-twee was een prachtig feestmaal in het museum der Halle opgediend : een vijftigtal leden waren aan den disch vergaderd. Mgr Namèche en Mgr Cartuyvels hadden ons hunnen spijt uitgedrukt aan ons broedermaal geen deel te kunnen nemen.

Aan het nagerecht stond onze voorzitter op en in eenige welgevoelde woorden stelde hij



voor te drinken aan de katholieke Hoogeschool in den persoon harer overheden de hoogeerweerde heeren Rector en Onderrector. Daverend handgeklap begroette zijne woorden, maar de geestdrift steeg ten top toen uw verslaggever op zijne beurt op de gezondheid van den heer voorzitter Willems dronk. Herrinnerend wat al diensten de heer Willems aan ons genootschap bewezen heeft, met welke verkleefdheid en zelfopoffering hij steeds onze redetwisten komt bestieren, altijd strevende naar den bloei en den vooruitgang van *Met Tijd en Vlijt*, bracht hij te zelfder tijd eene welverdiende hulde aan den geleerde die zijne werken alom met zooveel lof onthaald gezien heeft en drukte de hoop uit hem nog lange jaren aan het hoofd van *Met Tijd en Vlijt* als voorzitter te zien zetelen.

Menige andere gezondheid werd nog voorgesteld, onder andere aan de buitenleden, menig vlaamsch lied ontwelde nog aan onze vlaamsche borst en deed zijne vaderlandsche toonen in de oude Halle weergalmen, toen men te zeven uren uiteen scheidde, verheugd over den aangenamen dag die men samen doorgebracht had.

Gewone zittingen.

REDEKUNDIGE AFDEELING.

Zitting van donderdag 13 *november* 1879.

Deze eerste zitting werd geopend onder voor-



zitterschap van den hoogleeraar Willems, voorzitter, welke eenige woorden aan de vergadering toestuurde nopens de werkingen des genootschaps.

Daarna werd het woord gegeven aan den heer Pol de Mont, die ons een werk voordroeg handelende *over de kunst.*

Wat is realism en wat is idealism? Welk van die twee is de waarheid? Het antwoorden op die vragen maakte het eerste deel der voordracht uit. De waarheid bevindt zich, strikt genomen, zegt de spreker, noch in 't een noch in 't ander; maar de twee te samen vervat in den stelregel: « keus in 't ware », ziedaar de grondregel van alle kunst.

In het tweede deel houdt de heer de Mont zich bijzonder bezig met de muziek. Het is niet genoeg dat deze, zooveel mogelijk, het gedacht wedergeve, zij moet tevens ook nog aan het nationaal gevoel van ieder volk beantwoorden.

Het derde gedeelte der voordracht handelt over schilderkunst. Spreker raakt er de twee volgende punten aan : 1° Het verval van hetgeen men het groote *genre* heet, dat is religieuse en geschiedkundige schildering, en zelf van het kleine *genre*, dat is humoer schildering, spruiten voort uit gebrek aan geleerdheid en litterarische kennissen; — 2° De kwestie van de gedachtenschildering of symboliek.

Dit werk, in eene prachtige taal voorgedragen, verwierf eenieders goedkeuring.

Nadat men besloten had de zittingen der redekundige afdeeling voortaan des vrijdags te houden, werd de vergadering om halftien geheven.

Zitting van vrijdag 21 *november*.

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

De heer Rademaekers vergastte de vergadering op eene voordracht getiteld : *De Moedertaal.*

Ieder volk moet zijne moedertaal beminnen; en wij, vlamingen, hebben bijzondere redenen om haar lief te hebben : ziedaar het dubbel onderwerp zijner verhandeling, die hij behendig wist uiteen te zetten.

Ieder mensch, zegde spreker, herinnert zich met genoegen die taal die reeds tot zijn hert sprak toen hij nog op den schoot zijner moeder gewiegd werd : daarenboven is de taal het krachtigste wapen ter verdediging des vaderlands, ter handhaving van het nationaal karakter. — De vlaamsche taal, ging hij voort, is eene eeuwenoude taal die

« ... reeds dan een' Maarlant vond,
» Toen aan den boord der Seine een nieuwe taal ontstond.»

Waarom zouden wij dus onze taal versmaden

om er een andere, die de onze niet waard is, aan te nemen?

Het handgeklap dat deze voordracht begroette toonde aan den heer Rademaekers de dankbaarheid der leden voor die schoone verhandeling en bijzonder voor de manier waarop zij ons werd voorgedragen Ook stuurde de heer voorzitter eenige woorden van aanmoediging tot ons nieuw medelid.

De bespreking van het werk des heeren de Mont over de Kunst, was uitermate belangrijk. De heer Eeman die als bespreker optrad, legde eerst zijne gedachten uit over idealism en realism en trachtte daarna die des heeren de Mont te wederleggen. Deze beweerde dat de bespreker de dwaling van Winckelmann aankleefde, en dat indien deze theorie moest aangenomen worden, de photographie als de schoonste uitdrukking der kunst zoude moeten aanzien worden.

De heeren Alberdingk Thijm en Helleputte namen ook deel aan den redetwist en toonden, in eene warme taal, welk verschil er tusschen idealism en realism bestaat, en wat er eigentlijk door die woorden moet verstaan worden.

Deze schoone zitting werd ten tien ure geheven, onder het handgeklap der leden, verheugd zulk eenen avond doorgebracht te hebben en hem als een gunstig voorteeken aanziende voor de werkzaamheden der redekundige afdeeling gedurende het schooljaar.



Zitting van vrijdag 28 november.

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

De verslaggever droeg een werk voor over Ledeganck. — In het eerste gedeelte gaf hij in breede trekken de levensbeschrijving des dichters, en haalde eenige feiten aan, die eenen grooten invloed op zijne werken uitgeoefend hebben. — In het tweede deel sprak hij bijzonder over de *Drie Zustersteden* en toonde hoe dit gedicht eenieder moet aanzetten tot het handhaven onzer moedertaal en het bewaren van ons aloud vlaamsch volkskarakter.

De heeren Croonenberghs en Cuyle, gelast met het bespreken van het werk des heeren Rademaekers, over de Moedertaal, leverden hem veel spel. De heeren de Mont en Verbraken namen ook nog deel aan den redetwist.

Zitting van vrijdag 5 december.

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Helleputte, eersten ondervoorzitter.

De heer Cuyle gaf ons lezing van een wel bestudeerd werk over sommige leenrechten, die onder het leenroerig tijdvak hebben bestaan. Spreker hield zich bijzonder bezig met het recht van justicie en het recht van wind.

1° Het recht van justicie. — Vele schrijvers kennen maar twee graden van justicie : *a)* het

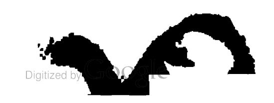


recht van put en galghe of hooge justicie, en *b*) de lage justicie. Nochtans toont spreker dat er ook eene middelbare justicie was.

In het voorbijgaan repte hij eenige woorden over het recht van eersten nacht en beweerde dat, alhoewel dit recht door schier alle geschiedschrijvers geloochend wordt, het nochtans in verscheidene heerlijkheden van Vlaanderen heeft bestaan, niet als misbruik, maar wel als recht.

Dan deed spreker de manier kennen waarop de justicie uitgeoefend werd, legde ons uit welke de verscheidene officieren der heerlijkheid waren en welk deel hun beschoren was in de rechtspleging. Deze officieren zijn : *a*) de praetere die het recht heeft « te vanghene, te schuttene, te arrestieren ende te callenghierene in de boete ; *b*) de balliu die de schepenen en rechters ter viercshare daagt en maant (en daarom ook soms maanheere genoemd wordt); *c*) de schepenen die de rechters zijn ; spreker toont ons hunnen oorsprong en de wettige bijzonderheden die hun ambt regelden; *d*) de griffier die van alles boek hield.

Dan las spreker voor hoe die ambtenaren beeedigd waren en hield zich bijzonder bezig met ons te doen kennen welke waarborgen de costuymen dier tijden gaven aan leenmannen, laten en andere ingezetenen, tegen onrecht en willekeurige vonnissen. Te dezes einde sprak hij



van de voorwaarden die vereischt waren tot het uitspreken der doodstraf door eene heerlijke vierschaar, van het recht van beroep en gratie en van de verschillige straffen die het uitkoopen der rechters beteugelden.

2° Het recht van wind. — Dit tweede deel van het werk toonde ons waarin dat recht bestond, welke zijn oorsprong is en hoe het, in den beginne ten voordeele der laten ingesteld, later in dwang en slavernij verviel. De reglementen over het ambt van 's heeren molenaar, de straffen die dengene die 's molenaars rechten miskende, ten deele vielen, werden beurtelings uitgelegd.

Eindelijk sprak de heer Cuyle nog van de waarborgen die den laten verzekerd waren tegen inbraak op hun recht van wegen 's heeren molenaar, waarborgen die bijzonderlijk bestonden in het gemak dat de laten hadden, den molenaar te beschuldigen, en in de plicht van den leenheer over deze beschuldiging te vonnissen.

Daarna ging men over tot het bespreken van het werk des verslaggevers, waaraan deel namen de heeren Depla, de Mont, Verbraeken en Claikens.

Zitting van vrijdag 12 *december.*

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

De heer Wyeland gaf lezing van een werk



handelende « over de verspreiding van het ka-
» tholicismus, met die van het protestantismus
» vergeleken. » Hij toonde ons hoe het katholicismus, de leer van zijnen goddelijken stichter volgende, door de zachtmoedigheid, door de enkele kracht van overtuiging en de verdiensten van het martelaarsbloed zich alom heeft verspreid. Daarna schilderde hij ons af hoe het protestantismus zich slechts door geweld, door het vergieten van bloed en de medehulp der wereldlijke macht heeft kunnen inplanten. — Deze dubbele thesis werd bewezen en uitgelegd door eene menigte feiten getrokken uit de geschiedenis der verschillende volkeren : Duitschland, Frankrijk, Engeland, Zweden, Zwitserland enz. De gewelddaden van koningin Elisabeth van Engeland, de ongehoorde vervolgingen die onder hare regering tegen het katholicismus gericht werden, trokken bijzonder de aandacht des sprekers.

Ingevolge een besluit in de voorgaande zitting genomen, werd het woord aan dén heer Cuyle verleend om ons het einde voor te dragen van zijn werk : « over eenige leenrechten die onder
» het leenroerig tijdvak hebben bestaan ».

Na in de voorgaande verhandeling gesproken te hebben van het recht van justicie en het recht van wind, hield hij zich nu bijzonder bezig met het recht, aan de leenheeren toegekend, van tienden en korweien te lichten. Hij leerde ons den oorsprong dier rechten kennen, legde ons

klaarlijk uit waarin zij bestonden, en toonde ons door welke middelen de laten, die tot deze plichten gehouden waren, tegen den willekeur des heeren beschermd waren.

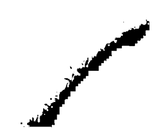
Zitting van vrijdag 19 *december.*

Voorzitterschap des heeren Willems, voorzitter.

In een welgeschreven werk leerde de heer G. Eeman, onder den titel van « Staatisten en Vonckisten », ons den toestand der partijen in België, gedurende de Brabantsche omwenteling, kennen. Hij toonde ons hoe de Staatisten de oude instellingen ongeschonden wilden bewaren en oprecht de konservatieve partij genoemd kunnen worden; hoe van eenen anderen kant de handlangers van Vonck een aristokratiek regeringsstelsel verdedigden en wilden invoeren. Eindigende gaf spreker ons zijn gedacht over dit laatste stelsel te kennen.

Daarna ging men over tot de bespreking van het werk des heeren Cuyle : De plichtmatige bespreker, de heer Verbraeken, randde verschillige punten van dat werk aan Onder andere beweerde hij dat hetgeen de heer Cuyle middelbare justicie genoemd had, nooit had bestaan, dat het recht van korweien wel het hatelijkste aller rechten mocht genoemd worden en dat de schrijver de beteekenis der woorden : « erfachtige pastoor » niet wel begrepen had. Na het

9.



antwoord des heeren Cuyle, die al zijne beweringen staande hield, bracht de heer hoogleeraar Alberdingk Thijm eenige woorden in het midden, die den redetwist sloten, en merkte op dat in de werken handelende over de leenroerige tijden, er wel moet gelet worden op de verschillende tijdstippen waarin zij zich verdeelen, want anders loopt men gevaar zich dikwijls te vergissen en zich valsche gedachten in den geest te prenten.

Zitting van vrijdag 9 *januari.*

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

De heer Claikens gaf ons lezing van een werk over de *Gods oordeelen of ordalien.*

Hij handelde vooreerst over den oorsprong dezer rechtelijke instelling en beweerde dat zij bij de Germanen ontstaan is, aan wier eenvoudige doch fiere inborst zij volkomentlijk beantwoordden. Hij toonde ons welke pogingen door pauzen en christene keizers zijn aangewend geworden om ze te doen verdwijnen; hoe nochtans de diepe wortels die zij in de zeden der middeleeuwsche volkeren geworpen hadden, deze taak zoo moeielijk maakten dat wij, zelfs in de vorige eeuw, er nog sporen van vinden.

In het tweede deel zijner voordracht legde

spreker ons uit waarin de verscheidene proeven bestonden : proef door het vuur, proef door het koude of kokende water, kruisproef, enz.

De heeren Vandeputte en Craenen, die met de bespreking van het werk des heeren Weyland : » verspreiding van het katholicismus met die van het protestantismus vergeleken » gelast waren, kweten zich opperbest van hunne taak en wisten menige belangrijke opmerking te doen.

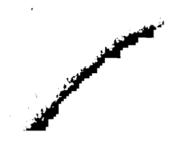
Zitting van Zondag 16 *januari.*

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

De heer Pol de Mont droeg ons een werk voor dat getiteld kan worden : « een oogslag op den huidigen politieken toestand der wereld. »

Er zijn veranderingen noodig, zegt spreker; het volk komt op en wil alle macht afschaffen. Tusschen de veranderingen, die bijzonder aan het dagorde zijn, bekleeden het afschaffen der legers, welke door den spreker met den naam van marionettenspel bestempeld worden, en het algemeen stemrecht, dat hij met kracht verdedigde, de eerste plaats.

Het is nochtans de demokratie niet, zoo als zij door de hedendaagsche socialisten gedroomd wordt, die de heer de Mont wil invoeren, en om ons zijne gedachten klaar uit te leggen, toonde hij ons welke invloed door de katholieke Kerk op de toekomst moet uitgeoefend worden.



Daarna ging men over tot de bespreking van het werk des heeren Eeman, getiteld Staatisten en Vonckisten. De heer Vandenbroeck maakte eenige zeer ernstige opwerpingen. Het bijzonderste punt waarover de bespreking rolde, was de strekking der Vonckisten, of zij een waarlijk demokratiek of wel een aristokratiek stelsel verdedigden. De tweede bespreker, de heer Snoecks, bepaalde zich bij eenige korte aanmerkingen uit hoofde van het reeds gevorderd uur. Na een antwoord van den heer Eeman, werd de zitting ten tien uren geheven.

Zitting van vrijdag 23 *januari.*

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

Het eerste punt op het dagorde was de verdere bespreking van het werk des heeren Eeman : « *Staatisten en Vonckisten* »; maar uit hoofde der afwezigheid van den plichtmatigen bespreker den heer Snoecks, die verhinderd was de zitting bij te wonen, ging men onmiddellijk over tot het tweede punt : de bespreking van het werk des heeren Claikens over de *Godsoordeelen.*

De heer Vanschoubroeck voerde het woord, en beweerde dat de oorsprong der Godsoordeelen moet gezocht worden, niet bij de Germanen, maar wel bij de Joden : hij haalde verscheidene voorbeelden aan van Godsoordeelen,



die in de Joodsche geschiedenis voorkomen. — De heer Claikens antwoordde dat zijn werk alleenlijk voor doel had de geschiedenis der ordaliën in onze gewesten af te schetsen.

De verslaggever maakte ook nog eenige opmerkingen zoowel nopens den oorsprong der ordaliën als nopens hunne geschiedenis en verweet aan den heer Claikens, die van zijnen kant ook geen antwoord schuldig bleef, de onvolledigheid zijner voordracht.

Er ontstond ook nog eene woordenwisseling tusschen den heer Cuyle en den verslaggever, over het punt van te weten tot wanneer het gerechterlijk tweegevecht bestaan heeft.

Daarna werd het werk des heeren de Mont, in de voorgaande zitting voorgedragen, besproken. De heer Huybrechts wist zich wel van zijne taak te kwijten. De redetwist rolde bijzonder over het socialismus.

Zitting van vrijdag 30 *januari.*

Voorzitterschap van den heer Willems, voorzitter.

De heer M. Micheels moest ons een werk voordragen over Vondel, doch om rede van onpasselijkheid afwezig, had hij den heer Eeman verzocht hem te vervangen in het lezen van zijn werk De stof, welke door den schrijver behandeld werd, was in twee groote deelen verdeeld, waarvan slechts het eerste deel ons werd voor-



gedragen. Schrijver handelde over Vondels leven, gaf ons eene schets van zijnen handel en wandel, en wist dit onderwerp met menige belangrijke bijzonderheden te doorweven.

Daarna wierd er overgegaan tot de verdere bespreking van het werk des heeren de Mont. De kwestie van het militarismus en de noodzakelijkheid der legers, wierden bijzonder aangeraakt. De redetwist was uiterst belangwekkend, ook, verscheidene leden wenschende er nog deel aan te nemen, werd er op voorstel des verslaggevers besloten, de bespreking in eene volgende zitting te voleinden.

Zitting van vrijdag 20 *februari.*

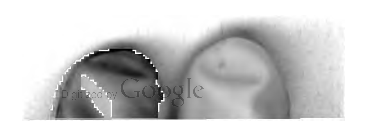
Voorzitterschap van den heer Willems, voorzitter.

De heer Vandepoel droeg ons een werk voor hebbende voor titel : « De Godverloochening met hare maatschappelijke gevolgen ».

De godverloochening is niet anders dan de oorlog aan God, en de oorlog aan God is natuurlijk een groot gevaar voor de maatschappij en dit om de volgende redenen :

Gods bestaan is de grondsteen van de maatschappij, van de openbare orde : neemt bij een volk dit bestaan weg, en volkslogiek die onweerstaanbaar is, zal deze orde doen vallen.

Dit is ook de stand van onzen maatschappelijken toestand; derhalve ook gaan wij recht-



streeks naar de omwenteling. Talrijke voorbeelden, om dit te staven, kan men uit de huidige dagbladeren en boeken aanhalen,

Zoo is het dan ook dat de godverloochening logiek en rechtstreeks naar het socialismus leidt.

Aan de bespreking van het voorgaande werk namen deel de heeren de Mont, Eeman en hoogleeraar Alberdingk Thijm.

Zitting van vrijdag 27 februari.

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

De heer Brants gaf ons lezing van een werk handelende : *over het militarismus.*

Het militarismus, zegt spreker, is eene dier plagen, die, even als de kanker, de levende krachten der maatschappij uitputten.

Om dit gezegde te staven, beschouwde hij het militarismus vooraan op theorisch, dan op staatkundig gebied.

Onder het eerste oogpunt is het militarismus een groot kwaad, omdat het eenieder in zijnen roep verhindert, omdat het het grootste gedeelte van 's lands inkomsten opslurpt, omdat het hetzijne bijbrengt tot den verval van den landbouw, het verbreiden van het zedenbederf en het vermeerderen der armoede.

Nochtans, gaat spreker voort, dat kwaad kan in den huidigen toestand der zaken niet geheel



en gansch uitgeroeid worden, en zoo komt hij tot het tweede deel zijner voordracht, waarin hij ten eerste de instellingen der scheidsrechterlijke uitspraken verdedigt en daarna bewijst dat in België de uitbreiding van het leger gevaarlijk en onnoodig is. — Gevaarlijk : omdat zij met de gemeene denkwijze en de zeden van ons volk niet overeenstemt; onnoodig : omdat de traktaten en het verleden ons eene zekere waarborg zijn van het behouden onzer onafhankelijkheid.

Op eene ordemotie des heeren Eeman werd het voorstel : 1° van een abonnement op den *Étudiant catholique* te nemen; 2° van de verslagen ter inlassching naar dit weekblad te zenden, aangenomen.

Daarna werd het werk des heeren Vandepoel *over de godloochening en hare gevolgen*, besproken. De heer Thiers voerde het woord, doch de bespreking niet kunnende geëindigd worden, werd er besloten ze in de volgende zitting voort te zetten.

Zitting van vrijdag 5 *maart.*

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Helleputte, eersten ondervoorzitter.

Op het dagorde stond de lezing van een werk des heeren Verbraeken. Deze had aan den schrijver laten weten dat het hem onmogelijk zoude zijn de zitting bij te wonen.

Men ging dus over tot de verdere bespreking van het werk des heeren Vandepoel. Nadat de plichtmatige bespreker de heer Wyeland en de heer Vandepoel beurtelings het woord gevoerd hadden, breidde zich de redetwist uit, aan dewelke deel namen de heeren Vandeputte, Brants, de hoogleeraren Alberdingk Thijm en Helleputte.

De bespreking van het werk des heeren Brants werd tot de volgende zitting verschoven.

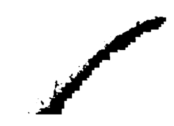
Zitting van vrijdag 12 maart.

De heer G. Daels droeg ons een werk voor getiteld : *Ierland en O'Connell.*

Hij beschreef de iersche geschiedenis in hare hoofdlijnen en bijzonderste trekken en toonde hoe, sedert de verovering van Engeland door Hendrik den tweeden, tot O'Connell toe, de engelsche politiek immer tot doel had de iersche bevolking onder eene soort van wettelijk ilotismus te verdrukken.

Vooraleer tot O'Connell over te gaan, schetste spreker in eenige woorden den politieken en maatschappelijken toestand van dien tijd af en sprak over de rol door O'Connell zelven gespeeld, die door de Voorzienigheid werd gezonden om Ierland te bevrijden.

Hij stelde de uitstekende trekken der politieke loopbaan van O'Connell in Ierland met de algemeene politieke beweging van Brittanje en Ier-



land in verband en kenschetste het politieke stelsel van den ierschen bevrijder, stelsel dat eenen grooten invloed heeft uitgeoefend niet alleen op zijn land, maar ook op gansch Europa.

Ten slotte beoordeelde hij O'Connell als redenaar, staatsman en christen. Niettegenstaande de strijdigheid van gevoelens nopens O'Connell geuit, blijft hij de merkwaardigste figuur van onzen tijd, want nooit verwezenlijkte staatsman een zoo uitgebreid plan, nooit wist een politieke genie met zooveel behendigheid de omstandigheden waar te nemen om zijn doel te bereiken, en dit doel was edel en verheven : de bevrijding van het vaderland.

Na de bespreking van het werk des heeren Brants, werd deze onze laatste zitting der redekundige afdeeling, ten tien uren geheven.

LETTERKUNDIGE AFDEELING.

Zitting van zondag 26 *october*.

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

Als een verblijdend feit hebben wij den iever te loven, door de leden aan den dag gelegd, in het aanwerven van nieuwe kampers voor ons verheven doel. Niet min dan tien nieuwelingen werden in deze eerste, doch door talrijke leden bijgewoonde vergadering voorgesteld. Deze zijn de heeren : G. Daals, Parmentier, Muylder-

mans, Adriaensen, Vanden Berghe, Indeken, Cantillion, Schoeters, Demesmaeker, Claes, Vanvoren en Rademaekers, over welker aanneming als leden in de eerstvolgende zitting zal gestemd worden.

De heer Croonenberghs deed het voorstel van voor onze gewone avondzittingen van lokaal te veranderen en deze voortaan te houden in het Studentenhuis, beweerende, om verscheidene redenen, dat onze zittingen daar des te beter zouden bijgewoond worden. Dit voorstel slechts acht dagen later kunnende gestemd worden, krachtens artikel 41 der standregelen, werd besproken in verschillenden zin door de heeren hoogleeraar Willems en professor Alberdingk Thijm, Eeman en de Mont. Eindelijk werd de heer Croonenberghs gelast voor onze eerstvolgende zitting, de noodige inlichtingen over deze kwestie te verzamelen.

Na dat de heer Vincent Vanwalleghem eene opmerking had gemaakt over het uitsluitelijk gebruik der latijnsche en fransche talen op het vaandel der *Société générale*, nam de heer hoogleeraar Alberdingk Thijm het woord en droeg eerst eenige gegronde opmerkingen voor over de onregelmatige bestelling der tijdschriften of dagbladen, stelde voor naar middelen uit te zien om tot betere uitslagen te komen en zette, ten tweede, de leden aan om voor hunne werken meer dan ooit de stof gaan te putten

aan de rijke bronnen der letteren, der kunst of der geschiedenis.

Eindelijk herinnerde de voorzitter ons het besluit in de laatste zitting voor het verlof genomen, van gezamentlijk met de Leuvensche afdeeling van het *Davidsfonds*, gedurende het winterseizoen eenige muziekfeesten met voordrachten, in te richten. Op zijn voorstel wierd er dan ook eene kommissie gekozen van drij leden, die bij stemming bleken te zijn, buiten den heer Willems, die in zijne hoedanigheid van voorzitter, van rechtswege ervan deel maakte, de heeren Cuyle en de Mont.

Zitting van zondag 9 *november*.

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

Na dat de heeren Craenen, Meyers, M. Micheels, Vandenbroeck en Vander Belen, als leden van het genootschap waren voorgesteld, werd er overgegaan tot de stemming voor het aanvaarden als leden, der heeren die in de voorgaande zitting voorgesteld geworden waren.

Daarna moest, volgens het reglement, het bureel, den bestendigen voorzitter uitgezonderd, herkozen worden.

Op voorstel des heeren Eeman werd onze ijverige eerste ondervoorzitter, de heer professor Helleputte met algemeen handgeklap in zijn ambt behouden.

Verders werd het bestuur samengesteld als volgt :

Tweede ondervoorzitter, de heer Cuyle.

Eerste schrijver, de heer Pol de Mont.

Tweede schrijver, de heer Veltkamp.

Boekbewaarder, de heer Eeman.

Penningmeester, de heer K. Vandeputte.

Na eenige inlichtingen welke ons door den heer Croonenberghs gegeven werden, nopens het houden onzer avondzittingen in het *Studentenhuis*, werd dit voorstel aangenomen.

De heer de Mont stelde voor eene inschrijving te nemen op de volgende werken : 1° Gedichten van Antheunis; 2° Sermon bibliotheek; 3° Onze dichters, bloemlezing uit de vlaamsche poëzie der vijftig laatste jaren, door Coopman en de la Montagne uitgegeven.

Zitting van zondag 25 november.

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

In deze zitting werden als leden voorgesteld den eerw. heer Vanbogaerd en de heeren Pergens, Persyn, Wostyn en Delbeck, nadat degene die in eene voorgaande zitting voorgesteld geworden waren, met algemeene stemmen aangenomen waren.

Het voorstel van den heer de Mont, strekkende tot het inschrijven op zekere uitgaven, werd ook aanveerd, waarna de heer de Mont

ons lezing gaf van de volgende zijner gedichten : « Begrafenis, Anneken en Quasimodo ».

De heer Eeman boekbewaarder, eene toelage tot het verbinden der boeken en tijdschriften gevraagd hebbende, stelde de heer de Mont voor in de volgende vergadering te stemmen over het aannemen en het opzeggen van dagbladeren en tijdschriften, voor toekomende nieuwjaar. De zitting werd ten twaalf ure geheven.

Zitting van zondag 7 december.

Voorzitterschap van den hoogleeraar Willems, voorzitter.

Werden als nieuwe leden voorgedragen de heeren de Marbaix, Caïmo, Collée en Smeuninx

De vraag van den heer Eeman, strekkende tot het bekomen eener toelage voor het inbinden van boeken, wordt na bespreking ingewilligd.

Daarna geeft de heer voorzitter lezing van eenen brief der redactie van de *Semaine des Étudiants*, waardoor deze vraagt het officieel verslag onzer zittingen ter inlassching te ontvangen. Deze vraag door den eerw. heer Coornaert bestreden, wordt verworpen.

Dan werd er overgegaan tot de stemming over het aannemen van nieuwe dagbladeren en tijdschriften. De heer de Mont stelt voor in te schrijven op den *Portefeuille* en den *Plattdütsche Husfründ.* Dit voorstel werd bestreden



door den verslaggever alsook door den heer Eeman, die van zijnen kant vraagt dat men een abonnement op het *Morgendblad* nemen en de *School- en Letterbode* zoude afschaffen. Deze opzegging wordt bestreden door de eerw. heeren Coornaert en Muyldermans. Bij de stemming worden het *Morgendblad* en de *Plattdütsche Husfründ* aangenomen en al de andere tijdschriften behouden.

Zitting van zondag 21 *december.*

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

Bij het openen der zitting werd de heer Bethune als lid voorgesteld en de heeren in de voorgaande zitting voorgesteld werden met eenparige stemmen aangenomen.

Daarna legt de heer voorzitter ons de werkzaamheden uit der dubbele kommissie in zitting van 26 october benoemd en vraagt eene toelage van twee honderd vijftig franken tot het geven van feesten met de leuvensche burgerafdeeling van het *Davidsfonds*, die reeds eene dergelijke som gestemd heeft. Dit voorstel wordt door algemeene stemming der vier en twintig tegenwoordige leden aanveerd.

De vraag gesteld zijnde of er in dit jaar een banket zal plaats hebben en deze vraag bevestigend beantwoord geworden zijnde, wordt het bestuur met de inrichting ervan gelast. De datum wordt vastgesteld op 25 januari.

Op voorstel van den heer Eeman wordt er besloten dat er in de volgende zitting zoude gestemd worden over het punt van te weten of niet een aantal onnoodig geworden werken onzer boekenkas aan de katholieke school voor volwassenen zouden kunnen geschonken worden.

De heer Rademaekers geeft ons daarna lezing van eene niet van verdiensten ontblootte vertaling, van *Engel en Kind*, naar het fransch van Reboul, en de heer Vandeputte draagt ons een aantal proeven voor uit zijne « Jonkheidsschets. »

Zitting van zondag 18 *januari* 1880.

Voorzitterschap van den heer Willems, voorzitter.

De heer Rodenbach, in een schrijven van 17 januari, door den eersten schrijver voorgelezen, komt terug op eene vroegere zitting van het genootschap, waarin een voorstel van hem uitgaande en strekkende om de verslagen onzer zittingen in de *Semaine des Étudiants* te doen opnemen, niet werd aangenomen.

De eerw. heer Coornaert, in dien brief betrokken, nam daarop het woord en, na gezegd te hebben dat hij niemand van wat ook heeft willen beschuldigen, toch staande houdt dat er in bedoeld weekblad sommige bijdragen verschijnen die van een niet gansch goed te keuren keuze zijn. Op voorstel van den heer Eeman wordt deze vraag niet langer besproken.



Na eene tamelijk hevige woordenwisseling tusschen de heeren Snoeckx en Eeman, werd er besloten dat een aantal boekjes onzer bibliotheek aan de school van volwassenen zouden gegeven worden.

De heer Eeman stelde voor in te schrijven op de gedichten van den heer de Mont en op de «Jonkheidsschets» van den heer Vandeputte, en de eerste schrijver van op de : « Chants populaires flamands » in te teekenen.

De zitting werd gesloten door de bespreking der gedichten van den heer Vandeputte, door M. Pieter Cuyle, die beurtelings den schrijver prozaïsme in de stof en taalbederf in den vorm ten laste lei, beschuldigingen waartegen de heer Vandeputte zich hevig verzette.

Zitting van zondag 8 *februari.*

Voorzitterschap van den heer Cuyle, tweeden ondervoorzitter.

Nadat de heeren A. Coucke, Alf. Verhaegen en Rob. Dauchie als bijwonende leden met algemeene stemmen waren aangenomen, ging men over tot de op het dagorde staande voorstellen.

De heer de Mont gaf eenige inlichtingen over het werk des heeren Lootens en Feys « Chants populaires flamands ». en stelde voor er op in te schrijven, wat dan ook, op weinige onthoudingen na, werd aangenomen.

Na eene ordemotie van den eerw. heer Muyl-

10



dermans, nopens het achterblijven van *Rond den Heerd*, tijdschrift waarop wij vroeger hebben ingeteekend, werd met algemeene stemmen het voorstel tot inschrijving op twee andere bundels gedichten aangenomen, te weten die van de heeren de Mont en Vandeputte.

Bleef nog te bespreken het voorstel door den heer Rodenbach gedaan : in druk geven van onze boekenlijst.

Reeds hadden zich verscheidene leden er tegen verklaard, als de brief van den voorsteller toekwam en werd voorgelezen. De heeren Veltkamp, Eeman, d'Hooge en de Mont, van den eenen kant; Cuyle, professor Alberdingk Thijm, van den anderen, gingen daarop eenen woordentwist aan over het nut dat die gedrukte boekenlijst zoude kunnen verschaffen. Eindelijk werd het voorstel gered door den heer hoogleeraar Alberdingk Thijm, die voorstelt die boekenlijst te doen autographeeren en gratis aan al de leden uit te deelen. Gezien de kleine kosten die dit veroorzaken zal, wordt het voorstel met meerderheid van stemmen aanveerd.

De eerw. heer Coornaert sloot de zitting met ons een uiterst welgeschreven en diepdoordacht werk over de inkwisitie voor te dragen, instelling hier enkel beschouwd onder het oogpunt van recht.



Zitting van zondag 22 februari.

Voorzitterschap van den heer Willems, voorzitter.

De heer de Mont had voorgesteld : *a*) de verslagen van al onze werkzaamheden voortaan in den *Étudiant catholique* te doen opnemen, en *b*) een abonnement op dit tijdschrift te nemen. Deze twee voorstellen aangenomen zijnde, gaf de eerw. heer Coornaert lezing van het tweede deel van zijn werk over de inkwisitie, hetwelk niet minder bijval dan het eerste deel genoot

Zitting van zondag 7 maart.

Voorzitterschap van den heer de Mont, eersten schrijver.

Het verslag der voorgaande vergadering goedgekeurd zijnde, stelde de heer Vandepoel, als bijwonend lid voor, den heer Cappuyns. De eerw. heer Muyldermans nam hierop het woord en hekelde in eenige korte maar welgepaste woorden de nalatige onverschilligheid van een groot getal leden, voor wie het voldoende schijnt zich te laten voordragen als leden van een vlaamsch strijdend genootschap, zonder zich den minsten iever te geven om het gezamentlijke doelwit te helpen bereiken. Ook de heeren d'Hooge en de Mont spraken in denzelfden zin.

Eindelijk wierd met eenparige stemmen de lezing van den ijverigen heer Coornaert, onder

dezes goedkeuring, verschoven tot de eerstvolgende zitting, na het verlof van Paschen. Om half twaalf werd de zitting geheven.

Zitting van zondag 25 april.

Voorzitterschap van den heer hoogleeraar Willems, voorzitter.

Na lezing en goedkeuring van het verslag der voorgaande vergadering, geeft de sekretaris kennis aan de leden der toegekomene stukken: gedichten van Karel Vandeputte, afleveringen van den *School- en Letterbode* en eene uitnoodiging om aan de manifestatie te Audenaerde en het feest te houden, deel te nemen. Na eene korte beraadslaging wordt, uit hoofde van omstandigheden, de onthouding besloten.

De heer Cappuyns, met algemeene stemmen als lid van het genootschap aanvaard zijnde, zette de heer Vande Poel een voorstel uiteen strekkende tot het beramen van middelen om van de overheid het oorlof te verkrijgen voor de eerweerde heeren van het Heilig-Geestkollegie, van onze winterzittingen bij te wonen. De eerweerde heer Coornaert verzoekt aan dit voorstel geen gevolg te geven. De heer voorzitter spreekt in denzelfden zin. Het voorstel werd, na eene nog al lange woordenwisseling, waaraan de heeren Eeman en Vande Poel deel namen, tot october verschoven.

Eindelijk vergastte de heer Coornaert de ver-

gadering op het laatste deel van zijn werk over de inkwisitie, en stelt ons de dwalingen der geschiedschrijvers over dit punt onder oogen.

Zitting van zondag 23 *mei.*

Voorzitterschap van den heer Willems, voorzitter.

Op voorstel van den geachten heer voorzitter, wordt de heer Lodewijk De Koninck, reeds buitenlid van ons genootschap en thans werkend lid, door den eersten schrijver voorgedragen, zonder stemming en met handgeklap in die hoedanigheid aanveerd.

De eerw. heer Vanden Bogaerd vergastte ons in de zelfde zitting op de lezing van een keurig dichtstuk : *de dood van Vercingetorick.* Met breede trekken schetste hij ons af den intocht van Cesar in Rome, den gevangene Vercingetorick, na zich als een krijgstrophee slepende. Op het Forum dwingt de overwinnaar den fieren overwonnen oversten kroon en schepter in het vuur te smijten onder het gejuich der benden. Doch, trots die vernedering, weet de gevangene als held te sneven.

Zitting van zondag 6 *juni.*

Voorzitterschap van den heer Willems, voorzitter.

Deze zitting, waarbij een goed getal leden tegenwoordig waren, verwierf den meesten bijval.



Nadat de eerw. heer Muyldermans, met zijne welbekende welsprekendheid, ons een geschiedkundig werk « 1815 en 1830 » had voorgelezen, werd het woord verleend aan den schrijver van ons christen heldendicht : « Het menschdom verlost », welke ons de twee volgende stukken zijner gedichten voordroeg :

a) Reis van Lucifer naar den chaos ;

b) Laatste ondergang der wereld.

Voor alwie het groot talent van den heer De Koninck kent, is het niet noodig te zeggen dat die taferoelen meesterlijk geschilderd en krachtig voorgedragen werden. Ook werd deze lezing met daverend handgeklap begroet.

Eindelijk nam de heer Cuyle het woord om het werk van den heer Coornaert, die zich allerbest wist te verdedigen, te bespreken.

Deze onze laatste letterkundige zitting van het jaar 1879-1880, werd te twaalf uren geheven, en was eene waardige bekrooning voor de pogingen die het gansche jaar aangewend geworden waren, om onze zittingen belangrijk te maken.

—

Na alzoo u kennis gegeven te hebben van de verslagen onzer zittingen, voel ik mij verplicht, om een volledig verslag te maken, u eenige woorden van onze bibliotheek te zeggen.

Eene eerste noodzakelijkheid in eene letterkundige maatschappij is voorzeker de boeken-



kas. Dit hebben onze voorgangers wel verstaan en ons genootschap verrijkt met eene verzameling nederlandsche werken die, ter beschikking onzer leden gesteld, hun een aangenaam tijdverdrijf, of de gronden eener ernstige studie op het gebied van taal- en letterkunde verschaffen. In het afgeloopen jaar heeft *Met Tijd en Vlijt* hare bibliotheek uit het oog niet verloren. Deze werd dan ook druk bezocht door de heeren leden, voor zooveel hunne bezigheden het hun toelieten van zich met de voortbrengselen onzer letterkunde bekend te maken. Van den anderen kant verworven wij, 't zij door geschenken, 't zij door inschrijvingen, de bijzonderste en belangrijkste werken die in de laatste tijden het licht zagen. Om er maar enkelen te noemen, kunnen wij wijzen op de jongstverschenen werken van Antheunis, De Koninck, Rodenbach, de Mont, Snieders, enz.

Mijne taak, mijnheeren, is afgewerkt; er blijft mij slechts over in korte woorden het verslag, dat ik de eer gehad heb u voor te dragen, te hervatten.

Menigvuldige en allerbelangrijkste zittingen hebben ons vereenigd : alles getuigt dat *Met Tijd en Vlijt* nog immer, door het streven van zijne leden, bloeit en tracht, uit al zijne macht, vooruitgang te doen op het veld der vlaamsche letteren en der nationale vlaamsche beweging.

Indien sommige leden in hunnen ijver schijnen

te verflauwen, indien al de zittingen niet met dezelfde vlijt zijn bijgewoond geworden, moeten wij misschien de oorzaak ervan zoeken in zekere omstandigheden, die hen in de onmogelijkheid gezet hebben aan onze werkzaamheden het deel te nemen dat zij verlangd hadden er aan te nemen. Maar wij zijn overtuigd dat zij ook nog vlaamsch bloed in hunne aderen voelen vloeien, dat hunne borst ook nog klopt bij het hooren der melodieuse klanken der moedertaal, dat de verpestende invloed van het zuiden hen nog niet heeft aangetast, maar dat zij, met hart en ziel aan ons verknocht, onze pogingen toejuichen en met ons hetzelfde doel willen bereiken, dit is : het herstellen onzer rechten, het herwinnen van onze aloude vlaamsche zeden en van ons nationaal volkskarakter!

—

Societas Philologa Lovaniensis.

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. NAMÈCHE, Rector magnificus, *Præses ad hon.*

P. G. H. Willems, professor ordinarius, *Præses*.

Fr. Collard, professor ordinarius, *Vice-Præsid.*

Johannes Dubois, ex Barnich, phil. et litt. doct. jur. stud., *p. t. a Secret.*

Socii.

Victor Brants, prof. extraord., ex secret. (1874-75).

Gulielmus Streel, ex Alleur, phil. et litt. doct., jur. cand., ex-secret. (1879-1880).

Constantinus Nannan, ex Redu, phil. et litt. cand.

Marius Micheels, Mosætrajectinus, phil. et litt. stud.

Josephus Vandenbroeck, Lovaniensis, id.

Julius Van Biervliet, Brugensis, id.

Edmundus Cordewener, Mosætrajectinus, id.

Petrus Doppler, Mosætrajectinus, id.

Johannes Jans, ex Sichen (Limburg.), id.

Vice comes Carolus de Patin de Langemark, ex Langemark, id.

Oscar Adant, ex Naast, id.

Qui olim socii fuere.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et litt. doctor, prof. univers. Leodiensis, ex-secret. (1873-74).

Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et litt. doctor professor athenæi Leodiensis.

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et litt. doctor,

Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. cand., lector in Athenæo Luciliburg.

Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philolog. licentiatus, professor collegii Poperingh.

Rev. Alf. Segers, ex Appels, philolog. licentiatus, professor coll. Eecloon.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. cand.

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, professor seminarii Sancto-Trudonensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, professor collegii Poperinghensis.

Rev. Victor Bourmanne, ex Blehin, philolog. licentiatus.

Josephus Habran, ex Sancta Maria (Etalle), phil. et litt. doctor, ex-secret. (1876-77).

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim, phil. et litt. atque juris doctor, ex-secret. (1877-78).

Rev. Henricus Eggers, Monasteriensis, philologiæ doctor.

Rev. Arthur Vermeersch, ex Ertvelde, doct. jur. et scient. polit., ex-secret. (1878-79).

Ludovicus Simons, Ruremondensis, phil. et litt. doct., professor collegii Athensis.

Constantinus Gelders, Lewensis, phil. et litt. doct., professor coll. Diesthem.

Desiderius Petit, ex Wodecq, phil. et litt. doct.

Nicolaus Walch, ex Niederpallen (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor collegii Virtonensis.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1879-1880, par M. Guill. STREEL, docteur en philosophie et lettres, Secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

Comme ceux des années précédentes, les travaux de la *Societas Philologa*, pendant l'année académique 1879-1880, se répartissent en trois catégories distinctes :

I. L'étude en commun d'un auteur classique.

II. Les analyses d'articles parus dans les différentes revues que reçoit la société.

III. Les études originales et personnelles présentées par quelques membres.

I. La société avait choisi cette année comme sujet d'étude la 1e épître liv. II d'Horace.

Après la traduction et les commentaires historiques et lexicographiques que comporte toute étude de ce genre, l'on s'est efforcé de déterminer le but de l'épître, d'en préciser l'objet, d'en fixer l'idée générale, en un mot de saisir cette unité

qui préside à toute œuvre bien conçue, mais qui dans les œuvres poétiques et en particulier dans celle qui était l'objet de notre étude, se dérobe parfois sous le fouillis des détails et des digressions ou semble s'égarer dans la course vagabonde de la muse poétique. Ensuite est venue la critique du texte et l'étude des variantes, étude qui, faute de temps, n'a pu être poussée au-delà de la 1e partie de l'épître.

II. Quant à ce qui concerne la 2e catégorie des travaux de la société, je me bornerai à remarquer que les articles analysés ont paru surtout dans les revues suivantes : *Rheinisches Philologus Museum*, *Revistadi philologia*, *Mnemosyne de Leyde*, *Revue des Revues*, et pour la Belgique, la *Revue de l'instruction publique* et les *Mémoires de l'académie*.

III. J'aborde l'examen des travaux personnels — peu nombreux, il est vrai — qui ont été lus aux séances de l'année 1879-1880. Je mentionnerai tout d'abord l'étude si remarquable de M. le professeur Collard sur les universités allemandes. Cette étude a paru dans la *Revue catholique*, mais, avant de la publier, M. Collard avait bien voulu nous en lire de nombreux fragments. Après un coup d'œil général sur les principales universités allemandes, sur leur origine, leur développement et leur prospérité, M. Collard examine successivement l'organisation de l'enseignement et des cours, — les pos-

fesseurs et leurs méthodes — les étudiants et leur genre de vie.

En raison de leurs rapports plus immédiats avec les matières qui sont l'objet ordinaire des travaux de la Société, je signalerai particulièrement les parties de cette étude relatives aux professeurs de philologie en Allemagne — celles qui traitent de l'organisation des séminaires philologiques et apprécient les résultats de cette institution, celles enfin qui examinent le rôle respectif de la lecture et l'improvisation dans l'enseignement de la philologie. — Ayant été mêlé intimement à la vie des étudiants et des professeurs des universités allemandes, professeur lui-même, M. Collard était admirablement placé pour juger en toute vérité et les uns et les autres : aussi son œuvre non moins impartiale qu'éclairée a-t elle reçu l'accueil le plus favorable, et nous n'en doutons pas, elle contribuera à dissiper plus d'un de ces préjugés qu'avaient fait naître les appréciations erronées d'observateurs trop souvent injustes ou superficiels.

M. le professeur Brants, dans la séance du 2 juin, entretint la Société de l'un des faits économiques les plus importants des derniers siècles de l'histoire romaine : l'extension des domaines connus sous le nom de *latifundia*; quelle en est la nature et la cause? Jusqu'ici l'opinion de M. Dureau de la Maille est encore dominante : les *latifundia* pour lui ne sont que



de grandes propriétés dont la naissance et le développement sont dus au luxe, à la vanité, aux exactions des propriétaires ainsi qu'à la dépopulation de l'Italie vers la fin de la République.

Ces causes sont sérieuses et réelles, mais incomplètes, dit M. Brants dans son étude.— A ces raisons de l'ordre moral, il importe de joindre les causes de l'ordre économique. — La cause économique principale, signalée déjà par M. Röscher, n'est autre que l'importation des céréales étrangères en Italie. La petite culture des provinces italiques ne put résister à la concurrence que lui fit l'importation. En effet, le but du gouvernement et de sa politique commerciale était de faire baisser le prix de grain sur le marché romain. De là un système d'importation considérable, amenant sans impôts, sans frais et même à prime des cargaisons immenses provenant des terres de Sicile, d'Egypte et même de Gaule. Ce fait devait ruiner la petite culture en Italie et y substituer la grande culture, les paturages, etc. — La grande culture, voilà en effet le caractère des *latifundia*, caractère moins remarqué mais tout aussi important que celui de grande propriété. — Les terres abandonnées par la petite culture tombèrent à bas prix et se concentrèrent naturellement en quelques mains. La grande culture amena la grande propriété.

Les vices du régime des grains, la dépréciation du sol en Italie et la perte des profits agri-



coles, voilà les vraies causes économiques des *latifundia*.

Les causes morales, signalées souvent par les historiens, existaient sans doute. Ce sont les vraies causes de l'ordre philosophique, en ce sens qu'elles ont rendu les populations incapables de réagir contre une mauvaise législation.

Outre cette étude remarquabie, M. Brants avait, dans une séance précédente, donné lecture d'une analyse du livre de M. Claudio Janet : *Les institutions sociales et le droit civil à Sparte*. M. Brants s'est attaché surtout à deux points traités par M. Janet : la part qui revient à Lycurgue dans l'ensemble des institutions sociales, et les causes de la décadence de cette cité. On retrouve dans cette analyse le sens critique et ces connaissances économiques et historiques que M. Brants avait déployées dans son travail sur les *latifundia*, et qui, appliquées dans un cadre plus vaste et à une autre matière, ont valu à M. Brants les suffrages de l'Académie pour son mémoire : « Les classes rurales jusqu'au XVIII[e] siècle », qui a été couronné cette année. Nous saisissons avec un véritable plaisir l'occasion de féliciter M. Brants de cet éclatant succès.

Avant de terminer cette revue rapide des œuvres dont on a donné lecture à la Société Philologique, il me reste à parler de ce qui a constitué, sans contredit, l'attrait le plus puis-

sant de plusieurs de nos réunions. Je veux parler de la lecture de quelques fragments du second volume encore inédit de l'ouvrage de M. le professeur Willems, notre président : *Le Sénat romain*.

Tous ceux qui connaissent la haute valeur de cet ouvrage capital, son influence décisive dans l'étude des institutions romaines, tous ceux qui savent l'autorité dont il jouit à l'étranger et l'admiration qui a salué la publication du premier volume, tant en France qu'en Allemagne, ceux-là comprendront aisément le vif intérêt qui s'attachait à la lecture de fragments inédits du second volume de cette œuvre remarquable. Aussi il nous tardait de remercier M. Willems d'avoir bien voulu nous donner la primeur, pour ainsi dire, de ce volume qu'attend impatiemment le monde philologique.

***

L'usage obligeant le secrétaire de la Société à ajouter à la revue des travaux de l'année une étude particulière, j'ai résolu de traiter brièvement une question confinant à la fois à la philologie et au droit, à savoir l'étude des documents nouveaux, apportés par la découverte des Bronzes d'Osuna, et fixant l'état et le sort juridique des débiteurs romains.

Les tables connues sous le nom de Bronzes d'Osuna, et contenant la loi coloniale donnée

par Jules César à l'établissement fondé par lui sous le nom de Genitiva Julia, sur les ruines de la vieille ville espagnole d'Urson, furent découvertes à deux reprises différentes. — Une partie fut découverte en 1870-71 et publiée par R. de Berlanga, le reste fut livré à la publicité en 1875. Je n'ai point à examiner ici l'importance de cette découverte, encore moins à apprécier les éclaircissements qu'elle apporte à une quantité de questions avec lesquelles elle présente quelque rapport, comme celles de l'organisation du culte, de la magistrature, de la justice dans les colonies ; je me bornerai, comme je l'ai fait observer plus haut, à considérer la découverte des Bronzes d'Osuna à un seul point de vue : celui de la procédure vis-à-vis des débiteurs d'argent prêté.

La 1re des tables nouvelles découvertes en 1875 prend la coloniale de Genitiva Julia au milieu de l'article XLI. C'est celui qui fait l'objet de notre étude ; malheureusement nous n'en possédons qu'une partie, circonstance d'autant plus regrettable que si l'article nous était connu en entier, il aurait probablement élucidé plusieurs points restés obscurs de la question qui nous occupe. Esquissons rapidement la manière de procéder à l'égard des débiteurs depuis l'origine de la République.

Les prisonniers pour dettes à Rome se distinguent, sous l'ancien droit, en deux classes.

Les *addicti*, prisonniers en vertu d'un jugement du magistrat judiciaire et à la suite de la non-exécution des obligations contractées par un *mutuum*, et les *nexi*, devenus prisonniers à la suite de la non-exécution des obligations contractées par un *nexum*. On connait la rigueur excessive et vraiment barbare de la loi ancienne à l'égard des prisonniers pour dettes. Mentionnons le fragment des XII tables conservé par Aulu-Gelle dans ses *Nuits attiques*, qui nous donne la procédure en usage à l'égard des *addicti* :

Aeris confessis, rebusque jure judicatis, triginta dies justi sunto. Post deinde manus injectio esto, in jus ducito. Ni judicatum facit aut quis endo eom jure vindicit, secum ducito, vincito aut nervo aut compedibus. Quindecim pondo ne minore aut si volet majore vincito. Si volet suo vivito. Ni suo vivit, qui eum vinctum habebit, libras farris endo dies dato. Si volet plus dato.

Et enfin cette dernière prescription, la plus atroce, qui dit qu'après les 60 jours écoulés et la triple proclamation au comitium : Tertiis nundinis partes secanto. Si plus minusve secuerunt se fraude esto.

Telles étaient les prescriptions de la loi des 12 tables vis-à-vis des *addicti*. Elle donna lieu, du reste, aux ardentes réclamations de la plèbe. L'usure d'ailleurs et la misère des emprunteurs

fut une des grandes plaies de la société romaine. L'organisation de la société y avait poussé la cité, alors que la simplicité antique y dominait encore, et elle fut évidemment une grande source de dissensions intestines et de séditions :

Sane vetus urbi fœnebre malum et seditionum discordiarumque creberrima causa. — ... Eoque cohibebantur antiquis quoque moribus (Tacite).

La *lex Poetelia* (826 a. J. C.) apporta un certain tempéramment à la rigueur des lois. La pratique judiciaire fut considérablement modifiée, non seulement en ce qui touche à la sévérité des traitements envers les personnes, mais encore en ce qui concerne la procédure elle-même. Ainsi l'exécution directe par le créancier fut complètement remplacée par l'exécution en vertu de l'autorité judiciaire. L'obligation solennelle qui constituait le *nexum* perdit sa note caractéristique, d'acte revêtu de force exécutoire *ipso jure*, le débiteur non jugé étant tenu pour *confessus et judicatus*. De plus la loi *Poetelia* adoucissait la rigueur primitive, ainsi que le mentionne Tite-Live, VIII-28. Eo anno plebei Romanæ velut aliud initium libertatis factum, quod necti desierunt... jussique consules ferre ad populum, ne quis, nisi noxam meruisset, donec pœnam lueret in conpedibus ac nervo teneretur : pecuniæ creditæ bona debitoris, non corpus obnoxium esset. Ita nexi soluti cautumque in posterum, ne necterentur.

La *lex Poetelia* ouvre donc une époque de régénération pour la plèbe obérée : mais à partir de cette loi jusqu'à la loi Julia, *De cessione bonorum*, il s'écoule une longue période pendant laquelle, faute de documents, la procédure à l'égard des débiteurs reste enveloppée d'une grande obscurité... La découverte des Bronzes d'Osuna (chap. XLI), sans donner une solution complète, a jeté quelque lumière sur cette période.

Voici le fragment des tables qui nous concerne... XLI... si manum injicere jussus est, judicati jure manus injectio esto itque ei s(ine) f(raude) s(ua) facere liceto. Vindex arbitratu II viri, quique j(ure) d(icundo) p(rærit) locuples esto Ni vindicem dabit judicatumque faciet secum ducito. Jure civili vinctum habeto. Si quis in eo vim faciet, ast ejus vincitur, dupli damnas esto, colonisq(ue) ejus caloni(æ) sestertium XX millia d(are) d(amnas) esto, ejusque pecuniæ cui volet petitio, II vir(o) quique j(ure) d(icundo) p(ræril) judicatioque esto.

De ce fragment il résulte que si le débiteur n'avait point de défense admissible à opposer, le magistrat autorisait la *manus injectio* du créancier, la prise de corps du débiteur : Si manum injicere jusserunt, judicati jure manus injectio esto idque ei sine fraude. Dans cette situation le débiteur perdait le droit d'arrêter l'exécution sur sa personne, mais un tiers pouvait interve-

nir et discuter le créancier ou cautionner le débiteur. Notre loi nous dit dans quelles conditions : Vindex, arbitratu II viri, quique jure dicundo prærit, locuplex esto. — Une caution solvable était seule admissible; que si quelqu'un voulait s'opposer à cette exécution par des voies de fait, il sera passible envers le créancier d'une indemnité portée au double de la condamnation. Si quis in eo vim faciet, aut ejus vincitur, duplici damnas esto, et de plus il sera tenu envers la colonie d'une amende considérable, dont tout colon peut poursuivre le recouvrement.

Comme le démontre ce fragment, on est évidemment très loin de l'atrocité de la loi des XII tables, mais le progrès est presque nul depuis la *lex Poetelia*, et la loi conserve encore les marques de la rudesse primitive. La rigueur des lois romaines vis-à-vis du débiteur d'argent prêté est un trait caractéristique des mœurs romaines, qui a été signalé depuis longtemps; cette rigueur est d'autant plus remarquable que nous la retrouvons à une époque plus avancée, où la cause de l'humanité se présente cependant sous l'aspect le plus favorable. Remarquons à ce sujet la différence du génie romain et du génie germanique. La loi salique s'occupe aussi de la procédure à suivre à l'égard des débiteurs *rei præstitæ*, mais toute barbare qu'elle soit dans la forme et dans le fond, si informe et si grossière que fût la société qu'elle devait régir,

elle n'alla jamais jusqu'à imaginer la *manus injectio* et l'*addictio in carcerem*, ou quelque chose qui ressemblait à cette procédure de la loi romaine. Rome ignorait le respect de la liberté individuelle, ou du moins ce respect ne se produit jamais à Rome avec la même intensité qu'en Germanie.

Comme je l'ai dit plus haut, il est profondément regrettable que le chapitre XLI de la loi municipale de Genitiva Julia ne nous soit parvenu que mutilé. Cependant tel qu'il est, ce fragment tranche une question contreversée parmi les érudits, celle de l'auteur véritable de la loi Julia *de Cessione Bonorum*, laquelle a introduit en faveur des débiteurs, le bénéfice de la cession des biens, comme moyen de libération. Il est évident que c'est à Auguste et non à Jules César que l'on doit attribuer ce nouveau tempérament introduit dans la procédure romaine. En effet, dans l'hypothèse contraire, la loi de Genitiva Julia garderait certainement des traces de la lo Julia. Or, il n'en est rien; le chapitre XLI des lois de cette colonie nous montre que la procédure y avait conservé cette sévérité de l'exécution personnelle telle qu'on la pratiquait avant la loi qui accorda le bénéfice de la cession des biens. Cette loi ne peut donc être attribuée à César. César, cependant, comme tous les agitateurs de la démocratie romaine, comme Catilina avant lui, avait dû prometre pendant la guerre

civile des modifications à la procédure et au droit régissant les dettes. Mais arrivé au pouvoir, il oublia ses promesses : il se borna à apporter un soulagement temporaire, par une mesure qui se trouve consignée *De Bello Civili*, III, 1, et dans Suetone, *Vie de César*, § 42. Voici ce passage du livre *De Bello Civili*.

Cum fides tota Italia esset angustior neque creditæ pecuniæ solverentur constituit ut arbitri darentur, per eos fierent æstimationes possessionum et rerum quanti quæque earum ante bellum fuisset.

Telle était cette mesure : et encore, comme l'atteste le texte lui-même, elle n'était applicable qu'à l'Italie, ce qui est confirmé tacitement par la loi d'Osuna, qui n'accorde aucune facilité de ce genre aux citoyens romains de la Colonie Genetivaine.

En somme, le César dictateur oublia les engagements du César agitateur démocratique : exemple instructif, qui montre la foi que le peuple doit ajouter à toutes ces promesses fallacieuses. — Arrivés au pouvoir ceux qui les ont faites s'en souviennent fort peu ou s'en dégagent par quelque satisfaction illusoire.

—

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Président d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université.

Président émérite, M. le professeur Van Kempen.

Composition du bureau.

Président, M. le professeur Masoin.

1r *Vice-Président*, M. le professeur Debaisieux.

2d *Vice-Président*, M. Froidbise, étudiant en médecine.

Secrétaire, M. Fermine, id.

Membres : MM. Belot, Mercier et Vermer, id.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, Hairion, Haan, Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Hubert, Ledresseur, Debaisieux, Verriest, Blas, Venneman et Bruylants ;

MM. les étudiants en médecine Alexandre, André, Baillieux, Baudouin, Bauwens, Belot, Bonhomme, Borremans, Boutfeu, Bouttiau,

Brasseur, Bribosia, Castel, Chanoine, Coen, Cousot, G., Dachy, Dechesne, Delforge, Delmarcel, Deltenre, Demeester, Derême, Deschaepmeester, Dhooge, Dhondt, Dieudonné, Ectors, Eloin, Fermine, Froidbise, Garnier, Gaspar, Ghilain, C., Ghilain, Fr., Gillain, L., Gillet, Grandry, Hanquet, Henrard, Henrotte, Hisette, J., Hisette, V., Houze, Huybrechts, Lebrun, Maertens, Majeres, Mercier, Moorkens, Olivier, C., Pierman, Plevoets, Poliart, Quintens, Rolin, Schoonen, Séverin, L., Stordeur, Stouffs, Stroobants, Thisquen, Timmermans, Triffaux, Van Battel, Van Haelst, E., Van Keerbergen, Verhagen, Vermer, Vincart, Wauthier, Wibin, Wyseur.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1879-1880, fait au nom de la Commission directrice (1), dans la séance du 10 novembre 1880, par M. Fr. FROIDBISE, secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

Au commencement de chaque année, le secrétaire est chargé de présenter à la Société un rapport sur les travaux produits pendant l'année écoulée.

Je voudrais pouvoir vous retracer la physionomie de chacune de nos séances, vous rappeler les objections que rencontrait chaque proposition, vous représenter les discussions pleines d'animation et de franchise que soulevait chaque

(1) La Commission directrice pour l'année académique 1879-1880 était composée comme suit :

Président, M. le professeur Masoin ; 1er Vice-Président, M. le professeur Debaisieux; 2e Vice-Président, M. Houze, etud. en medecine; Secretaire, M. Froidbise, id.; Membres, MM. Borremans, Belot et Mercier, id.

thèse. Mais je ne puis que vous présenter un pauvre aperçu des idées émises devant vous par les auteurs des travaux : ce sera une espèce de squelette au moyen duquel vous recomposerez facilement la forme des séances tenues pendant l'année académique 1879-1880.

A la fin de l'année précédente, M. Stroobants avait lu un travail important sur les applications thérapeutiques de l'acide phénique.

Ce travail n'avait pu être discuté avant les vacances : c'est par là que vous avez commencé la nouvelle année académique. Le pansement de Lister vous a surtout arrêté. Vous avez voulu en connaître la valeur exacte, dépouillée des exagérations des admirateurs comme des griefs des détracteurs.

Plusieurs séances ont été occupées par cette intéressante discussion, au cours de laquelle nous avons eu le bonheur d'entendre l'appréciation si scrupuleuse d'un maître compétent, M. le professeur Debaisieux.

Tous vous avez conclu que si le pansement de Lister n'est pas la perfection, il constitue du moins un excellent mode de pansement.

Dans la séance du 5 novembre M. Brasseur nous a lu une monographie complète de l'intoxication saturnine. Je regrette vivement de ne pouvoir vous fournir le résumé de ce travail.

Dans la séance du 12 novembre je vous ai présenté un petit travail sur la pathogénie et le traitement de l'ozène.

L'auteur insiste sur la définition : l'ozène est un symptôme qui se manifeste dans un grand nombre d'affections des cavités nasales, et qui se caractérise par l'odeur de punaise écrasée qui s'exhale des narines.

Recherchant les conditions qui peuvent donner lieu à cette odeur, il les énumère ainsi : 1° une modification idiosyncrasique de la sécrétion nasale ; 2° une modification dans l'excrétion de la pituite ; 3° présence d'un produit anormal infect, par exemple du pus.

Il étudie ensuite la nature de l'ozène dans les diverses affections nasales, en suivant la classification que voici : l'ozène est idiopathique quand aucune lésion inflammatoire n'y donne lieu. On distingue l'ozène idiopathique vrai, qui dépend d'une modification idiosyncrasique de la sécrétion, de l'ozène idiopathique dépendant d'un vice d'excrétion.

L'ozène est symptomatique quand il découle d'une altération inflammatoire : ces altérations sont : le coryza chronique simple, soit hyperplasique soit atrophique, le coryza ulcéreux et celui qui accompagne la carie osseuse.

Il prouve que ces différents cas existent, il le prouve par les observations et les autopsies qu'on trouve rapportées dans les auteurs.

Abordant la question du traitement, l'auteur donne les indications suivantes : Dans l'ozène idiopathique le traitement palliatif aux injections de permanganate de potassium.

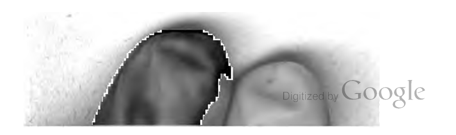
Dans le coryza chronique, il y a le traitement des causes qui sont des irritations locales ou le plus souvent des diathèses ; ensuite le traitement direct de l'état inflammatoire de la muqueuse. S'attachant à la forme, l'auteur rejette les poudres, les fumigations, etc., pour s'attacher aux irrigations, parce qu'elles atteignent toutes les parties de la muqueuse, et qu'elles rendent les substances médicamenteuses plus actives. Quant à la nature de la substance à injecter, on choisira entre les astringents et les excitants, suivant le degré de l'inflammation. Pour les ulcères simples, des irrigations détersives favoriseront la cicatrisation : pour les ulcères spécifiques, il faut ajouter le traitement général. L'auteur recommande le chlorate de potassium à raison de ses vertus antiseptiques et excitantes, ainsi que l'iode, suivant la formule du docteur Riemslach.

Dans la séance du 17 décembre nous venions assister à la lecture d'un travail plein d'intérêt. M. Henrotte nous entretenait du bégaiement.

En quoi consiste le bégaiement? quels sont ses symptômes, les causes qui peuvent lui donner naissance, son histoire et son traitement?

Le bégaiement est un vice de la parole, irrégulièrement intermittente qui, consiste dans une difficulté plus ou moins grande à prononcer certains mots ou certaines syllabes.

Après avoir étudié les causes, l'auteur passe



en revue les nombreuses théories formulées au sujet du bégaiement et admet la suivante comme la plus probable. Le bégaiement est dû à un retard de la parole articulée sur la parole idéale ou intentionnée, ou, en d'autres termes, à une innervation trop subite, trop impétueuse et qui surpasse la mobilité possible des muscles de la langue, la cause première résidant dans le cerveau. Déterminer le siège précis de cette affection a été de tout temps le point en litige : son histoire le prouve. L'auteur divise cette histoire, d'après M. le d^r Guillaume, en quatre périodes.

Après avoir passé en revue les diverses théories et méthodes de traitement formulées à ce sujet et défendues par les différents auteurs qui ont appartenu à l'une ou l'autre des quatre périodes indiquées, l'auteur passe au traitement.

On distingue deux méthodes de traitement : la méthode chirurgicale et la méthode gymnastique. Vu les mauvais résultats obtenus par les différents procédés opératoires, et en présence des déclarations faites par les auteurs de ces procédés sur leurs insuccès, M. Henrotte rejette l'opération du bégaiement. La méthode gymnastique est préférable et il le prouve.

M. Henrotte formule comme suit le traitement du bégaiement :

1° Au point de vue des phénomènes respiratoires, avant de parler le bègue introduira dans

la poitrine une quantité convenable d'air, retiendra cet air pour l'en faire sortir en graduant le débit.

2° Au point de vue des phénomènes vocaux, il faut discipliner le jeu du larynx. Pour cela le bègue doit prolonger ou interrompre à volonté les sons vocaux simples.

3° Au point de vue des phénomènes articulateurs, il faut discipliner chacune des pièces de cet appareil.

Pour arriver à remplir convenablement ce triple but dans le traitement, les moyens préférables sont : d'abord un désir très grand d'être débarrassé de l'affection et une volonté inébranlable pour employer les moyens propres à la corriger ; viennent ensuite l'équissylabisme, les gestes précédant la parole et surtout la mesure. Quant à la guérison du bégaiement entendue dans son acception rigoureuse, elle est impossible dans l'état actuel de la science ; mais on peut obtenir une amélioration considérable qui équivaut pratiquement à une guérison complète.

Dans la séance du 10 décembre, M. Vermer nous entretint d'une question très discutée et d'une grande importance : étiologie de la fièvre typhoïde.

La fièvre typhoïde, dit l'auteur, est une maladie infectio-contagieuse. On ne connaît pas l'époque de son apparition.

Elle reconnaît pour cause l'introduction dans



l'organisme d'un virus dont la nature nous est encore inconnue, mais qui selon toute probabilité est un contage animé. Cette théorie est basée sur les analogies qui existent entre la fièvre typhoïde et les autres maladies de même nature dont on connait positivement la cause première.

Ce contage se développe dans les matières organiques en voie de décomposition, ou bien dans le corps d'individus atteints de la maladie : dans l'un et l'autre cas le virus est le même. Les différentes formes de fièvres typhoïdes sont dues au tempéramment des sujets.

Le virus une fois formé s'introduit dans le sang par l'air respiré, l'eau prise comme boisson, les aliments corrompus.

Les causes adjuvantes doivent être divisées en causes individuelles et en causes générales. L'étude n'en est pas encore terminée; les auteurs sont loin d'être d'accord sur ce sujet.

Ce travail dont j'aurais voulu vous donner une analyse plus complète, nous présente une notion exacte de l'état actuel de cette grande question.

Dans la séance du 21 janvier, aucun travail n'étant à l'ordre du jour, M. Bauwens improvisa une thèse d'un très vif intérêt. Il soutint que, sous lé rapport des sentiments, de la poésie, de la religion, de la médecine légale et de l'hygiène, la crémation est préférable à l'inhumation. Cette thèse fut soutenue avec tout le talent que vous

connaissez à l'auteur. Aussitôt deux camps se formèrent, et chaque point de la thèse fut soumis à une discussion approfondie : jamais séance ne fut plus animée.

M. Houze présenta dans la séance du 28 janvier un travail important et approfondi sur la saignée.

On peut définir la saignée, dit l'auteur, toute émission sanguine produite par un moyen quelconque dans un but thérapeutique.

Après avoir donné quelques considérations sur l'importance de la saignée, l'auteur fait l'histoire de cette pratique médicale et s'attache à démontrer comment depuis Esculape jusqu'à nos jours, elle a été tantôt élevée sur un piédestal de panacée, tantôt en butte aux sarcasmes à la proscription, selon le plus ou moins de sagesse que les médecins des diverses époques apportaient dans son emploi.

La seconde partie du travail a trait aux effets physiologiques de la saignée et spécialement de la saignée générale.

La saignée active les battements du pouls, phénomène que l'on peut rattacher à la loi de l'illustre physiologiste Marrey : sous des incitations égales, le cœur bat d'autant plus vite qu'il éprouve moins de résistance à se vider. Les exceptions à cette règle s'expliquent facilement. L'arrêt des pulsations cardiaques dans la syncope, résultant d'hémorragies, est dû à l'anémie

subite du système nerveux. Le ralentissement du pouls dans certaines maladies (pneumonie) à la suite d'une saignée, reconnaît pour cause le retour de l'hématose vers son état normal.

La saignée exerce une grande influence sur l'ampleur des pulsations artérielles : tantôt elle l'augmente, tantôt la diminue. Ce fait se conçoit par la loi physiologique : Le maximum des amplitudes oscillatoires coïncide avec la plénitude moyenne de l'artère que l'on explore.

Par la saignée, le sang devient plus pauvre en globules rouges; son principe aqueux augmente en quantité, par suite de l'endosmose qui s'établit entre les liquides intra- et extra-vasculaires.

De l'absorption interstitielle qui se fait alors et des changements dans la crase du sang résultent un sentiment de soif, une diminution des sécrétions, une grande perte d'intensité pour tous les actes de prolifération cellulaire, un affaiblissement de toutes les fonctions organiques, un abaissement de la température animale, une dépression des forces dont l'aboutissant est la syncope, puis la mort.

Le sang se reforme rapidement; mais les altérations qu'il subit en qualité disparaissent plus lentement que celles éprouvées en quantité.

L'auteur passe ensuite à l'étude des applications thérapeutiques de la saignée ; il les envisage dans diverses maladies en particulier.



Dans la pléthore, dit-il, la saignée est un palliatif des accidents prochains, mais non un moyen de traitement curatif.

Dans les hypérémies, la saignée générale peut rendre de grands services : on la recommandera surtout dans les congestions cérébrales et pulmonaires actives. Dans les stases de ces organes, il faut lui préférer les saignées locales.

La saignée combat l'inflammation en luttant contre les trois phénomènes qui la constituent : congestion, exsudation, prolifération cellulaire. On y aura donc recours lorsque ces trois phénomènes existent ou menacent de survenir. On s'en abstiendra dans une phase plus avancée de la maladie.

L'auteur examine ensuite la question de savoir s'il faut saigner dans la pneumonie. Il ne peut admettre que par elle-même la pneumonie ait toujours une tendance à guérir ; il rejette l'emploi de la médecine exspectante dans cette maladie. L'indication de la saignée dans la pneumonie, dit-il, est absolue. Mais elle peut être contre-indiquée par une foule de circonstances qui toutes ont sur la constitution du sujet une influence essentiellement débilitante.

Dans le rhumatisme, il faut bien se garder d'abuser de la saignée. On y aura cependant recours avec parcimonie dans les rhumatismes avec complications cardiaques violentes : c'est alors aux ventouses scarifiées que l'on s'adressera surtout.

Dans la fièvre, la saignée sera surtout utile quand la fièvre dépend d'une inflammation.

La saignée est enfin un excellent moyen d'arrêter certaines hémorragies comme l'hémoptysie. Elle doit être regardée comme un bon moyen thérapeutique dans l'hémorragie cérébrale, pour prévenir le retour de celle-ci et ses conséquences, de même que pour favoriser la résorption du caillot.

Nous avons été heureux d'entendre ce travail qui met également en garde contre une exagération nuisible et une crainte mal placée. Nous remercions M. Houze de nous avoir donné les bonnes règles de la saignée.

Le 25 février, M. Stouffs nous lut une monographie remarquable sur l'indigestion.

L'auteur entend par indigestion les désordres qui peuvent éclater à la suite d'un repas copieux ou dont la digestion a été troublée par quelque circonstance fortuite. Il fait ainsi abstractions de toutes ces digestions lentes et pénibles qui surviennent habituellement chez certaines personnes et que l'on décrit sous le nom de dyspepsie.

Après avoir indiqué les lésions anatomiques, il énumère les diverses causes qui produisent l'indigestion. Parmi les causes prédisposantes il cite les deux extrêmes de la vie, une idiosyncrasie particulière à certaines personnes et l'affaiblissement général. Les causes occasion-

nelles dépendent 1° surtout de la nature et de la quantité des aliments ; 2° d'une perturbation nerveuse survenant pendant le travail digestif ; 3° de toutes les causes qui peuvent congestionner un département quelconque de l'organisme au détriment de l'estomac, ou de celles qui provoquent une congestion trop intense de cet organe.

On attribue généralement l'indigestion à l'arrêt fonctionnel des glandes à pepsine, dit l'auteur ; mais quel en est le mécanisme ? S'appuyant sur diverses données physiologiques, il rattache cet arrêt 1° à un épuisement fonctionnel ; 2° à une prédominance d'action du grand sympathique, ce qui amène l'anémie de la muqueuse stomacale : cela arrive lorsque son action n'est plus contrebalancée par celle du nerf vague, paralysé par exemple à la suite d'une émotion vive amenant une perturbation nerveuse ; 3° à l'anémie relative de la muqueuse stomacale par suite d'une fluxion sanguine dans un autre département ; 4° à la congestion intense de la muqueuse produisant des effets analogues par compression des organes sécréteurs.

Le suc gastrique étant supprimé, la chymification est entravée ; les matières ingérées jouent le rôle de corps étrangers, provoquent les vomissements et la diarrhée.

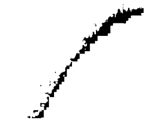
L'auteur aborde ensuite la symptomatologie.



L'indigestion se déclare ordinairement peu de temps après un repas par des bouffées de chaleur vers la tête, des bâillements incessants, une sensation de pesanteur, de gêne à l'épigastre. Celui-ci est tendu, résiste, donne à la percussion un son mat, quelquefois cependant il est sonore, quand il y a un grand développement de gaz. La respiration est souvent difficile et entrecoupée par des soupirs. Le pouls est souvent précipité, faible, parfois lent et concentré. La céphalalgie est constante, gravative. Jusque là tous les symptômes peuvent encore se dissiper; mais souvent il survient des renvois et des envies de vomir. Enfin des vomissements se produisent et amènent du soulagement. D'un autre côté le contenu de l'estomac, qui a franchi le pylore, produit des évacuations fétides et lientériques.

A ces troubles succèdent un abattement général, des douleurs de tête et une grande envie de dormir. Après un sommeil réparateur, le malade s'éveille ordinairement rétabli. Cependant il peut persister pendant un jour ou deux de l'inappétence et une certaine paresse de l'estomac.

Les complications sont une irritation gastro-intestinale qui succède à l'indigestion, et les divers accidents dus aux efforts de vomissement. Cette petite indisposition, qui est facile à reconnaître, peut devenir grave chez des personnes affaiblies.



Le traitement, dit l'auteur, comprend trois indications :

1° Il faut favoriser le travail digestif pour autant qu'on puisse encore espérer la guérison sans vomissement. Pour cela, on donne des infusions chaudes et aromatiques, ou l'éther, ou quelques gouttes d'ammoniaque sur un morceau de sucre. On ne néglige pas la promenade en plein air.

2° Il faut provoquer les vomissements par quelques gorgées d'eau tiède, quelquefois par l'ipéca ou l'émétique; dans des cas rares on aura recours à la pompe œsophagienne.

Les coliques sont calmées par des moyens bien connus.

Après une indigestion on se trouvera bien d'un léger purgatif.

3° Il faut prévenir les complications.

⁂

J'ai fini, messieurs, le rapport sur les travaux de la Société Médicale pendant l'année écoulée.

Permettez-moi de faire ressortir, par quelques réflexions, la grande utilité de notre Société, afin de vous engager à fréquenter assidûment toutes ses réunions et à participer tous activement à ses travaux.

Le professeur, en vous donnant son cours, ne peut que vous initier aux sciences médicales; il vous donne les bases sur lesquelles vous



devez vous appuyer pour marcher dans la carrière qui vous est tracée, et vous signale les difficultés qui hérissent presque toutes les questions de pathogénie, de diagnostic, de thérapeutique, etc. Mais c'est à vous de continuer l'œuvre du professeur, à vous qui allez bientôt être votre propre maître, de vous faire une opinion, de savoir juger des idées souvent contraires que vous trouverez dans les auteurs, à vous de savoir soutenir une opinion médicale par des raisonnements justes et concluants dans les nombreuses occasions où vous serez obligé de le faire. Eh bien! c'est à cela que vous vous exercez ici. Vous faites un travail sur un sujet à votre choix, c'est-à-dire, vous basant sur les notions acquises au cours, vous compulsez les auteurs, vous examinez les diverses opinions, vous analysez les raisonnements et vous concluez. Puis vient la discussion. Toutes vos idées, tous vos raisonnements, toutes vos preuves sont analysés, censurés, critiqués : vous devez vous défendre. Vous avez appris à travailler et à discuter : le premier but de la Société Médicale est rempli.

Travaillons donc, messieurs, profitons des ressources que nous donne la Société. Nous sommes installés dans un local agréable ; nous avons un cabinet de lecture facilement accessible, une belle collection de journaux, une bibliothèque qui s'enrichit tous les jours. Aussi

la Société prospère. Le nombre des membres s'est accru d'une manière étonnante et a atteint le chiffre de septante-neuf à la fin de l'année.

Messieurs, en terminant ce rapport annuel, j'adresse en votre nom, mes sincères remercîments à messieurs les professeurs qui daignent assister à nos réunions, écouter nos travaux, diriger nos discussions; c'est à leur sollicitude que nous devons en grande partie la prospérité de notre Société. Sachons correspondre à leur dévouement; que l'année qui commence soit marquée non seulement par le grand nombre des membres de la Société Médicale, mais surtout par leur zèle infatigable à travailler et à rendre nos réunions de plus en plus profitables.

—

CERCLE INDUSTRIEL
des Écoles spéciales de l'Université catholique.

—

Bureau directeur (1880-1881).

Président d'honneur, M. le professeur A. Devivier.

Président effectif, M. le professeur L. Cousin.

Vice-Président, M. G. Kaïser.

Secrétaire, M. J. Van Ruymbeke.

Trésorier, M. A. Vanderhofstadt.

Bibliothécaire, M. E. de Huidobro.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1879-1880, fait au nom du Bureau directeur (1) par M. J. CARLIER, vice-président.

—

MESSIEURS,

Le Cercle industriel vient de finir sa huitième année d'existence. Pour remplir la tâche dont les statuts honorent le vice-président, j'ai dû examiner les travaux présentés pendant cette année. Je suis heureux de pouvoir affirmer que les membres du Cercle ont fait preuve d'une grande assiduité aux séances, et d'une remarquable ardeur pour l'étude. Notre société est donc pleine de vitalité; et pour elle l'avenir a d'importants gages de progrès.

Il est inutile, messieurs, de vous exposer les avantages que nos réunions nous procurent.

(1) Le Bureau était composé de MM. le professeur Devivier, *président d'honneur*; le professeur Cousin, *président effectif*; J. Carlier, *vice-président*; C. Toussaint, *secrétaire*; A. Wautelet, *trésorier*, A. Gérard, *bibliothécaire*.

Les connaissances que l'ingénieur doit posséder sont si multiples et si complexes, qu'on ne peut songer à les rencontrer toutes, ne fut-ce qu'un aperçu pour une partie d'entr'elles, dans des cours qui sont déjà bien chargés de matières! Les grandes constructions qui s'exécutent de nos jours, les projets qui s'imposent à l'activité des chercheurs et des savants, les découvertes qui se font dans toutes les espèces d'industries et dans le domaine de la science pure, ont été l'objet de rapports étendus et soignés, que nos membres ont tirés de nombreuses publications. Par le soin judicieux qui a présidé au choix de ces revues. nous sommes assurés qu'aucune innovation, aucune découverte importante ne peut nous échapper. A ce sujet, je dirai que cette année une lacune a été comblée, grâce à l'acquisition d'une revue des industries chimiques et agricoles, réclamée par l'ardeur de ceux d'entre nous qui se sont voués plus spécialement à l'étude de la chimie.

Pendant cette année nous avons pris, sous l'inspiration de notre président effectif M. Cousin, plusieurs résolutions appelées à faire avancer plus rapidement le Cercle dans la voie du progrès, où son habile direction l'a toujours maintenu.

Dans nos visites aux établissements industriels et aux chantiers de constructions, chacun de nous, messieurs, doit remettre, sous forme



de rapport, le résultat de ses observations personnelles. Mais ces observations sont nécessairement incomplètes, à cause de la difficulté de leur donner une bonne direction, et de la multiplicité des détails qui se présentent.

C'est pour remédier à cet inconvénient que M. Cousin a proposé de réunir les notes de quelques étudiants et d'en composer, sur chaque excursion, un rapport détaillé. De cette manière le commençant apprendra à se diriger dans ces visites; tous s'instruiront de détails qui seraient restés inaperçus, et retireront de grands fruits de la coordination du travail à laquelle les rapporteurs ne manqueront pas de s'appliquer sérieusement.

Une autre proposition ne tarda pas à être présentée : elle avait pour but de faire déposer à la bibliothèque du Cercle un manuscrit des travaux originaux que les étudiants de 4e année sont tenus de présenter. Les membres actuels ne voudront laisser au Cercle que des travaux dignes de lui, et leurs successeurs voudront les imiter ou même faire mieux. Les renseignements qui s'accumuleront ainsi constitueront en peu d'années un répertoire où les membres pourront trouver sans difficulté les réponses à une foule de questions.

Enfin une troisième proposition fut faite vers la fin de l'année par M. Kaïser. Elle a le triple but d'amener les membres à mettre plus de soin



et d'esprit personnel dans les travaux qu'ils présentent, de rendre par conséquent la présentation de ces travaux plus utile, et d'animer davantage les séances en leur donnant l'intérêt de la discussion. D'après cette proposition, chaque membre devait défendre les idées émises dans son travail contre les objections que ces idées susciteraient à ses compagnons, et, afin que les objections fussent plus nombreuses et plus fortes, le travail devait être remis huit jours d'avance aux membres qui se présenteraient d'eux-mêmes pour l'examiner, ou qui seraient désignés par le bureau comme objectants d'office. Malgré le surcroît d'occupations que cette proposition ne pouvait manquer d'occasionner aux membres mis en cause et certaines difficultés d'exécution, les membres du Cercle, confiants dans leur ardeur, furent unanimes à l'acclamer.

Je dois maintenant, messieurs, vous faire passer en revue les travaux qui ont occupé votre activité pendant 25 séances; mais le cadre de ce rapport ne me permet pas de vous donner une analyse détaillée de tous les travaux, pour la plupart fort bien ordonnés. Je n'en mentionnerai que les points les plus importants, dans un aperçu nécessairement incomplet, mais suffisant pour montrer la marche rationnelle que vous avez suivie dans ces compilations, et la somme d'efforts que vous y avez dépensée. Quant aux

rapports sur les revues périodiques, je n'en parlerai que pour faire ressortir l'existence à notre Cercle, de cet auxiliaire de nos cours.

La première séance, qui eut lieu le 23 octobre, sous la présidence de M. Cousin, fut employée entièrement à la distribution des rapports; à la répartition, par le sort, de l'ordre dans lequel les membres devaient présenter leurs travaux.

Le 6 novembre, M. Goffin nous entretint du percement de l'isthme de Panama. Après nous avoir exposé les différents projets présentés en vue de cette grande entreprise, il nous indiqua la disposition qu'on pourrait donner aux chantiers pour l'exécution de l'immense tunnel dont la construction est proposée dans l'un de ces projets.

La séance fut terminée par une lecture sur les grands travaux d'assèchement du Zuiderzée.

A la séance suivante, le 13 novembre, commença la série des travaux proprement dits.

M. Noulet débute, en nous entretenant des bois de construction. Il nous en fait connaître la provenance, ainsi que les qualités, qui dépendent en partie des pays d'où ils viennent. Il nous apprend que les forêts belges ont une valeur estimée à 54 millions; il nous parle spécialement du teck, qui joint à ses précieuses avantages l'étrange inconvénient de renfermer quelquefois des noyaux de calcaire. Il nous donne l'histoire du travail du bois; il nous fait



assister au perfectionnement, à travers les âges, des outils employés, pour en venir enfin aux appareils perfectionnés qui sont en usage de nos jours. Parmi ces derniers appareils il choisit les principaux, pour nous en donner la description. Il termine son travail, l'un des plus beaux de l'année académique, en exposant la manière dont se fait le cintrage à la vapeur, et la marche à suivre dans une réception de bois.

Les deux séances suivantes, du 20 et du 27, sont consacrées à l'audition des rapports sur les livraisons de publications périodiques qui s'étaient accumulées pendant les vacances. Nos rapporteurs en avaient tiré une magnifique notice sur les chemins de fer à voie étroite, et en particulier des renseignements sur celui de Taviers à Embresin, le premier de ce genre qui soit établi en Belgique.

Je dois, messieurs, féliciter d'une manière particulière M. Schafs, pour le travail qu'il nous a présenté dans la séance du 4 décembre, relativement aux appareils de sûreté et aux signaux employés sur les chemins de fer. Je regrette de ne pouvoir donner, de ce long travail, qu'un résumé bien incomplet. La question traitée a une importance qui s'accroît de jour en jour, en même temps que le trafic augmente; que le réseau devient plus serré; et que les trains, lancés à des vitesses inconnues jusqu'ici, se suivent à des distances de plus en plus rapprochées.

M. Schafs divise les signaux en deux classes : les signaux de la voie, et ceux qui mettent en communication l'un avec l'autre, deux appareils placés le long de la voie, et presque toujours mis en mouvement par l'électricité, Il passe en revue les signaux de la voie, depuis le commencement, où l'homme servait de signal, jusqu'à l'époque de l'invention des appareils Saxby et Farmer, dont il nous décrit les transformations et tous les détails avec un soin minutieux. Il mentionne l'utilité du slot, des lattes de calage, des compensateurs; et il termine en nous donnant un exemple d'installation de Saxby et Farmer, pris dans la gare de Tirlemont.

M. Pigeot lui succéda la semaine suivante, pour nous transporter dans les mines et les usines des Etats-Unis. Dans la première partie de son travail il nous dit un mot des transports; il nous fait connaître les variétés de combustible et de minérais qu'on rencontre dans cette région du globe; et, en nous parlant des fondants, il arrive à nous donner une idée complète des matières premières que les Américains emploient. Dans la 2e partie de son travail il aborde la comparaison des usines à fonte des Etats-Unis avec les nôtres, sous les différents points de vue des matières premières, de la consommation de combustible, et des dispositions de détails.

Il décrit les usines à fonte; il nous parle du puddlage rotatif et des qualités des fers améri-

cains. Arrivant à l'acier, il reconnaît la supériorité des Américains, qui, par leurs incessants perfectionnements de détails et leurs dispositions d'ensemble, sont arrivés à produire presque le double de nos aciéries d'Europe.

La conclusion de son travail montre que, de cette étude sur l'Amérique, il n'est pas sorti rassuré pour les intérêts commerciaux de la Belgique.

La séance se termina par un rapport de M. Gérard sur l'*Engineering*, nous montrant l'application de l'électricité à l'industrie et à l'agriculture.

La trempe fut pour M. Gérard l'objet d'un travail présenté le 9 janvier 1880. La rapidité de refroidissement d'un corps chaud dépend de son pouvoir rayonnant par rapport au milieu dans lequel il est plongé : l'on peut donc définir la trempe énergique et la trempe douce en disant que la première est l'art d'exalter et la seconde l'art d'abaisser le pouvoir rayonnant d'un corps.

M. Gérard trouve l'explication du phénomène de la trempe dans les différentes structures que peuvent prendre les corps solides. Ces corps sont susceptibles de devenir ou cristallins ou amorphes, par un refroidissement conduit d'une manière spéciale pour chacun d'eux. M. Gérard expose la trempe du verre par les procédés de M. de la Bastie et de M. Siemens; et il termine la première partie du travail en donnant un ré-



sumé succinct des études de M. Siger, ainsi qu'une revue des diverses applications du verre trempé, qui est aussi dur que le fer et trois fois moins dense que lui. Le verre durci serait excellent pour pavements, pour revêtements de murs de maisons. Il sera peut-être utilisé un jour en plaques protectrices transparentes ; et il sert déjà maintenant de support aux rails de chemins de fer.

La trempe de l'acier est exposée dans la seconde partie. M. Gérard nous en fait connaître les principales théories. Trois éléments exercent leur influence dans cette opération : l'épaisseur, la différence des températures et la teneur en carbone. M. Gérard nous fait connaître les essais des trempes qui sont prescrits, dans les entreprises, par les cahiers des charges ; et il termine en regrettant que les théories émises jusqu'à présent sur l'importante question de la trempe soient si compliquées, et n'aient aucun point commun qui les réunisse. Parler ainsi, c'est dire que la véritable théorie est encore à faire.

M. Goffin, dans son travail sur les machines-outils, lu à la séance du 16 janvier, n'eut pas de peine à en faire ressortir les avantages pour la construction des machines. Ces outils doivent présenter certaines conditions générales, telles qu'un bâti solide ; ils doivent être capables d'un travail régulier, rapide, économique.



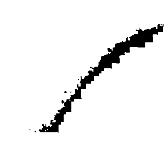
M. Goffin parle ensuite des outils disposés de manière à être préservés de l'échauffement et du bris; puis il passe en revue les plus importantes des machines que concerne son travail.

Je terminai la séance, messieurs, par un rapport, tiré d'une revue anglaise, sur les longrines de tramway faites en verre trempé; et sur la lampe d'Edison, qui donnait alors tant d'espérances.

Dans la rapide revue des districts miniers du globe, dont M. Lamal nous fit lecture le 20 janvier, il donna l'histoire des anciennes exploitations, reprises au moyen âge. Il nous promena ensuite de par le monde actuel, en nous indiquant les minerais découverts dans chaque pays, et les usages qu'on peut en faire.

Les explosions de chaudières, souvent si inopinées et si désastreuses, furent étudiées par M. Vanvlasselaer, dans le travail qu'il nous communiqua le 27 janvier. Après avoir remarqué que les essais exigés et les appareils de sûreté empêchaient ou devaient empêcher les explosions par la pression de la vapeur, il nous indiqua les différentes causes des explosions, en même temps que le moyen d'éviter ces accidents, par une bonne surveillance des ouvriers, de fréquentes visites et des essais répétés.

Arrivant aux explosions proprement dites, il les divise en deux classes : rupture sans explosion, et explosion avec projection de débris.



Il entre alors dans quelques considérations sur l'influence du métal employé, suivant que ce métal est aigre ou doux. Il passe ensuite en revue les différents types de chaudières, en indiquant les dangers plus ou moins grands que chacun présente en cas d'explosion. Il se préoccupe ensuite des prescriptions techniques auxquelles l'administratioa subordonne l'emploi des chaudières.

L'accident du pont de la Tay occupa notre séance du 3 février. L'*Engineering*, en donnant la description de ce pont gigantesque, rappelait les craintes conçues dès l'époque de sa construction; et, après avoir indiqué les différentes causes qui pouvaient en produire la rupture, il nous confirmait, par des calculs, dans l'opinion que le vent seul était suffisant pour amener la catastrophe que nous avons encore présente à l'esprit.

M. Ferret nous entretient ensuite du procédé de Baeff pour la conservation du fer par son oxide, et nous lit un long article sur les différents explosifs chimiques.

M. Lhermitte nous lut la semaine suivante son travail sur la télégraphie. Il nous montra la marche progressive que les communications rapides entre les peuples ont suivie depuis la télégraphie aérienne. pour en arriver au point où nous les voyons aujourd'hui, grâce à l'électricité.



Il nous décrivit les appareils de Morse et de Wheatstone, puis ceux qui réalisent la télégraphie duplex et la télégraphie multiplex. Son travail se termina par quelques considérations relatives aux fils sous-marins.

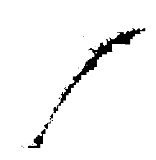
Dans la séance du 2 mars nous eûmes le plaisir d'entendre M. Garbe, un de nos aînés, qui voulut bien nous faire profiter des connaissances qu'il avait acquises au Bleyberg, en nous donnant quelques détails sur cette grande installation minière et métallurgique. Le filon qu'on y exploite est dirigé du nord au sud, dans le terrain carbonifère et le terrain houiller; il remplit des fentes et des fissures de différentes dimensions. Les substances qu'on y rencontre, la blende, la galène et divers autres minerais accessoires, ont subi, paraît-il, bien des fois l'influence de remaniements souterrains.

M. Garbe nous parle ensuite du régime des eaux, ainsi que des pompes d'épuisement, dont la force totale est de 3300 chevaux.

Il aborde ensuite la préparation mécanique, le traitement métallurgique, et finit par quelques considérations sur l'usine et les ouvriers.

Les applaudissements qui ont salué la communication de M. Garbe ont dû lui montrer combien sa conférence nous avait charmés, et combien nous étions heureux de le revoir au milieu de nous.

L'électricité, dans ses applications aux trans-



missions de mouvement et à l'éclairage, fut l'objet du travail de M. Philippart. De tous les moyens propres à produire l'électricité, dit-il, ce sont les machines magnéto-électriques qui sont les préférables, au double point de vue du rendement et de la régularité. Il développe longuement les principes fondamentaux de ces machines; puis, après avoir énuméré les inconvénients que présentaient les premières qui furent inventées, il indique les perfectionnements qui y ont été apportés. M. Philippart divise ces machines en trois classes, suivant qu'elles s'appliquent à la galvanoplastie, à la transmission du mouvement ou à l'éclairage public. Il donne les machines de Gramme et de Lontin, qui peuvent être à courant continu ou à courant alternatif. Il nous apprend que la machine à courant continu, sans bielle, sans manivelle, sans points morts, donne un rendement considérable, porté par les derniers perfectionnements à 78 pour 100 de la force primitivement employée. Il nous énumère les principales applications qu'on a faites des transmissions de mouvement par l'électricité ; et il termine la première partie de son travail par la description de la locomotive électrique.

La seconde partie traite de l'éclairage électrique. M. Philippart nous expose d'abord l'état actuel de la question du choix entre le gaz et l'électricité, en indiquant les avantages et les



inconvénients de l'un et de l'autre. La lumière électrique est produite de deux manières : par l'arc voltaïque et par l'incandescence d'un conducteur. Dans le cas de l'arc voltaïque les deux charbons s'usent, le positif deux fois plus vite que l'autre : il fallait donc un moyen de ramener les deux électrodes à leur distance première. Les appareils imaginés à cet effet sont extrêmement nombreux. M. Philippart en indique le principe; puis il passe aux bougies électriques, qui suppriment l'emploi de ces régulateurs, appareils toujours très-compliqués. Il fait une revue des différents charbons employés, et des moyens de les fabriquer. Son travail se termine par l'exposé des principes sur lesquels sont basées les lampes par incandescence, lampe à spirale métallique, lampe à contact imparfait et lampe à charbons encastrés.

Dans la séance du 20 avril nous eûmes la bonne fortune d'entendre notre président-d'honneur M. Devivier, qui, dans une conférence pleine de charmes, nous exposa la constitution de l'univers. Il n'a pas voulu nous voir quitter les Écoles spéciales de Louvain sans une certaine connaissance des lois merveilleuses qui guident dans leur course les globes célestes. Poursuivant le but le plus noble, il a voulu nous faire voir, dans l'ordre admirable que les astres suivent sans perturbation depuis des siècles, la puissance de la main du Créateur.

Tandis que les étoiles semblent fixées sur une voûte sphérique animée d'un mouvement de rotation, c'est la terre qui tourne sur elle-même, et par là fait attribuer aux étoiles un mouvement d'ensemble, dans lequel certaines d'entre elles ont un lever, s'élèvent jusqu'à une certaine hauteur au-dessus de l'horizon, puis redescendent et se couchent, tandis que d'autres étoiles semblent décrire des circonférences situées tout entières au-dessus de l'horizon. C'est cette même rotation de la terre qui donne lieu au lever et au coucher du soleil et de la lune.

Le diamètre du soleil passe périodiquement par différents états de grandeurs : c'est donc qu'à certaines époques cet astre est plus rapproché de nous qu'en d'autres temps ; et c'est ce qui arrive en hiver ; non pas que le soleil ait une trajectoire sur laquelle il se rapproche de nous, mais parce que la terre décrit une ellipse dont il occupe un des foyers. Il semble, lui, être le pivot immobile autour duquel se meut tout le mécanisme du monde : mais les distances angulaires entre les étoiles de la constellation d'Hercule augmentent lentement, tandis que celles que nous mesurons entre les étoiles de la constellation de l'Eridan diminuent : ce double fait montre que le soleil change aussi de place dans l'espace. Il décrit probablement, mais avec une apparente lenteur, une ellipse dont la tangente au point où il se trouve actuellement est dans la direction d'Hercule.

La lune est à la terre ce que la terre est au soleil. Ce globe a deux mouvements, comme la terre. S'il nous éclaire, ce n'est pas en nous envoyant une lumière qui lui serait propre, mais simplement en réfléchissant les rayons du soleil. La lune se montre même parfois éclairée par de la lumière solaire qui lui a été renvoyée de la terre.

Passant aux planètes, notre savant conférencier nous en donne le nombre, les distances au soleil, et les vitesses qui les emportent autour de cet astre. Celui-ci, d'ailleurs, n'est pas le seul soleil qu'il y ait dans l'univers : en se basant sur diverses propriétés des étoiles fixes, et notamment sur des données de l'analyse spectrale, on est conduit à attribuer aux étoiles fixes une constitution analogue à celle du soleil.

M. Devivier passe ensuite à la distribution des étoiles dans l'espace; il nous parle des étoiles multiples et des nébuleuses. Celles-ci sont de deux sortes : ou bien composées d'étoiles parfois si rapprochées les unes des autres que les plus forts instruments ne peuvent les séparer ; ou bien formées d'un brouillard incandescent qui peut affecter différentes formes. Celles de ces dernières, c'est-à-dire des nébuleuses proprement dites, qui affectent une forme ronde ou ovale, se trouvent surtout aux environs des pôles de la voie lactée; tandis que celles qui ont une forme irrégulière sont plus abondantes dans

le voisinage de cette grande traînée lumineuse.

On attribue aux nébuleuses proprement dites certaines transformations : concentration, et formation d'étoiles, de bolides, d'étoiles filantes et de comètes.

Voilà en quelques mots, messieurs, le compte-rendu de cette conférence aussi agréable qu'instructive pour les auditeurs. Je regrette d'avoir dû, pour la résumer,la dépouiller de tous les charmes dont l'éloquence facile de notre sympathique Président d'honneur l'avait embellie; mais je serai heureux si j'ai racheté ce malheur nécessaire par une exactitude suffisante. Cette conférence n'est d'ailleurs que l'exposé du programme d'un cours que le Cercle industriel espère voir se développer bientôt; c'est du moins ce que signifiaient les applaudissements dont nous avons souligné les paroles de M. Cousin, lorsqu'en notre nom il adressa à M. Devivier de chaleureux remercîments.

Dans les deux séances suivantes nous entendîmes d'abord le rapport sur l'excursion aux carrières de porphyre de Quenast. Les rapporteurs qui ensuite ont occupé la tribune nous ont entretenus des sujets les plus variés et les plus intéressants. C'est ainsi que nous avons étudié la question sucrière, et particulièrement l'application du procédé Manoury pour l'extraction du sucre des mélasses.

L'*Engineering* nous donnait de longs articles

sur le lavage des charbons, sur le tannage par les matières minérales, et sur la santé des ouvriers dans le grand travail du mont St-Gothard, travail qui aujourd'hui est presqu'entièrement achevé. Nous avons de la même manière passé en revue différentes méthodes de déphosphoration des fontes, les moyens employés pour briser les glaces du canal du Nord, le traitement des minerais de zinc aux hauts-fourneaux, et le chauffage des wagons de chemin de fer. Dans le domaine de la chimie nous avons eu la fermentation des moûts, ainsi que différents articles sur une touraille à vent et le dosage de la diastase.

Le 7 mai M. Kaïser nous fit la lecture de son travail sur la panification hygiénique. De tout temps, paraît il, les législateurs se sont préoccupés à juste titre de l'hygiène dans toute espèce d'industrie; et ils en ont fait rigoureusement appliquer les lois; mais, chose étrange, il n'y a que les procédés de la boulangerie, dont cependant tout le monde fait usage, qui aient échappé, non pas une fois, mais de tout temps, à leur contrôle. L'orateur donne de ce fait singulier différents exemples tirés de l'histoire ancienne; il prouve, en s'appuyant sur des faits historiques indéniables, que les procédés de panification étaient les mêmes autrefois qu'aujourd'hui. Il regrette qu'on ait fait si peu d'efforts pour remplacer par des méthodes rationnelles

des procédés qui sont anti-hygiéniques, et constituent pour la santé publique un danger permanent. Des exemples nombreux nous convainquent des grands périls que nous courions sans nous en douter beaucoup; mais nous sommes bientôt rassurés en apprenant que le remède est trouvé, et qu'il consiste simplement dans l'emploi des pétrisseurs mécaniques et des fours aérothermes.

M. Poncelet succéda la semaine suivante à M. Kaïser, pour nous exposer son travail sur les machines hydrauliques. Dans ce travail il commence par nous expliquer les différents appareils employés pour mesurer la vitesse du courant, élément dont la connaissance est nécessaire pour l'appréciation de l'importance d'une chute d'eau. Il passe ainsi en revue le pendule hydrométrique, le tachomètre, le moulinet de Woltmann et le tube de Pitot. Il étudie ensuite les qualités que l'eau doit présenter pour être d'un bon usage dans les moteurs hydrauliques, et les différentes dispositions usitées pour soustraire ces moteurs à l'influence des variations dans le jeu des pompes qui élèvent l'eau. Puis il passe aux moteurs eux-mêmes, qui sont à mouvement alternatif ou à mouvement continu. Il décrit successivement les machines à balance d'eau qui servent de monte-charge, surtout dans les hauts-fourneaux. Il compare la machine à colonne d'eau aux machines à vapeur

en ce qui concerne la vitesse du piston; et il donne les dispositions rendues nécessaires par la différence de compressibilité et de fluidité qui existe entre la vapeur et l'eau; puis il entre dans des explications sur la machine à simple effet de Juncker. Passant aux machines à mouvement continu, il donne un système de dénoyage des roues. Colladon avait, par des roues flottantes, évité l'inconvénient des niveaux variables; et les roues pendantes supportées par des pontons avaient aussi résolu la question. M. Poncelet expose la théorie de ces roues; puis il passe aux turbines, parle de la roue à réaction de Segner, et énumère les conditions que doit remplir un moteur hydraulique.

Nos différentes revues, messieurs, nous fournirent pour les deux séances suivantes une occupation qui, quoique sérieuse et fatigante, ne laissait pas de tenir nos esprits en éveil par la variété des questions examinées. Les principaux rapports traitaient de la température que l'on rencontre à de grandes profondeurs; de quelques appareils inventés de nos jours, tels que le mégaphone, le microphone, etc.; du chauffage par le gazogène; du chauffage des voitures de chemin de fer; et de la réception des bandages.

Pour terminer la séance, M. le Président, évoquant ses souvenirs, nous fit assister à un combat de taureaux en Espagne. Il nous

fit d'abord la description de l'arène où se livre le combat; puis il y fit descendre les combattants : picadores, banderilleros, toréadors, qui doivent successivement venir agacer le taureau, et le rendre furieux contre l'espada, qui leur succède dans l'arène, et qui, par un noble coup, est chargé de terminer les souffrances de l'animal aux abois.

M. Flament profita de la séance du 11 juin pour nous communiquer des notes qu'il avait recueillies sur la fabrication des câbles d'extraction. Il devait ces renseignemenis à la complaisance de M. le directeur de l'atelier de Dour. L'aloès qu'on y emploie est huilé et peigné; puis il passe par une série d'étaleuses mécaniques, qui le rendent sous forme de fils légèrement tordus. La torsion se complète dans l'appareil Marbion, réglé de façon à donner une torsion uniforme; puis les fils sont passés au goudron, dont ils absorbent environ 12 °/₀ de leur poids. La valseuse prend 32 de ces fils pour en former le toron; et l'enroulement de 3 de ces torons en sens inverse du fil donne l'aussière. Six ou huit de ces aussières, cousues ensemble, donnent le câble de mines. Les mêmes appareils, à-peu-près, servent à la confection des câbles plats, et des câbles ronds en aloès ou en métal.

La fin de la séance fut occupée par le résumé d'une étude sur les supports de chemins de fer, étude qui passait en revue les principaux modes

employés jusqu'à nos jours ; et par un rapport sur un article de revue, relatif à l'état de l'agriculture en Bolivie. L'auteur de cet article adresse un pressant appel aux agriculteurs de l'ancien continent, et les invite à venir peupler un pays vierge de toute culture, et destiné à enrichir ceux qui les premiers iraient en attaquer le défrichement. A ce sujet notre Président nous fit remarquer que ce pays et d'autres, quoique très riches de leur nature, sont peu exploitables jusqu'à présent, et resteront peu productifs tant que l'ingénieur n'y aura pas passé avec son niveau, pour rendre les communications plus faciles, les transports moins onéreux et plus sûrs.

Tel est, messieurs, le compte-rendu, trop court et trop pâle sans doute, des séances du Cercle industriel. Ce résumé suffira cependant, je l'espère, à vous bien remettre en mémoire les travaux qui vous ont été présentés. Nous pouvons en toute confiance nous demander si les heures que nous avons passées ensemble ont été bien employées, et si le Cercle ne s'est pas montré indigne des années précédentes. A cette question, messieurs, je répondrai que dans la dernière année académique le Cercle a dignement rempli sa mission : tous vous avez, avec l'ardeur de la jeunesse, obéi à cette grande loi du travail qui s'impose à toute homme. D'ailleurs, pour vous animer à l'accomplir, vous

aviez devant vous l'exemple de vos prédécesseurs, l'exemple de vos maîtres, et l'exemple que la Belgique vous a donné cette année, en étalant aux yeux du monde étonné la richesse de ses productions.

Pour nous, messieurs, pour nous qui quittons à regret les bancs de l'Université, comme pour vous qui nous suivrez bientôt dans la carrière que nous devons parcourir, c'est cette loi du travail qui doit nous guider dans la vie. Nous nous dirons toujours que c'est le travail qui fait la grandeur des hommes et des peuples; nous n'oublierons jamais que nous nous devons à la gloire de notre Patrie, et qu'elle doit pouvoir rester fière de ses enfants.

Je ne répondrais pas à votre attente, messieurs, et je manquerais à mon devoir, si je ne saisissais pas cette occasion d'adresser des remercîments à nos honorables Présidents; si je ne leur exprimais notre profonde gratitude pour le généreux dévouement dont ils ont toujours fait preuve envers le Cercle. Dans notre Président d'honneur nous avons vu le savant professeur se dépouiller du prestige de la chaire, et devenir l'homme simple et bienveillant qui, prenant par la main notre Société naissante, l'a conduite au succès avec une sollicitude qui ne s'est pas démentie un seul moment. Quant à notre Président effectif, messieurs, sa présence au milieu de nous m'empêche d'en faire tout l'éloge qu'il mérite; et je craindrais d'ailleurs

de m'exposer au reproche d'être resté au-dessous de ma tâche.

Vous savez comme moi que, non content de nous donner les leçons du professeur le plus compétent et le plus consciencieux, il a voulu nous initier plus intimement à l'art de l'ingénieur, en nous consacrant de diverses soirées; vous savez qu'il a fait de la direction du Cercle industriel une des occupations principales de sa vie. Vous l'avez vu s'asseoir fréquemment au milieu de nous, nous encourager dans tous nos efforts, et applaudir à tous nos succès.

Mais sa sollicitude ne connaît pas pour barrières les murs de nos Écoles : elle suivra chacun de nous, comme elle a suivi nos anciens condisciples, au milieu des difficultés plus sérieuses de la pratique industrielle. Pour lutter contre ces difficultés avec la certitude de les surmonter, nous viendrons, comme nos devanciers, recourir aux conseils que dictera son expérience.

Ces titres qu'ont nos Présidents à notre reconnaissance. messieurs, nous ne les étalons pas ici pour les oublier plus tard : nous les conserverons précieusement dans notre mémoire et notre cœur; et nous saisirons, pour nous montrer reconnaissants, toutes les occasions qui se présenteront à nous. Faisons par notre conduite un continuel éloge de nos Présidents, en restant comme eux fidèles à cette devise :

RELIGION ET TRAVAIL ; DIEU ET PATRIE.

CERCLE AGRONOMIQUE
de l'École supérieure d'Agriculture
de l'Université catholique.

—

BUREAU DIRECTEUR (1879-1880).

Président d'honneur, Mgr A. J. Namèche, recteur magnifique de l'Université.

Président effectif, M. le professeur Cartuyvels.

1er *Vice-Président*, M le professeur de Marbaix.

2e *Vice-Président*, M. dos Santos Barreto.

Secrétaire, M. J. Tilkin.

Trésorier, M. A. de Wouters.

Bibliothécaire, M. L. Jadoul.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE AGRONOMIQUE, pendant l'année académique 1879-1880, fait au nom du Bureau directeur, par M. Jul. TILKIN, secrétaire.

—

Messieurs,

Je viens au nom du bureau vous faire rapport sur les travaux de la première année d'existence du *Cercle Agronomique.*

En fondant le *Cercle Agronomique*, nous nous sommes proposés un double but : d'abord resserrer l'union entre les étudiants agronomes, maintenir et développer en eux les bons principes, de façon à ce que l'on puisse nous appliquer cette belle devise *Cor unum et anima una.*

Ensuite, et, tout en nous initiant à l'art d'écrire et à la parole publique, nos travaux ont pour objectif de nous faciliter nos études techniques, et d'étendre encore leur sphère, si riche à explorer.

Pour arriver à ce double résultat, il fallait, messieurs, les encouragements de nos maîtres,

et vous savez si nous en avons été largement favorisés; il fallait en outre le concours de tous, un concours viril autant que bienveillant.

C'est avec émotion que je signale, à ce sujet, l'accueil si véritablement paternel que le chef vénéré de l'Université, Mgr Namèche, a daigné faire à nos ouvertures lorsqu'il fut question de la création du Cercle Agronomique et la profonde sympathie qu'il veut bien accorder à nos humbles efforts.

Dès les débuts du Cercle Agronomique, chacun de vous prit l'engagement et la voix du sort désigna ceux d'entre nous qui, à chacune des réunions bi-mensuelles, auraient à présenter un travail écrit à la discussion de leurs confrères. C'était là accuser énergiquement votre intention de travailler ferme : vous avez tenu ces promesses.

Nos confrères, messieurs dos Santos Barreto et Everaerts, qui avaient suivi l'un et l'autre. avant de s'asseoir sur les bancs de notre Ecole, les études premières qui conduisent à la carrière du barreau, avaient été désignés par vos suffrages comme président et vice-président du bureau chargé d'élaborer un projet de règlement. Ils s'acquittèrent de cette tâche de manière à mériter vos éloges et les remercîments que je leur réitère en ce moment, me faisant votre interprète.

Le règlement discuté, adopté et ratifié de

l'approbation de l'autorité académique, on procéda à la nomination des membres du Bureau, élu à l'unanimité.

Le Cercle agronomique a compté pendant l'exercice 1879-1880 dix-huit membres effectifs. Je vais maintenant, messieurs, vous esquisser en quelques pages l'histoire de nos travaux.

Ce fut avec un certain éclat que s'inaugura notre séance du 24 février, où sous la présidence de M. le professeur Cartuyvels, M. Jadoul a entretenu l'auditoire, dans un style concis autant que littéraire, des moyens de fertiliser le sol arable et tout spécialement de l'insuffisance des fumiers de ferme à restaurer les pertes que le terrain éprouve par le fait des exportations successives à chaque récolte.

La terre, dit M. Jadoul, n'est pas inépuisable comme la bourse de Fortunatus, et quelque riche, quelque fertile qu'elle soit, elle ne contient qu'une quantité limitée de principes nutritifs qui ne tardent pas à disparaître sous forme de grains, pailles, racines, etc., à la suite de récoltes répétées. Le terrain alors, de fertile qu'il était, serait devenu stérile et mis dans l'incapacité de nourrir ses habitants. Il est donc de toute première nécessité pour l'agriculteur d'empêcher cet épuisement graduel du sol. Pour cela il doit lui restituer chaque année une quantité de principes fertilisants égale au moins à celle qui lui est enlevée.

Le fumier de ferme est sans contredit l'agent qui convient le mieux pour cet objet, et cela pour des raisons multiples. Malheureusement le fumier produit n'est pas l'équivalent des matières fertilisantes enlevées du sol. Les fourrages transformés en viande dont s'alimente la boucherie, le grain qui s'en va au marché et toutes ces plantes industrielles cultivées aujourd'hui sur une si large échelle, ne sont-elles pas une cause d'épuisement pour le sol arable? Ensuite les pertes que le fumier lui-même fait en se décomposant avant d'être utilisé. Boussingault a dit : le fumier frais du cheval contient à l'état sec près de 3 % d'azote. Ce même fumier décomposé complètement n'en renferme plus que 1 % et a perdu 8/10 de son poids. Il serait cependant facile à l'aide de l'addition judicieuse de certains produits chimiques, tels que le sulfate de fer et le gypse en poudre, de diminuer les pertes du gaz ammoniacal qui se diffuse dans l'air, en le faisant entrer dans une combinaison non volatile.

Il nous faut donc un moyen de suppléer à ces pertes.

La chimie heureusement, messieurs, nous fournit ce moyen.

Elle a été chercher dans les entrailles de la terre les sels minéraux, qui, en parant à l'insuffisance du fumier de ferme, nous permettent de faire pousser deux brins d'herbe là où il n'en

poussait qu'un. Aussi est-il permis de dire que la culture intensive parut au monde la chimie à la main. Telles sont, messieurs, les considérations qu'a développées l'orateur dans un style éminemment littéraire autant que remarquablement précis : à cette occasion, messieurs, permettez-moi de vous le faire remarquer, une belle forme, les ornements des lettres, ne gâtent en rien un exposé scientifique. Le travail si remarqué de notre confrère nous en donne une preuve palpable.

Après avoir entendu l'intéressant travail de M. Jadoul, il était difficile de captiver de nouveau l'attention des membres du Cercle. M. Cantillon cependant l'a entrepris avec succès. Il nous a lu une notice sur *les prairies irriguées de la Campine*, les herbes naturelles à ces terrains et les soins que réclame l'aménagement judicieux de ces prairies. Il nous a démontré que les irrigations, le drainage et une culture bien entendue avaient transformé pour une grande part les sables de la Campine en tapis de verdure.

La fertilisation de la Campine, de même que l'aménagement cultural des terrains sablonneux de la Flandre, montre à quels résultats peut atteindre le génie persévérant, le labeur judicieux et continu de l'homme. Les entreprises d'irrigations tentées depuis quarante ans dans le Limbourg sont devenues célèbres dans le monde

agronomique, et ont rendu illustres à l'étranger les noms de nos ingénieurs *Kummer* et *Keelhoff*, qui ont successivement présidé à ces grandes améliorations foncières.

M. dos Santos Barreto nous a entretenu, dans la séance du 11 mars, de l'*Afrique centrale et de l'Amérique centrale*, envisagées au point de vue économique et agricole. C'était là une thèse toute d'actualité, et qu'on nous permette d'ajouter, une thèse essentiellement belge. Aussi, le conférencier a-t-il tenu, au début de son exposé, à mettre en relief la part glorieuse qui revient à la nation belge et à son Roi dans les tentatives récentes qui ont pour objectif la civilisation matérielle et morale des régions centrales de l'Afrique. Vu la similitude des conditions climatologiques de la faune et de la flore caractérisant les régions du centre de l'Amérique, M. Barreto a cru devoir porter sur ces régions également l'étude agronomique qu'il avait entreprise au sujet du plateau intérieur de l'Afrique. L'Afrique a les diamants du Cap, l'or de Karama, le fer d'Augale et du Congo, un des meilleurs du monde; le bétail s'y développe partout où il n'est pas atteint par le terrible tsêtsê; le café et la canne à sucre du Tauganika, le vrai Moka et le précieux tabac parfumé. Cependant l'Afrique centrale meurt de faim et de misère, et s'abrutit jusqu'aux horreurs de la *traite d'ébène*. Mais comment utiliser ces richesses si l'Afrique git

encore dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie la plus complète?

L'exposé de M. Barreto nous a montré que le conférencier était parfaitement au courant des publications parues sur ces matières dans ces dernières années, en Angleterre principalement : c'est dire que nous avons admiré dans cette étude l'exactitude géographîque, la connaissance géologique, botanique, météorologique des régions foulées par les pieds vénérables des Stanley et des Livingstone, et celle des ressources précieuses qu'y procurent des plantes alimentaires d'une valeur inappréciable, fournies par un soleil et un sol d'une largesse inépuisable. M. Barreto a insisté particulièrement sur le parti que peut tirer l'industrie belge du débouché africain; il nous a détaillé les divers produits de nos manufactures qui trouveraient un placement assuré parmi les populations indigènes, et il a passé en revue, d'autre part, les produits naturels qu'il y aurait possibilité et profit d'importer chez nous en échange. Cette partie de la conférence, d'un intérêt immédiat et pratique, a été traitée par notre confrère avec un véritable talent, un coloris de style et une teinte d'humour qui a amené un sourire sympathique sur les lèvres de ses auditeurs charmés.

Dans sa conférence sur l'Amérique entrale, M. Bàrreto a trouvé des termes encore plus accentués pour exprimer tantôt les prodiges du

pouvoir fécondant du soleil équatorial, tantôt l'essor décisif qui tend à placer la culture de cette zône dans la voie de l'avancement scientifique et, comme corollaire, il a parlé des capitaux énormes qui jaillissent de ces sols vivifiants et inépuisables.

L'Amérique se signale dans le stock des pays consommateurs, surtout par la juste renommée de son chocolat de Soconuzco ainsi que celui qu'envoie partout la grande exploitation de Menier, au Nicaragua.

L'Équateur, le Pérou et le Venezuela, le premier par la production du riz, du café, du coton, du caoutchouc et du cacao, le second par son coton, sucre, quinquina et coca, le troisième par son sucre et son fameux *café aromatica* des vallées de l'Orénoqne, entrent pour la plus grande part dans le commerce des denrées coloniales sur les marchés de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Russie, d'Italie et d'Espagne.

En terminant, M. Barreto s'est élevé à des considérations supérieures et sa conclusion, digne couronnement de son remarquable exposé, a été que la croix était le seul drapeau qui pût conduire à leur but louable, rapidement et sûrement, les caravanes civilisatrices que l'Europe envoie périodiquement à la conquête pacifique du continent africain.

Le conférencier nous a promis pour cette année la continuation de son étude. Il ne nous

en voudra pas trop, croyons-nous, de lui rappeler, au début de nos travaux cette promesse qui nous vaudra de nouveau (en cela nous ne serons démenti par personne) une soirée charmante.

Dans la même séance, M. Gustave André a exposé le phénomène de la digestion, dans un langage méthodique et clair, portant le cachet d'une rigueur scientifique qui lui a valu les félicitations de nos maitres. Cette fonction capitale a été étudiée sous toutes ses faces par le sympathique conférencier : le point de vue physiologique et les transformations chimiques des substances alimentaires ont fait l'objet principal de cette étude condensée, concise et, néanmoins d'une *digestion* aisée.

C'est à l'occasion du remarquable travail de M. André que le vœu a été émis et adopté de voir conserver dans nos archives, pour l'instruction de tous, les productions dues aux membres du Cercle.

M. P. Everaerts, dans la séance du 4 mai, nous a tracé, d'une plume élégante autant que claire et précise, le tableau de l'*agriculture de l'Angleterre*. Au début de cette étude, le conférencier s'est excusé en quelque sorte, d'avoir suivi pas à pas dans cette périgrination agronomique, un économiste éminent, M. Léonce de Lavergne, dont l'ouvrage sur l'agriculture anglaise a fait époque lors de son apparition, il y a quelque vingt ans. 14.

L'analyse de cet ouvrage a été faite de main de maître, et qu'il nous permette ici, à la suite de notre digne président, de signaler à votre attention le procédé qu'il a cru devoir suivre. Une étude originale a généralement son charme, c'est vrai. Mais quel est l'amateur, homme de goût, qui ne préfèrera de beaucoup posséder dans sa galerie une reproduction fidèle d'une toile de Raphaël, plutôt qu'un tableau original d'un des mille hommes de brosse qui encombrent nos expositions artistiques? L'analyse d'une production de valeur, traitant un sujet aussi vaste et aussi riche en enseignements que l'œuvre de Lavergne est un excellent moyen de s'instruire agréablement, dans une sphère encyclopédique, et de communiquer aux autres, sous une forme attrayante et concise, un ensemble de notions des plus utiles sur toutes les branches de l'agriculture.

L'étude de M. Everaerts a mis en relief le génie agricole du peuple anglais, dont toutes les classes, tenanciers, gentlemen farmers, lords de l'aristocratie, sont caractérisées au même point par une recherche toute pratique, intelligente, incessante, du véritable progrès, et une admirable entente des conditions locales où l'on est appelé à exercer son activité.

L'Angleterre produit, par exemple, des céréales de tout premier choix. Mais jamais, dans ce pays, le cultivateur ne visera à étendre la

zône réservée, dans son assolement, à la production des céréales, si la production des herbages et du bétail s'indique comme devant occuper chez lui la première place. Les nécessités économiques indiquent-elles l'utilité que les cultivateurs trouveraient à donner de l'extension à l'industrie du laitage et à la production de la viande de boucherie, nous voyons immédiatement la masse des agriculteurs se mettre en branle vers cet objectif et transformer une grande partie de la terre en pâturages, où poussent des herbes de choix, secondées par un climat exceptionnellement favorable.

L'Angleterre est le pays industriel par essence. Aussi l'agriculture anglaise, si prospère, doit-elle en grande partie sa haute productivité à l'adoption des facteurs qui interviennent dans toute entreprise industrielle sagement ordonnée : grandes avances de capitaux au sol, réduction de la main-d'œuvre par l'emploi des machines et l'organisation de travaux en quelque sorte automatiques, accord rationnel entre le tenancier et le propriétaire, ce dernier procédant de ses deniers aux grandes améliorations foncières, telles que le drainage, qui procurent au fermier une aisance dont le fruit reviendra, en grande partie, à celui qui en est l'auteur.

M. Everaerts attribue pour une grande part, et à juste titre, le succès de l'agriculture anglaise au concours des classes aristocratiques,

qu'il cite à titre d'exemple. Le gentleman anglais réside dans ses terres; il s'intéresse pratiquement à tous les progrès de l'agriculture et estime au prix le plus haut les palmes cueillies sur le Derby comme dans les expositions de bétail. Par sa vie patriarchale, le crédit qui s'attache à son nom, à ses tendances, à ses travaux, il exerce autour de lui une influence légitime qui constitue véritablement le ciment conservateur de la société anglaise.

Dans cette même séance du 4 mai, M. Glasmacher nous a lu un excellent travail sur la *nécessité des forêts*, le sol qui leur est propre, et les systèmes les plus en vigueur d'exploitation des bois au point de vue rationnel et économique, car ces deux points de vue, comme le dit si bien le conférencier, sont en agriculture comme dans toute branche industrielle, les deux grandes questions à l'ordre du jour. La nécessité des forêts ne trouve pas seulement sa cause dans un besoin industriel, mais aussi dans sa salutaire influence climatérique. L'expérience a démontré clairement les conséquences fâcheuses du déboisement.

L'excellent travail de notre confrère fut vivement applaudi par toute la société.

Dans la séance du 21 mai, monsieur de Wouters nous a entretenu de la grave question du *morcellement des terres* dans ses rapports avec l'agriculture. Etablir le fait de l'émiettement

progressif du sol était chose facile ; la statistique constate en effet pour notre pays que les chiffres de parcelles cadastrales a augmenté de 13 % en l'espace de trente ans (1845-1876). Comment apprécier cette diffusion de la propriété au point de vue économique et social ? Sans doute, M. de Wouters le reconnaît, la propriété du sol a pour les classes rurales des avantages sérieux. La terre est cultivée par son propriétaire avec plus de zèle, plus de générosité, plus de fruit ; le paysan propriétaire dans un pays libre est généralement plus attaché à son pays, plus dévoué aux intérêts de sa localité. Mais la petite propriété est toute autre chose que la propriété morcelée ; le morcellement, en effet, c'est l'excès dans la division des terres ; c'est la division poussée à un degré où elle ruine l'agriculture et rend toute exploitation sérieuse impossible. Il y a un minimum au-dessous duquel la division d'une culture ne peut pas raisonnablement descendre, au-dessus duquel on ne peut appliquer les règles de l'agriculture scientifique, la pratique d'assolements rationnels.

M. de Wouters analyse en détail les multiples inconvénients que présente ce système préconisé par un grand nombre d'économistes. Il nous représente le désagrément des enclaves, les pertes de matériaux et de temps que produit la division excessive des terres, appartenant à un même ensemble, l'exploitation de ces su-

perficies minimes grevées de frais généraux énormes, tout-à-fait disproportionnés.

Passant ensuite aux causes de la situation qu'il vient de signaler, l'auteur s'arrête à l'examen des deux principales, la passion des cultivateurs pour la propriété, et le régime successoral du partage forcé. La première de ces causes eut en France la plus grande influence, par suite de la situation misérable que faisait aux fermiers l'*absentéisme* des seigneurs de l'ancien régime. Elle fut moins énergique en Belgique, où les propriétaires fonciers furent en général plus fidèles à leur mission. L'action dissolvante du partage forcé fut plus active : elle est encore ininterrompue. Elle désorganise, malgré la volonté des exploitants, les cultures les mieux constituées, divisant le sol, éparpillant le capital et nuisant également à la prospérité publique et à l'intérêt des particuliers.

L'exposé net, exact et sérieux que venait de faire M. de Wouters d'une des questions les plus graves et les plus débattues, valut à son auteur des applaudissements chaleureux et des félicitations méritées. Bien qu'il n'eut envisagé la question du morcellement qu'à un point de vue spécial, les causes qu'il assignait au mal étaient de l'ordre moral et légal; son travail, comme on l'a fait remarquer dans la discussion, démontrait implicitement l'union intime de l'économie avec le droit et la morale. La vie sociale

est une, bien qu'elle ait de multiples manifestations et, même au point de vue du bien-être matériel, on ne peut impunément violer une de ces lois.

Le travail que nous venons de résumer donna lieu à une discussion toute pratique sur les inconvénients des enclaves, et les moyens de nature à remédier à la situation présente. Impossible de songer à une révision immédiate de la loi successorale; l'auteur le reconnaît, mais on insiste sur les avantages nombreux que pourraient présenter les échanges territoriaux. Quelques vues sur la législation en vigueur, et les réformes possibles absorbèrent le reste de la séance; nous ne pouvons entrer ici dans leur détail; les limites de ce rapport ne le comportent pas.

Qu'il nous soit néanmoins permis, avant de clore l'exposé de cette conférence, d'adresser en votre nom un remerciement tout spécial à notre sympathique et savant professeur de droit, M. Brants, pour la part brillante qu'il a prise dans la discussion amenée par cette conférence, et par la façon lucide et concise avec laquelle il a su mettre en lumière les éléments vrais et l'état actuel de la question du morcellement de la propriété.

Et, maintenant, messieurs, parvenu au terme de cette revue de nos travaux, disons le avec la légitime satisfaction du cultivateur contemplant

sa moisson, la semence a été féconde et les fruits abondants. Chacun de nous a apporté sa pierre à l'édifice, l'ouvrier de la onzième heure comme celui de la première, chacun rivalisant de zèle à l'ouvrage. Ces commencements sont de bonne augure, et nous garantissent pour l'avenir la vitalité de notre société.

Nous manquerions à la vérité, si nous ne constations pas également que si nos réunions ont toujours présenté un cachet sérieux, pratique; nos discussions un niveau scientifique et littéraire relevé; nos relations au sein du Cercle un esprit de cordialité pleine d'entrain et de charmes, nous le devons principalement à la présence assidue au milieu de nous de nos maîtres aimés autant que dévoués, qui nous ont prodigué avec les lumières de leur expérience pratique et de leur science, les encouragements de leur affection toute paternelle. Acclamons-les donc, messieurs, et du fond du cœur; que messieurs les professeurs de l'École d'agriculture, et tout spécialement messieurs Cartuyvels et de Marbaix, qui ont daigné accepter et qui ont tenu d'une main si habile et si ferme la direction de nos travaux, veuillent bien agréer ici, l'expression reconnaissante des remerciements du *Cercle agronomique*.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1879-1880.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Forristal, Jacques, de Thomastown (Irlande), diacre du diocèse d'Ossory; 20 juillet.
2 Van den Fonteyne, Alphonse, de Bassevelde, prêtre du diocèse de Gand; id.
3 Jacques, Jean-Baptiste, de Latour, prêtre du diocèse de Namur; id.
4 Lafort, Remi, de Lierde-Ste-Marie, prêtre du diocèse de Gand; id.
5 Lemoine, Ernest, de St-Servan (France), de la Congrégation des SS. Cœurs; id.
6 Martin, Jean, de Dingle (Irlande), minoré du diocèse de Kerry; id.
7 Van Lierde, Edmond Albert, de Leeuw-St-Pierre, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 Coornaert, Victor Julien, de Courtrai, prêtre du diocèse de Bruges; 20 juillet.

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires*.

2 Vranckx, Louis Joseph, de Suerbempde, prêtre de l'archidiocèse de Malines, sous-régent au collège Juste-Lipse; id.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Forget, Jacques, de Chiny, prêtre du diocèse de Namur; 20 juillet.
2 Seghers, Emile Jean, de Gand, prêtre du diocèse de Gand; id.
3 Bund, Jacques, de Heiligkreuz (Prusse), de la Congrégation des SS. Cœurs; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

Van Messem, Pierre Ferdinand, d'Erps, prêtre de l'archidiocèse de Malines, sous-régent au collège Marie-Thérèse; 20 juillet.

DOCTEURS EN THÉOLOGIE.

1 Brouwer, Henri Jean Théodore, de Brummen, prêtre de l'archidiocèse d'Utrecht (1); 20 juil.
2 Waffelaert, Gustave Joseph, de Rolleghem, prêtre du diocèse de Bruges, sous-régent au collège du St-Esprit (2); id.

(1) Les thèses de M. Brouwer étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Fide divina,* 304 pp. in 8°.

(2) Les thèses de M. Waffelaert étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Dubio solvendo in re morali,* 296 pp. 8°.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 de Radzitzky, Eugène, de Malines; 11 novembre.
2 Patrizi, Philippe, de Rome ; 16 juin.
3 de Bieberstein, Fernand, d'Anvers ; id.

DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Vercruysse, Georges, de Courtrai, *avec la plus grande distinction ;* 16 décembre.

CANDIDAT EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Tyskiewicz, Michel, de Vilna (Pologne); 12 mai.

LICENCIÉ EN SCIENCES PHYSIQUES.

Verhelst, François, de Lierre, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; 28 juin.

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

—

BACHÉLIERS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Adriaensen, Joseph, de Lichtaart, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 19 juillet.

2 Beckers, Adolphe, de Bilsen, prêtre du diocèse de Liège; id.

3 Bodson, Louis, de Harzé, sous-diacre du diocèse de Liège; id.

4 Carle, Louis, de Comines, diacre du diocèse de Bruges; id.

5 Mistiaen, Adolphe, de Buggenhout, sous-diacre du diocèse de Gand; id.

6 Muyldermans, Jacques, de Capelle-au-Bois, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

7 Robert, André, de Bastogne, diacre du diocèse de Namur; id.

8 Schyrgens, Joseph, de Liège, prêtre du diocèse de Liège; id.

9 Van Bogaert, Alphonse, de Tamise, sous-diacre du diocèse de Gand; id

10 Van Campenhoudt, Florimond, d'Iseghem, diacre du diocèse de Bruges; id.

11 Vanden Berghe, Cyrille, de Rolleghem, diacre du diocèse de Bruges; id.

12 Van Doren, Joseph, de Maeter, sous-diacre du diocèse de Gand; id.

LICENCIÉ EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

Van Kerckvoorde, Ivon, de Lovendeghem, prêtre du diocèse de Gand; 19 juillet.

ASPIRANT-PROFESSEUR DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN POUR LES SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Van Robays, Edouard, d'Eeghem, prêtre du diocèse de Bruges; 19 juillet.

—

ÉCOLES SPÉCIALES
des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

—

1° Élèves ordinaires.

I. EXAMENS D'ADMISSION.

1 Bihain, Firmin, de Strainchamps; 7 août.
2 Ciantar, Henri, de Malte (Ile de Malte); id.
3 Daumerie, Joseph, de Bois-de-Lessines; id.
4 De Bruycker, Polydore, d'Aeltre; id.
5 Deckers, Alphonse, d'Anvers; id.
6 De Clippel, Remi, d'Aspelaere; 9 octobre.
7 De Cock, Nicolas, de Rotterdam; 7 août.
8 De Pelsmaeker, Louis, de Denderleeuw; id.
9 Dor, Lucien, d'Ampsin; id.
10 Dory, Alphonse, de Moresnet-neutre; id.
11 Elias, Edouard, de Namur; 9 octobre.
12 Fettweis, Emmanuel, de Verviers; 7 août.
13 Godtsseels, Albert, de Schaerbeek; id.
14 Gysslinx, Alphonse, de Sart-Custinne; id.
15 Hoffer, Henri, de Mons ; 9 octobre.
16 Lange, Louis, de Marchin ; 7 août.
17 Lefebvre, Oscar, de Jumet; id.
18 Lievens, Joseph, de Binche; id.
19 Limelette, Arthur, de Gosselies ; id.
20 L'Olivier, Camille, de Feluy; id.
21 Motquin, Louis, de Soignies; id.

22 Ouwerx, Charles, de Velm; id.
23 Parent, Abel, de Monceau-sur-Sambre; id.
24 Siret, Gaston, de Mons; id.
25 Six, Emile, de Warneton; id.
26 Tuyls, Désiré, de Louvain; id.
27 Van Gorp, François, de Louvain; 9 octobre.
28 Van Meerbeeck, Emile, de Bruxelles; id.
29 Verschueren, Jacques, de Hofstade lez-Malines; 7 août.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2me.

1 Jacquart, Joseph, de Mouscron, *avec la plus grande distinction*; 2 août.
2 Fettweis, Emmanuel, de Verviers, *avec distinction*; 12 octobre.
3 Humbert, Emile, de Habay-la-Neuve, *avec distinction*; 2 août.
4 Kunsch, Jules, de Beho, *avec distinction*; id.
5 Laminne, Paul, de Tongres, *avec distinction*; id.
6 Mattlet, François, de Ben-Ahin, *avec distinction*; id.
7 Mercier, Antoine, d'Ogy, *avec distinction*; 12 octobre.
8 Renquin, Joseph, de Bastogne, *avec distinction*; 2 août.

9 Ries, Joseph, d'Esch-sur-l'Alzette (G.-D. de Luxembourg), *avec distinction*; id.
10 Treinen, Mathias, de Limpertsberg (G.-D. de Luxembourg), *avec distinction*; id.
11 Adam, Joseph, de Termes; id
12 Beghin, Prosper, de Maeter; id.
13 Bourgeois, Charles, de Neufchâteau; 12 octobre.
14 Chabot, Victor, de Ciney; 2 août.
15 De Beer, Herman, de Leeuwergem; id.
16 Denies, Pierre, de Bruxelles; 12 octobre.
17 Desmeth, Maximilien, de Laeken; id.
18 Englert, Louis, de Porto-Alegre (Brésil); 2 août.
19 Goubet, Alfred, de Louvain; 12 octobre.
20 Heylen, Auguste, d'Itegem; 2 août.
21 Leroy, Arthur, d'Héverlé; id.
22 Meuris, Paul, de Velaines; 12 octobre.
23 Périn, Albert, de Louvain; id.
24 Siret, Alexis, de Mons; id.
25 Stacquet, Alexandre, de Fleurus; id.
26 Streel, Hubert, d'Alleur; 2 août.
27 Van Merhaeghe, Victor, d'Elseghem; id.
28 Willems, Georges, de Neder-Swalm; id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3me.

1 Piret, Léon, de Mont-sur-Marchiennes, *avec la plus grande distinction*; 30 juillet.

2 Vandecapelle, Albert, de Louvain, *avec grande distinction*; id.
3 Bailleux, Anselme, de Châtelineau, *avec distinction*; id.
4 Bardiaux, Henri, de Grambais, *avec distinction*; id.
5 Jadot, Jean-Baptiste, de On, *avec distinction*; id.
6 Appelmans, Louis, de Bodeghem-St-Martin; id.
7 de Meeûs, Louis, de Liège; 9 octobre.
8 Denys, Ernest, de Berzée; 30 juillet.
9 De Saint-Moulin, Clément, d'Herchies; 9 octobre.
10 Fettweis, Georges, de Verviers; 30 juillet.
11 Herrier, Jules, de Havinnes; 9 octobre.
12 Jacques, Ferdinand, de Hampteau; id.
13 Péters, Jacques, de Glons; 30 juillet.
14 Pottier, Raphaël, de Spa; id.
15 Siffert, Daniel, de Schaerbeek; 9 octobre.
16 Vierendeel, Jules, de Bruxelles; 30 juillet.
17 Wautier, Joseph, d'Ittre; 9 octobre.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4me.

1 Siret, Louis, de St-Nicolas, *avec grande distinction*; 31 juillet.
2 Van Ruymbeke, Joseph, de Courtrai, *avec grande distinction*; id.



3 Brughmans, Joseph, de Diest; 12 octobre.
4 De Groodt, Camille, de Louvain; 31 juillet.
5 de Kerckhove, Frédéric, de Montpellier (France); 12 octobre.
6 Ferret, Adolphe, de Mouscron; id.
7 Gillieaux, Gustave, de Jumet; 31 juillet.
8 Lemaître, Edouard, de Courcelles; 12 octobre.
9 Liénart, Pierre, de Tournai; 31 juillet.
10 Marquet, Charles, de Laroche; 12 octobre.
11 Oversacq, Louis, de Rèves; 31 juillet.
12 Socquet, Oscar, de Bossut; id.
13 Tonglet, Théophile, de Gesves; id.
14 Vanderhofstadt, Arthur, de Bruges; id.
15 Van Duyse, Eugène, de Termonde; 12 octobre.
16 Van Velsen, Eugène, de Malines, id.
17 Vermeeren, Frédéric, de Denderwindeke; 31 juillet.

EXAMENS DE SORTIE.

1 Debauche, Hubert, de Couillet, *avec grande distinction*; 22 octobre.
2 Carlier, Joseph, d'Yvoir, *avec distinction;* id.
3 Flament, Jean-Baptiste, de Sylly, *avec distinction;* id.
4 Goffin, Joseph, de Framont, *avec distinction;* id.
5 Leclercq, Jules, de Romedenne, *avec distinction;* 13 mars.
6 Philippart, Florent, de Rongy, *avec distinction;* 22 octobre.

7 Pigeot, Victor, de Sugny, *avec distinction;* id.

8 Pourbaix, Alexandre, d'Havré, *avec distinction;* id.

9 Toussaint, Charles, de Hal, *avec distinction;* id.

10 Vanvlasselaer, Isidore, de Betecom, *avec distinction;* id.

11 Wautelet, Aimé, de Gilly, *avec distinction;* id.

12 Bolle, Léon, de Fleurus; id.

13 Claes, Henri, de Bruxelles; id.

14 Deschamps, Gustave, de Châtelet; id.

15 Detry, Justin, de Warisoulx; 13 mars.

16 Gailly, Auguste, de Gerpinnes; 22 octobre.

17 Garbe, Jean-Baptiste, de Rhisnes; 13 mars.

18 Gérard, Alphonse, de Redange (G.-D. de Luxembourg); 22 octobre.

19 Gilliodts, Florimond, de Bruges; 13 mars.

20 Hubené, Louis, de Bruges; id.

21 Lamal, Joseph, de Hasselt; 22 octobre.

22 Lhermitte, Edmond, de Roy; id.

23 Moreau, Jules, de Ham-sur-Sambre; id.

24 Mortgat, Paul, de Fourmies (France); id.

25 Mouchet, Alphonse, de Sombreffe; 13 mars.

26 Peemans, Emile, de Louvain; 22 octobre.

27 Vandenberghe, Emile, de Menin; id.

28 Vantomme, Arthur, de Roulers; 13 mars.

29 Verhoustraeten, Gustave, d'Anvers; 22 octobre.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2me.

1 de Maret, Adhémar, de Louvain; 12 octobre.
2 Dracopoli, Herman, de Smyrne (Asie ottomane); id.
3 Gilain, Adolphe, de Dinant; 2 août.
4 Michaux, Alfred, de Rochefort; id.
5 Pogorzelski, Stanislas, de Maciejowice (Pologne); id.
6 Smits, Joseph, de Louvain; 12 octobre.
7 Wauters, Guillaume, d'Anderlecht; id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3me.

1 Adam, Nestor, de Leffe-Dinant; 30 juillet.
2 Delhalle, Lucien, de Rienne; id.
3 Dewalque, Léon, de Chênée; 9 octobre.
4 Egrix, Gustave, de Tirlemont; id.
5 Maffei, Edmond, de Malines; id.
6 Regout, Louis, de Maestricht (Hollande); id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4me.

1 Lejeune, Jean-Baptiste, de Bouffioulx, *avec distinction*; 31 juillet.
2 Le Paige, Auguste, d'Herenthals, *avec distinction*; id.

3 de Huidobro, Emmanuel, de Santander (Espagne); id.
4 Watelet, Joseph, de Courrière; 12 octobre.

EXAMENS DE SORTIE.

1 de Olano, Joseph, de Liverpool (Angleterre); 31 juillet.
2 Henry, Florent, de Ciney; 13 mars.

IV. *Ingénieurs des arts chimiques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3me.

1 Legrand, Jules, de Namur; 30 juillet.
2 Verhoeven, Eugène, de Bruxelles; 9 octobre.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4me.

1 Blondel, François, d'Arras (France), *avec distinction*; 31 juillet.
2 Busine, Léon, de Wasmes; 12 octobre.
3 Kaïser, Georges, de Liège; id.

EXAMENS DE SORTIE.

1 Blondel, François, d'Arras (France); 12 octobre.
2 D'Août, Jules, de Perbais lez-Walhain; id.
3 Godeau, Jules, de Virginal; id.
4 Schafs, Augustin, de Goyer; id.

V. *Ingénieurs-architectes.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2me.

1 Michaux, Alfred, de Rochefort, *avec distinction*; 2 août.
2 Cornet, Jules, de Braine-le-Comte; id.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 2me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3me.

Cornet, Jules, de Braine-le-Comte; 9 octobre.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4me.

Lejeune, Jean-Baptiste, de Bouffioulx, *avec distinction*; 31 juillet.

2e Élèves libres.

EXAMEN SUR DES COURS DE LA 3me ET DE LA 4me ANNÉE.

Lefebvre, Alexandre, de Blaesvelt, *avec succès*; 31 juillet.

École Supérieure d'Agriculture.

—

I. Élèves réguliers.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

1 de Wouters, Alphonse, de Tirlemont; 13 octobre 1879.
2 André, Gustave, de Thy-le-Château, *avec distinction*; 20 décembre.
3 de Behault, Camille, de Louvain; id.
4 Failon, Auguste, d'Ocquier, *avec la plus grande distinction*; 23 juillet 1880.
5 Everaerts, Paul, de Bierbais; id.
6 Pâques, Frédéric, de Paifve; id.
7 Tilkin, Jules, de Hannut; 8 octobre.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

1 Jadoul, Louis, de Velm, *avec la plus grande distinction*; 23 juillet 1880.
2 André, Gustave, de Thy-le-Château, *avec grande distinction*; id.
3 Glasmacher, Henri, de Wolbecq (Westphalie). *avec distinction*; id.
4 de Wouters, Alphonse, de Tirlemont; id.

5 Barreto dos Santos, S., de St-Paul (Brésil); id.
6 Tilkin, Jules, de Hannut; 8 octobre 1880.

II. Élèves hors cadre.

EXAMENS SUR DES COURS DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES.

1 Vander Linden, Arthur, de Goefferdingen, *avec très grand succès*; 23 juillet 1880.
2 Wauthier, Louis, de Cras-Avernas, *avec grand succès*; id.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examen de l'Université, en exécution de la loi du 20 mai 1876, dans les deux sessions ordinaires et la session supplémentaire de 1880.

—

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

1 Lycops, Alphonse, d'Anvers; 3 février.
2 Versteylen, Joseph, de Turnhout; 4 février.
3 Humblé, Joseph, de Reckheim, *avec distinction*; id
4 Hendrickx, Louis, de Tirlemont; 6 février.
5 Sépulchre, François, de Seilles; 13 février.
6 Béthune, Joseph, de Gand; 6 juillet.
7 Van Caloen, Ernest, de Lophem; 7 juillet.
8 Streel, Guillaume, d'Alleur, *avec la plus grande distinction;* id.
9 Zwaenepoel, Alfred, de Malines, *avec la plus grande distinction*; id.
10 Fontaine, Théodore, de Tirlemont; 8 juillet.
11 Delmée, Jean Baptiste, de Plancenoit, *avec la plus grande distinction*; id.
12 Goethals, Auguste, de Bruxelles, *avec grande distinction*; id.
13 Lombaerts, John, d'Anvers; 9 juillet.
14 Brughmans, Victor, de Louvain; id.

15 Cousot, Frédéric, de Dinant; id.
16 Landas, Octave, de Cuerne; 10 juillet.
17 van Zuylen van Nyevelt, Georges, de Bruges; id.
18 De Smeth, Paul, de Bruxelles; id.
19 Fourquet, Emile, de Renlies, *avec distinction;* 13 juillet.
20 Dumont, Auguste, de Chassart, *avec grande distinction*; id.
21 Martens, Désiré, de Malines; id.
22 Halleux, Louis, de Bruges; *avec distinction ;* 14 juillet.
23 Carlier, Jules, de Rebecq-Rognon, *avec grande distinction;* 15 juillet.
24 Niffle, Edmond, de Thuin, *avec distinction ;* id,
25 Masson, Léon, de Bruxelles; id.
26 Heuvelmans, Florimond, d'Anvers; 16 juillet.
27 Eeman, Gustave, de Lanaeken; id.
28 Versteylen, Alphonse, de Turnhout; 17 juillet.
29 Verlant, Ernest, d'Ypres; id.
30 Leclercq, Alphonse, de Bruxelles, *avec grande distinction ;* 19 juillet.
31 Léonard, Émile, de Neufchateau, *avec la plus grande distinction*; id.
32 Butaye, Arthur, de Warneton; 20 juillet.
33 Croonenberghs, Joseph, de Stockhem; 21 juillet.
34 Fettweis, Albert, de Verviers, *avec distinction;* id.
35 De Clercq, Joseph, de Bruges; 22 juillet.
36 de Ravenne, Henri, d'Anvers, *avec distinction*; id.



37 Fasbender, Louis, de Bertrix; 23 juillet.
38 Nimal, Henri, de Monceau, *avec grande distinction*; 26 juillet.
39 Montens, Xavier, de Massenhoven, *avec distinction*; id.
40 Notelteirs, Gommaire, de Lierre; id.
41 Limage, Oscar, de Monceau-s/S; id.
42 Périn, Léon, de Louvain, *avec distinction*; 27 juillet.
43 Tellier, Victor, de Barbençon; id.
44 Velge, Charles, de Lennick-St-Quentin; 28 juillet.
45 Vander Haegen, Odilon, d'Alost; id.
46 Vande Poel, Ghislain, de Stabroeck; id.
47 Misonne, Pierre, d'Enghien, *avec grande distinction*; id.
48 Faucon, Victor, de Rœulx; 4 octobre.
49 Lebrun, René, de Thuillies; 5 octobre.
50 Ranwez, Ernest, d'Ouffet; id.
51 Vandermersch, Paul, de Bruges; 6 octobre.
52 Lebacqz, Joseph, de Courtrai; id.
53 De Leuze, Alfred, de Laroche, *avec distinction*; id.
54 Leboulengé, Ernest, de Dinant; 7 octobre.
55 Vander Banck, Clément, d'Audenarde; id.
56 Serigiers, Georges, de St-Denis, *avec distinction*; 8 octobre.
57 Martini, Gustave, de Liège; 9 octobre.
58 Alen, Henri, de Herck-la-Ville; 11 octobre.
59 De Becker, Paul, de Louvain; 12 octobre.

60 Haumanne, Camille, d'Ath; 14 octobre.
61 de Viron, Robert, de Dilbeck ; 15 octobre.
62 Pillons, Alphonse, de Maubray; 16 octobre.
63 Van Ruymbeke, Charles, de Courtrai; id.
64 Thévelin, Léon, de Bruges; id.

PREMIÈRE ÉPREUVE DU DOCTORAT EN DROIT.

1 Quinet, Alfred, de Couillet; 3 février.
2 De Bloudts, Emile, de La Hulpe; 4 février.
3 Pierlot, Camille, de Dinant; 5 février.
4 Hubert, Armand, de Lessines, *avec distinction*; 7 juillet.
5 Powis de Tenbossche, de Bruxelles, *avec grande distinction*; id.
6 Verhaegen, Paul, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction*; 8 juillet.
7 Lamotte, Georges, de Liège, *avec distinction*; id.
8 Mulle de Terschueren, Adile, de Thielt; 9 juillet.
9 Gérard, Eugène, de Gembloux, *avec distinction*; id.
10 Faict, Henri, de Leffinghe; 10 juillet.
11 Leirens, Florimond, de Wetteren; id.
12 Losseau, Charles, de Gozée; 12 juillet.
13 Leemans, Louis, de St-Josse-ten-Noode; id.
14 Claikens, Edouard, de Hasselt; 13 juillet.
15 Wautiez, Jules, de Châtelineau; id.
16 Pil, Auguste, de Pollinchove, *avec distinction*; 14 juillet.
17 Coreman, Jean, de Lebbeke, *avec grande distinction*; id.

18 Smolders, Fernand, de Louvain; 15 juillet.
19 Hoefnagels, Jean, de Turnhout; 17 juillet.
20 Van Arenbergh, Emile, de Louvain; id.
21 Adam, Hector, de Leffe (Dinant), *avec distinction*; 19 juillet.
22 Dortu, Arthur, de Battice; 20 juillet.
23 Hinnekens, Jules, de Coolscamp, *avec grande distinction*; 21 juillet.
24 Humblé, Joseph, de Reckheim, *avec distinction*; 22 juillet.
25 Jonnart, Léon, de Masnuy-St-Jean, *avec distinction*; 23 juillet.
26 Michaux, Ernest, de Lincent, *avec distinction*; 26 juillet.
27 Soenens, Albert, de Courtrai, *avec grande distinction*; 28 juillet.
28 Simonard, Albert, de Paturages, *avec distinction*; id.
29 Orban de Xivry, Edouard, de Laroche; 4 octobre.
30 Wyeland, Gustave, d'Ypres, *avec grande distinction*; 6 octobre.
31 De Amandel, Alphonse, de Humbeeck; 7 octobre.
32 Loop, Désiré, de Looz; id.
33 Henri, Léon, de Dinant; 8 octobre.
34 Janssens, Oscar, de Hundelghem; id.
35 Danloy, Henri, de Laroche; 9 octobre.
36 Lowet, Léon, de Bruxelles; id.
37 Derbaix, Jules, de Binche, *avec distinction*; 11 octobre.

38 Peeters, Arthur, de Louvain; id.
39 Devos, Joseph, d'Audenarde, *avec distinction*; 12 octobre.
40 Fauville, Edmond, de Nalinnes; id.
41 Gilkin, Iwan, de Bruxelles; 13 juillet.
42 Orban de Xivry, Alfred, de Laroche, *avec distinction*; id.

DEUXIÈME ÉPREUVE DU DOCTORAT EN DROIT.

D'après la loi de 1857.

Anne, Franz, d'Osselt; 5 octobre.

D'après la loi de 1876.

1 Posschelle, Joseph, de Bruxelles; 9 février.
2 Coosemans, Louis, de Tervueren, *avec la plus grande distinction*; 14 juillet.
3 Vandeputte, Charles, de Pitthem; id.
4 Lagasse, Henri, de Bruxelles; 15 juillet.
5 Verbraeken, Henri, de Zwyndrecht, *avec la plus grande distinction*; id.
6 de Bieberstein, Eugène, de Ruremonde; id.
7 Choppinet, Victor, de Malines; 16 juillet.
8 De Haes, Louis, de Louvain; id.
9 Bivort, Eugène, de Monceau-sur-Sambre; id.
10 Chevalier, Emile, de Neufmaisons; 19 juillet.
11 Procès, Auguste, de Champion, *avec distinction*; 22 juillet.
12 Vander Borght, Antoine, de Tournai; id.
13 Hamoir, Henri, de Namur; 5 octobre.

14 De Brabandere, Henri, de Wielsbeke; id.
15 Vercruysse, Georges, de Courtrai, *avec la plus grande distinction*; 6 octobre.
16 Demanet, Emile, de Genappe; id.
17 d'Ursel, Auguste, de Bruxelles; id.
18 Cuyle, Pierre, d'Oyghem; 7 octobre.
19 Plancquaert, Polydore, de Worteghem; id.
20 Béthune, Félix, d'Alost; 8 octobre.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE.

1 De Deken, Louis, de Wilryck; 10 février.
2 Germain, Jean, de Maestricht; id.
3 Hubert, Gustave, de Lessines; 11 février.
4 Geerts, Edmond, d'Oostmalle; id.
5 Goeminne, Alexandre, d'Aeltre, *avec distinction*; 19 juillet.
6 Bilteryst, Joseph, de Santbergen; id.
7 Vanderheyde, Louis, d'Ostende, *avec distinction*; id.
8 Jooris, Léon, de Meulebeke, *avec distinction*; id.
9 Trouwers, Guillaume, de Hasselt, *avec grande distinction*; 20 juillet.
10 Peeters, Louis, de Broechem; id.
11 Dupont, Gustave, de Poperinghe; id.
12 Jeanty, Victor, de Strainchamps; id.
13 Willox, Emile, de Merchtem, *avec grande distinction*; 21 juillet.
14 Portier, Charles, de St-Georges lez-Nieuport, *avec distinction*; id.

15 Bonte, Ernest, de Bruges, *avec distinction*; 22 juillet.
16 Delfosse, Emile, d'Opprebais; 23 juillet.
17 Godfrin, Félix, d'Aublain ; id.
18 Van Lierde, Aloïs, d'Alost; 24 juillet.
19 Opdenbosch, Charles, de Louvain; id.
20 Huybrecht, Gustave, de Loo-ten-Hulle; 26 juillet.
21 De Bontridder, Edmond, de Vilvorde; id.
22 Denis, Léon, de Namèche, *avec distinction*; id.
23 Vander Beke, Ernest, de Bruges; 4 octobre.
24 Matot, Nestor, de Falaën ; id.
25 Verdbois, Léon, de Wasseige; 5 octobre.
26 Lannoy, Henri, de Comines; id.
27 Gérard, Jean-Nicolas, de Neufchâteau; id.
28 Vreven, Bernard, de Halle-Boyenhoven; 6 octobre.
29 Pètre, Léon, de Binche ; id.
30 Buysse, Edmond, de Wetteren; 7 octobre.
31 Francaux, Fernand, de Farciennes; id.
32 Leclercqz, Edmond, de Leuze; id.

2me ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE.

1 Kumps, Emile, de Wavre, *avec distinction*; 12 février.
2 Brabant, Emile, de Perwez; id.
3 Vande Putte, Camille, de Rumbeke, *avec distinction*; 13 février.
4 Hecq, Louis, de Templeuve, *avec distinction*; id.

5 De Cleene, Honoré, de Doel; id.
6 Van Hoof, Jules, de Heyst-op-den-Berg; id.
7 Van Ostaeyen, Henri, de Brecht; 14 juillet.
8 Aerts, Alphonse, de Kessel; id.
9 Notelteirs, Gommaire, de Lierre; 17 février.
10 Vignoble, Jules, d'Ath; 7 juillet.
11 Butaye, Alphonse, de Warneton; id.
12 Van Campenhoudt, Aimé, d'Iseghem; id.
13 Van Ongevalle, Emile, de Deftinghe; id.
14 De Vriendt, Isidore, de Coolkerke, *avec distinction*; 8 juillet.
15 Van Daele, Adèle, de Wonterghem; id.
16 Ermel, Charles, de Frasnes lez-Gosselies; id.
17 Tyteca, Charles, de Keyem, *avec distinction*; 9 juillet.
18 Michiels, Hubert, de Donck; id.
19 Wouters, François, d'Anvers; 12 juillet.
20 Hainaut, Edmond, de Mons; id.
21 Van Tomme, Isidore, de Roulers; 13 juillet.
22 Bastin, François, de Jumet; id.
23 Delrue, Gustave, de Heestert; id.
24 De Mulder, Maurice, de Gand; 14 juillet.
25 Thys, Jean-Etienne, de Beverst; id.
26 Standaert, Gustave, de Bruges; id.
27 Huybrechts, Jules, de Bussut-Gottechain; 15 juillet.
28 Robyns, Auguste, de Thollembeek; id.
29 Schewyck, Jules, de Bouchout, *avec distinction*; 8 octobre.
30 Vuylsteke, Ernest, de Swevezeele, *avec grande distinction*; 9 octobre.

31 Van Melckebeke, Ernest, de Malines ; id.
32 Van Dael, Victor, d'Anvers; id,
33 Bauduin, Henri, de Falmignoul ; id.
34 Boeynaems, Florent, d'Anvers, *avec distinction* ; id.
35 Reynaert, Alfred, de Wervicq ; id.
36 Croonenberghs, Albert, de Stockhem ; id.
37 Delfosse, Paulin, de Manage; id.
38 Lyssens, Louis, de Tamise; 11 octobre.

EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE

(DOCTEURS EN DROIT).

1 Du Cellier, Georges, de Taintegnies ; 9 février.
2 Possoz, Joseph, de Hal, *avec grande distinction* ; 14 juillet.
3 Verbraeken, Henri, de Zwyndrecht, *avec la plus grande distinction* ; 8 octobre.
4 Vande Putte, Charles, de Pitthem, *avec distinction* ; id.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

1 De Coninck, Arsène, de Warneton; 16 mars.
2 Verdinne, Louis, d'Anthée ; id.
3 Wibin, Ernest, de St Georges, *avec grande distinction* ; id.
4 Ide, Modeste, d'Aerseele; 17 mars.



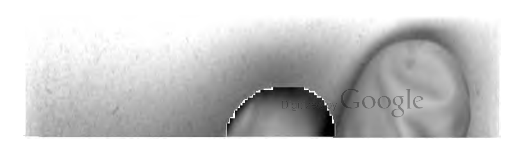
5 Cooreman, Emile, de Lebbeke, *avec distinction;* id.
6 Canon, Clément, de Horrues, *avec la plus grande distinction;* id.
7 Van Bever, François, de Sterrebeek; id.
8 Regibo, Pascal, de Renaix, *avec la plus grande distinction;* id.
9 Appelmans, Adolphe, de Bodeghem-St-Martin, *avec distinction;* id.
10 Meyers, Nicolas, de Weiswampach, *avec distinction;* id.
11 Van In, Cyrille, de Lierre; 18 mars.
12 Vandenberghe, Odilon, d'Okegem; id.
13 Nicolas, Augustin, de St Léger; id.
14 Louf, Emile, de Dranoutre; id.
15 Vande Velde, Alfred, de Lokeren; id.
16 Vande Vyver, Jean, de Ledeberg, *avec grande distinction;* id.
17 Anciaux, Théophile, de Héverlé; id.
18 Lanssens, Henri, de Selzaete; id.
19 Stordeur, Adrien, de Bruges; 19 mars.
20 Créteur, Agricole, de Renaix; id.
21 Van Houtte, Edmond, de Snaaskerke; id.
22 Vaes, Achille, de Baelen; id.
23 Sarlet, Emile, de Hommart; id.
24 Hertoghe, Eugène, d'Anvers, *avec la plus grande distinction;* id.
25 Fontaine, Maximilien, de Béclers; id.
26 Dieudonné, Jean Marie, de Malines; 8 juillet.
27 Lelubre, Léon, de Soignies, *avec grande distinction;* id.

28 Thiers, Hippolyte, de Deerlyk, *avec distinction;* id.
29 Evrard, Henri, de Fontenelle, *avec distinction;* id.
30 Delaet, François, de Malines; 9 juillet.
31 Van Raes, Charles, de Gheluwe; id.
32 De Becker, Edmond, d'Ohain, *avec distinction;* id.
33 Cochez, Stanislas, d'Annezies, *avec la plus grande distinction;* id.
34 Poliart, Charles, de Fontaine-l'Evêque; id.
35 Hubau, Théophile, de Nukerke; id.
36 Wyseur, Alphonse, de Menin; 12 juillet.
37 Lantener, Henri, de Jemmapes; id.
38 Demol, Adhémar, de Deux-Acren; id.
39 Callaert, Emile, de Meylegem; id.
40 Baguet, Edouard, d'Ecaussines, *avec distinction;* id.
41 Van Alsenoy, Pierre, d'Oorderen; id.
42 Lefebvre, Florimond, de Kain, *avec distinction;* 13 juillet.
43 Stacquet, Fridolin, de Saintes, *avec la plus grande distinction;* id.
44 Linard, Sylvain, d'Itterbeek; id.
45 Masen, Aimé, de Lede; id.
46 Wery, Emile, de Waleffe St-Pierre; 14 juillet.
47 Servais, Joseph, de Bossut-Gottechain, *avec la plus grande distinction;* id.
48 Vande Velde, Hilaire, de Nieuwerkerken; id.
49 Verstraete, Auguste, d'Ingelmunster; id.

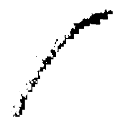
50 Caluwaerts, Emile, de Corbeek-Loo; 15 juillet.
51 Delchevalrie, Théophile, de Temploux; id.
52 Garnier, Louis, de Beauraing, *avec distinction;* id.
53 Schayes, Jean Baptiste, de Louvain; id.
54 Acarin, Arthur, de Houdeng-Goegnies; id.
55 Olivier, Camille, de Corroy-le-Château; 16 juillet.
56 Goltfus, Joseph, de Haecht; id.
57 Gerniers, Charles, d'Elseghem; id.
58 Haibe, Joseph, de Jemeppe sur Sambre; id.
59 Huybrechts, Henri, de Louvain; id.
60 Galle, Emile, de Helden; id.
61 Rossignol, Eugène, d'Yves-Gomezée, *avec distinction;* id.
62 Biévez, François, de Haine St-Pierre; 6 octobre.
63 Dewaet, Jules, de Perwez, *avec distinction;* id.
64 De Brauwer, Alphonse, de Roulers; id.
65 Bernard, Fernand, de Farciennes; id.
66 Jaecques, René, de Zarren; 7 octobre.
67 Boutfeu, Louis, d'Andenne; id.
68 Lefebvre, Firmin, de Doissche, *avec distinction;* id.
69 D'Hondt, Charles, d'Alost; 8 octobre.
70 Struelens, Alfred, de Grammont; id.
71 De Becker, Julien, d'Aerschot; id.
72 Glibert, Désiré, de Braine-l'Alleud, *avec distinction;* 18 octobre.

2me ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

1 Denys, Joseph, de Ruysselede, *avec la plus grande distinction* ; 20 mars.
2 Vande Velde, Théodule, de Dickele; id.
3 Clerckx, Ignace, de Tessenderloo; id.
4 Cousot, Georges, de Dinant, *avec la plus grande distinction;* id.
5 Etienne, Alphonse, de Rettigny; id.
6 Timmermans, Benoit, de Grand-Bigard ; id.
7 Bonhomme, Jacques, de Sougnez-Aywalle, *avec distinction;* 22 mars.
8 Lebrun, Edouard, de Sorée, *avec grande distinction ;* id.
9 Decloux, Louis, de Jodoigne; id.
10 De Herdt, Jules, d'Anvers; id.
11 Pironet, Adolphe, de Wéris; id.
12 Van Robais, Gustave, de Zweveghem; id.
13 Caluwaerts, Auguste, de Lubbeek; 23 mars.
14 Sansen, René, de Poperinghe, *avec la plus grande distinction* ; id.
15 Vriamont, Joseph, de Hollogne-sur-Geer, *avec distinction;* id.
16 Merlier, Félix, de Waereghem ; id.
17 Huon, Dominique, de Mons, *avec la plus grande distinction* ; 24 mars.
18 Vande Wyer, Vital, de Ranst; id.
19 Bribosia, Edmond, de Namur; 25 mars.
20 Wauthier, Laurent, d'Alost, *avec distinction ;* id.



21 Ruyssen, Auguste, de Beveren-Rousbrugge ; id.
22 Cavillot, Victor, de Focant ; id.
23 Feys, René, de Hoogstaede ; id.
24 De Corte, Gédéon, de Lodelinsart, *avec distinction* ; id.
25 Hilson, Camille, de Montigny-sur-Sambre, *avec distinction* ; 17 juillet.
26 Henrard, Firmin, de Namur, *avec distinction* ; id.
27 Hertoghe, Eugène, d'Anvers, *avec grande distinction* ; id.
28 Godfrin, Alexandre, d'Aublain ; 20 juillet.
29 Vlaisloir, Léon, de Maestricht ; id.
30 Robeyns, Edouard, de Thielt-St-Martin, *avec distinction* ; 21 juillet.
31 Dujardin, Firmin, de Wiers ; id.
32 Costenoble, Jules, de Becelaere ; id.
33 Huyberechts, Théophile, de Bossut-Gottechain ; 22 juillet.
34 Vanden Eynde, Alphonse, de Herenthout ; id.
35 Van Overstraeten, Denis, de Merchtem ; id.
36 Van Olmen, Gustave, de Veerle ; id.
37 Deckers, François, de Calloo ; id.
38 Adriaens, René, de Zedelghem, *avec la plus grande distinction* ; id.
39 Carlier, Adrien, de Ham-sur-Heure ; 23 juillet.
40 Bacq, François, de Familleureux, *avec distinction* ; id.
41 Van Laere, Octave, de Menin, *avec grande distinction* ; id.



42 Michiels, Victor, de Keerbergen; id.
43 Van Weyenbergh, Chrétien, de Vilvorde, *avec distinction;* id.
44 Boden, Théophile, de Bettincourt; 24 juillet.
45 Triffaux, Camille, de Namur, *avec distinction;* id.
46 Regibo, Pascal, de Renaix, *avec la plus grande distinction;* 5 octobre.
47 Van Bever, François, de Sterrebeek; id.
48 Wibin, Ernest, de St-Georges, *avec la plus grande distinction;* 6 octobre.
49 Créteur, Agricola, de Montreuil-au-Bois, *avec distinction;* 7 octobre.
50 Louf, Emile, de Dranoutre; id.
51 Vande Vyver, Jean, de Ledeberg, *avec distinction;* id.
52 Anciaux, Théophile, de Héverlé, *avec distinction;* id.
53 Appelmans, Adolphe, de Bodeghem-St-Martin, *avec distinction;* id.
54 Lanssens, Henri, de Selzaete; id.
55 Canon, Clément, de Horrues, *avec la plus grande distinction;* 8 octobre.
56 Vanden Berghe, Odilon, d'Okegem; id.
57 Cochez, Stanislas, d'Annezies; id.
58 Lelubre, Léon, de Soignies, *avec distinction;* id.
59 Cooreman, Emile, de Lebbeke, *avec distinction;* 9 octobre.
60 Poliart, Louis, de Fontaine-l'Evêque; id.

61 Ide, Modeste, d'Aerseele; 11 octobre.
62 Van Houtte, Edmond, de Snaaskerke, *avec distinction*; id.
63 Verdinne, Louis, d'Anthée, *avec distinction;* id.
64 Séverin, Luc, de Ciney; id.
65 Sarlet, Emile, de Houmart; 12 octobre.
66 Pierman, Adolphe, de Lens; id.
57 Yernaux, François, de Villers-la-Ville; id.
68 Meyers, Nicolas, de Weiswampach; 18 octobre.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE,
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).
(1re SOUS-ÉPREUVE).

1 Philippe, Auguste, de Trazegnies, *avec distinction;* 17 mars.
2 Gaspar, Edouard, de Mellet, *avec la plus grande distinction;* id.
3 Thooft, Auguste, d'Elseghem, *avec la plus grande distinction;* id.
4 Roelens, Adolphe, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction ;* id.
5 Van Haelst, Emile, de Kieldrecht, *avec grande distinction ;* id.
6 Delforge, Guillaume, de Dion-le-Val; id.
7 Van Haelst, Honoré, de Kieldrecht; 18 mars.
8 Baudouin, Lucien, de Roulers, *avec distinction ;* id.
9 Van Walleghem, Vincent, de Zonnebeke; id.



10 De Ruytter, Auguste, de Leffinghe, *avec distinction*; id.
11 Belot, Victor, d'Evrehailles; 19 mars.
12 Audeval, Magloire, de Wiers, *avec distinction*; id.
13 Dieudonné, Achille, d'Andennes, *avec la plus grande distinction*; id.
14 Delmarcel, Victor, de Louvain, *avec distinction*; id.
15 Jamin, Grégoire, de Nalinnes, *avec grande distinction*; id.
16 Van Ex, Joseph, de Héverlé, *avec distinction*; id.
17 De Ryck, Joseph, de Tamise, *avec distinction*: 19 juillet.
18 Verjans, Théophile, de Tongres; id.
19 Henckaerts, Emile, de Fologne, *avec distinction*; id.
20 Oblin, Aimé, de Tubize, *avec distinction*; id.
21 Cousinne, Denis, de Velaines, *avec distinction*; id.
22 Mayeres, Mathias, de Weiler, *avec distinction*; id.
23 Ectors, Vital, de Herck-la-Ville; 21 juillet.
24 Ghilain, Clovis, de Jemmapes, *avec grande distinction*; id.
25 Dever, Henri, d'Estinnes-au-Mont, *avec grande distinction*; id.
26 De Schaepmeester, Achille, d'Oordeghem; id.
27 Quintens, Bernard, de Niel, *avec la plus grande distinction*; id.



28 Thisquen, Ernest, de Dolhain-Limbourg, *avec distinction* ; id.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE). (2e SOUS-ÉPREUVE).

1 Steppe, Polydore, d'Appelterre; 20 mars.
2 Nélis, Adolphe, de Zele, *avec distinction*; id
3 Huleux, Alexandre, de Soignies; id.
4 Claes, Guillaume, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction*; id.
5 Ollivier, Edouard, de Ploegsteert, *avec la plus grande distinction*; 22 mars.
6 Cornelis, François. de Lierre; id.
7 Heylen, Théophile de Boisschot; id.
8 André, Albert, de Thy-le-Château; id.
9 Jacques, Félix, d'Anthée; 26 juillet.
10 Vermeulen, Prosper, de Lokeren, *avec distinction*; id.
11 De Meester, Joseph, de Belcele, *avec la plus grande distinction*; id.
12 Van Ermenghem, Aloïs, de Werchter, *avec distinction*; id.
13 Deltenre, Armand, de Fayt, *avec la plus grande distinction*; 27 juillet.
14 Stockman, Alphonse, de Lembeke, *avec distinction*; id.
15 Delannay, Elie, de Froidmont, *avec grande distinction*; id.
16 Henrotte, Alphonse Marie, de Herbeumont; id.

17 Vermer, Henri, de Beauraing, *avec distinction;* id.

18 Archambeau, Julien, de Hanzinnes, *avec grande distinction ;* 28 juillet.

19 Lambreghts, Anatole, de Waterloo, *avec grande distinction ;* id.

20 De Schrevel, Jules, de Wervicq, *avec grande distinction;* id.

21 De Hovre, Emile, de Ghysegem, *avec distinction;* id.

22 Demarez, Constant, de Thielt; id.

23 Willemyns, Auguste, de Courtrai, *avec distinetion ;* 29 juillet.

24 Castel, Jules, de Watrelos; id.

25 Poodt, Théophile, de Ternath, *avec distinction ;* id.

26 Keyaerts, Emile, de Nosseghem; id.

27 De Bruyne, Pierre, d'Anvers, *avec distinction ;* id.

28 Kennis, Théodore, de Malines, *avec la plus grande distinction ;* id.

29 Froidbise, François, de Louvain, *avec grande distinction;* id.

30 Van Dorpe, Jules, de Courtrai, *avec grande distinction;* id.

31 Hanquet, Herman, de Tourinnes-St-Lambert, *avec la plus grande distinction;* 30 juillet.

32 Fermine, Adelin, de Wellin, *avec la plus grande distinction;* id.

33 Stouffs, Léon, d'Ohain, *avec la plus grande distinction;* id.



34 Cuigniez, Victor, d'Orcq, *avec distinction*; 8 octobre.
35 Gillain, Louis, de Glabais, *avec la plus grande distinction*; id.
36 Moorkens, Jean, de Herenthals, *avec distinction*; id.
37 Mercier, Léon, de Braine-l'Alleud; id.
38 Heylen, Victor, de Meerhout; id.
39 Delforge, Guillaume, de Dion-le-Val; id.
40 Timmermans, Urbain, d'Opheers, *avec distinction*; id.
41 Ballieux, Godefroid, de Tournay; 9 octobre.
42 Peeters, Henri, de Zele; id.
43 Belot, Victor, d'Evrehailles; id.

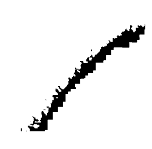
EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2me ÉPREUVE).

D'après la loi de 1857.

Clercx, Jean, de Maestricht; 10 juillet.

D'après la loi de 1876.

1 Warocquier, Norbert, de Tournai, *avec la plus grande distinction*; 15 mars.
2 Derême, Alfred, de Grand-Reng, *avec distinction*; id.
3 Etienne, Elie, de Ligny, *avec distinction*; id.
4 Vanden Bossche, Edouard, de St-Nicolas; id.
5 Biset, Edmond, de Houdeng-Aimeries; id.
6 Van Battel, Joseph, de Malines; 6 juillet.



7 Moens, Louis, de Lebbeke; id.
8 Dhooge, Charles, de Lierre, *avec grande distinction*; 7 juillet.
9 Van Langermersch, Auguste, de Bruges, *avec distinction*; id.
10 Verscheure, Polydore, d'Oostcamp; id.
11 Snoeks, Remi, d'Ostende; 8 juillet.
12 Delie, Arthur, de Vlamertinghe, *avec grande distinction*; id.
13 Van Lierde, Joseph, d'Everbecq, *avec grande distinction*; id.
14 Bauwens, Isidore, d'Alost, *avec la plus grande distinction*; id.
15 De Brabanter, Jean, de Grammont; 9 juillet.
16 Moedbeck, Henri, de Louvain, *avec distinction*; id.
17 Janssens, Henri, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; id.
18 Cattebeke, Pierre, de Hulst, *avec grande distinction*; 10 juillet.
19 Verraes, Oscar, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
20 Dewulf, Frédéric, de Bruges; 12 juillet.
21 Muylaert, Désiré, de Herderen; id.
22 Van Keerberghen, Alphonse, de Rhode-St-Genèse, *avec la plus grande distinction*; id.
23 Houze, Octave, de Thuin; 13 juillet.
24 Deletrez, Alphonse, de Tournai, *avec grande distinction*; id.
25 Denoncin, Jules, de Paliseul, *avec grande distinction*; id.

26 Chanoine, Jules, de Ghoy, *avec grande distinction*; id.
27 Hisette, Jules, de Signoulx; id.
28 Hisette, Victorien, de Signeulx; 14 juillet.
29 Schoonen, Henri, de Diest; id.
30 Van Cauwenberghe, Nestor, de Nederbrakel. *avec distinction*; id.
31 De Ryck, Henri, de Tamise, *avec distinction*; 15 juillet.
32 Boeckmans, Jean, de Gheel, *avec grande distinction*; id.
33 D'Heygere, Jules, de Courtrai, *avec distinction*; id.
34 Butaye, Aimé, de Noordschoote, *avec distinction*; id.
35 Ectors, Auguste, de Herent, *avec la plus grande distinction*; id.
36 Coen, Charles, de Hever; id.
37 Maertens, Louis, de Poperinghe, *avec grande distinction*; 16 juillet.
38 Muls, Léon, de Louvain; id.
39 Borremans, Joseph, de Hal, *avec la plus grande distinction*; id.
40 Alexandre, Zénon, de Mormont; 4 octobre.
41 De Doncker, Félix, de Castre, *avec grande distinction*; id.
42 Podevyn, Benoît, d'Alost; id.
43 Isebaert, Julien, de Menin, *avec distinction*; 5 octobre.
44 Brasseur, Emile, de Namur; id.



45 Plevoets, Emile, de Herck-St-Lambert ; id.
46 Claes, Guillaume, de Louvain, *avec grande distinction* ; id.
47 Van Olmen, Emile, de Veerle; id.
48 De Rynck, Henri, de Coolscamp, *avec distinction* : id.
49 Stroobants, Richard, de Nil-St-Vincent, *avec distinction* ; 6 octobre.
50 Eyers, Henri, de Waesmunster; id.
51 Tyberghein, Alphonse, d'Ypres ; id.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE,
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

D'après la loi de 1857.

1 Brosens, Joseph, de Hoogstraeten ; 19 mars.
2 Clercx, Jean, de Maestricht ; 4 août.

D'après la loi de 1876.

1 Derême, Alfred, de Grand-Reng, *avec grande distinction* ; 19 mars.
2 Vanden Bossche, Edouard, de St-Nicolas ; id.
3 Warocquier, Norbert, de Tournai, *avec la plus grande distinction* ; 23 juillet.
4 Bizet, Edmond, de Houdeng-Aimeries ; id.
5 Etienne, Elie, de Ligny, *avec distinction* ; id.
6 Dhooge, Charles, de Lierre, *avec grande distinction* ; id.
7 Snoeks, Remi, d'Ostende ; id.
8 Delie, Arthur, de Vlamertinghe, *avec la plus grande distinction* ; id.



9 Van Battel, Joseph, de Malines, *avec distinction;* id.
10 Van Lierde, Joseph, d'Everbecq, *avec grande distinction;* id.
11 Van Langermeersch, Auguste, de Bruges, *avec distinction;* id.
12 Bauwens, Isidore, d'Alost, *avec la plus grande distinction;* id.
13 Verscheure, Polydore, d'Oostcamp, *avec distinction;* id.
14 Moens, Louis, de Lebbeke, *avec distinction;* id.
15 Houze, Octave, de Thuin; 30 juillet.
16 Deletrez, Alphonse. de Tournai, *avec la plus grande distinction*; id.
17 Denoncin, Jules, de Paliseul, *avec grande distinction;* id.
18 Moedbeck, Henri, de Louvain, *avec grande distinction;* id.
19 Dewulf, Frédéric, de Bruges; id.
20 Chanoine, Jules, de Ghoy, *avec grande distinction;* id.
21 Janssens, Henri, d'Anvers, *avec la plus grande distinction;* id.
22 Cattebeke, Pierre, de Hulst, *avec grande distinction ;* id.
23 De Brabanter, Jean, de Grammont; id.
24 Muylaert, Désiré, de Herderen, *avec distinction*; id.
25 Van Keerberghen, Alphonse, de Rhode-St-Genèse, *avec la plus grande distinction ;* id.

26 Verraes, Oscar, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
27 Maertens, Louis, de Poperinghe, *avec grande distinction;* 4 août.
28 De Ryck, Henri, de Tamise, *avec distinction;* id.
29 Boeckmans, Jean, de Gheel, *avec grande distinction;* id.
30 D'Heygere, Jules, de Courtrai, *avec distinction;* id.
31 Hisette, Victorien, de Signeulx; id.
32 Schoonen, Henri, de Diest, *avec distinction;* id.
33 Hisette, Jules, de Signeulx; id.
34 Butaye, Aimé, de Noordschote, *avec distinction;* id.
35 Ectors, Anguste, de Herent, *avec la plus grande distinction;* id.
36 Coen, Charles, de Hever; id.
37 Van Cauwenberghe, Nestor, de Nederbrakel, *avec distinction;* id.
38 Borremans, Joseph, de Hal, *avec la plus grande distinction;* id.
39 Isebaert, Julien, de Menin, *avec distinction;* 14 octobre.
40 Alexandre, Zénon, de Mormont; id.
41 Brasseur, Emile, de Namur; id.
42 Stroobants, Richard, de Nil-St-Vincent, *avec distinction;* id.
43 De Doncker, Félix, de Castre, *avec grande distinction;* id.



44 Eyers, Henri, de Waesmunster; id.
45 Tyberghein, Alphonse, d'Ypres; id.
46 Podevyn, Benoît, d'Alost; id.
47 Plevoets, Emile, de Herck-St-Lambert, *avec distinction;* id.
48 Muls, Léon, de Louvain; id.
49 De Rynck, Henri, de Coolscamp, *avec distinction;* id.
50 Van Olmen, Emile, de Veerle, *avec distinction;* id.

1e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

1 Guiaux, Joseph, de Jodoigne ; 9 février.
2 Dubois, Eugène, de Binche; 6 juillet.
3 Cappuyns, Henri, de Malines, *avec grande distinction* ; id.
4 Orlandi, Alexandre, de Jemmapes, *avec grande distinction* ; 7 juillet.
5 Huybrechts, Alphonse, de Bossut-Gottechain, *avec distinction;* id.
6 Stevens, Augustin, de Deltinghe; id.
7 Van In, Achille, de Lierre; 4 octobre.
8 Versluysen, Joseph, de Diest; id.
9 Séverin, Antoine, de Ciney, *avec distinction;* id.
10 Bodart, Alfred, de Bouvignes; id.

2me ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

1 Guiaux, Joseph, de Jodoigne; 12 février.
2 Dubois, Eugène, de Binche, *avec distinction;* 8 juillet.



3 Cappuyns, Henri, de Malines, *avec grande distinction*; id.
4 Stevens, Augustin, de Deftinghe ; id.
5 Orlandi, Alexandre, de Jemmapes, *avec distinction;* id.
6 Huybrechts, Alphonse, de Bossut-Gottechain ; id.
7 Vander Hasselt, François, de Lennick-St-Martin ; id.
8 Van In, Achille, de Lierre ; 9 octobre.
9 Versluysen, Joseph, de Diest ; id.
10 Bodart, Alfred, de Bouvignes ; id.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES).

1 Mullier, Jean, de Mouscron ; 3 février.
2 Vermeêr, Julien, d'Anvers ; id.
3 Criquillion, Adolphe, de Lierre ; 4 février.
4 Cammaert, Odilon, de Lippeloo ; id.
5 Cambier, Edmond, de Morlanwelz ; id.
6 Wynants, Léon, d'Opwyck ; 5 février.
7 Savoné, Camille, de Louvain ; id.
8 Stas, Joseph, de St-Trond, *avec distinction;* id.
9 Daels, Gustave, de Hasselt ; 6 février.
10 Peten, Raymond, d'Anvers ; id.
11 Schicks, Alfred, de Zele, *avec grande distinction;* id.

12 Verbruggen, Emile, de Gheel; 7 juillet.
13 Le Grelle, Albéric, d'Anvers; id.
14 Vander Heyde, Jules, d'Ostende; id.
15 Nagels, Charles, de Hasselt, *avec la plus grande distinction*; id.
16 Van Biervliet, Jules, de Bruges, *avec distinction*; 8 juillet.
17 Aglave, Jean Baptiste, de Strée; id.
18 Hanotieau, Victor, d'Ecaussines-lez-Enghien, *avec la plus grande distinction*; id.
19 Ancot, Florimond, de Bruges; id.
20 Meyers, Armand, de Tongres, *avec grande distinction*; 9 juillet.
21 Deville, Félix, de Huy; id.
22 Verlynde, Jules, d'Alost; id.
23 Leroux, Gaston, de Wervicq; 10 juillet.
24 Montens, Louis, de Massenhoven; 12 juillet.
25 Lauwers, Paul, d'Ingelmunster; id.
26 Scheyvaerts, Léon, de Malines, *avec distinction*; id.
27 Gedoelst, Henri, de Louvain, *avec distinction*; id.
28 De Decker, Paul, de Bruxelles; 13 juillet.
29 Renkin, Jules, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction*; id.
30 Monen, Jean Richard, d'Essingen; id.
31 Nagels, Louis, de Hasselt, *avec distinction*; id.
32 Herdewyn, Armand, de Lierre, *avec grande distinction*; 14 juillet.

17.

33 Minette, Félix, de Liège; id,
34 Christiaens, Léon, d'Ostende; id.
35 Hecquet, Hippolyte, de Dour; id.
36 de Troostembergh, Maximilien, de Louvain; id.
37 Van Lierde, Hubert, de Sotteghem, *avec distinction;* 15 juillet.
38 De Smet, Jules, de Berlaere; id.
39 Vergote, Louis, de Bruxelles; id.
40 Bolle, Emile, de Fleurus; 16 juillet.
41 Persyn, Henri, de Wynghene, *avec distinction;* id.
42 Poupeler, Gustave, de Vilvorde; id.
43 Indeken, Joseph, de Neeroeteren, *avec distinction;* 19 juillet.
44 Rinchard, Louis, d'Autre-Eglise; id.
45 Vincent, Hector, d'Acoz; 21 juillet.
46 Moyart, Denis, d'Alost; id.
47 Kenis, Auguste, de Meensel-Kieseghem; id.
48 De Temmerman, Omer, de Leupeghem; 22 juillet.
49 Williame, Victorien, de Lessines, *avec distinction;* id.
50 Lasalle, Victor, de Thuin; 23 juillet.
51 De Cooman, Oscar, de Ninove, *avec distinction;* id.
52 Vanden Broeck, Joseph, de Louvain, *avec distinction;* 24 juillet.
53 Parmentier, Antel, de Bavichove, *avec distinction;* id.

54 de Faudeur, Adelin, de Bruxelles; id.
55 van Zuylen, Armand, d'Anvers; 26 juillet.
56 Wautelet, Jean, de Charleroi; id.
57 Calewaert, Jules, de Deynze, *avec distinction*; id.
58 Dailly, Eugène, de Bruxelles; 27 juillet.
59 Dochy, Robert, de Lichtervelde, *avec distinction*; id.
60 Wery, Eugène, de Mons; 28 juillet.
61 Jonnart, Omer, de Masnuy-St-Jean, *avec grande distinction*; id.
62 Haye, Hector, d'Anvers; id.
63 Hocedez, Louis, de Luingne; 29 juillet.
64 Cartuyvels de Collart, Paul, de Blehen; id.
65 Nys, Gustave, de Hasselt; id.
66 Tibbaut, Jules, de Calcken, *avec distinction*; 4 octobre.
67 Leunen, Joseph, de St-Trond; 5 octobre.
68 Wauters, Jean-Baptiste, d'Anderlecht; id.
69 O'Kelly, Rodolphe, de Visé, *avec grande distinction*; 6 octobre.
70 Witteveen, Jacques, d'Anvers; id.
71 Lauwers, Jean, d'Anvers; id.
72 Van Ham, François, de Lommel; 8 octobre.
73 Dailly, Léon, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
74 Nimal, Edmond, de Marchiennes; id.
75 Bourguignon, Henri, de Marche; id.
76 Bouriez, Jules, de Marchienne-au-Pont; 9 octobre.
77 Lemaire, Jean, de Mons; id.

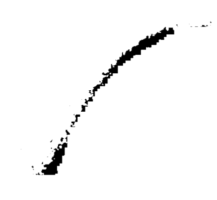
Ire ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 8 BRANCHES).

1 Nannan, Constant, de Redu; 6 février.
2 Mussely, Jules, de Ledeghem, *avec la plus grande distinction*; 30 juillet.
3 Coucke, Albert, de Courtrai, *avec distinction*; id.
4 De Thier, Corneille, de Jemmapes; id.
5 Dermine, Alfred, de Huy, *avec grande distinction*; id.

2me ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

1 De Woelmont, Herman, de Soiron, *avec distinction*; 7 février.
2 Lepaige, Edmond, de Herenthals; id.
3 Coart, Emile, de Tongres; id.
4 Matton, Georges, de Nivelles; 9 février.
5 Carly, Jules, de Nivelles; id.
6 Pillons, Alphonse, de Maubray; id.
7 Lebacqz, Joseph, de Charleroi; id.
8 Van Ruymbeke, Charles, de Courtrai; 10 février.
9 Haumanne, Camille, d'Ath; id.
10 Witvrouwen, Joseph, de Bauwel; id.
11 Vannesse, Emile, de Trognée; 23 juillet.
12 Vander Belen, Edouard, de Louvain, *avec distinction*; id.
13 De Bruyn, Eugène, de St-Trond; id.
14 Pringiers, Hector, de Courtrai; 24 juillet.

15 Kayenbergh, Albert, de Louvain, *avec distinction*; 26 juillet.
16 Rops, Paul, de Namur, *avec la plus grande distinction*; id.
17 Moulaert, Léon, de Bruges; id.
18 Quirini, Léon, de Velaine s/S; 27 juillet.
19 Lappan, Raphaël, de Malines, *avec distinction*; id.
20 Berrewaerts, Firmin, de Louvain; id.
21 Dandoy, Hector, de Mettecoven; 28 juillet.
22 Coucke, Stanislas, de Courtrai, *avec grande distinction*; id.
23 Segard, Edouard, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
24 Hayoit, Eugène, de St-Ghislain; 29 juillet.
25 de Pierpont, Albéric, de Mettet; id.
26 Chevalier, Jules, d'Ogy, *avec la plus grande distinction*; id.
27 Ortegat, Hippolyte, de Malines, *avec distinction*; id.
28 Hoyois, Joseph, de Tournai, *avec la plus grande distinction*; 4 octobre.
29 De Saint-Moulin, Ursmer, de Herchies; id.
30 Famenne, Henri, de Florenville; id.
31 Huskin, Théophile, d'Ossogne; 5 octobre.
32 Collée, Victor, de Tongres; id.
33 Quinet, Abel, de Mons; 6 octobre.
34 Mommaerts, Jean, de Bruxelles; id.



2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES, Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

1 Bouquet, Justin, d'Ypres; 10 février.
2 D'Hanens, Edmond, de St-Nicolas; id.
3 Feys, Eméric, d'Hoogstaede; 11 février.
4 de Ravenne, Henri, d'Anvers, *avec distinction;* id.
5 Van Reeth, Joseph, d'Anvers, *avec grande distinction;* 16 juillet.
6 Van Neste, Paul, de Roulers; id.
7 Buysse, Oscar, de Wetteren, *avec distinction;* 17 juillet.
8 Bouckaert, Auguste, d'Oosterzeele; id.
9 de Valkeneer, Léon, d'Ixelles; id.
10 Huybrechts, Louis, d'Anvers; 19 juillet.
11 Verbist, Charles, d'Arendonck; id.
12 Van Steenberghe, Joseph, de Ninove, *avec distinction;* id.
13 Van Dieren, Edouard, d'Anvers; 21 juillet.
14 Rommens, Georges, de Poperinghe; 6 octobre.
15 Criquillion, Adolphe, de Lierre; id.
16 Peten, Raymond, d'Anvers; 7 octobre.
17 Cappuyns, Englebert, de Corbeek-Dyle; id.
18 Van Kelecom, Jules, de Louvain: id.
19 Daels, Gustave, de Hasselt; 8 octobre.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA MORALE).

1 Deville, Florent, de Huy; 15 juillet.



2 Vande Werve, Ludovic, d'Anvers; id.
3 Guelton, Georges, de Namur; id.
4 Devos, Michel, d'Audenaerde; 16 juillet.
5 Tonnelier, Lucien, de Tournai.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

1 Fasbender, Louis, de Bertrix, *avec distinction*; 9 février.
2 Tellier, Victor, de Barbençon, *avec distinction*; id.
3 Nannan, Constant, de Redu, *avec grande distinction*; 23 juillet.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Vandermersch, Paul, de Poperinghe; 11 février.

EXAMEN DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1 Dubois, Jean Pierre, de Barnich, *avec grande distinction*; 21 juillet.
2 Petit, Désiré, de Wodecq; 22 juillet.
3 Walch, Nicolas, de Niederpallen, *avec distinction*; id.

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

1 Cuypers, Hubert, de Maestricht; 11 février.
2 Van Hemelryck, Pierre, de Humbeek; 12 février.
3 Durdu, Joseph, de Conjoux; id.
4 Sacré, Joseph, de Huy; 13 février.
5 Vanderzypen, Gustave, de Louvain; id.
6 Debandt, Emile, de Boesinghe; 14 février.
7 Le Maître, Charles, de Moustier-au-Bois; id.
8 Devahif, Joseph, de Freux; id.
9 De Ruyver, Constant, de Deftinghe; 16 février.
10 Dessy, Ernest, de Dion-le-Val; id.
11 Bouriez, Daniel, de Couillet; 17 février.
12 Morciaux, Alfred, de Jodoigne; id.
13 Jacqmotte, Pierre, de Blanden; id.
14 Cooreman, François, de Lebbeke, *avec distinction*; 18 février.
15 Desbonnet, Georges, de Tournai, *avec distinction*; 6 juillet.
16 Van Vooren, Victor, de Watervliet, *avec distinction*; id.
17 Van Krunkelsven, François, de Tessenderloo; id.
18 Bodson, Wolfgang, de Hotton; id.
19 Brusselmans, Jules, de Puers, *avec la plus grande distinction*; 12 juillet.
20 Van Leeuw, Emile, d'Anderlecht; id.

21 Fourez, Fernand, de Quaregnon-Wasmuel, *avec distinction;* id.
22 Roeder, Mathias, de Breitweiler; 13 juillet.
23 De Mesmaecker, Pierre, de Steenhuffel, *avec distinction;* id.
24 Verhoeven, Louis, de Nieuwrode, *avec distinction;* id.
25 Wibin, Benjamin, de Flônes, *avec distinction;* id.
26 Delbeke, Jules, de Thourout, *avec distinction;* id.
27 Mercier, Albert, de Bruxelles; id.
28 Gedoelst, Louis, de Louvain, *avec distinction;* 14 juillet.
29 Devos, Firmin, de Poperinghe, *avec distinction;* id.
30 Vranckx, Richard, de Suerbempde; id.
31 Iserbyt, Alphonse, de Cuerne; id.
32 Smet, Auguste, de St-Nicolas; id.
33 Volt, Victor, de Beauvechain; id.
34 Van Linden, Eugène, de Duffel; id.
35 Hiernaux, Emile, de Marchienne-au-Pont; 15 juillet.
36 Lagrange, Jules, d'Ypres; id.
37 Peters, Victor, de Warnant-Dreye; id.
38 Thoné, Michel, de Reckheim, *avec grande distinction;* id.
39 Godeau, Charles, de Virginal; id.
40 Lodewyckx, Jules, de Hougaerde, *avec distinction;* 16 juillet.



41 Demanet, Emile, de Nismes; id.
42 Brieven, Gustave, de Wasseiges; id.
43 Haers, Honoré, de Bassevelde, *avec grande distinction;* id.
44 Luyten, Louis, de Beggynendyk; id.
45 Maubille, René, de Loupoigne, *avec distinction;* id.
46 Paulus, Paul, de Waesmuel; 17 juillet.
47 Rubbens, Armand, de Zele; *avec la plus grande distinction;* id.
48 Van Heteren, Clément, de Cruybeke; id.
49 Marot, Jules, de Rochefort; id.
50 Burton, Cyprien, de Foy-Notre-Dame; id.
51 Roosens, Louis, de Maffe, *avec grande distinction*; id.
52 Caucheteux, Anatole, de Thumaide, *avec distinction*, id.
53 Schelfaut, Léon, de Sinay, *avec distinction;* 19 juillet.
54 De Naeyer, Théodore, de Hofstade; id.
55 Vauthier, Alfred, de Philippeville, *avec distinction;* id.
56 Lambertyn, Ferdinand, de Wannegem-Lede; id.
57 Pergens, Edouard, de Maeseyck; id.
58 Godeau, Jules, d'Ittre; 20 juillet.
59 Beauloye, Alfred, de St-Martin-Balâtre; id.
60 Pourbaix, Henri, de Courcelles, *avec distinction;* 21 juillet.
61 Wéry, Auguste, de Saint-Georges, *avec distinction;* id.

62 Valvekens, Andronic, de Rillaer; 22 juillet.
63 Roose, Arthur, de Courtrai, *avec grande distinction*; id.
64 Claessens, Louis, de Grimberghen; id.
65 Motte, Auguste, de Dinant, *avec distinction*; id.
66 Buisseret, Anatole, de Thuin, *avec grande distinction*; id.
67 Burghgraeve, Arthur, de St-Nicolas; id.
68 Wuyts, François, d'Anvers; 23 juillet.
69 Dalne, Alfred, de Beaumont, *avec distinction*; id.
70 Quix, Michel, de Holtum (Pays-Bas, *avec grande distinction*; id.
71 Giele, Frédéric, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 24 juillet.
72 Gosselin, Emile, de Mignault, *avec distinction*; id.
73 Roland, Joseph, de Grosage, *avec distinction*; id.
74 Aerts, Florent, de Gelinden, *avec distinction*; id.
75 Haverbeke, Henri, de Bassevelde, *avec grande distinction*; 26 juillet.
76 Jobart, Gustave, de Dinant; id.
77 Vanderhaegen, Jean Baptiste, de Tourneppe; id.
78 Vanderwaeter, Georges, de Nivelles; id.
79 Descamps, Arthur, de Dottignies; id.
80 Claes, Jean-Baptiste, d'Oeteghem; 27 juillet.

81 Rousseau, Léon, d'Annezies; id.
82 Pratte, Auguste, de Quartes; 4 octobre.
83 Duquesne, Ernest, de Frasnes lez-Buissenal; id.
84 Courtoy, Auguste, de Herve; id.
85 Delcroix, Armand, de Braine-le-Comte; 6 octobre.
86 Pasquasy, François, de Beirendrecht; id.
87 Fries, Félix, de Grez-Doiceau; id.
88 Goedertier, Polydore, de Munte; 7 octobre.
89 Pattyn, Emile, de Handzaeme; id.
90 Laurent, Edmond, de Daussois; id.
91 Alexandre, Auguste, de Velaines; 8 octobre.
92 De Canck. Louis, de Houthem-St-Liévin; id.
93 Gérard, Arthur, de Dinant; id.
94 Guyaux, Emile, de Ham-sur-Heure, *admis avec distinction*; 9 octobre.
95 Strauven, Hippolyte, d'Engelmanshoven; id.
96 Grad, Louis, de Brasmenil; id.
97 Horta, Joseph, de Thielt; 11 octobre.
98 Liboutton, Eugène, de Boignée; id.
99 Luysterborgs, Louis, de Lichtaert; id.
100 Piret, Léopold, de Tournay; id.
101 Cafferata, Adolphe, de Waterloo (Lancashire); 12 octobre.
102 Lacourt, Oscar, de Bruxelles; id.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

1 Bastin, Albert, de Luttre; 9 mars.

2 Depla, Alphonse, de Ruddervoorde, *avec grande distinction;* 10 mars.
3 David, Félix, de Caneghem; id.
4 Lauwers, Emile, d'Ingelmunster, *avec la plus grande distinction;* 11 mars.
5 Gailly, Charles, de Gerpinnes, *avec distinction;* id.
6 Van Vyve, Charles, de Lanaeken, *avec distinction;* 12 mars.
7 Plumerel, Victor, de Lanques, *avec distinction;* id.
8 Dieudonné, Charles, d'Andennes, *avec distinction;* id.
9 Glorieux, Zénon, de St-Génois, *avec grande distinction;* id.
10 Focquet, Louis, de Couvin; id.
11 Jacquemart, Auguste, de Mouscron; id.
12 Demets, Alexandre, de Ninove; 13 mars.
13 Vannesse, Alfred, de Trognée, *avec distinction;* id.
14 Van Vaerenbergh, Prosper, d'Erembodeghem, *avec distinction;* 15 mars.
15 Walravens, Auguste, de Ghoyck; id.
16 Gilson, Gustave, de Boitsfort, *avec distinction;* 16 mars.
17 Coopman, Otto, de Verviers, *avec distinction;* id.
18 Desneux, Léon, de Loupoigne, *avec distinction;* id.
19 De Feyter, Joseph, de Bambrugge; 17 mars.



20 De Rouck, Alphonse, de Haeltert, *avec distinction*; id.

21 Sterckendries, Armand, de Malines; id.

22 Van Cauwenbergh, Achille, de Worteghem, *avec grande distinction*; 18 mars.

23 Diegerick, Victor, d'Audenaerde; id.

24 Ost, Zénon, de St-Peterscapelle, *avec distinction*; id.

25 Vanden Bril, François, de Merchtem, *avec grande distinction*; 19 mars.

26 Goreux, Henri, de Fallais; id.

27 Somers, Louis, de Gierle, *avec distinction*; id.

28 Corlier, Charles, de Tourinnes-St-Lambert; id.

29 Clerfayt, Albert, de St-Symphorien, *avec distinction*; id.

30 Vande Walle, Cyrille, d'Iseghem; 20 mars.

31 Goetschalckx, Emile, de Hoogstraeten; id.

32 Belvaux, Alzire, de Surize; id.

33 Waelkens. Jean Baptiste, d'Eyne, *avec distinction*; id

34 Blondeel, Hector, de Meulebeke; id.

35 Coffé, Désiré, de Maurage; id.

36 Verscheure, Alphonse, de Moorseele, *avec distinction*; 13 juillet.

37 Ghion, Charles, d'Opprebais, *avec la plus grande distinction*; id.

38 Van Coppenolle, Jean Baptiste, de Volkegem; id.

39 Gaudissart, Adolphe, de Court-St-Etienne, *avec la plus grande distinction*; id.

40 Capelle, Alphonse, de Lichtervelde, *avec distinction*; id.
41 Compeeren, Emile, d'Anvers, *avec distinction*; 14 juillet.
42 Van Mol, Léon, de Malines; id.
43 Blondeau, Emérent, de Gottegnies, *avec la plus grande distinction*; id.
44 Butaye, Edouard, de Noordschote, *avec la plus grande distinction*; id.
45 De Clercq, Léon, d'Erembodeghem, *avec la plus grande distinction*; id.
46 Carlier, François, de Haine-St-Pierre; 15 juil.
47 Dubuisson, Eugène, de Hornu; id.
48 Beghin, Louis, de Russignies; id.
49 Goris, Charles, de St-Josse-ten-Noode, *avec distinction*; id.
50 Hoste, Edmond, de Bruges, *avec grande distinction*; id.
51 Clerincx, Evariste, de Kerkom; id.
52 Devos, Maurice, d'Eccloo; 16 juillet;
53 Croquet, Frédéric, d'Ohain, *avec distinction*; id.
54 De Becker, Alfred, d'Aerschot, *avec grande distinction*; id.
55 Wauters, Joseph, de Winghe-St-Georges, *avec grande distinction*; id.
56 Vander Donckt, Victor, de Segelsem, *avec distinction*; id.
57 Beun, Léopold, de Dixmude; 17 juillet.
58 Scohy, François, de Mont-sur-Marchiennes, *avec distinction*; id.

59 Robinet, Théophile, de Graide; id.
60 Van Sande, Victor, d'Erpe, *avec distinction;* id.
61 Vandewalle, Ferdinand, de Pitthem; id.
62 De Wael, Alphonse, de Lubbeek; id.
63 Vanderstraeten, Anatole, de Nethen, *avec la plus grande distinction*; 19 juillet.
64 Stroobant, Rodolphe, de Leeuw-St-Pierre, *avec distinction*; id.
65 Peeters, Charles, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; id.
66 Janssens, Joseph, de Meensel; id.
67 Thiernagand, Alphonse, de Lambermont; id.
68 Cadet, Achille, de Reninghelst, *avec distinction;* id.
69 De Jaegher, Charles, de Knesselaere, *avec distinction*; id.
70 Lemmens, Théophile, de Coursel; 20 juillet.
71 Lyssens, Joseph, de Tamise, *avec grande distinction;* id.
72 Moyart, Henri, de Celles; id.
73 De Vos, Valentin, de St-Nicolas; id.
74 De Creeft, Paul, de Hasselt, *avec distinction*; 21 juillet.
75 Derroitte, Nestor, de Ciney; id.
76 Cooreman, François, de Lebbeke, *avec distinction*; id.
77 Vanderzypen, Gustave, de Louvain; 5 octobre.
78 Frère, Alexandre, de Gilly; id.
79 Van Hemelryck, Pierre, de Humbeeck; 6 octobre.

80 Hancart, Oscar, de Dampremy; id.
81 Lejear, Jean, de Dison; 7 octobre.
82 De Kersmaeker, Joseph, d'Anvers; id.
83 Ingebos, Jean, de Nethen. *avec distinction*; id.
84 De Vos, Victor, d'Ath; 8 octobre.
85 De Ruyver, Constant. de Deftinghe; id.
86 Godeau, Charles, de Virginal; 11 octobre.
87 Stock, Auguste, de Menin; id.
88 Amand, Raymond, de Gavre; id.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

1 Struelens, Alfred, de Grammont, *avec grande distinction*; 19 mars.
2 Gilson, Vital, de Louvain, *avec distinction*; 24 juillet.

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

1 Chielens, Victor, de Roulers; 4 février.
2 Thans, Jean, de Kesselt; 6 février.
3 Alewaerts, Auguste, de Boisschot, *avec distinction*; 7 février.
4 Scheyvaerts, Edouard, de Tirlemont; id.
5 Heuninx, Armand, de Tirlemont; 9 février.
6 Chanoine, Henri, de Bordeaux; 10 février.
7 Guilliams, Julien, de Borloo, *avec distinction*; 8 juillet.
8 Goret, Joseph, de Verviers; id.
9 Van Isacker, Philogène, de Thourout; id.
10 Guille, Lucien, de Leuze, *avec la plus grande distinction*; 9 juillet.



11 Pêtre, Zénon, de Montigny-St-Christophe ; id.
12 Ponsart, Adelin, de Villers-deux-Eglises ; id.
13 Williame, Augustin, de Lessines, *avec distinction* ; id.
14 Courtois, Jules, de Hastières, *avec distinction* ; 10 juillet.
15 Squélard, Charles, de Chimay ; id.
16 Laurent, Jules, de Hastières ; 12 juillet.
17 Godaert, Louis, de Viane ; id.
18 Jonet, Hubert, de Fize-Fontaine ; 5 octobre.
19 Demanet, Léon, de Hyon ; id.
20 Borremans, Alphonse, de Hal ; 7 octobre.
21 Tack, Charles, de Pervyse ; 8 octobre.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Van Biervliet, Albert, de Bruges, *avec la plus grande distinction* ; 24 juillet.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
Totaux	142	35	42	15	6	4	244

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	142	35	42	15	6	4	244
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	11
1876	6	2	2	1	»	»	12
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
Totaux	269	72	90	30	17	12	490

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
1857	104	85	58 (2)	54	301
1858	129	93	52	89	363
Totaux	1198	1269	1539	604	4610

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	1198	1269	1539	604	4610
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484(1)
1877	207	267	64	104	642(2)
1878	197	292	123	153	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
Totaux	4523	4833	2849	2461	14666

(1) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

(2) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
Totaux	2720	927	482	176	4305

(1) V. la note, p. 315.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
	2720	927	482	176	4305
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
1877	389	179	(2) 28	46	(3) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	534	210	81	81	896
Totaux	9283	3680	756	947	14666

(1) Voyez note 2°, p. 317.

(2) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la la loi du 20 mai 1876.

(3) Voyez note 2, p. 316.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1879—80.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 [1]	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 [2]	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
Totaux	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 320.



SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1879-80.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51 (1)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
Totaux.	1893	1932	2890	2992	3817	5141	1939	20604

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 Juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complétement séparées les unes des autres.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 A 1879–80.

ANNÉE ACADÉMIQUE.	Écoles spéciales	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	»	1932	2890	2992	3817	5141	1939	18711
1865-66 (1)	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	224	»	293	193	269	308	65	1340
1879-80	197	»	351	209	306	320	60	1451
Totaux.	2157	1932	5719	4721	7585	8898	3656	34765

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1879-1880 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1451 élèves inscrits pendant l'année 1879 80 1363 sont Belges; 88, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers.	157
— de Brabant	326
— de Flandre occidentale. . . .	183
— de Flandre orientale	160
— de Hainaut	222
— de Liège	70
— de Limbourg	69
— de Luxembourg	53
— de Namur	113
Total	1363

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne du Nord	6
Angleterre	4
Autriche-Hongrie	1
Brésil	5
Costarica	1

Espagne	2
États-romains	2
France	21
Irlande	3
Luxembourg (grand-duché)	15
Pays-Bas	14
Pologne	3
Portugal	1
Turquie	3
Uruguay	2
Suisse	4
Venezuela	1
Total	88

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 319 et 320.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311
1877—78	1201 (1)	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	»

(1) Cette diminution du chiffre provient de la suppression des cours élementaires dans la Faculté de Théologie, suppression qui a eu pour effet de réduire de moitié le nombre des étudiants de cette Faculté.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1880-81 (1).

Théologie	58
Droit	335
Médecine	321
Philosophie et lettres	204
Sciences	316
Écoles spéciales	174
Total	1408

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 319, 320 et 321 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

—

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur.

II. MACHAB. XII, 45.

—

28 déc. 1879. Guyaux, Eudore, étudiant en sciences, né à Châtelet le 3 mars 1860, décédé à Louvain.

27 janv. 1880. Roggemans, Jules, étudiant en droit, né à Kessel-Loo le 13 mars 1857, décédé à Louvain.

7 avril. Bulteau, Paul, étudiant en sciences, né aux Ecaussines d'Enghien le 14 avril 1861, y décédé.

10 mai. Novent, Paul, candidat en sciences mathématiques, né à Tirlemont le 15 janvier 1858, y décédé.

23 juin. Rodenbach, Albrecht, étudiant en droit, né à Roulers le 27 octobre 1856, y décédé.

17 novembre. MGR LOUIS ROELANTS, camérier secret de S. S., chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, doyen de la faculté de théologie, professeur de théologie morale, ancien président du collège belge à Rome, né à Louvain le 27 février 1832, y décédé. (Voir les analectes.)

28 novembre. OPDEBEECK, Emmanuel, étudiant en sciences, né à Herderen le 13 avril 1859, y décédé.

R. I. P.

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

Titre Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

---

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873. L'étudiant paye, de plus, une cotisation de cinq francs pour l'usage de la Bibliothèque.

19.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi. Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux

offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

---

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences, des Écoles spéciales et du Notariat.



ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une antorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux.

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire.

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.



ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à dix étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés(1).

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

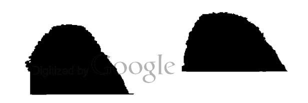
Titre VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

(1) Cette disposition a été modifiée au commencement de l'année 1880-1881.



ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Antropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont dû être modifiées pour être mises en rapport avec nos lois successives sur l'enseignement supérieur, et en dernier lieu avec la loi du 20 mai 1876. Voir le programme annuel des cours.

expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la Médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années

(1) Cet article et les suivants ont dû être modifiés d'après les exigences de la loi du 20 mai 1876.



dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1) embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale,

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1856.

ART. 36.

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38.

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur, qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont

inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui

lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au

troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

—

RÈGLEMENT

pour la collation des grades académiques à l'Université catholique de Louvain.

CHAPITRE Ier.

Des Programmes des examens.

ART. 1er.

Les examens pour la collation des grades académiques auront lieu à l'Université catholique de Louvain, conformément aux programmes suivants qui ont été adoptés et publiés par chaque Faculté avec l'approbation du Recteur.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

I. L'examen pour la *candidature en philosophie et lettres* consiste en deux épreuves successives.

Les récipiendaires ont le choix entre les deux modes suivants de répartition :

Dans le *premier mode* de répartition,

La première *épreuve* comprend :

a) Langue latine : l'explication d'un auteur latin;

b) La logique;

c) La psychologie;

d) L'histoire politique de l'antiquité;

e) L'histoire politique moderne.

La seconde *épreuve* comprend :

a) Langue latine : la traduction, à livre ouvert, d'un texte latin;

b) La philosophie morale;

c) L'histoire politique du moyen âge;

d) L'histoire politique interne de la Belgique;

e) Les antiquités romaines, envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'an règne de Justinien;

f) L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires.

Dans le *second mode* de répartition,

La première *épreuve* comprend :

a) Langue latine : la traduction, à livre ouvert, d'un texte latin, et l'explication d'un auteur latin;

b) La logique;

c) La psychologie;

d) La philosophie morale;

e) L'histoire politique de l'antiquité;

f) L'histoire politique du moyen âge;

g) L'histoire politique moderne;

h) Les antiquités romaines, envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien.

La seconde *épreuve* comprend :

a) L'histoire politique interne de la Belgique;

b) L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires.

Les récipiendaires qui se destinent au Doctorat en philosophie et lettres, ont en outre à subir un examen sur la langue grecque : à savoir, l'explication d'un auteur grec, à la *première épreuve;* la traduction, à livre ouvert, d'un texte grec, à la *seconde épreuve.*

II. L'examen pour le grade de *docteur en philosophie et lettres* consiste en une épreuve unique qui comprend :

Littérature latine : la traduction, à livre ouvert, d'un texte latin, ainsi que des exercices philologiques sur la langue latine;

Littérature grecque : la traduction, à livre ouvert, d'un texte grec, ainsi que des exercices philologiques sur la langue grecque;

L'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine;

Les antiquités grecques;

Les éléments de la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie;

L'histoire comparée des littératures européennes modernes;

La métaphysique générale et spéciale.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes modernes.

Le diplôme mentionne les matières qui ont fait l'objet de cet examen approfondi.

FACULTÉ DE DROIT.

I. L'examen pour le grade de *candidat en droit* comprend :

L'histoire du droit romain;

Les institutes du droit romain;

Le droit naturel ou la philosophie du droit;

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

II. L'examen pour le grade de *docteur en droit* consiste en deux épreuves successives.

La première *épreuve* comprend :

Les pandectes;

Le droit civil (premier tiers du code civil);

Le droit public et le droit administratif;

L'économie politique.

La deuxième *épreuve* comprend :

Le droit civil (les deux derniers tiers du code civil);

Le droit criminel belge;

Les éléments du droit commercial;

Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile.

Les matières des deux épreuves indiquées ci-dessus font l'objet de deux années d'études au moins.

III. L'examen de *candidat notaire* consiste en deux épreuves successives.

La première *épreuve* comprend :

Les lois organiques du notariat;

Le droit civil (première moitié du code civil);

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil;

Les notions de philosophie fondamentale.

La deuxième *épreuve* comprend :

Le droit fiscal;

Le droit civil (deuxième moitié du code civil);

Le droit naturel.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat-notaire, ne sont soumis qu'à un seul examen portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique, consistant en une rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en langue allemande.

Il est fait mention dans le certificat de capacité, de la langue ou des langues dont le récipiendaire s'est servi pour cette épreuve pratique.

Observation. — Les examens pour le grade de docteur en sciences politiques et administratives ainsi que les examens diplomatiques se font dans les conditions où ils ont eu lieu jusqu'ici.

FACULTÉ DES SCIENCES.

A. *Sciences physiques et mathématiques.*

I. L'examen pour le grade de *candidat en sciences physiques et mathématiques* consiste en deux épreuves successives.

La première *épreuve* comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale;

La physique expérimentale;

La géométrie analytique complète;

La géométrie descriptive;

Les principes généraux de chimie.

La deuxième *épreuve* comprend :

Le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations;

L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants;

La statique analytique et la dynamique du point;

L'astronomie physique;

La cristallographie.

II. L'examen pour le grade de *docteur en sciences physiques et mathématiques* consiste en deux épreuves successives.

La première *épreuve* comprend :

L'analyse pure;

Le calcul des probabilités;

La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique;

La physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel;

L'astronomie mathématique.

La deuxième *épreuve* comprend l'examen approfondi sur l'une des quatre matières suivantes, au choix des récipiendaires :

a) Les compléments d'analyse;

b) Les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste;

c) La géométrie supérieure analytique et synthétique;

d) La physique expérimentale et mathématique.

Le diplôme mentionne la matière qui a fait l'objet de cet examen approfondi.

B. *Sciences naturelles.*

I. L'examen pour le grade de *candidat en sciences naturelles* consiste en deux épreuves successives.

La première *épreuve* comprend :

La chimie générale ;

La physique expérimentale;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale.

Les récipiendaires subissent, en outre, lors de la première épreuve, une épreuve pratique sur la chimie.

La seconde *épreuve* comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale;

Les éléments de zoologie ;

Les notions élémentaires de minéralogie et de géologie ;

La microscopie théorique et appliquée surtout à la biologie générale.

II. L'examen pour le grade de *docteur en sciences naturelles* consiste en deux épreuves successives.

La première *épreuve* comprend :

Un examen ordinaire sur trois catégories des matières suivantes :

a) La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées ;

b) La botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétales;

c) La minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique ;

d) La chimie générale et analytique.

La deuxième *épreuve* comprend :

Un examen approfondi sur la quatrième catégorie des matières précédentes choisie par le récipiendaire comme branche approfondie du doctorat.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

Le diplôme mentionne les matières qui ont fait l'objet de l'examen approfondi.

III. L'examen pour le grade de *candidat en pharmacie* consiste en une épreuve unique.

Cette *épreuve* comprend :

Les éléments de philosophie générale;

Les éléments de physique expérimentale;

La chimie générale;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie;

La microscopie théorique et appliquée.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

I. L'examen pour le grade de *candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements*, consiste en deux épreuves successives.

La première *épreuve* comprend :

L'anatomie descriptive (1re partie, ostéologie, syndesmologie, myologie);

L'anatomie de texture;

La pharmacognosie et les éléments de pharmacie;

Les éléments d'anatomie comparée.

La deuxième *épreuve* comprend :

L'anatomie descriptive (2e partie, angéiologie, splanchnologie, névrologie, organes des sens);

L'anatomie des régions;

La physiologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, lors de la *première épreuve*, une épreuve pratique consistant en démonstrations anatomiques microscopiques; et, lors de la *deuxième épreuve*, une épreuve pratique consistant en démonstrations anatomiques ordinaires ou macroscopiques.

II. L'examen pour le grade de *docteur en médecine*, *chirurgie et accouchements*, consiste en trois épreuves successives.

La première *épreuve* comprend :

La pathologie générale;

L'anatomie pathologique;

La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales;

La thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.

La deuxième *épreuve* comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophtalmologie;

La théorie des accouchements;

L'hygiène publique et privée;

La médecine légale, non compris la chimie toxicologique.

La troisième *épreuve* comprend :

La clinique interne:

La clinique externe;

La pratique des accouchements;

La théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, trois épreuves pratiques: une, consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique, lors de la première *épreuve;* les deux autres, consistant en une épreuve clinique sur les maladies des yeux et en démonstrations d'anatomie des régions, lors de la troisième *épreuve.*

Les matières des trois épreuves indiquées ci-dessus font l'objet de trois années d'études au moins.

III. L'examen pour le grade de *pharmacien* consiste en deux épreuves successives.

La première *épreuve* comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique;

Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations et les falsifications et les doses maxima;

La pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde *épreuve* comprend les épreuves pratiques suivantes :

Deux opérations chimiques ;
Deux préparations pharmaceutiques;
Une analyse générale;
Une opération toxicologique;
Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments;
Une recherche microscopique.

CHAPITRE II.

De l'époque des sessions.

ART. 2.

Il y a annuellement deux sessions *ordinaires* d'examen; l'une, s'ouvrant le premier mardi de février; l'autre, le 6 juillet, ou le lendemain, si le 6 est un jour férié.

ART. 3.

Il y a, en outre, le premier lundi d'octobre, une session *supplémentaire* pour :

a) Les récipiendaires ajournés à la session de juillet et qui ont obtenu l'autorisation de se représenter;

b) Ceux qui se seraient trouvés dans l'impossibilité, admise par la commission d'examen, de subir l'examen en juillet.

ART. 4.

La session de février n'entraîne aucune inter-



ruption des cours : pour donner toute facilité aux travaux de la grande session, les cours académiques sont clos le 30 juin.

ART. 5.

Quant aux *Écoles spéciales*, les sessions d'examens sont fixées aux dates suivantes :

a) Examen d'entrée. — Il y a deux sessions pour cet examen : la première s'ouvre le premier mardi d'août; la 2e, le premier mardi d'octobre;

b) Pour les examens de passage. — La session s'ouvre le 20 juillet, et

c) Pour l'examen de sortie, le premier jeudi d'octobre.

CHAPITRE III.

Des inscriptions aux examens.

ART. 6.

La date de l'ouverture et de la clôture des inscriptions est affichée *ad valvas* et annoncée dans la presse, au moins huit jours à l'avance, par les soins du secrétaire de l'Université.

ART. 7.

Les inscriptions sont closes au plus tard dix jours avant l'époque fixée pour la session.

ART. 8.

Les inscriptions sont reçues à la salle acadé mique des Halles, aux jours et heures déterminés par le secrétaire de l'Université et l'inspecteur.

ART. 9.

Toute inscription sera reçue, pourvu qu'elle soit prise dans les délais voulus par une personne qui est inscrite au rôle des étudiants de l'Université et qui a régulièrement suivi les cours.

Nous croyons utile de rappeler ici que pour être inscrit au rôle des étudiants de l'Université catholique, les *Écoles spéciales* exceptées, il est de rigueur que l'aspirant soit muni de certificats valables et constatant qu'il a fait un cours régulier et complet d'humanités y compris la rhétorique.

Pour la session d'octobre l'autorisation dont il est parlé à l'art. 3 doit être exhibée au moment de l'inscription.

ART. 10.

Les frais d'examens sont portés au tarif officiel de l'Université : les récipiendaires doivent s'en acquitter en prenant leur inscription.

Voici ce tarif :

1°	*Philosophie.* — Pour chaque épreuve de la candidature	fr.	50 00
	Pour le doctorat.	»	100 00
2°	*Droit.* — Pour chaque épreuve .	»	100 00
	Notariat.—Pour chaque épreuve	»	100 00
3°	*Médecine.*—Pour chaque épreuve de la candidature	»	40 00
	Pour chacune des trois épreuves du doctorat	»	80 00
4°	*Sciences.*— Pour chaque épreuve de la candidature en sciences naturelles et en sciences physiques et mathématiques	»	40 00
	Pour chaque épr. des doctorats .	»	60 00
5°	*Pharmacie.*—Pour la candidature	»	50 00
	Pour chaque épreuve de l'examen de pharmacien	»	50 00
6°	*Écoles spéciales* : Pour l'examen d'entrée.	»	30 00
	Pour chaque examen de passage	»	40 00
	Pour l'examen de sortie. . . .	»	60 00

ART. 11.

Les récipiendaires ajournés qui se représentent paient la moitié des frais d'examen; les refusés sont tenus de payer de nouveau la totalité de ces frais.

Sont assimilés aux refusés, en ce qui concerne les frais d'examen :

a) Les récipiendaires qui, après avoir échoué deux fois, ne sont pas jugés admissibles lors d'une troisième épreuve ;

b) Ceux qui ont refusé, sans motif légitime admis par la commission, de subir l'examen oral au jour fixé.

ART. 12.

Les étudiants qui se proposent de faire un examen purement académique *devant une Faculté*, prennent leur inscription au bureau de l'inspecteur, au plus tard quinze jours avant la date assignée pour leur examen, en versant entre ses mains le montant des frais fixés par les règlements universitaires, savoir :

Pour chaque examen de philosophie ou de sciences	fr.	50 00
» la candidature en droit . . .	»	100 00
» le doctorat »	»	200 00
» l'épreuve prépar. au grade de doct. en sc. polit. et adm.	»	50 00
» le doctorat en sc. politiq., etc.	»	100 00
» l'examen diplomatique . . .	»	100 00
» la candidature en médecine .	»	80 00
» le doctorat » .	»	180 00
» le doctorat en chirurgie et en accouchements	»	100 00
» un *doctorat spécial* quelconque	»	100 00

ART. 13.

Tout récipiendaire, avant d'être admis aux interrogations de l'examen, quel qu'il soit, est tenu de produire la quittance constatant qu'il s'est libéré des frais d'inscription.

ART. 14.

Dès que l'inscription a été prise, les droits d'examen ne peuvent être restitués.

ART. 15.

Conformément aux statuts de l'Université (voy. Annuaire 1870), MM. les étudiants en théologie s'acquittent, au bureau de l'inspecteur, des frais de l'inscription au baccalauréat, à la licence et au doctorat, *avant le jour de la promotion*.

Pour le baccalauréat ces frais s'élèvent à	fr.	150 00
» la licence	»	250 00
» le doctorat.	»	400 00

ART. 16.

Les étudiants des *Écoles spéciales* sont tenus de se conformer pour leur inscription aux articles 8, 10 et 11 du présent règlement.



CHAPITRE IV.

Des commissions d'examens.

ART. 17.

Les commissions d'examen sont nommées par le Recteur avant chaque session.

Elles sont composées d'au moins cinq membres.

Chaque commission nomme son président et son secrétaire.

Le président veille à l'exécution de la loi et à la régularité de l'examen; il a la police de la séance; il accorde la parole aux divers examinateurs et proclame le résultat des épreuves.

Le secrétaire tient les écritures et rédige le procès-verbal des séances dans un registre spécial. Les procès-verbaux contiennent la liste de présence des membres et le détail de leurs travaux et délibérations : ils sont signés après chaque séance par tous les membres de la commission et après la session ils sont contresignés par le président et le secrétaire. Ces registres sont remis aux archives de l'Université après chaque session.

En cas d'empêchement légitime, le président est remplacé par le doyen d'âge de la commission et le secrétaire, par un membre que choisit le président.

ART. 18.

Nul ne peut prendre part à l'examen d'un parent ou allié jusques y compris le 4e degré, sous peine de nullité.

ART. 19.

Une fois la session ouverte, les commissions s'assemblent tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

ART. 20.

Aucun examinateur ne peut s'abstenir de siéger sans autorisation préalable : le Recteur remplace pour cause d'empêchement légitime, un membre de la commission par un autre professeur de la Faculté.

CHAPITRE V.

Des séances d'examen.

ART. 21.

Les examens sont annoncés, au moins huit jours d'avance, dans le *Moniteur* et dans un journal de Louvain, par les soins du secrétaire de l'Université; ils le sont également par voie d'affiche *ad valvas*.

ART. 22.

Tous les examens sont publics.

ART. 23.

Les commissions sont convoquées pour la première séance de la session par dépêche rectorale : pour les autres séances les convocations sont faites par le président.

ART. 24.

Tous les récipiendaires inscrits doivent se trouver présents à la séance d'ouverture de la session : les convocations ultérieures relèvent du président.

ART. 25.

L'ordre des examens est fixé par le sort à la séance d'ouverture.

Les commissions peuvent toutefois déterminer le rang de ceux qui auraient des motifs légitimes d'avancer ou de reculer le jour de leur examen.

Les récipiendaires peuvent permuter entr'eux immédiatement après le tirage au sort : ces permutations doivent être communiquées par écrit séance tenante au secrétaire de la commission.

ART. 26.

L'ordre des examens est affiché à la porte de

la salle où siège la commission, par les soins de son secrétaire.

ART. 27.

Lorsqu'un ou plusieurs aspirants font défaut, la commission doit en compléter le nombre en appelant des récipiendaires du jour suivant. A cet effet ces derniers sont tenus d'être présents à l'ouverture de la séance précédant celle qui a été fixée pour leur examen.

ART. 28.

Les pièces à produire par les récipiendaires pour être admis aux examens, conformément à la loi, sont vérifiées par la commission.

ART. 29.

Les examens sont oraux.

Toutefois le récipiendaire peut, sur sa demande, subir également une épreuve écrite.

Toute demande d'examen écrit doit être formulée lors de l'inscription ; il en est fait mention sur la quittance des frais d'examen.

ART. 30.

Les examens écrits précèdent les examens oraux. Ils portent sur toutes les matières de l'examen oral.

Le tirage au sort d'une question se fait entre trois questions relatives à la même matière.

Les récipiendaires ne peuvent avoir ni écrits, ni notes quelconques en dehors des livres autorisés par la commission.

Ils sont placés dans une même salle de manière à ne pouvoir communiquer entr'eux.

Ils sont surveillés spécialement par un membre de la commission désigné *ad hoc* par le président pour chaque séance.

Les réponses ne peuvent être écrites que sur papier daté et paraphé par le professeur-surveillant. Chacune d'elles est immédiatement renfermée dans une enveloppe scellée et paraphée en présence du récipiendaire.

L'enveloppe reçoit une suscription indiquant le nom du récipiendaire.

Les réponses écrites sont lues par le récipiendaire et appréciées par la commission immédiatement avant l'examen oral.

L'examen écrit ne peut durer plus de trois heures pour une candidature, ni plus de six pour un doctorat.

ART. 31.

La délibération a lieu le jour même de l'examen.

Tous les examinateurs sont tenus d'y assister : ils ont tous égal droit de vote et ne peuvent s'abstenir. Ils votent à haute voix.

Le professeur qui n'a pas voté sur l'admission d'un récipiendaire, est considéré comme n'ayant pas pris part à l'examen.

En cas de partage égal des voix, l'avis le moins favorable au récipiendaire prévaut.

Le résultat de la délibération est proclamé publiquement par le président : procès-verbal en est dressé séance tenante et signé par tous les membres de la commission.

ART. 32.

Le récipiendaire est admis, ajourné ou refusé.

ART. 33.

Le récipiendaire admis reçoit un certificat ou un diplôme constatant qu'il a subi l'épreuve ou l'examen d'une manière satisfaisante, ou avec distinction, ou avec grande distinction, ou avec la plus grande distinction.

ART. 34.

Les certificats ainsi que les diplômes de candidat sont délivrés sur papier; les diplômes de docteur, celui de pharmacien ainsi que celui de candidat-notaire le sont sur parchemin.

ART. 35.

Les certificats ou diplômes sont signés par

tous les membres de la commission et contresignés par le Recteur de l'Université.

ART. 36.

Les certificats et diplômes mentionnent les matières qui ont fait l'objet de l'examen, conformément à la loi. Ils indiquent en outre les cours facultatifs de l'Université sur lesquels le récipiendaire aurait été interrogé.

ART. 37.

Le récipiendaire qui n'est pas admis ne peut être autorisé à se représenter à la même session.

Les ajournés peuvent se représenter à la première session suivante; les refusés à la deuxième seulement (sessions ordinaires).

ART. 38.

La durée des examens est fixée comme suit.

§ I.

Examens oraux.

Philosophie	candidature	2 h.
	id. prép. au doct.	2 1/2 h.
	doctorat	2 1 2 h.
Droit	candidature	1 h.
	doctorat	2 1/2 h.

Notariat		2 h.
Sciences naturelles	candidature	2 h.
	doctorat	2 1/2 h.
Scienc. physiq. et mathém.	candidat.	2 1/2 h.
	doctorat.	2 1/2 h.
Pharmacie	candidature	1 1/2 h.
	examen de pharmacien	1 1/2 h.
Médecine	candidature	2 h.
	doctorat	5 1/2 h.

Observations.

a) Les facultés sont autorisées à distribuer ce temps, s'il y a lieu, entre les différentes épreuves d'un examen, eu égard à l'importance des matières y comprises et de fixer le temps qui doit être consacré aux interrogations sur chaque branche. Le tableau de cette double répartition est transmis au Recteur qui l'approuve. La commission est tenue de s'y conformer.

b) Le temps fixé ci-dessus doit être employé intégralement aux interrogations : toute perte de temps qui pourrait survenir soit avant, soit pendant l'examen, doit être suppléée.

§ II.

Epreuves pratiques.

L'Université adopte pour ces examens, la durée fixée par le gouvernement pour les



épreuves pratiques à subir devant le jury central (arr. minist. 23 mars 1877); savoir :

1° Pour le notariat — 2 h. pr la rédaction d'un acte en une langue
3 h. » en deux langues
4 h. » en trois »

2° Pour les sc. naturelles { candidature (ép. de chimie. . . 2 h.
doctorat . . . . 3 h.

3° Pharmacie { candidature (ép. de chimie) 2 h.
Examen de pharmacien. . 24 h.

4° Médecine
- candidat.
  - ép. sur l'anatomie macroscopique . 1 h.
  - ép. sur l'anatomie microscopique . 1 h.
- doctorat.
  - ép. sur l'anatomie pathologique . . 1 h.
  - ép. sur l'anatomie des régions et sur les maladies des yeux . . . . 2 h.

Observations.

a) Pour les examens pratiques les récipiendaires sont pris par série : chaque série comprend 5, 8 ou 10 aspirants, suivant les examens.

b) La commission d'examen a la haute surveillance des exercices pratiques; néanmoins le président délègue toujours d'une manière spéciale le membre que la chose concerne pour

surveiller activement et apprécier avec soin les travaux des récipiendaires.

c) Les opérations de l'examen pratique de pharmacien sont surveillées par les deux membres compétents.

ART. 39.

La commission décide si l'examen pratique suit ou précède l'examen oral : mais elle n'est pas autorisée à admettre ou à imposer une épreuve pratique qui n'est pas voulue par la loi, ni inscrite dans le tableau (art. 38, § 2) qui précède, à moins toutefois qu'il ne s'agisse d'un récipiendaire demandant examen sur un cours facultatif qui comporte une épreuve de ce genre.

La commission peut se dispenser de procéder aux épreuves pratiques, si elle juge, après l'examen oral, qu'il y a lieu de prononcer l'ajournement ou le rejet du récipiendaire.

ART. 40.

Vu l'importance qui s'attache aux travaux pratiques, le résultat de cette épreuve est pris en sérieuse considération par les examinateurs et, le cas échéant, ils prononcent l'ajournement du récipiendaire dont la cote, de ce chef, serait tout-à-fait insuffisante.

ART. 41.

Chaque commission d'examen réunit toutes

les pièces nécessaires à l'entérinement et les transmet avec les diplômes au secrétaire de l'Université.

Les commissions sont chargées également de faire acquitter les frais d'entérinement par l'huissier de salle.

ART. 42.

A la fin de la session la commission statue sur la légitimité des absences et dresse le procès-verbal de ses délibérations à cet égard.

ART. 43.

Aux *Écoles spéciales:*

a) Les examens *oraux* sont soumis au règlement particulier qui les a régis jusqu'ici et qui demeure obligatoire;

(Écoles spéciales, etc. § III. Examens.)

b) Les examens *écrits* se font comme suit :

Il est accordé deux séances de quatre heures au maximum pour chacun de ces examens.

Les élèves de chaque année sont pris dans une salle particulière et placés de manière à ce qu'ils ne puissent communiquer entr'eux.

Chaque professeur-examinateur remet ses questions au président de la commission, qui les dicte aux récipiendaires.

La surveillance des épreuves écrites est confiée à tous les examinateurs qui se remplacent à

tour de rôle dans l'ordre indiqué d'avance par le président.

Les réponses ne peuvent être écrites que sur papier paraphé par un professeur-surveillant.

Il est strictement interdit aux aspirants d'avoir ni écrits ni notes quelconques en dehors des livres autorisés par la commission : l'élève surpris en défaut sur ce point, ou en délit de copier, est nécessairement ajourné.

Les récipiendaires ne lisent pas leur travail avant l'examen oral: chaque professeur apprécie les compositions qui le concernent et transmet ses cotes à la commission.

Cette épreuve étant très sérieuse, entre pour un quart au moins dans l'appréciation générale de l'examen.

CHAPITRE VI.

Des indemnités de vacation.

§ I. — *Examens oraux.*

ART. 44.

Les membres des différentes commissions d'examen sont rétribués par élève examiné et eu égard à la durée réglementaire de l'examen proprement dit (Art. 38, § 1).

Il leur est attribué :

Fr. 5,00 pour un examen d'une heure;
» 7,50 » » d'une heure et demie;
» 10,00 » » de deux heures.

ART. 45.

La même indemnité est accordée aux membres des différentes commissions des Écoles spéciales, avec cette restriction toutefois que ces commissions pouvant se scinder pour procéder aux interrogations, il est compté une heure de travail seulement à chacun des examinateurs (y compris sa part de surveillance dans l'épreuve écrite), pour n'importe quel examen.

§ 2. — *Épreuves pratiques.*

ART. 46.

Le membre de la commission officiellement chargé de surveiller les épreuves pratiques des examens légaux, a droit à une indemnité de 5 fr. par heure de surveillance règlementaire et par série (art. 38, § 2).

Le nombre d'aspirants dont se compose chaque série est uniformément fixé, dans l'espèce :

a) A cinq, pour la dernière épreuve du doctorat ou de l'examen de sortie ;

b) A huit, pour l'épreuve d'anatomie macroscopique de la candidature en médecine ;

c) A dix, pour toutes les autres épreuves.

Chacun des deux membres de la commission chargés de la surveillance de l'examen pratique de pharmacien est rétribué à raison de quinze heures de travail pour chaque série de récipiendaires.

L'épreuve écrite du notariat et les épreuves écrites dont il est question à l'art. 30, sont assimilées aux épreuves pratiques ordinaires.

ART. 47.

Les professeurs qui siègent pour un examen purement académique, ne reçoivent pas d'indemnité pour leur vacation.

ART. 48.

Le paiement des indemnités précitées se fait, trois fois l'an, aux membres des commissions d'examen figurant sur la liste officielle qui est dressée avant chaque session.

ART. 49.

Le présent règlement est obligatoire à partir du jour de sa publication.

Ainsi fait et arrêté à Louvain, les Facultés entendues, le 25 mai 1877, et revisé le 28 juin 1880.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. J. NAMÈCHE.

Le Secrétaire,
P. G. H. WILLEMS.

—



Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.

—

Il peut être utile de rappeler aux intéressés quelques-unes des principales dispositions de la loi et des règlements relatifs au concours pour la collation des bourses de voyage :

Douze bourses de 2000 francs par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, à la suite d'un concours, *à des Belges* qui ont obtenu le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans. (Loi du 20 mai 1876, art. 46.)

Ne sont admis à prendre part au concours que les docteurs ou les pharmaciens ayant obtenu *la plus grande distinction* dans l'examen unique ou dans un des examens partiels de docteur ou de pharmacien, et au moins *la grande distinction* dans une autre épreuve. (Art. 8 de l'arrêté royal du 30 janvier 1878; *Moniteur belge* du 31 janvier 1878, n° 31.)

Le concours porte sur les matières déterminées par la loi du 20 mai 1876 comme devant faire l'objet des examens de docteur dans chacune des quatre facultés, à l'exclusion des épreuves pratiques. (Arrêté royal du 30 janvier 1878, art. 1r.)

A. Pour les jeunes gens ayant obtenu *un diplôme de docteur*, le concours fait l'objet d'une épreuve approfondie et d'une double épreuve ordinaire.

L'épreuve approfondie porte :

a) *Pour les docteurs en philosophie et en sciences* (sciences physiques et mathématiques ou sciences naturelles), sur la matière qui a fait l'objet de l'épreuve approfondie dans leur examen de docteur;

b) *Pour les docteurs en droit et en médecine* sur une matière à désigner par le sort, parmi celles qui sont mentionnées aux articles 1r et 2 de l'arrêté ministériel du 11 mai 1878. (*Moniteur* du 12 mai 1878, n° 132.)

L'épreuve ordinaire porte sur deux matières à désigner par le sort. (Arrêté royal du 30 janvier 1878, art. 2.)

B. Pour les jeunes gens porteurs du *diplôme de pharmacien*, le concours fait l'objet d'une quadruple épreuve; deux questions porteront sur les drogues et médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima, une question portera sur la pharmacie, et une question sur la chimie analytique ou la chimie toxicologique. (Arrêté ministériel du 11 mai 1878, art. 3.)

Nul ne peut obtenir la jouissance d'une bourse de voyage, s'il n'a réuni au moins les trois cinquièmes du nombre des points attribués respec-



tivement à chacune des matières du concours. (Arrêté royal du 30 janvier 1878, art. 9.)

Le gouvernement prendra des mesures pour s'assurer que les boursiers consacrent tout le temps de leur séjour à l'étranger au développement de leurs études. (Id. art. 12.)

Tout titulaire d'une bourse est tenu de faire, à l'expiration des deux années de voyage, un rapport sur une question se rattachant à la spécialité de ses études. Ce rapport qui sera soumis à l'appréciation de personnes compétentes, pourra, s'il y a lieu, être imprimé aux frais du gouvernement. (Ibid.)

—

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.



7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1873.



23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870 et de 1873.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur*; 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.*—V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du* 20 *mai* 1876. — V. l'Annuaire de 1878 et de cette année.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article* 44 *de la loi du* 20 *mai* 1876. (Arrêté royal du 11 octobre 1877.)— V. l'Annuaire de 1878.

34. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1879.

35. *Programme de l'École supérieure d'agriculture.*— V. l'Annuaire de 1879 et de 1880.

36. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de cette année.

APPENDICE.

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Saint Thomas, patron des Universités(1).

—

Il y a quelques mois, Sa Sainteté Léon XIII disait à un professeur de l'Université de Louvain, qu'il considérait son Encyclique *Æterni Patris* comme le plus grand acte de son pontificat.

Ce document écrit tout entier de la main du Souverain Pontife recommande la doctrine de saint Thomas. Il proclame bien haut la vérité de cette parole des Pères du Concile du Vatican : « Tous les philosophes, y compris ceux qui ne » sont pas catholiques, reconnaissent que dans » le naufrage des vérités, même de l'ordre na» turel, il n'y a pour ainsi dire d'autre ancre de » salut que la doctrine de saint Thomas (2). »

L'Encyclique *Æterni Patris* résume et complète admirablement tous les éloges que, depuis

---

(1) Nous remercions le Révérend Père Iweins, Prieur du couvent des Frères-Prêcheurs à Louvain, d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire ce beau travail dans l'*Annuaire*.

(2) Les évêques espagnols et beaucoup d'autres firent circuler parmi les Pères du Concile une supplique à Pie IX, pour obtenir que la *Somme* de saint Thomas fût placée sur l'autel à côté de l'Évangile dans la salle du Concile, comme elle l'avait été à Trente. La suspension des séances, arrivée peu de jours après, empêcha Pie IX de donner suite à cette supplique qui fut immédiatement couverte de signatures. (*Revue du Concile.*)

six siècles, la science et la foi ont prodigués à celui en qui la raison humaine a atteint son plus haut degré de puissance (1).

Ce monument, le plus beau élevé par la main des hommes à la gloire du grand Docteur Dominicain, vient de recevoir son couronnement. Un décret récent, proclamant saint Thomas patron de toutes les Universités, consacre en droit un fait admis depuis longtemps par toutes les écoles de philosophie et de théologie vraiment dignes de ce nom.

Nous voudrions mettre ce décret entre les mains de tous, l'étudier respectueusement un instant, et montrer comment depuis des siècles les Universités du monde entier, et spécialement celle de Louvain, se sont placées de fait sous le protectorat du Docteur, qui, comme le disait naguère Mgr Mermillod, est non seulement la gloire de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mais l'éternel honneur de la raison.

I.

DE SANCTO THOMA AQUINATE
PATRONO
COELESTI STUDIORUM OPTIMORUM COOPTANDO.

LEO PP. XIII
AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Cum hoc sit et natura insitum et ab Ecclesia

(1) Encyclique *Æterni Patris*.



catholica comprobatum ut a viris sanctitate praeclaris patrocinium, ab excellentibus autem perfectisque in aliquo genere exempla ad imitandum homines exquirant; idcirco Ordines religiosi non pauci, Lycea, coetus litteratorum, Apostolica Sede approbante, iamdiu magistrum ac patronum sibi sanctum Thomam Aquinatem esse voluerunt, qui doctrina et virtute, solis instar, semper eluxit. Nostris vero temporibus aucto passim studio doctrinarum eius, plurimi extiterunt, qui peterent, ut cunctis ille Lyceis, Academiis, et scholis gentium catholicarum hujus Apostolicae Sedis auctoritate patronus assignaretur. Hoc quidem optare se plures Episcopi significarunt, datis in id litteris cum singularibus tum communibus; hoc pariter studuerunt multarum Academiarum sodales et collegia doctorum supplice atque humili obsecratione deposcere. — Quorum omnium incensas desiderio preces cum differe visum esset, ut productione temporis augerentur, idonea ad rem opportunitas accessit ab Encyclicis Litteris Nostris *De philosophia christiana ad mentem S. Thomae Aquinatis Doctoris Angelici in scholis catholicis instauranda*, quas superiore anno hoc ipso die publicavimus. Etenim Episcopi, Academiae, doctores decuriales Lyceorum, atque ex omni terrarum regione cultores artium optimarum se Nobis dicto audientes et esse et futuros una pene voce et consentientibus ani-

mis testati sunt : immo velle se in tradendis philosophicis ac theologicis disciplinis sancti Thomæ vestigiis penitus insistere; sibi enim non secus ac Nobis, exploratum esse affirmant, in doctrinis Thomisticis eximiam quamdam inesse præstantiam, et ad sananda mala, quibus nostra premitur aetas, vim virtutemque singularem. Nos igitur, qui diu multumque cupimus, florere scholas disciplinarum universas tam excellenti magistro in fidem et clientelam commendatas, quoniam tam clara et testata sunt communia omnium desideria, maturitatem advenisse censemus decernendi, ut Thomae Aquinatis immortale decus novae huius accessione laudis cumuletur.

Hoc est autem caussarum quibus permovemur, caput et summa : eminere inter omnes sanctum Thomam, quem in variis scientiarum studiis, tamquam exemplar, catholici homines intueantur. Et sane praeclara lumina animi et ingenii, quibus ad imitationem sui iure vocet alios, in eo sunt omnia : doctrina uberrima, incorrupta, apte disposita; obsequium fidei et cum veritatibus divinitus traditis mira consensio; integritas vitae cum splendore virtutum maximarum.

Doctrina quidem est tanta, ut sapientiam a veteribus defluentem, maris instar, omnem comprehendat. Quidquid est vere dictum aut prudenter disputatum a philosophis ethnicorum, ab

Ecclesiæ Patribus et doctoribus, a summis viris qui ante ipsum floruerunt, non modo ille penitus dignovit, sed auxit, perfecit, digessit tam luculenta perspicuitate formarum, tam accurata disserendi ratione, et tanta proprietate sermonis, ut facultatem imitandi posteris reliquisse, superandi potestatem ademisse videatur. Atque illud est permagnum, quod eius doctrina, cum instructa sit atque apparata principiis latissime patentibus, non ad unius dumtaxat, sed ad omnium temporum necessitates est apta, et ad pervincendos errores perpetua vice renascentes maxime accomodata. Eadem vero, sua se vi et ratione confirmans, invicta consistit, atque adversarios terret vehementer.

Neque minoris aestimanda, christianorum praesertim hominum iudicio, rationis et fidei perfecta convenientia. Evidenter enim sanctus Doctor demonstrat, quae ex rerum genere naturalium vera sunt, ab iis dissidere non posse, quae, Deo auctore, creduntur; quamobrem sequi et colere fidem christianam, non esse humilem et minime generosam rationis servitutem, sed nobile obsequium, quo mens ipsa invitatur et ad sublimiora eruditur; denique intelligentiam et fidem a Deo ambas proficisci, non simultatum secum exercendarum caussa, sed ut sese amicitiae vinculo colligatae mutuis officiis tueantur. — Cuius convenientiae mirabilisque concordiae cunctis beati Thomae scrip-

tis expressa imago perspicitur. In iis enim excellit atque eminet modo intelligentia, quae quod vult, fide praeeunte, consequitur in pervestigatione naturae; modo fides, quae rationis ope illustratur ac defenditur, sic tamen, ut suam quaeque inviolate teneat et vim et dignitatem; atque, ubi res postulat, ambae quasi foedere icto ad utriusque inimicos debellandos coniunguntur. Ac si magnopere semper interfuit, firmam rationis et fidei manere concordiam, multo magis post saeculum XVI interesse existimandum est : quoniam per id tempus spargi semina coeperunt finem et modum transeuntis libertatis, quae facit ut humana ratio divinam auctoritatem aperte repudiet, armisque a philosophia quaesitis religiosas veritates pervellat atque oppugnet.

Postremo Angelicus Doctor non est magis doctrina, quam virtute et sanctitate magnus. Est autem virtus ad periclitandas ingenii vires adipiscendamque doctrinam praeparatio optima; quam qui negligunt, solidam fructuosamque sapientiam falso se consecuturos putant, propterea quod *in malevolam animam non introibit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis* (1). Ista vero comparatio animi, quae ab indole virtutis proficiscitur, in Thoma Aquinate extitit non modo excellens atque praestans, sed

(1) Sap. I, 4.

plane digna, quae aspectabili signo divinitus consignaretur. Etenim cum maximam voluptatis illecebram victor evasisset, hoc veluti praemium fortitudinis tulit a Deo pudicissimus adolescens, ut lumbos sibi arcanum in modum constringi, atque una libidinis faces extingui sentiret. Quo facto, perinde vixit, ac si esset ab omni corporis contagione seiunctus, cum ipsis angelicis spiritibus non minus innocentia, quam ingenio comparandus.

His de caussis dignum prorsus Angelicum Doctorem iudicamus, qui praeses tutelaris studiorum cooptetur. Quod cum libenter facimus, tum illa Nos consideratio movet, futurum ut patrocinium hominis maximi et sanctissimi multum valeat ad philosophicas theologicasque disciplinas, summa cum utilitate reipublicae, instaurandas. Nam, ubi se scholae catholicae in disciplinam et clientelam Doctoris Angelici tradiderint, facile florebit sapientia veri nominis, firmis hausta principiis, ratione atque ordine explicata. Ex probitate doctrinarum probitas gignetur vitae tum privatae, tum publicae; probe vivendi consuetudinem salus populorum, ordo, pacata rerum tranquillitas consequentur. — Qui in scientia rerum sacrarum elaborant, tam acriter hoc tempore lacessita, ex voluminibus sancti Thomae habituri sunt, quo fundamenta fidei christianae ample demonstrent, quo veritates supernaturales persuadeant, quo ne-

farios hostium impetus a religione sanctissima propulsent. Eaque ex re humanae disciplinae omnes non impediri aut tardari cursus suos, sed incitari augerique sentient; ratio vero in gratiam cum fide, sublatis dissidiorum caussis, redibit, eamque in indagatione veri sequetur ducem. Demum quotquot sunt homines discendi cupidi, tanti magistri exemplis praeceptisque conformati, comparare sese integritate morum assuescent; nec eam rerum scientiam consectabuntur, quae a caritate seiuncta inflat animos et de via deflectit, sed eam quae sicut a *Patre luminum* et *scientiarum Domino* exordia capit, sic ad eum recta perducit.

Placuit autem hac super re sacri etiam Concilii legitimis ritibus cognoscendis perrogare sententiam; quam cum perspexerimus, dissentiente nemine, votis Nostris plane congruere, Nos ad gloriam omnipotentis Dei et honorem Doctoris Angelici, ad incrementa scientiarum et communem societatis humanae utilitatem, sanctum Thomam Doctorem Angelicum suprema auctoritate Nostra Patronum declaramus Universitatum studiorum, Academiarum, Lyceorum, scholarum catholicarum, atque uti talem ab omnibus haberi, coli, atque observari volumus, ita tamen ut sanctis coelitibus, quos iam Academiae aut Lycea sibi forte patronos singulares delegerint, suus honos suusque gradus etiam in posterum permanere intelligatur.

Datum Romæ, apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris, die IV Augusti MDCCCLXXX, Pontificatus Nostri anno Tertio.

THEODULPHUS Card. MERTEL.

—

PROCLAMATION DE SAINT THOMAS D'AQUIN

COMME PATRON DES ÉCOLES CATHOLIQUES.

—

LÉON XIII, PAPE

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

C'est un usage fondé sur la nature et approuvé par l'Église catholique, de rechercher le patronage des hommes éminents en sainteté et l'imitation de ceux qui ont excellé ou atteint la perfection en quelque genre. C'est pourquoi un grand nombre d'Ordres religieux, des Lycées, des Sociétés littéraires avaient, depuis longtemps déjà, choisi, avec l'approbation du Saint-Siège, pour maître et pour patron, saint Thomas d'Aquin, qui a toujours brillé comme le soleil par la doctrine et par la vertu.

Or, de nos temps, l'étude de sa doctrine ayant généralement pris des accroissements, de nombreuses demandes s'étaient produites pour qu'il fût assigné comme patron, par l'autorité de ce

Siège apostolique, à tous les Lycées, Académies et Ecoles du monde catholique. Un grand nombre d'évêques avaient fait connaître que c'était leur vœu, et ils avaient envoyé à cet effet des lettres particulières ou communes; beaucoup d'Académies et de sociétés savantes avaient adressé dans le même but d'humbles et instantes suppliques.

On avait cru devoir différer de donner satisfaction à ces ardentes prières, afin d'en laisser accroître le nombre, lorsqu'un événement favorable à la cause se produisit : ce fut la publication, faite l'année dernière, à pareil jour, de Notre Lettre Encyclique sur *La Restauration dans les écoles catholiques de la philosophie chrétienne, selon l'esprit du Docteur Angélique, saint Thomas d'Aquin.* En effet, les Evêques, les Académies, les doyens des Lycées et les savants de tous les pays déclarèrent d'un seul cœur et comme d'une seule voix, qu'ils étaient et qu'ils seraient dociles à Nos ordres; qu'ils voulaient même, dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie, suivre entièrement saint Thomas; car ils affirment qu'ils ont comme Nous, la conviction que la doctrine Thomiste possède une éminente supériorité, en même temps qu'une force et une vertu singulières pour guérir les maux dont souffre notre époque.

Nous donc, qui avons longtemps et vivement

désiré que toutes les écoles fleurissent sous la garde et le patronage d'un maître si excellent, après l'attestation si formelle et si éclatante du désir universel, Nous jugeons le moment venu d'ajouter ce nouveau lustre à la gloire immortelle de Thomas d'Aquin.

Le premier et le principal motif qui nous détermine, c'est que saint Thomas est le plus parfait modèle que, dans la culture de la science, les catholiques puissent se proposer. En lui brillent en effet toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui imposent à bon droit l'imitation : une doctrine très riche, parfaitement pure, bien ordonnée ; le respect de la foi et un admirable accord avec les vérités divinement révélées ; l'intégrité de la vie, relevée par l'éclat des plus hautes vertus.

Sa doctrine est si grande qu'elle contient, comme une mer, toute la sagesse de l'antiquité. Toutes les vérités émises, toutes les questions sagement traitées par les philosophes païens, par les Pères et les Docteurs de l'Eglise, par les hommes supérieurs qui florissaient avant lui, non seulement il les a pleinement connues, mais il les a accrues, complétées, résolues avec une intelligence si supérieure des idées, avec une telle perfection de méthode et une telle propriété de termes, qu'il semble avoir laissé à ceux qui le suivraient la faculté de l'imiter, mais leur avoir ôté la possibilité de l'égaler.

Sa doctrine possède encore ce grand avantage que, munie de principes d'une grande largeur d'application, elle répond aux nécessités non pas d'une époque, mais de tous les temps, et qu'elle est très propre à vaincre les erreurs sans cesse renaissantes. Se soutenant par sa propre force et sa propre valeur, elle reste invincible et cause aux adversaires un profond effroi.

Le parfait accord de la raison et de la foi n'est pas d'un moindre prix, surtout au jugement des chrétiens. Le saint Docteur démontre avec évidence que les vérités de l'ordre naturel ne peuvent pas être en désaccord avec les vérités que l'on croit, sur la parole de Dieu ; que, par conséquent, suivre et pratiquer la foi chrétienne, ce n'est pas un asservissement bas et humiliant de la raison, mais une noble obéissance qui soutient et qui élève l'esprit ; enfin, que la raison et la foi viennent l'une et l'autre de Dieu, non pas pour qu'elles soient en dissension, mais pour que vivant en amies, elles se rendent de mutuels services.

Tous les écrits du Bienheureux Thomas offrent le modèle de cette union et de cet admirable accord. Car on y voit dominer et briller, tantôt la raison qui, précédée par la foi, atteint l'objet de ses recherches dans l'investigation de la nature ; tantôt la foi qui est expliquée et défendue à l'aide de la raison, de telle sorte, néanmoins, que chacune d'elles conserve intactes sa force

et sa dignité : enfin, quand le sujet le demande, toutes deux marchent ensemble comme des alliées contre les ennemis de l'une et de l'autre.

S'il fut toujours très important que l'accord existât entre la raison et la foi, on doit le tenir pour beaucoup plus important encore depuis le XVIe siècle ; car, à cette époque, on commença à semer les germes d'une liberté dépassant les bornes et la mesure, qui fait que la raison humaine répudie ouvertement l'autorité divine et demande à la philosophie des armes pour attaquer et pour miner les vérités religieuses.

Enfin, le docteur Angélique n'est pas moins grand par la vertu et par la sainteté que par la doctrine. Or, la vertu est une préparation excellente pour l'exercice des forces de l'esprit et l'acquisition de la science ; ceux qui le négligent se flattent à tort d'avoir acquis une science solide et fructueuse, parce que *la science n'entrera pas dans une âme mauvaise, et elle n'habitera pas dans un corps soumis au péché.* Cette préparation de l'âme qui vient de la vertu, exista en Thomas d'Aquin à un degré non-seulement excellent et éminent, mais digne d'être divinement consacré par un signe éclatant.

Ayant triomphé, en effet, d'une tentation extrêmement dangereuse de la volupté, le chaste adolescent obtint de Dieu, comme récompense de son courage, de porter autour de ses reins une ceinture mystérieuse et de sentir en même

temps le feu de la concupiscence complètement éteint. Dès lors, il vécut comme s'il eut été exempt de toute contagion du corps, méritant d'être comparé aux esprits angéliques, autant pour l'innocence que pour le génie.

Pour ces motifs, Nous jugeons le docteur Angélique digne à tous égards d'être choisi comme patron des études. Et en prononçant avec joie ce jugement, Nous agissons dans la pensée que le patronage de ce grand homme, de ce grand saint, donnera une impulsion puissante à la restauration des études philosophiques et théologiques, pour le plus grand bien de la société. Car, dès que les écoles catholiques se seront mises sous la direction et la tutèle du docteur Angélique, on verra fleurir aisément la vraie science, puisée à des principes certains et se développant dans un ordre rationnel. Des doctrines pures produiront des mœurs pures, soit dans la vie privée, soit dans la vie publique, et les bonnes mœurs auront pour conséquences le salut des peuples, l'ordre, l'apaisement et la tranquillité générale.

Ceux qui s'adonnent aux sciences sacrées, si violemment attaquées de nos jours, puiseront dans les pages de saint Thomas d'amples moyens de démontrer les fondements de la foi chrétienne, de persuader les vérités surnaturelles et de défendre victorieusement notre très sainte religion contre les assauts criminels de ses

ennemis. Et que toutes les sciences humaines comprennent bien qu'elles ne seront point pour cela empêchées ni retardées dans leur marche, mais, au contraire, stimulées et grandies ; quant à la raison, elle se réconciliera avec la foi, par la disparition des causes de dissentiment, et elle ira sous la conduite de celle-ci à la recherche du vrai.

Enfin, tous les hommes avides de savoir, façonnés par les exemples et les préceptes d'un si grand maître, s'habitueront à une vie intègre; et ils ne poursuivront point cette science qui, séparée de la charité, enfle les esprits et les égare, mais la science légitime qui, découlant *du Père des lumières et du Maître des sciences*, ramène également à lui.

Il Nous a plu de demander aussi sur la question l'avis de la Sacrée Congrégation des Rites, et son avis unanime ayant été pleinement d'accord avec Nos vœux, Nous déclarons, en vertu de Notre suprême autorité, pour la gloire du Dieu Tout-Puissant et l'honneur du docteur Angélique, pour l'accroissement des sciences et l'utilité commune de la société humaine, le docteur Angélique, saint Thomas, patron des Universités, des Académies, des Lycées, des écoles catholiques, et Nous voulons qu'il soit par tous tenu pour tel, vénéré et honoré ; il est entendu cependant que rien n'est changé pour l'avenir au culte des saints que des Académies ou des

Lycées peuvent avoir choisis pour patrons particuliers.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 août 1880, de Notre pontificat l'an troisième,

THÉODULPHE, CARD. MERTEL.

II.

Ce magnifique document peut se passer de commentaire. Remarquons que le Souverain Pontife s'est adressé avant tout aux Universités. Il n'est, en effet, personne qui ne sache ce qu'est, en fait de doctrine, l'autorité des Universités. Ce sont des foyers destinés à répandre dans des pays entiers la plus pure lumière de la science et de la vérité. Elles sont le centre du mouvement scientifique de tout un peuple, et c'est vers elles qu'affluent de toutes parts ceux qui sont avides de boire à longs traits la sagesse, et qui se font un nom dans le monde savant. Témoin l'Université de Louvain qui attire chaque année vers elle un si grand nombre d'étudiants étrangers. Pour ne citer qu'un seul chiffre, l'an dernier, l'*Alma Mater* a compté parmi ses 1450 étudiants des jeunes gens venus de 19 pays divers, arrivant de toutes les parties du monde, par delà les mers, du Brésil, de l'Angleterre, etc. Et puis, dans ces écoles célèbres, les professeurs ne cessent de publier les meilleurs et les plus

profonds ouvrages. Léon XIII a donc eu raison de dire que les Universités sont les asiles de la sagesse humaine.

Notons ensuite la prédilection marquée de Léon XIII pour saint Thomas. A plusieurs reprises il nous dit que c'est avec bonheur qu'il publie ce décret.

Une chose digne d'être remarquée, c'est que notre saint Père le Pape a choisi la fête de Saint Dominique, pour donner à l'Ordre fondé par ce grand saint, ce témoignage de son estime, en élevant si haut et en comblant de tant de gloire un de ses enfants.

Disons un mot du décret lui-même. Il renferme l'exposé des motifs qui ont déterminé le Saint-Siège à prendre cette décision.

Le premier, ce sont les demandes si nombreuses faites par l'Épiscopat, les Universités, les académies, les écoles, les ordres religieux, et en particulier, l'adhésion unanime de tous à son Encyclique *Æterni Patris*.

Le second (le principal, dit Léon XIII), c'est que saint Thomas brille entre tous les saints par sa science. Comme le disait le célèbre cardinal Bessarion, il est le plus savant des saints, et le plus saint des savants. Le Pape compare la science de saint Thomas à l'océan, à cause de son étendue et de sa profondeur, et s'étend avec complaisance à le prouver. Il insiste sur la manière admirable dont le grand docteur Dominicain a uni la raison à la foi.

Enfin, le dernier motif de la proclamation de saint Thomas comme patron des Universités est sa sainteté et surtout sa pureté qui le rend semblable aux anges. — Le saint Père ne doute pas que le protectorat du Docteur angélique ne produise les plus heureux effets.

Le décret se termine par la proclamation faite en termes bien solennels : « pour la gloire du Dieu Tout-Puissant, et l'honneur du Docteur angélique, pour l'accroissement des sciences et l'utilité de la société humaine, en vertu de Notre suprême autorité, Nous déclarons le Docteur angélique, saint Thomas, patron des Universités et écoles catholiques, et Nous voulons qu'il soit reçu et vénéré comme tel par tous. »

Ce décret consacre un fait reconnu depuis des siècles par toutes les Universités du monde, comme nous allons le faire voir en quelques pages.

III.

C'est au sein de l'Université de Paris, si célèbre au moyen âge, que saint Thomas commença à briller d'un éclat qui ne fut jamais surpassé. L'estime et la vénération des docteurs de cette école étaient si grandes, que lorsqu'ils étaient partagés sur une question théologique, ils consultaient saint Thomas et recevaient sa décision comme un oracle, bien qu'il fût un des plus jeunes docteurs. C'est ce qui arriva notamment

pour l'explication des accidents eucharistiques. Aussi, quand une mort prématurée vint enlever l'Ange de l'École à la gloire de son enseignement, ce fut un concert unanime de regrets. L'histoire nous a conservé la lettre des docteurs de Paris au chapitre général des Frères-Prêcheurs à cette occasion. Ils y appellent saint Thomas la lumière éclatante de l'Église, la source féconde où les maîtres eux-mêmes puisent la science, le flambeau à l'aide duquel tous ceux qui font partie des écoles ne sauraient jamais manquer de trouver la vérité.

C'est Toulouse qui garde avec orgueil le tombeau de l'illustre docteur. Cent ans durant, on envoya des ambassades au vicaire de Jésus-Christ pour qu'il prononçat entre ces sublimes jalousies qui enviaient le corps d'un homme. En remettant à Toulouse ce précieux dépôt, Urbain V recommandait aux professeurs de son Université « de soutenir avec zèle et de répandre de plus en plus la doctrine de saint Thomas qui est non seulement la gloire de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mais l'honneur de l'Église universelle, de suivre cette doctrine comme véridique et catholique et de s'appliquer de toutes leurs forces à la développer et à l'expliquer. » La grande école théologique de la Provence, dans tout le cours des siècles, ne faillit pas un seul instant à sa mission Elle s'attacha à la doctrine de l'Ange de l'École avec un enthousiasme et

une vénération qui ne se sont jamais démentis. Un de ses professeurs pouvait donc s'écrier dans une circonstance solennelle : « Saint Thomas couronne de sa gloire et soutient de son enseignement l'Université de Toulouse, de sorte qu'on peut l'appeler par excellence l'Université de saint Thomas. Lorsqu'elle vient en corps se prosterner humblement en face de ses reliques vénérées, elle y reçoit une étincelle de ce feu divin qui respire encore sous cet auguste et splendide monument. Ce n'est pas seulement son corps qu'elle possède, c'est son esprit, c'est sa doctrine qu'elle garde précieusement dans son sein. » Toulouse l'a, du reste, bien prouvé, en fêtant le centenaire de saint Thomas avec autant d'enthousiasme que d'éclat.

L'Université de Douai fondée par celle de Louvain fut fidèle aux traditions de l'*Alma Mater* dans son attachement à la doctrine de saint Thomas. Témoin une statue élevée par cette École à saint Thomas avec cette inscription : *S. Thomæ Acquinati Patrono Academiæ Duacensis*. Témoin cette parole de Sylvius (1), un de ses plus célèbres docteurs : Saint Thomas est le docteur commun de toutes les Universités, *Academiarum omnium communis magister*. A

---

(1) Sylvius, de Braine-le-Comte, écrivit de savants commentaires sur la *Somme*, une apologie de la doctrine Thomiste, et deux panégyriques prononcés à Douai le 7 mars.

Douai, comme à Louvain, les professeurs de l'Université devaient assister le 7 mars, dans l'Église des Dominicains, à une messe solennelle pendant laquelle on prononçait un discours académique en l'honneur du Docteur Angélique (1).

L'Italie, dont le sol béni avait porté le berceau de l'Ange de l'École, ne pouvait manquer de joindre sa voix harmonieuse au concert de louanges de ces Universités illustres. Les écoles de Padoue, de Turin, de Bologne, de Rome, etc., rivalisèrent pour soutenir l'honneur du plus grand des théologiens. Naples se distingua par ses témoignages de vénération. C'était justice. N'était-ce pas à ses portes que se leva radieux l'astre que les Pontifes de Rome devaient comparer bientôt au soleil? Si toutes les étoiles pâlissent en présence de l'astre du jour, il n'est pas surprenant que le pape Jean XXII ait dit que saint Thomas, à lui seul, a plus éclairé l'Église que tous les docteurs réunis. Aussi Naples apprécia-t-elle toujours l'honneur que lui fit la Providence. Non-seulement son Université choisit Thomas d'Aquin pour son maître, la ville pour son patron, mais le royaume tout entier le prit pour protecteur. Rien n'est beau et touchant comme les brefs de Clément VIII qui, se rendant aux instances pressantes de tout

(1) L'Université de Lille, qui a fait revivre celle de Douai, a rétabli ce pieux usage.

son peuple, plaça Naples et son Université sous le patronage de saint Thomas. Il n'est pas étonnant que les fêtes du centenaire y aient été célébrées avec un enthousiasme et une magnificence dont il est difficile de se faire une idée. Il n'est pas étonnant non plus que la province ecclésiastique napolitaine tout entière ait pris l'initiative pour demander au Souverain Pontife de proclamer le grand docteur, patron de toutes les écoles catholiques du monde.

L'Espagne ne resta pas en arrière dans le culte des doctrines de saint Thomas. Les docteurs de ses Universités s'engagèrent avec serment à enseigner partout et toujours la doctrine de l'Ange de l'École. C'est assurément à cet attachement aux grandes traditions de l'École thomiste, que l'Espagne doit l'honneur d'avoir donné tant et de si grands théologiens à l'Église. Naguère, au concile du Vatican, les Évêques de ce pays ne firent ils pas l'admiration de tous par l'étendue et la profondeur de leur science?

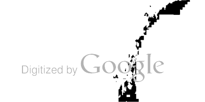
Il nous serait facile de multiplior les faits et les citations; nous pourrions montrer tout ce que firent pour saint Thomas, les Universités de Cambridge, d'Oxford, de Manille, de Salamanque, d'Alcala, de Coïmbre, etc.; mais c'en est assez pour convaincre le lecteur que les principales Universités du monde ont de fait considéré saint Thomas comme leur maître, leur guide et leur patron. Du reste, qui ne se

rappelle avec émotion le spectacle dont le monde a été témoin lors du centenaire du grand Docteur (7 mars 1875)! L'Univers étonné a prêté l'oreille, et il a entendu de tous les points du monde civilisé des cris d'admiration et de louange s'élever vers le trône de saint Thomas. Et depuis n'a-t-on pas vu affluer de partout les adhésions des Universités à l'Encyclique de Léon XIII? Toutes se font gloire d'avoir toujours regardé saint Thomas comme leur patron, et promettent au Souverain Pontife de s'attacher de plus en plus à sa doctrine. Il ne saurait du reste en être autrement, puisqu'au témoignage d'Innocent VI, quiconque combat ses doctrines est suspect d'erreur.

IV.

Il nous reste à montrer la place d'honneur qu'a occupée depuis des siècles l'Université de Louvain dans le culte de la doctrine de saint Thomas.

Que cette Université soit l'institution scientifique la plus célèbre de nos provinces et l'une des plus illustres du monde, c'est ce dont son histoire et les témoignages des Souverains Pontifes ne nous permettent pas de douter. Ecoutez l'un de ses plus célèbres docteurs du XVIe siècle appeler saint Thomas « le plus grand génie qui ait paru sur la terre » et l'un de ses membres



proclamer au XIX[e] siècle la *Somme*, « le livre le plus savant et le plus complet qui soit sorti de la main des hommes (1). »

Par une coïncidence qui a paru providentielle à plusieurs, ce fut le 7 mars 1431, jour consacré par l'Eglise universelle à la mémoire de saint Thomas, que le pape Eugène IV érigea la Faculté de théologie de Louvain. Les Frères-Prêcheurs possédaient depuis plus de deux siècles dans la capitale des ducs de Brabant un couvent célèbre à la fois par la sainteté de ses religieux et par la science de ses docteurs (2). Saint Thomas avait visité plusieurs fois ce couvent. Lors de sa première visite, il n'était que diacre. Le pupitre sur lequel il chanta l'évangile en assistant à l'autel le B. Albert-le-Grand, est conservé précieusement au couvent des Frères-Prêcheurs à Louvain. C'est à la suite d'une de ces visites, que saint Thomas écrivit sur les instances de la duchesse de Brabant, l'opuscule *de regimine judæorum*, admirable monument, dit Mgr Namèche, de l'esprit pratique et de la modération d'un génie que l'on est porté à se représenter

(1) *Annuaire* 1861,

(2) Le couvent de Louvain était à cette époque embaumé du parfum des vertus de plusieurs religieux dont la postérité nous a transmis le nom entouré de l'auréole des Bienheureux : le B. Thomas de Catimpré de Leeuw-Saint-Pierre, le B. Henri de Calstris d'une famille patricienne de Louvain, les B. B. Servais et Conrad de Louvain (V. Choquetius S. Belgii ord. Prœd.).

comme absorbé dans les spéculations les plus abstraites de la pensée (1). Dès la fondation de cette Faculté, trois dominicains furent appelés à y enseigner la sainte Ecriture et la théologie. Tous trois soutinrent dignement la réputation doctrinale de leur Ordre et l'éclat de la Faculté naissante.

Quelques années plus tard (1447), l'Université incorpora les Frères-Prêcheurs dans son sein. Par là, ceux-ci possédaient de droit une chaire de théologie, et un docteur dominicain devait toujours être membre de la stricte Faculté. En retour, l'Ordre des Frères-Prêcheurs lui a fourni le quart de ses docteurs (2).

Au XVI[e] siècle, *la Somme* fut adoptée pour base de l'enseignement théologique. Ce fut pour les étudiants de saint Thomas que Philippe II fit ériger le collège royal (*collegium regium*). Le 30 septembre 1637, la Faculté de théologie

---

(1) Histoire nationale IV, 571. La Belgique a toujours conservé avec vénération le souvenir du grand docteur. Nous pourrions citer bien des preuves. — Il se prépare à notre connaissance un catalogue des ouvrages publiés sur saint Thomas; on y compte déjà 241 volumes composés par 88 écrivains Belges. Parmi ceux-ci se trouvent deux des plus célèbres commentateurs de la *Somme*, Sylvius et Billuart. Des recherches faites dans les principales bibliothèques de notre pays ont amené la decouverte de 122 manuscrits des œuvres de saint Thomas, dont une vingtaine du XIII[e] siècle.

(2) Sur 286 docteurs en théologie créés depuis la fondation de cette Faculté jusqu'à la révolution française, il y a eu 71 Dominicains (*Fasti academici*).

choisit saint Thomas pour son patron et son protecteur perpétuel, et obligea les étudiants à se découvrir et à incliner la tête chaque fois que l'on prononçait son nom devant eux.

Quelques années après, l'église des Frères-Prêcheurs à Louvain était témoin d'un spectacle qui fait autant d'honneur à l'Université qu'à saint Thomas Le 7 mars 1649, le doyen de la Faculté de théologie vint s'agenouiller humblement devant le Père Deurweerders pour recevoir de sa main le cordon de Saint Thomas (1). Son exemple fut suivi sur l'heure par tous les docteurs et un si grand nombre d'élèves, qu'en peu de jours, au delà de 4000 étudiants s'étaient mis sous la protection de saint Thomas, en se faisant inscrire dans la milice angélique.

L'Université de Louvain fut à toutes les époques de son histoire fidèle au culte de saint Thomas. Ses docteurs reçurent du Pape Alexan-

---

(1) Une circonstance célèbre dans la vie de saint Thomas a donné naissance à cette dévotion. Elle consiste à porter sur soi un cordon semblable à celui dont les anges ont ceint le chaste jeune homme. Cette pratique a été enrichie d'indulgences par l'Église. Saint Louis de Gonzague, non content de porter ce cordon auquel il attribuait la conservation de sa virginité, ne cessait d'exhorter ses compagnons à imiter son exemple.

La *milice angélique* est très répandue, surtout dans les maisons d'éducation. — A l'Université de Louvain, un grand nombre d'étudiants qui en font partie, se réunissent chaque mois chez les Frères-Prêcheurs. Ils ont donné à leur réunion le nom de *Conférence de Saint Thomas.*

dre VII des éloges solennels à cause de leur inviolable attachement à la *Somme*, et il y aurait des recherches bibliographiques importantes à faire sur les nombreuses éditions de cet ouvrage et d'autres de saint Thomas publiées par l'Université de Louvain (1).

La nouvelle Université de Louvain reprit les grandes traditions de l'ancienne *Alma Mater*. Elle se hâta d'inscrire la *Somme* de saint Thomas sur son programme, et de célébrer par des solennités religieuses, la fête de celui qui deux siècles auparavant, avait été proclamé le patron perpétuel de la Faculté de théologie. Ces fêtes se célèbrent chaque année, et non-seulement Son Éminence le cardinal archevêque de Malines, mais le Souverain Pontife a daigné les enrichir d'indulgences.

En présence de ces faits et de bien d'autres que nous pourrions citer, n'est-ce pas avec raison que Nos Seigneurs l'Archevêque et les Évêques de notre pays ont élevé la voix pour demander à Pie IX, de proclamer saint Thomas le patron de toutes les écoles catholiques de l'univers?

L'Université de Louvain, elle aussi, a protesté de son attachement à la doctrine de saint Thomas par une lettre d'adhésion et de félicitation au sujet de l'encyclique *Æterni Patris*. C'est ce qu'elle fit le 29 novembre 1879. Déjà

(1) *Annuaire* 1860.

Mgr Namèche avait longuement et admirablement parlé du document pontifical dans le discours inaugural de l'année académique.

Toutes ces voix ont été entendues, et Léon XIII a placé sur le front déjà si radieux de saint Thomas cette nouvelle auréole, et l'a fait briller d'un nouvel et immortel éclat au firmament de la science et de la doctrine..

Un des plus beaux spectacles que l'œil de l'homme puisse contempler ici-bas, c'est le soleil au milieu de sa course, étincelant de mille feux, déversant sur la nature des flots de lumière et de chaleur, et faisant pâlir tous les astres du firmament. Si un nuage vient en voiler l'éclat, il n'est que passager, et l'astre lumineux ne reparaît que plus radieux.

Tel saint Thomas. Dieu l'a placé il y a plus de six siècles au firmament de l'Église, afin que semblable au soleil (1), il pût répandre dans toutes les intelligences des torrents de lumière. En sa présence, tous les théologiens perdent leur éclat. Car à lui seul, dit Jean XXII, il a éclairé l'Église plus que tous les docteurs réunis, et l'on profite plus en une année avec ses livres que pendant une vie entière avec ceux de tous les autres.

---

(1) Plusieurs Souverains Pontifes, notamment Benoît XII et Léon XIII, ont comparé saint Thomas au soleil. Tous les monuments primitifs nous le représentent avec un soleil rayonnant sur la poitrine.

On s'est plu à amonceler dans les intelligences bien des préjugés et bien des nuages pour diminuer l'éclat de sa doctrine. Mais ces nuages, l'Église les a toujours dissipés, et Léon XIII vient de les chasser à tout jamais. Après avoir éclairé pendant six siècles le monde des intelligences, saint Thomas semble reprendre des splendeurs nouvelles et monter plus haut que jamais à l'horizon de l'Église pour ne cesser, jusqu'à la fin des siècles, de verser sur elle des trésors de lumière et de vérité.

Puissent tous les savants du monde ouvrir leurs intelligences à la claire lumière de cet astre incomparable, laquelle par sa lueur tranquille et sa céleste sérénité, est la plus rapprochée du Verbe même de Dieu (1).

Puissent surtout les Universités, ces nobles asiles de la sagesse humaine (2), venir s'asseoir toutes au grand banquet auquel Léon XIII les convie. Qu'elles viennent boire la vérité et la science philosophique et théologique à une source que la moindre erreur n'a jamais altérée (Clément VIII).

Qu'elles répandent avec profusion cette science et cette doctrine dans les intelligences de leurs élèves, qui iront à leur tour la communiquer à d'autres. Alors, nous saluerons avec transport

(1) P. Félix.
(2) Encyclique *Æterni Patris*.

l'aurore du grand jour appelé de tant de vœux, —du jour, où l'Église triomphant de ses ennemis par la splendeur de sa doctrine, verra tous les peuples se soumettre avec amour à sa paternelle autorité, marcher dans la lumière et se laisser conduire dans le chemin du bonheur, de la vérité et de la paix.

—

APPENDICE.

SUPPLIQUE DES ÉVÊQUES BELGES A PIE IX (1).

Très Saint Père,

C'est surtout quand les flots souillés des fausses doctrines s'amoncellent, quand la foi catholique et les mœurs sont en danger, qu'il faut exalter l'enseignement de ceux auxquels l'Église a donné le titre glorieux de Docteur, de ces hommes qui *semblables à des torrents impétueux ont déversé dans l'Église de Dieu les oracles de leur*

---

(1) Ce document est tiré des *Acta* publiés à Rome par la Congrégation des rites, à propos de la concession du titre de protecteur des écoles catholiques accordé à saint Thomas.

Ces actes forment un volume gr in-4° de près de 400 pp. qui renferme les documents les plus intéressants et en même temps les plus glorieux pour le grand Docteur dominicain. — On y trouve une magnifique lettre d'adhésion de l'Épiscopat belge à l'encyclique *Æterni Patris*...

sagesse. La doctrine de saint Thomas a déjà été honorée de l'estime et de la recommandation de beaucoup de Souverains Pontifes. Dans nos temps malheureux, où des périls sans nombre menacent de toute part la religion, où il importe spécialement de défendre la foi contre toutes les attaques et de régler les mœurs d'une manière chrétienne, il serait avantageux que Vous ajoutiez aux témoignages élogieux de Vos prédécesseurs une recommandation nouvelle émanant de Votre autorité apostolique. Saint Pie V ne l'a-t-il pas déclaré : « *Par la providence de Dieu tout-puissant, il s'est fait que le docteur angélique depuis le jour où il est allé prendre place parmi les saints, a confondu et anéanti par la force et la vérité de sa doctrine les nombreuses hérésies qui ont surgi.* » *Jamais on n'a vu qu'aucun de ceux qui ont tenu cette doctrine ait dévié du chemin de la vérité*. Aussi, au grand avantage de la foi et de la science, était-elle jadis en honneur dans ces Universités si florissantes par tout le monde chrétien, mais principalement à notre ancienne et célèbre Université de Louvain. Alexandre VII, en effet, félicita vivement les docteurs de cette école, *de ce qu'ils eussent suivi en tout temps et entouré de leur vénération la doctrine inébranlable et très sûre de saint Thomas d'Aquin*.

Des maux cruels affligent aujourd'hui l'Église, épouse du Christ, et particulièrement le Souve-

rain Pontife qui la gouverne. Le vaillant confesseur saint Grégoire VII qui eut, lui aussi, beaucoup à lutter et à souffrir, nous indique clairement un remède efficace pour mettre un terme à plusieurs de ces maux : « Frappés du danger de perdition auquel nous voyons exposé le troupeau du Seigneur, nous avons recours à la doctrine des SS. Pères, ne décidant rien de neuf, n'inventant rien par nous-mêmes ; nous jugeons qu'après avoir abandonné l'erreur, il faut reprendre et suivre la première et unique règle de la discipline ecclésiastique, la voie tracée et battue par les saints. » Or, si la doctrine de saint Thomas a mérité de si grands éloges, c'est avant tout parce que, au témoignage de saint Pie V, elle procède tout entière *d'une science très sûre des lois chrétiennes*. Voilà pourquoi Urbain V recommande vivement de l'embrasser comme *catholique et véridique*. Il serait donc très opportun et en même temps d'une grande utilité pour la cause de l'Église, qu'usant, Très Saint Père, de l'autorité suprême dont Vous êtes investi, Vous établissiez solennellement le Docteur Angélique, patron de toutes les écoles catholiques. C'est ce que nous Vous demandons humblement et avec instance de daigner faire.

Malines, le 5 juillet 1875.

—

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 13 octobre 1880, jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr NAMÈCHE, Recteur Magnifique de l'Université,

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Nous ouvrons aujourd'hui les cours de la quarante-sixième année de l'Université catholique. Lorsqu'ils s'ouvrirent pour la première fois, en 1834, quatre ans à peine nous séparaient de la conquête de notre indépendance nationale, dont nous venons de célébrer le cinquantième anniversaire. Cette prise de possession de la liberté de l'enseignement supérieur fut saluée par les cris de joie des catholiques belges. Comme on avait foi dans l'avenir en ce moment! Comme on se sentait fort de l'union qui régnait alors dans la grande famille belge! Cette force de l'union nous venions de l'inscrire sur notre drapeau : c'était une vérité alors. Où est cette union aujourd'hui? Elle s'est évanouie, elle a disparu, avec tant d'autres biens précieux, pour faire place à de profondes, à d'irrémédiables divisions peut-être. Notre devise nationale n'est



plus qu'une amère, une désolante ironie. Quel cœur de citoyen peut ne pas s'affliger profondément de ces divisions! Quel esprit calme et prévoyant peut envisager l'avenir sans les plus tristes pressentiments! Comment ne pas laisser échapper de son âme ce cri de détresse qui est aussi un cri d'espérance : Que Dieu sauve la Belgique! *Domine, salva nos, perimus.*

Messieurs, nous venons d'implorer les lumières de l'Esprit-Saint sur la nouvelle année académique, et vous avez encore présentes à la mémoire les magnifiques invocations de la liturgie catholique. Esprit créateur, remplissez ces cœurs que vous avez formés des dons de votre grâce. Défenseur, consolateur suprême, source de vie, feu brûlant, céleste onction, éclairez-nous de votre lumière, enflammez-nous de votre amour, fortifiez-nous de votre puissance. Seigneur, envoyez votre Esprit, et il se fera comme une nouvelle création, et vous renouvellerez la face de la terre. Puissent, Messieurs, ces prières, ces vœux, être exaucés! Puisse notre chère Belgique, en tournant ses regards vers les cieux, y retrouver, avec les lumières de sa foi, avec son union première, la force, la paix et les consolations d'autrefois!

L'année académique 1879-1880 s'est terminée avec un chiffre de quatorze cent cinquante étudiants. Ce chiffre dépasse de plus de cent celui de l'année précédente. Si ce n'était répéter une

chose devenue presque banale, je rappellerais que nous n'avons eu qu'à nous louer des sentiments, de la conduite et de l'application de nos nombreux étudiants ; que l'attachement de cette jeunesse d'élite aux doctrines, à la cause catholique, son respect, sa confiance filiale envers ses maîtres et envers les autorités académiques, son dévouement à toutes les œuvres de zèle et de charité ne se sont jamais manifestés avec autant d'éclat et sous des formes aussi touchantes. La *Maison des Etudiants* s'est ouverte sous les meilleurs auspices, et cette solennité marquera une date privilégiée dans les annales de l'Université. Nos chers jeunes gens ont trouvé dans cette maison un centre de réunion où, à l'abri de tout contact malsain, ils se sentent chez eux et comme au foyer de la famille, où ils goûtent toutes les joies de l'union dans la vérité et dans la charité, *unum corpus multi sumus.*

Voyez le corps de l'homme, disait un saint prêtre, un martyr, le Père Olivaint, voyez le corps de l'homme : que de membres divers le composent! mais le même sang circule en tous, mais la même âme les anime, mais ils se prêtent tous un mutuel secours. Qu'il en soit ainsi parmi vous, chers Étudiants, vous dirai-je après lui; qu'il en soit toujours ainsi dans cette maison que vous vous êtes donnée! Vous ne faites qu'un seul corps moral, vous êtes tous, pour ainsi dire, les membres les uns des autres. Qu'une

même pensée confonde tous les esprits en un seul esprit; qu'un même dévouement vous anime tous pour le bien de chacun, qu'il circule comme un sang généreux dans le corps tout entier, que chacun trouve le bonheur dans cette chrétienne unité. Ayez une action commune, une solidarité d'honneur, de charité, de zèle, d'efforts pieux. Soyez la démonstration vivante de ces suaves paroles de nos saints livres : *ecce quam dulce et quam jucundum habitare fratres in unum!*

Les travaux de l'année ont été couronnés d'éclatants succès : maîtres et élèves y ont eu une part glorieuse. Il y aurait là matière à d'amples développements, mais la modestie sied aux corps comme aux individus, et il n'y a pas de pire louange que celle qu'on se décerne à soi-même. *Propria laus sordet*, dit un vieil adage trop oublié aujourd'hui.

Dans le courant de cette dernière année académique, l'Université a été honorée de la visite de plusieurs de ses protecteurs et de ses amis les plus éminents. Le jour de notre fête patronale, le vénéré Représentant du Saint-Siège en Belgique, Son Excellence Mgr Séraphin Vannutelli a daigné se joindre à nous pour honorer la glorieuse Reine du ciel et de la terre, dont l'appui tutélaire est notre force et la source de notre confiance. Nous avons conservé le souvenir le plus doux et le plus reconnaissant de ce bon et

aimable Prélat, que, quelques mois plus tard, nos gouvernants congédiaient d'une façon si peu courtoise, pour ne rien dire de plus. Le pays heureusement n'est pas solidaire des fautes de son gouvernement, et les catholiques ont assez montré avec quelle profonde indignation ils ressentaient l'affront fait au Pasteur suprême, à ce grand Pape qui connaît et qui aime la Belgique, dans la personne d'un nonce apostolique si digne d'ailleurs, par lui-même, d'un autre traitement et de meilleurs procédés. La fin de notre année scolaire a été signalée par la promotion de deux étudiants de la Faculté de théologie au grade de docteur. On sait de quelles études longues et approfondies ce grade est le prix, et par quelles épreuves redoutables on y arrive. La promotion solennelle a été embellie par la présence de Monseigneur l'Évêque de Bruges et par celle de Nosseigneurs les Évêques de Pella et d'Erythrée. Dans une touchante et spirituelle allocution, Monseigneur Faict a bien voulu nous dire le souvenir agréable qu'il avait conservé du temps lointain où lui même était étudiant à Louvain, et y ajouter quelques détails intimes pleins de délicatesse et d'à-propos.

J'aurai terminé, messieurs, tout ce que l'année 1879-1880 nous a présenté de plus particulièrement remarquable, lorsque j'aurai mentionné un fait qui contraste péniblement avec les précédents. Depuis quarante ans passés, l'Uni-



versité n'a pas nui, que nous sachions, à la prospérité de la ville de Louvain, et il semble naturel que celle-ci, à son tour, lui en sache quelque gré. Ce n'est pas ainsi que paraissent en juger ceux qui la représentent légalement aujourd'hui. Pour la seconde fois, se prévalant de son attitude équivoque et grâce à une subtilité juridique, l'autorité communale a méconnu le contrat, onéreux des deux parts, qui lie la ville à l'*Alma Mater*; elle a fait violemment irruption dans un de nos locaux, mis, comme les autres, sans condition à la disposition de l'Université. Elle y a ajouté cette circonstance aggravante qu'elle ne l'a fait qu'en dispersant les premiers éléments d'un musée agronomique que nous voulions y fonder, que nous y fonderons un jour, j'espère, et qui sera, pour la ville elle-même, un nouvel et précieux ornement. Je me vois donc à regret obligé de protester de nouveau solennellement contre la violation d'un droit fondé sur l'honneur et la bonne foi, et j'en appelle, comme l'an dernier, à la conscience et à la vieille et proverbiale loyauté de la Belgique. Le droit violé reste toujours le droit.

J'ai à vous faire connaître maintenant, messieurs, les changements qui s'opèrent parmi nous au commencement de la nouvelle année académique. Dans leur réunion du mois de juillet Nosseigneurs les Évêques ont promu au grade de professeurs ordinaires MM. Jules Cartuyvels,

de la Faculté des sciences, et Collard, de la Faculté de philosophie et lettres; MM. Brants, de la Faculté de droit, et Venneman, de la Faculté de médecine, ont été nommés professeurs extraordinaires; M. l'abbé Hemeryck, attaché, depuis plusieurs années, à notre École normale ecclésiastique, et M. Lecart, ingénieur agricole, ont reçu le titre de professeur agrégé, l'un à la Faculté de philosophie et lettres, l'autre à la Faculté des sciences.

M. Lecart, après d'excellentes humanités au séminaire de Saint-Roch, a fait un cours complet d'agronomie à Gembloux; il a passé une dernière année d'études à l'école forestière de Nancy. Le nouveau professeur donnera, à notre École supérieure d'agriculture, les cours importants d'économie rurale et de sylviculture. Par cette nomination, le personnel enseignant de la jeune institution devient complet. A partir de la présente année, tous les cours qui y forment le cycle des études fonctionneront régulièrement.

Je vous demande maintenant la permission de vous communiquer quelques observations d'un caractère pratique, que je ne crois pas indignes de votre attention. Je suivrai, autant que possible, l'ordre des Facultés, en commençant par la Théologie. Dès les débuts de son pontificat, notre très saint Père le Pape Léon XIII a manifesté d'une manière éclatante l'intérêt qu'il attache aux bonnes études, et notamment à celle

de la philosophie et de la théologie. Il n'a pas montré d'une façon moins évidente quelle grande place il entend qu'on fasse dans ces études à l'angélique Docteur que la voix des siècles a appelé le prince des théologiens, et à qui nous devons les deux incomparables monuments connus sous le nom de *Somme de théologie* et de *Somme contre les gentils*. Messieurs, l'étude sérieuse, profonde de la philosophie et de la théologie scolastique, à laquelle nous convie le Saint Père, est réclamée aujourd'hui et par les besoins du temps et par les vœux des hommes les plus compétents dans les choses de la science et de la foi. Écoutons ces paroles d'un savant célèbre de l'Italie contemporaine; je les traduis littéralement de la *Civiltà catholica* : « Les études, les esprits, la vraie civilisation ne se relèveront, que si l'on reprend la voie tracée par ces grands hommes qui sous les formes les plus simples ont déployé tant de vigueur d'esprit et fait faire à la science des pas de géant. Je reconnais que les sciences sacrées doivent réunir à l'élément théologique qui en constitue le fond, les accroissements progressifs de l'érudition dus en grande partie à la richesse plus abondante des documents et à la culture plus étendue des langues; mais j'affirme qu'en ce qui concerne les sciences sacrées au moins, il faut absolument les soustraire au goût de l'époque présente, lequel est de réduire les œuvres de

l'esprit et de l'art aux mesquines proportions d'une miniature. Rapetisser, pulvériser, vaporiser les choses scientifiques et artistiques, paraît un progrès et c'est la plus grande peste de notre siècle. Retournons donc à cette profondeur de pensée et de sentiment, à ce faire large, à cette vaste compréhension d'un Thomas d'Aquin en théologie, comme d'un Homère, d'un Dante, d'un Michel Ange, dans les autres parties du domaine de l'esprit. Cela assurera à la théologie, comme dans les temps anciens, le puissant empire des sciences humaines. » Le désir de notre cœur, ajoutent les écrivains de la *Civiltà*, est de voir ce vœu s'accomplir sans retard au plus grand profit de la religion et de la société civile elle-même. Ce vœu est aussi le nôtre, messieurs, et nous serions heureux de voir, dans notre première année d'études théologiques, une place importante faite à l'étude approfondie de la philosophie scolastique, telle qu'elle est formulée dans les livres immortels de l'Ange de l'École. Pour dire toute notre pensée, nous croyons qu'il n'est guère possible, sans cette préparation, de pénétrer bien avant dans les profondeurs de la théologie dogmatique.

Une partie de l'enseignement de notre Faculté de théologie qui me paraît devoir être développée dans un avenir peu éloigné, c'est l'enseignement de l'Écriture sainte et des langues sémitiques, deux matières si étroitement liées l'une à l'autre.

Dans l'état actuel des choses, un seul professeur est chargé de cette tâche accablante, et quels que soient son dévouement et son aptitude, elle dépasse évidemment les forces d'un travailleur unique. Dans le même ordre d'idées, je crois devoir signaler une autre lacune, qui ne peut tarder à être comblée non plus. Tout le monde sait l'importance qu'ont prise, dans ces derniers temps, au point de vue des études bibliques, deux branches de la science dont le nom même n'est connu que depuis peu d'années : je parle de l'assyriologie et de l'égyptologie. Grâce aux efforts persévérants de Champollion et de ses continuateurs, on commence à lire couramment les écritures hiéroglyphique, hiératique et démotique; un assez grand nombre de textes ont été publiés, et ils ont fourni des renseignements précieux pour mieux comprendre nos saints livres et répondre aux attaques des ennemis de la religion. L'étude des écritures cunéiformes a fait des progrès également remarquables, et un savant anglais a publié naguère tout un récit du déluge traduit des inscriptions assyriennes. « L'âme catholique, écrit à ce sujet un prélat français, éprouve une délicieuse joie en remarquant que toutes ces découvertes contemporaines ne sont qu'une nouvelle forme de l'apologétique chrétienne, une démonstration toujours vivante de nos saints livres. Et lorsque le progrès du rationalisme a rendu muettes les âmes

qui auparavant confessaient la foi, voilà que les antiques pierres surgissent du sein de la terre, et viennent prêter un nouvel appui à l'édifice de la foi catholique, qu'une fausse science avait la prétention impie d'ensevelir. » « C'est un fait bien digne de remarque, dit le docteur Bickell, que les deux grandes découvertes historiques de notre époque se donnent en quelque sorte la main pour défendre également l'origine mosaïque du Pentateuque. Pendant que l'égyptologie nous fait connaître jusqu'aux moindres détails de l'état de l'Égypte et constate ainsi l'authenticité de ce livre en obligeant d'admettre un auteur qui, comme Moïse, ait vécu dans la vallée du Nil, l'assyriologie démontre la fausseté de l'hypothèse de sources originales diverses et prouve l'unité de cet écrit fondamental de la révélation. » « On considérait naguère, dit à son tour le docteur Netteler, l'époque où écrivit le prophète Isaïe comme une époque mythique; mais l'épigraphie assyrienne l'a fait entrer pleinement dans le cadre des études historiques. Peu après la découverte des vieux monuments orientaux, il semblait qu'il existât des contradictions insolubles entre les récits assyriens et les récits bibliques, mais il n'en était rien. Ces Assyriens, qui paraissaient ressusciter pour faire encore une fois le siège de Jérusalem et renverser le canon de l'Ancien Testament, témoignent au contraire en faveur des faits qu'on

refusait de croire sur l'autorité des écrivains hébreux. Les données bibliques et les données assyriennes se confirment réciproquement. » Mais, messieurs, il reste prodigieusement à faire. Des milliers de tablettes cunéiformes sont là, enfermées dans le Britisch Museum, contenant les plus précieux secrets pour l'histoire de la religion et de la civilisation, des mœurs, des sciences et des arts, n'attendant que des interprêtes. Il y a bien, dans cette situation, de quoi tenter l'ambition de tous ceux qui ont l'amour de l'étude, de l'histoire et de la Bible. J'espère que nous ne resterons pas longtemps étrangers à ce vaste champ d'exploitation. L'école orientale de Louvain ne tardera pas, j'en ai la confiance, à joindre ce joyau à tous ceux qui ornent déjà sa couronne.

J'arrive à la Faculté de droit L'enseignement de cette Faculté est pour nous catholiques d'une importance extrême Il touche à toutes les questions primordiales de justice et d'ordre social; il a à repousser toutes les erreurs qui s'attaquent à l'idée même du droit et à la constitution de la société chrétienne. C'est dire assez que le droit naturel, l'histoire du droit et les principes d'éternelle vérité qui le dominent, doivent tenir, dans notre enseignement, une très large place. Il ne faut pas, on l'a dit excellemment, que la jeunesse destinée à servir la justice, s'habitue à négliger les questions de

justice et de conscience, et à ne connaitre d'autre règle du juste et de l'honnête que les lois écrites par les hommes. Il y a une loi plus haute et cette loi la philosophie peut l'affirmer, la sagesse antique l'a pressentie et entrevue, le chrétien seul peut l'expliquer sans hésitation, sans faiblesse et sans erreur.

Quelle est, messieurs, cette loi plus haute, quels sont ces grands principes qui sont les fondements de l'ordre et de la société humaine? Personne, dit d'Aguesseau, n'a mieux approfondi que Domat le véritable principe des lois et ne l'a expliqué d'une manière plus digne d'un philosophe et d'un chrétien. C'est le plan de la société civile le mieux fait et le plus achevé qui ait jamais paru. Je voudrais pouvoir citer ici les paroles mêmes de ce grand jurisconsulte chrétien, langage si admirable de clarté et de sérénité, si noblement simple. Permettez-moi de les résumer en quelques mots. Le droit naturel repose tout entier, selon Domat, sur deux lois certaines, primordiales. L'homme est fait pour une fin qui est Dieu lui-même, sa première loi est de tendre à cette fin, et toute loi qui lui fait obstacle est injuste. Pour moyen, Dieu a fait la société humaine. La société est d'origine divine. C'est la seconde loi. La société repose sur des bases dont la raison et l'expérience suffiraient seules à démontrer l'irréfragable nécessité, quand même la foi ne l'affirmerait pas.

Ces bases, au nombre de trois, sont la religion, à laquelle le pouvoir social doit respect et appui, cette société première qui s'appelle la famille, et la propriété, condition économique de l'existence de la société humaine.

Les deux lois primordiales sont le fondement de toutes les autres. Elles constituent le *plan social, l'ordre divin.* Et tous les hommes étant égaux par le droit qu'ils ont de tendre ensemble et librement à leur fin, toute loi qui contredit le plan social, l'ordre divin, est indigne du nom de loi, car elle est sans base légitime, elle viole la liberté, contredit l'égalité et blesse la fraternité humaine. Le droit donc, dans son sens le plus large et le plus élevé, n'est autre chose que *la conformité à l'ordre divin.* Donc encore, les lois contradictoires aux lois de Dieu ne sont pas des lois, elles sont une forme de la violence et de l'usurpation.

Qu'est ce, messieurs, à ce point de vue, que le *droit des gens?* Dieu n'a pas fait seulement la société humaine. Il a fait des sociétés particulières, des nations, et le plan divin comporte l'existence de peuples indépendants ayant une vie à eux, une vie propre. Ces êtres collectifs vivants, ces grandes unités qui doivent à Dieu leur existence, ont aussi leurs lois, et ne s'écartent ni sans crime ni sans péril de l'obéissance due aux lois d'éternelle et universelle justice. Le droit des nations se trouve dans le décalogue

comme tous les droits et tous les devoirs possibles.

Et ne croyons pas que les peuples plus que les individus violent impunément ces lois éternelles de justice et d'humanité. Laissons parler Bossuet. « Ce long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient, du plus haut des cieux, les rênes de tous les royaumes; il a tous les cœurs dans sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride; et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants : il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs : il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance; il leur fait prévenir les maux qui menacent les états et poser les fondements de la tranquillité publique. Dieu connaît la sagesse humaine toujours courte par quelque endroit; il l'éclaire et étend ses vues; et puis il l'abandonne à ses ignorances; il l'aveugle et la précipite, il la confond par elle-même; elle s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions lui sont un piège. Dieu exerce, par ce moyen, ses redoutables jugements, selon les règles de sa justice toujours infaillible. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées et qui frappe ces grands coups, dont le contre-

coup porte si loin; quand il veut lâcher le dernier et renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils. Mais que les hommes ne s'y trompent point. Dieu redresse, quand il lui plaît, le sens égaré, et celui qui insultait à l'aveuglement des autres tombe lui-même dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il faille souvent autre chose pour lui renverser le sens que ses longues prospérités. C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. »

Quels tableaux et quelles leçons, messieurs!

Je voudrais m'arrêter ici, mais je ne puis me défendre d'ajouter quelques mots sur une question, dont la solution emporte des conséquences sociales et juridiques de la dernière gravité, je veux parler du mariage. Ici encore l'enseignement catholique a une grande tâche à remplir. Le mariage est un acte essentiellement religieux, le mariage est d'institution divine. C'est après avoir complété l'homme par la formation de la femme, c'est après le consentement du couple primitif à la volonté de sa Providence que Dieu a prononcé ces paroles adressées, dans la personne de nos premiers parents, aux générations à venir et à l'humanité tout entière qui devait naître de cette injonction : *crescite et multiplicamini, replete terram et subjicite eam*. Croissez et multipliez, voilà le mariage. Assujettissez la terre à votre empire, voilà la libéralité divine d'où naît le droit primitif de propriété. Mariage

et propriété, voilà bien, dans le plan divin, les bases de la société des hommes.

Domat nous a découvert les premiers principes des lois dans l'étude de la fin de l'homme. La première loi est celle qui lui commande la recherche du souverain bien. Cette première loi étant commune à tous les hommes, les oblige à s'aimer et à s'unir entre eux. C'est la seconde loi. Ces principes posés, le vieux légiste continue : « L'engagement que fait le mariage entre le mari et la femme, et celui que fait la naissance entre eux et leurs enfants, forment une société particulière dans chaque famille, où Dieu lie ces personnes plus étroitement pour les engager à un usage continuel des divers devoirs de l'amour mutuel. C'est dans ce dessein qu'il n'a pas créé tous les hommes comme le premier, mais qu'il a voulu les faire naître de l'union qu'il a formée entre les deux sexes dans le mariage, et les mettre au monde dans un état de mille besoins, où le secours de ces deux sexes leur est nécessaire pendant un long temps. Et c'est dans la manière dont Dieu a formé ces deux liaisons du mariage et de la naissance qu'il faut découvrir les fondements des lois qui les regardent.

« Dieu, pour instituer le mariage, qui devait être la source de la multiplication du genre humain, a formé la femme d'une des côtes de l'homme; c'est pour marquer par l'unité de

leur origine qu'ils font un seul tout. Il les mit ainsi deux en une chair; il rendit l'homme le chef de ce tout, et il affermit leur union, défendant aux hommes de séparer ce qu'il avait lui-même conjoint. Ce sont ces manières mystérieuses dont Dieu a formé l'engagement du mariage qui sont les fondements, non-seulement des lois qui règlent tous les devoirs du mari et de la femme, mais aussi des lois de l'Église et des lois civiles qui regardent le mariage et les matières qui en dépendent ou qui s'y rapportent. Le mariage est un lien formé de la main de Dieu. »

Ainsi s'exprime Domat. Charmant langage, on l'a remarqué, admirable dans sa simplicité. Quelle vue claire, quelle majestueuse et sereine exposition de la vérité! Quelle noble étude que celle du droit et bien faite pour séduire et enchaîner les intelligences, si on sait la poursuivre jusqu'à ces hauteurs d'où rayonne la lumière qui éclaire l'esprit et réchauffe le cœur!

Tels sont donc, messieurs, les principes de la loi naturelle. Pour tous les croyants à l'existence d'un Dieu créateur, il est constant que le mariage est d'origine divine, qu'il est de sa nature un acte religieux et que sa constitution intime ne peut être modifiée ou atteinte par les lois arbitraires ni par les conventions humaines. C'est, du reste, la croyance universelle du monde. La décadence des nations a toujours

suivi de près l'oubli ou le dédain de cette croyance. Un jurisconsulte antique, Modestin, la formulait dans cette magnifique définition : *Nuptiæ sunt conjunctio maris et feminæ et consortium omnis vitæ, divini et humani juris communicatio.*

Le mariage échappe donc, en ce qui concerne ses éléments essentiels et ses conditions nécessaires, à la compétence des lois civiles. C'est là le droit naturel. Mais ce droit sombrait dans les flots impurs de la concupiscence déchaînée. Le christianisme vint, et voici à quelle dignité nouvelle il éleva le mariage. L'union des sexes, la source des générations humaines reçut une sanctification d'ordre surnaturel; le contrat fut élevé à la dignité d'un sacrement dont les époux eux-mêmes sont les ministres; l'indissolubilité du lien fut proclamée à nouveau et l'union de Jésus-Christ avec son Église donnée comme le modèle de l'union de l'homme et de la femme dans le mariage.

« Prenez soin, vénérables Frères, disait aux Évêques le Pape actuel dans son encyclique du 1r février de cette année, prenez soin que les peuples se souviennent toujours que le mariage a été institué dans l'origine par l'autorité et par l'ordre de Dieu, et non par la volonté des hommes, et que sa loi essentielle est qu'un seul homme soit uni à une seule femme; qu'ensuite Jésus-Christ, auteur de la Nouvelle Alliance, en

a fait d'une fonction naturelle un sacrement, et que pour tout ce qui concerne le lien conjugal il a donné à son Église là puissance législative et judiciaire. En cette matière il faut bien prendre garde que les esprits ne se laissent induire en erreur par les sophismes des adversaires qui voudraient enlever cette puissance à l'Église. De même, tous doivent tenir pour certain que toute union de l'homme et de la femme qui serait contractée entre chrétiens en dehors du sacrement est dépourvue de tout ce qui constitue un légitime mariage, et quoiqu'elle eût été faite conformément aux lois civiles, elle ne peut avoir que la valeur d'une cérémonie ou d'un usage introduit par le droit civil; que le droit civil peut seulement règler et ordonner les effets civils du mariage, qui évidemment ne peuvent se produire qu'autant que leur cause véritable et légitime, c'est-à-dire le nœud conjugal, existe. Il importe que les époux soient bien instruits de toutes ces choses, qu'ils en soient convaincus, qu'ils les gravent dans leur esprit, afin qu'ils puissent en sûreté de conscience se conformer aux lois sur ce point : l'Église elle-même ne s'y oppose pas, car elle souhaite que les effets du mariage soient assurés dans toute leur étendue et que les enfants n'éprouvent aucun préjudice. Dans ce grand pêle-mêle d'opinions qui se répandent tous les jours davantage, il est également nécessaire de savoir que personne

n'a le pouvoir de dissoudre un mariage entre chrétiens une fois qu'il a été ratifié et consommé, et que par conséquent les époux ne peuvent sans crime manifeste, pour quelque motif que ce soit, vouloir s'engager dans un nouveau lien de mariage avant que le premier soit rompu par la mort. »

Le temps me presse, et j'ai hâte d'arriver aux Facultés de médecine et des sciences, où une incompétence plus complète ne me permet de m'arrêter que peu d'instants. Je ne le fais, messieurs, que pour proclamer bien haut une grande vérité, qui n'a jamais été oubliée à l'Université catholique. L'objet même de la science n'est autre chose au fond que l'étude des œuvres de Dieu, et, par conséquent, de Dieu dans ses œuvres, de Dieu, l'ouvrier des mondes et le créateur de l'homme. Substances et formes, lois et phénomènes, essence et vie, il a tout fait, tout ordonné avec une infinie puissance et une infinie sagesse. Et sur son œuvre il a laissé, comme disent les théologiens après saint Thomas, une empreinte de lui-même, une splendeur qui le révèle et le manifeste. Dieu, selon le langage de la sainte Écriture, a disposé toutes choses avec nombre, poids et mesure, *omnia cum pondere, numero et mensurâ disposuisti.* Toutes les merveilles de l'univers sont le produit de cette sagesse qui est en Dieu, ou plutôt qui est Dieu même, *omnium artifex sapientia.*




La science est donc l'étude des œuvres de Dieu, et les savants religieux sont, disent nos saints livres, les amis de Dieu. On lit au livre de la Sagesse : « La science est un trésor pour l'homme, et ceux qui goûtent ce trésor jouissent de l'amitié de Dieu ; les dons de la science les lui recommandent : *infinitus est thesaurus hominibus, quo qui usi sunt participes facti sunt amicitiæ Dei, propter disciplinæ dona commendati.* La science du médecin a reçu cet éloge particulier, et vraiment incomparable : « Rends au médecin l'honneur qui lui est dû : c'est le Très-Haut qui l'a créé : *honora medicum propter necessitatem, etenim illum creavit Altissimus;* » et cet autre : « La science du médecin l'exaltera, et on dira sa gloire en présence des grands : *disciplina medici exaltabit caput illius, et in conspectu magnatorum collaudabitur.* »

Un des plus illustres savants de notre siècle, Biot, a dit dans un bien noble langage : « Toutes les sciences, toutes, sous des dénominations différentes, et en se plaçant à des points de vue différents, tendent à un même but. Ce but, c'est la manifestation des forces que l'intelligence divine met en œuvre dans le mécanisme de l'univers. Nous interrogeons, nous questionnons, pour ainsi dire, la nature, nous la contraignons à nous découvrir ses mystères. Recherche d'un intérêt inépuisable, où la plus faible pousse



d'un végétal vivant, le moindre animal microscopique nous offre autant de merveilles que le ciel même, et qui, par une sorte d'illumination divine, nous laisse apercevoir, adorer la puissance créatrice à travers le voile de ses œuvres, d'autant plus près que nous faisons plus d'efforts pour les pénétrer. »

Et pourtant, chose lamentable, il y a une science qui ignore Dieu, une science qui repousse Dieu. Mais cette science orgueilleuse dessèche l'esprit, glace le cœur, coupe les ailes de l'âme, tue la poésie, rapetisse la création, fait de la nature une chose inexplicable, sans cause et sans but. Science vaine, que l'esprit de Dieu a marquée de ce stygmate : *vani sunt omnes homines in quibus non subest scientia Dei*. On l'a dit avec raison : l'athéisme dans la science, cette négation de ce qui en est le but sublime, le grand honneur, c'est plus qu'une aberration, c'est une horreur.

Rien donc de plus respectable que la science et les études scientifiques, mais ne les séparons point, selon une tendance trop commune aujourd'hui, de la culture des lettres. Il n'y a pas d'incompatibilité, il y a, au contraire, une admirable harmonie entre les grandes facultés de l'esprit humain. Les sciences sont nécessaires aux lettres, l'étude des lettres à son tour est indispensable aux travaux scientifiques :

alterius sic
Altera poscit opem res et conjurat amice.



Qui ne voit tout ce que les connaissances scientifiques peuvent offrir de secours à l'imagination, au talent, à l'éloquence, à la philosophie! Mais qui ne voit aussi que les sciences, toutes grandes et puissantes qu'elles sont, ne peuvent cependant tout donner à l'intelligence? Non, quelque chose toujours manquera au savant le plus distingué, s'il n'est pas lettré en même temps que savant. On l'a remarqué avec vérité. Il aura beau amasser des connaissances, observer des faits, découvrir des lois importantes, inventer des procédés nouveaux, s'il ne sait exprimer tout cela que dans un langage lourd et barbare, s'il écrit sans noblesse et sans goût, s'il ne sait démontrer avec une clarté élégante les avantages de ses découvertes ni décrire ses observations avec quelque intérêt, il n'arrivera presque jamais à la notoriété, et trop souvent le mérite de ses travaux restera ignoré ou passera à autrui. Quoiqu'on fasse, découvrir même avec génie ne dispensera jamais d'écrire avec talent, et toujours le style et le style seul fera vivre les ouvrages.

Un autre bienfait des lettres, surtout quand elles sont jointes à la religion, c'est de maintenir dans l'homme je ne sais quel calme, quelle sérénité d'esprit. Elles exercent sur nous un empire qui ne se borne pas à régler les conceptions de l'intelligence, mais qui domine même les agitations du cœur. Elles établissent l'âme



dans une sorte d'indépendance qui résiste à toutes les épreuves de la vie, indépendance soumise et vertueuse, qui ne va pas au renversement et au mépris des lois morales, qui n'a au contraire de réalité que par sa fidélité à ces lois; indépendance généreuse qui échappe aux tourments des passions, aux inimitiés, aux émotions violentes, parce que les besoins cruels ne pénètrent point dans les cœurs que la religion fortifie et que les lettres consolent.

Me voici arrivé, sans m'en douter, à la Faculté de philosophie et lettres. Je vous ai entretenus à plusieurs reprises de la philosophie et des lettres anciennes. J'appelle aujourd'hui votre attention sur la littérature française. Mais je vais céder la parole à une voix autorisée, à M. de Cazalès, qui fut le premier chargé de cet enseignement à notre Université, Esprit éminemment distingué, mais fuyant le bruit et l'éclat, M. de Cazalès a eu, disait une Revue estimée au moment où il disparaissait, le 21 janvier 1876, une existence des plus curieuses que l'on puisse rencontrer. Fils d'un père illustre, successivement page du comte d'Artois, officier de dragons (1), attaché au cabinet du ministère de la guerre, juge à Provins, l'un des fondateurs du premier *Correspondant*, professeur

(1) Je ne sais si, pour ces premiers détails, l'on n'a pas confondu le fils avec le père.



à Louvain, il passe à l'étude de la théologie. Ordonné prêtre à Rome en 1843, et appelé par l'évêque de Montauban pour diriger son grand séminaire, il fut enlevé à ce poste en 1848 pour aller représenter à l'Assemblée nationale le département de Tarn et Garonne. Il s'y montra surtout énergique défenseur de la liberté d'enseignement. Le coup d'État le rendit à la vie privée, et il était, quand il mourut en 1876, chanoine de Versailles. J'extrais les courts passages que je vais vous lire du discours prononcé par lui à l'ouverture de son cours d'histoire de la littérature française, le 4 décembre 1835. Très remarquable sous tous les rapports, ce discours l'est particulièrement comme expression de l'état des esprits en France et en Belgique au moment où il fut composé.

Après avoir fait remarquer que si la littérature est, dans un sens général, l'ensemble des monuments de l'esprit humain, on peut la définir, dans un sens plus spécial, la science du beau, la science de la forme, il poursuit ainsi : « Le beau étant, selon la belle expression de Platon, la splendeur du vrai, ne doit pas être considéré comme quelque chose d'arbitraire : il y a des rapports nécessaires entre la vérité de la pensée et la beauté de la forme, et cela est si vrai que lorsque Dieu a daigné parler aux hommes, il l'a fait dans le langage le plus riche, le plus poétique, le plus éloquent, en sorte que le



livre où nos croyances sont exposées et où la règle de nos devoirs est tracée, est l'éternel modèle du beau, la source intarissable où les plus grands génies ont puisé leurs plus hautes inspirations C'est la forme qui donne la vie à nos pensées; c'est elle qui leur donne cette vertu pénétrante par laquelle on agit sur les autres, et ce n'est pas sans raison qu'on a dit que le style seul fait vivre les écrits. Que d'hommes ne rencontre-t-on pas, soit dans les fonctions publiques, soit dans les relations de la vie privée, chez lesquels le bon sens, la droiture d'esprit, l'intelligence des affaires restent à peu près inutiles, parce qu'ils ne savent pas traduire leurs pensées dans un langage capable de les bien mettre en lumière! Il est trop clair qu'à une époque où le pouvoir semble inféodé aux parleurs et aux écrivains, les honnêtes gens qui veulent exercer une influence salutaire doivent savoir parler et savoir écrire.

« Il me reste à vous faire voir, continue M. de Cazalès, que pour arriver à ce but l'étude de la littérature française est ce qu'on peut imaginer de mieux. Que la France soit inférieure dans la poésie, je consens à l'accorder. Dante, le Tasse, Calderon, Shakespeare, Milton, Gœthe sont des noms auxquels nous n'avons peut-être rien à opposer. Une certaine fleur de poésie manque à la langue française, comme à la langue latine, à raison même de la précision, de la fermeté, de

la netteté qui rendent l'une et l'autre si éminemment propres à la jurisprudence, à la politique, aux affaires, en un mot à l'action. La plupart de nos grands poètes, comme ceux du siècle d'Auguste, brillent plus par l'art que par l'inspiration, et l'on peut dire d'eux ce que Quintilien disait de Lucain, qu'ils doivent plutôt être rangés dans la classe des orateurs que dans celle des poètes, c'est-à-dire, qu'il y a chez eux plus de mouvement, d'éloquence, et c'est cela même, je ne crains pas de le dire, qui rend l'étude de la littérature française plus utile que celle des littératures riches en poètes.

« Je n'aurai besoin, pour le faire voir, que de développer ce texte du prince des critiques latins : *fiunt oratores, nascuntur poëtae*, on naît poète, on devient orateur. La poésie, messieurs, est un pur don du ciel, que l'étude ne donne pas plus qu'elle ne donne la force ou la beauté. Tandis que l'éloquence, ou, pour généraliser la maxime de l'écrivain romain et la rendre plus vraie, l'art de coordonner ses pensées, de les concentrer, de les formuler avec lucidité et précision, peut s'acquérir par le travail, qui n'est pas le génie, quoi que Buffon en ait dit, mais qui dans une certaine sphère peut développer et fortifier singulièrement des facultés même médiocres. Or, n'est-ce pas là ce qu'on doit chercher avant tout? N'est-ce pas là ce qui constitue l'utilité des études littéraires

pour le prêtre, pour l'homme politique, pour l'avocat, pour le médecin, pour tous ceux qui sont destinés à traiter avec les hommes et à agir sur eux?

« Ce qu'il y a d'éminent dans la littérature française, c'est la prose. La prose, c'est la langue de la philosophie, de la jurisprudence, des sciences et de l'histoire, de la politique et des affaires, de tout ce qu'il y a de sérieux, de positif, de pratique dans la vie humaine, et la prose n'a été portée à sa perfection qu'en France. Il n'y a que trois proses classiques au monde, la prose grecque, la prose latine et la prose française. C'est nous qui sommes sous ce rapport les héritiers de l'antiquité. J'ai quelque connaissance des littératures étrangères, mais je n'ai rencontré que bien rarement de ces prosateurs éminents qu'on puisse mettre à côté des Platon et des Démosthènes, des Cicéron et des Tacite... La France seule peut opposer aux philosophes, aux historiens et aux orateurs antiques une phalange d'écrivains, égaux par la forme et supérieurs par la pensée de toute la supériorité du christianisme sur le paganisme. Ici il n'y a à citer que des noms propres. Quand la philosophie a-t-elle parlé un plus beau langage que chez Pascal, chez Descartes, chez Mallebranche, et même chez quelques écrivains de ce siècle? Quand l'éloquence s'est-elle élevée aussi haut que chez Bossuet et chez Massillon?

Je viens de nommer Bossuet : cet homme prodigieux, le premier des orateurs et le premier des historiens, avec sa vaste science, son langage inimitable et son étonnante fécondité, ne vaut-il pas à lui seul une littérature tout entière? Que dire de Fénelon, de Bourdaloue, de Labruyère, de Montesquieu, de tant d'autres écrivains, défenseurs ou adversaires de la vérité, mais tous parlant un langage admirable de clarté, d'énergie, d'éloquence? Certes, la terre qui a produit de pareils hommes, doit reconnaître qu'une mission lui a été donnée, mission redoutable qui attire tour à tour sur elle des bénédictions et des châtiments, selon la manière dont elle l'accomplit. Cette mission personne n'en a parlé plus éloquemment que l'auteur du *Pape* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, personne ne l'a signalée en termes plus frappants et plus magnifiques. C'est la mission d'agir sur les autres. »

Après avoir cité un long passage du comte Joseph de Maistre, après avoir parlé du mouvement de retour qui semblait se manifester alors et n'être que le premier pas dans la voie destinée à ramener à l'unité les peuples chrétiens, M. de Cazalès s'adresse directement à son jeune auditoire : « Il est temps, messieurs, dit-il, de vous parler du rôle que la Belgique peut être appelée à remplir dans ce qui se prépare, et si j'ai tant insisté sur la puissance de la langue

française, c'est parce que vous avez besoin d'elle pour accomplir votre mission. C'est votre langue politique, la langue nécessaire de vos législateurs, de vos magistrats, et, par cette raison seule, vous avez besoin de la bien savoir, mais vous en avez surtout besoin pour vous mettre en communication avec les autres peuples et exercer sur eux la part d'action qui vous appartient.

« La société actuelle se distingue de celle qui l'a précédée par un développement beaucoup plus grand de l'industrie et de la liberté politique. Là où ces deux forces ont pris le plus d'accroissement, on a pu craindre souvent que ce ne fût aux dépens de la religion. Pour les hommes qui réfléchissent, le problème de l'avenir est de concilier ces éléments et de les faire concourir au bonheur de l'humanité. Ce problème vous l'avez presque résolu, et sous ce rapport on peut dire que vous êtes le plus avancé des peuples européens. Ce qui frappe d'abord dans vos belles campagnes et dans vos riches cités, c'est le développement prodigieux de la prospérité matérielle et industrielle ; ce qui frappe ensuite, ce sont vos habitudes chrétiennes et le profond sentiment de foi qui se manifeste continuellement aux regards d'un observateur attentif. Votre Constitution est la plus libérale de l'Europe, et il est notoire que ce sont des catholiques zélés qui l'ont faite. Nulle

part il n'y a plus de liberté et d'égalité, nulle part plus d'industrie, nulle part plus de religion. Les premiers vous avez osé proclamer le grand principe de la liberté d'enseignement, et maintenant, vous l'appliquez hardiment et dans de larges proportions. Ce qu'il vous faut maintenant c'est d'exprimer dans une littérature à vous la manière d'être qui vous est propre; c'est de prêcher, de manière à être entendus au loin, les principes sur lesquels repose votre ordre social, afin que ceux qui ne peuvent pas, comme moi, voir de leurs yeux ce que vous êtes, apprennent pourtant qu'il y a en Europe un coin de terre où la religion, la liberté et l'industrie ont conclu une alliance forte et durable. Et ne croyez pas que ce soit là pour vous une prétention ambitieuse. Le comte de Maistre n'était pas français, n'était jamais venu à Paris, et pourtant qui a manié notre langue avec plus d'énergie et de puissance? A l'origine de la littérature française, les provinces belges lui ont donné de charmants poètes; au XIV[e] et au XV[e] siècle elles lui ont donné deux historiens de premier ordre, Froissart et Commines. Rien n'empêche aujourd'hui de renouer l'antique alliance entre la France et la Belgique. Il appartient spécialement à l'Université catholique d'y travailler, car elle ne peut profiter aux deux peuples que si elle se conclut sous les auspices de la religion et de la science. »

Voilà ce que M. de Cazalès espérait, il y a quarante ans, pour la France et pour la Belgique. Hélas, comme nous, il a dû perdre plus tard bien des illusions. Sa dernière œuvre a paru l'année même où il mourut. Ce livre porte un titre significatif : *Nos maux et nos remèdes*. C'est certainement une des productions les plus profondément pensées et les plus remarquables à tous égards de ces dernières années. J'en citerai quelques lignes.

Voici le tableau qu'il trace de la situation de la France au moment où il écrivait; Tacite chrétien ne l'eût pas désavoué :

« Nous vivons à une de ces époques dont on peut dire avec le Psalmiste : « Les nations » sont dans le trouble et les empires penchent » vers leur déclin. » Cela est vrai surtout pour notre patrie, où nos agitations continuelles ont fait tant de ruines et où se font remarquer tant de signes de décadence. Ballottés, comme nous le sommes, de révolution en révolution, les tristes expériences que nous avons faites ne nous permettent plus ni la confiance dans le présent, ni même l'espérance dans l'avenir. De là cet état de malaise et d'inquiétude universelle, trop justifié par les crises périodiques qui menacent toutes les existences et en bouleversent toujours un grand nombre. Ces crises ne sont que les symptômes d'une maladie générale qu'il est important d'étudier avec soin, si l'on

veut trouver les remèdes qui pourraient lui être appliqués. Or, on peut dire que sa cause principale à laquelle toutes les autres peuvent être ramenées, c'est que, suivant une expression bien connue, « les vérités ont diminué parmi les » enfants des hommes : » les vérités religieuses d'abord, ensuite toutes les autres. Les esprits sont dévoyés; ils se laissent entraîner au courant de toutes les erreurs variées à l'infini, l'union entre eux devient de plus en plus impossible : or, sans union, il n'y a ni force ni stabilité. On ne s'entend que quand il s'agit de démolir; hors de là, ce ne sont que dissentiments et discordes. Les passions s'entrechoquent comme les idées, car il n'y a pas plus de frein pour les volontés que de règle pour les intelligences. De cet état moral naissent les révolutions que nous voyons se succéder chez nous à de si courts intervalles, et cela ne changera pas tant que nous n'aurons pas changé nous-mêmes. »

C'est le commencement du livre; voici quelques lignes de la fin : « Les calamités qui ont frappé notre pays lui sont venues de Dieu, arbitre suprême des destinées humaines : elles étaient bien méritées et n'étaient que le juste châtiment d'innombrables prévarications. Mais nous savons par les livres saints qu'en Dieu la justice ne se sépare jamais de la miséricorde, et que, s'il nous châtie, c'est comme un père châtie

ses enfants pour les corriger et les réformer. Mais, loin de nous retirer de nos voies mauvaises, nous avons continué à y marcher avec plus d'obstination que jamais : les causes qui avaient attiré sur la France la colère d'en haut n'ont pas cessé d'exister et le mal, peut-être, s'est plutôt aggravé qu'il n'a diminué. Aussi la situation du pays ne s'est pas améliorée, l'avenir est devenu de plus en plus menaçant, et l'on doit s'attendre au triomphe assez rapproché des doctrines et des hommes du radicalisme. (Prédiction trop tôt réalisée, hélas!) Tous les moyens humains ont été essayés sans succès, toutes les combinaisons ont été déjouées, toutes les habiletés déconcertées, et on ne sait plus comment résister au courant qui nous entraîne vers des rivages où l'on ne trouvera certainement ni la paix, ni la sécurité. Dieu seul peut nous sauver : il le peut, s'il le veut, cela est hors de doute, mais il faut faire en sorte qu'il le veuille, et cela dépend de nous, chrétiens, on peut le dire en toute assurance. Il n'est rien que n'obtienne de lui la prière faite dans les conditions voulues, et c'est pourquoi Notre Seigneur Jésus-Christ dit à ses apôtres et dans leur personne à tous les fidèles : « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera. » Ces conditions ce sont ces « dignes fruits de pénitence » dont parle le Précurseur dans l'Évangile, et sans lesquels nous ne pou-

vons espérer que nos prières soient exaucées. Avant tout, il faut nous humilier, il faut reconnaître que les maux dont nous nous plaignons et ceux qui nous menacent encore, nous les avons attirés, nous les attirons sur notre patrie plus peut-être que les ennemis déclarés de Dieu et de son Église, auxquels nous ne sommes que trop portés à en laisser toute la responsabilité. D'ailleurs, si les doctrines anti-religieuses et anti-sociales ont fait et continuent de faire tant de ravages, ne doit-on pas l'imputer aux chrétiens? Qu'ont-ils fait pour s'y opposer? Quels grands combats ont-ils livrés? Dans leur ensemble, quelle part ont-ils prise aux luttes soutenues par quelques vaillants champions sortis de leurs rangs?... »

Messieurs, à Dieu ne plaise que j'applique à la Belgique des reproches peut-être trop sévères même pour la France. Cependant, nous aussi, nous avons à profiter des leçons du passé pour vaincre les difficultés du présent et écarter les périls de l'avenir. Que ce qui s'opère en ce moment sur le terrain de l'enseignement primaire nous soit une lumière et un encouragement. Grâce aux efforts héroïques du clergé et des fidèles, nous avons créé, de toutes pièces, des écoles dans presque toutes nos communes, et la loi de malheur, bien contre le gré de ceux qui l'ont faite, aura été pour nous le signal de la délivrance. L'œuvre est très avancée, et l'heure

n'est pas loin où, avec l'aide de Dieu, la Belgique sera dotée d'un système complet d'écoles catholiques et libres. Et pourquoi n'en serait-il pas de même dans d'autres sphères? Courage donc, améliorons-nous, luttons, travaillons, dévouons-nous, et Dieu sera avec nous, et si Dieu est avec nous, qui sera contre nous?

Chers Étudiants de l'Université catholique, vous pouvez aider puissamment à ce grand mouvement de délivrance et de régénération. Laissez-moi vous le dire avec un orateur chrétien de notre temps : vous êtes les serviteurs et les champions futurs de la vérité; votre devoir est de vous préparer à être les meilleurs et les premiers partout. Vous êtes à l'âge heureux des saints enthousiasmes, des nobles aspirations et des chaudes espérances. C'est par vous que la vérité, que le droit triompheront. Livrez-vous sans réserve à la noble passion des âmes généreuses, à l'ambition du bien. Soyez ambitieux de savoir, ambitieux de bien dire, ambitieux de bien écrire, ambitieux de rendre à la justice et à la vérité les âmes égarées. Citoyens et chrétiens, fils de l'Église et de la Belgique, courage! Efforcez-vous, travaillez sans relâche et dites, si jamais vous vous sentiez défaillir : courage, mon âme! en haut, mon cœur! c'est pour Dieu, c'est pour mes frères, c'est pour la patrie!

Au moment de finir, le souvenir de notre premier et vénéré Recteur s'empare de moi avec la

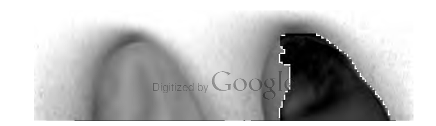


pensée de sa filiale dévotion envers la Vierge immaculée, Mère de grâce et de miséricorde. Je me sens pressé d'adresser aujourd'hui à l'auguste Patronne de l'Université la prière par laquelle Mgr de Ram terminait, le 4 novembre 1834, le discours d'inauguration de notre chère Université : « O Marie, jamais votre secours n'a été imploré en vain pour la Belgique, que sa piété et sa reconnaissance envers vous ont rendue célèbre. C'est à vous que nous sommes redevables de la conservation de la foi dans nos contrées. Vous avez été pour notre nation qui considère votre culte comme son plus précieux héritage, une nouvelle tour de David, d'où nous avons tiré nos armes les plus puissantes, alors que les puissances ennemies de nos pieuses croyances se ruaient sur nos provinces. A ces immenses bienfaits accordés à votre Belgique, nous vous supplions d'en ajouter un autre. Recevez sous votre maternelle protection cette Université naissante : elle porte votre nom, elle vous est consacrée, elle vous sera entièrement dévouée. Permettez-lui de s'abriter sous les plis de votre manteau virginal. Nous reconnaissons et nous vénérons en vous notre patronne et notre protectrice; nous tenons nos regards tournés vers vous, Étoile de la mer, toute radieuse d'un céleste éclat, afin que cette œuvre, entreprise sous vos auspices, soit défendue par votre puissance, soit fortifiée

par vos bienfaits, et soit conservée sous votre égide, dans la suite des âges, pour la gloire de Dieu et l'honneur de l'Église. »

Au nom de l'Épiscopat, je déclare ouverte l'année académique 1880-1881.

—



SOCIÉTÉ JURIDIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

L'année 1879-1880 a vu naître dans la cité universitaire une société nouvelle, ayant pour but « le développement des études juridiques au sein de la jeunesse catholique. » Dans son discours, prononcé à la salle des promotions, le 15 octobre 1879, Mgr le Recteur avait fait appel au zèle et à l'esprit de travail des étudiants de la Faculté de droit. « Je voudrais, avait dit Mgr Namèche, voir cette étude du droit prendre un peu plus de place dans le travail libre de nos étudiants, dans l'emploi de ces heures que l'on dérobe à sa tâche quotidienne et obligée pour se livrer à une occupation de son choix et répondant aux aspirations de son propre esprit. Pourquoi n'avons-nous pas une société de droit, comme nous avons des sociétés de médecine, de littérature, de sciences? L'histoire du droit, l'étude comparée des législations, le droit public, le droit criminel, l'économie sociale, ne sont-ce pas là des matières éminemment intéressantes, des sources d'une fécondité inépuisable? Ce vœu j'en confie la réalisation à tous ces jeunes gens distingués et laborieux, que, grâce à Dieu, la Faculté de droit compte si nombreux en son sein. »

Ce généreux appel fut entendu par la jeunesse universitaire. L'année académique ne s'était pas écoulée que, reprenant les traditions de l'ancienne *Basoche*, un groupe d'étudiants en droit s'était formé et avait élaboré, sous la présidence de M. le professeur Descamps, désigné par le suffrage de tous pour diriger la nouvelle société, les statuts suivants que nous sommes heureux de publier :

Statuts de la Société Juridique.

ART. 1. — La Société est établie dans le but de favoriser par des travaux, des discussions et autres moyens, le développement des études juridiques au sein de la jeunesse universitaire.

ART. 2. — Tout membre actif est appelé à traiter un sujet de son choix, oralement ou par écrit, et à soutenir la discussion que pourra faire naître l'exposé de ses idées.

ART. 3. — Le nombre des membres est illimité : ils sont ou membres actifs, ou membres protecteurs, ou membres honoraires.

ART. 4. — Pour être reçu membre actif, il faut avoir été présenté à la Société par deux membres actifs. Le candidat est soumis au ballottage, dans la séance qui suit immédiatement celle de la présentation, et doit réunir les suffrages des deux tiers des membres présents.

La Société confère le titre de membre protecteur aux personnes dont elle désire s'assurer d'une manière spéciale le concours bienveillant.

Tout membre actif quittant l'Université devient de droit sur sa demande membre honoraire.

ART. 5. — La commission, pour des motifs graves, pourra proposer à la Société l'exclusion d'un membre. La Société ne sera admise à se prononcer sur cette exclusion qu'à la séance suivante : le vote aura lieu au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 6. — L'administration intérieure de la Société appartient à une commission composée d'un président choisi parmi les membres du Corps académique et d'un nombre de membres égal au nombre des cours représentés dans la Société par au moins cinq membres. Chaque cours élit au commencement de l'année académique son représentant. Nul n'est élu au premier tour du scrutin qu'à condition de réunir la majorité absolue des suffrages des membres présents.

ART. 7. — La commission désigne elle-même ses vice-président, secrétaire et trésorier.

ART. 8. — La police de l'assemblée et la direction des débats appartient au président. C'est lui qui ouvre et clôt les séances, dirige les discus-

sions, écarte, s'il y a lieu, les débats irritants, accorde la parole aux membres qui la réclament et dans l'ordre des demandes.

Le vice-président et à son défaut le secrétaire exerce au besoin les attributions du président.

ART. 9. — Il sera fait annuellement, dans une réunion qui suivra les grandes vacances, un rapport sur les travaux de la Société. Ce rapport sera imprimé et distribué aux membres.

ART. 10. — Tout membre actif doit payer à son entrée la somme de 5 francs Les membres protecteurs et honoraires sont dispensés de toute rétribution.

ART. 11. — A la fin de l'année le trésorier présente le tableau des recettes et des dépenses.

ART. 12. — Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts que sur une proposition faite à la Société et signée par la moitié au moins des membres actifs. La Société nommera une commission de cinq membres à l'effet d'examiner cette proposition.

La modification demandée sera votée par appel nominal dans une réunion extraordinaire et devra réunir au moins les trois quarts des suffrages des membres présents.

L'inauguration de la nouvelle société eut lieu le 17 novembre 1880, dans la salle des réunions



de la Société littéraire, gracieusement mise à la disposition des étudiants en droit par M. le professeur Jacops, président du collège du Pape. Mgr le Recteur, voulant donner à la jeune société un nouveau témoignage de sympathie, honorait cette séance de sa présence. Après un éloquent discours de M. Hoefnagels, étudiant du second doctorat en droit, Mgr Namèche ayant accepté, aux acclamations de tous, la présidence d'honneur de la Société juridique, s'exprime en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS ÉTUDIANTS,

C'est toujours avec bonheur que je me retrouve au milieu de vous ; toujours je suis profondément touché et reconnaissant de l'accueil que vous voulez bien me faire. Votre affection a quelque chose de véritablement filial; et moi aussi, messieurs, j'éprouve pour la jeunesse universitaire des sentiments paternels, qui font la force et la consolation de mes vieux jours.

L'objet de la réunion qui m'amène ici aujourd'hui, réjouit aussi vivement mon cœur. Il y a longtemps, vous le savez, messieurs, que je désire voir se former, au sein de l'Université, une société d'étudiants en droit, se donnant pour mission d'étudier et de traiter, dans un esprit catholique, et en suivant les grands courants de la tradition catholique, les questions

fondamentales, théoriques et pratiques, de la science du droit.

Messieurs, la partie positive, technique, si je puis dire ainsi, du droit, fait la matière la plus considérable des leçons que vous suivez, et exige de vous une application sérieuse, constante, avec l'emploi de presque toutes vos journées. Rien de plus juste, de plus nécessaire. Il n'est pas désirable cependant que vous y dépensiez toute votre activité; il est bon, il est indispensable, au contraire, que vous arrêtiez de temps en temps votre pensée sur ces vérités primordiales où la vraie science juridique plonge toutes ses racines; sur ces principes éternels et immuables qui constituent les bases de la société humaine, et qui seuls peuvent donner à la science toute sa valeur et toute sa stabilité. C'est seulement quand ces bases ont été jetées d'une main sûre et vaillante que l'édifice peut s'élever dans toute sa solidité et dans toute sa grandeur, que l'on peut contempler d'un œil serein et assuré les vastes horizons, les immenses perspectives, qui s'ouvrent de toutes parts devant le regard étonné et captivé.

J'ai la confiance, messieurs, que dirigés par le maître excellent qui va présider à vos premiers travaux, vous y prendrez bien vite un puissant intérêt, et que vos réunions, vos exercices, vos débats deviendront pour vous une



source de bien douces et bien légitimes satisfactions. Vous y goûterez, je n'en doute pas, des jouissances, un peu austères peut-être, mais saines et viriles. Vos séances exerceront une influence heureuse, décisive peut-être sur votre avenir, et vous mettront certainement à même de rendre d'utiles, de précieux services à notre pauvre société si troublée et si menacée.

Messieurs, j'y vois un autre avantage, celui de vous arracher aux séductions d'une littérature frivole, abaissée, et qu'il faudrait peut-être qualifier plus durement encore. Le moindre mal auquel cette littérature expose ses amis et ses admirateurs est la perte irréparable de ce temps qui est l'étoffe dont la vie est faite, et l'emploi inutile, quand il n'est pas nuisible, désastreux, de ce trésor d'aptitudes, de facultés, d'aspirations pures, nobles, élevées, dont Dieu se plaît à enrichir l'esprit et le cœur de la jeunesse chrétienne.

Messieurs, tenez donc haut vos cœurs, *sursum corda*. Un homme qui en savait quelque chose, Voltaire, a dit, dans un moment de sincérité, que

L'esprit se sent toujours des bassesses du cœur.

Que l'amour du vrai, du juste, du bien anime tous vos travaux, et vous défende contre les dégoûts passagers et les inconstances capricieuses de notre faible nature. N'ayez peur ni

des gros livres ni des vieux noms de la science. Remontez hardiment aux sources du vrai savoir, aux grandes origines du droit catholique. Inclinez-vous avec respect devant ces noms illustres, que ne font pâlir aucun des noms de la science contemporaine. Je n'en citerai que deux, saint Thomas, ce vaste et incomparable génie, l'ordonnateur de la science catholique, et Suarez, l'immortel auteur du *Traité des Lois*. Pour établir, en passant, un parallèle, qui les fera juger, entre la doctrine de ces savants chrétiens et celle des hommes de nos jours, je me contenterai d'indiquer la notion de la loi, telle qu'elle nous est donnée par les uns et par les autres. Qu'est la loi pour la science catholique? une disposition rationnelle, stable, tendant au bien commun, promulguée par celui auquel incombe le soin de la communauté : *stabilis ordinatio rationis in bonum commune, ab eo qui curam communitatis habet promulgata*. Qu'est la loi pour les docteurs du jour? une affaire de nombre, l'expression de la volonté d'une multitude corrompue souvent, ignare toujours, qui n'a pas même besoin de raison pour valider ses actes, selon le langage de J. J. Rousseau..

Je n'ajoute qu'un mot, messieurs. Mettez en regard de cette notion, de cette origine libérale de la loi, l'omnipotence sans limite que lui attribuent les mêmes hommes, que lui reconnaît hautement, comme une doctrine sans conteste,

le libéralisme règnant, et dites-moi si dans cette juxta-position, dans ces deux éléments réunis, vous n'avez pas la formule claire, nette, complète du plus affreux despotisme, de la tyrannie la plus monstrueuse, s'exerçant à la fois sur les âmes et sur les corps, qui se soit jamais produite sous le soleil.

Puisse, messieurs, la nouvelle Société que vous inaugurez aujourd'hui, se développer rapidement, fleurir avec éclat sous notre beau ciel universitaire, et nous donner les fruits choisis et abondants que nous en attendons pour l'honneur de l'Université et le bien de notre chère Belgique! Que tous ses membres me permettent de leur rappeler le but vers lequel doivent se diriger tous leurs efforts en empruntant quelques paroles d'un maître estimé et catholique : l'idée qui doit dominer et diriger vos travaux est exprimée dans une formule brève, mais complète : *le droit c'est la conformité à l'ordre divin*. Tout doit y tendre à la démonstration ou au développement de cette vérité fondamentale et de ses conséquences. En y restant fidèle, chacun de vous pourra se dire sans crainte de se tromper : j'ai la conviction profonde que l'erreur sur les premiers principes de Droit et de Justice est mortelle pour les nations, que l'étude chrétienne des doctrines sociales est le moyen le plus efficace de guérir, dans leur source, les maux de la patrie, et qu'en travaillant à mettre

en lumière, à répandre cette vérité, je fais acte de bon chrétien et de bon citoyen.

Une improvisation de M. le professeur Descamps termina cette brillante séance dont le souvenir ne s'effacera pas de la mémoire de tous ceux qui y ont assisté.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ JURIDIQUE.

Président d'honneur, Mgr A. J. NAMÈCHE, Recteur magnifique de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. Descamps, professeur à la Faculté de droit.
Vice-Président, M. J. Hoefnagels, étudiant en droit.
Secrétaire, M. A. Zwaenepoel, étudiant en droit.
Trésorier, M. Hoyois, étudiant en droit.
Membre, M. Van den Broeck, étudiant en philosophie.

Membres.

MM. les étudiants Gérard, Soenens, Pil, Janssens, Moens, Verhaegen, Lowet, Sanders, Lamotte, Michaux, Simonard, Gilkin, Jouard, Leemans, Losseau, Croonenberghs, Thery, Deamandel, Dedecker, Lombaerts, Notelteirs, Faucon, Fourquet, Streel, Fontaine, Heuvel-

mans, De Ravenne, Claes, Thevelin, Beauloye, Périn, De Coster, Haumanne, Butaye, Serigiers, Delmez, Carlier, Leonard, Verlaut, Ranwez, Van Ruymbeke, Cappuyns, Schiecks, Tonnelier, De Valkeneer, Rops, Hayoit, Hoyois, Mussely, Lappan, Ortegat, Derminne, Dethier, Coucke, Alb., Coucke, Stan., Chevalier, de Haulleville, Joly, Mommaerts, Van de Werve, Segard, Gourdet, Moulart, Criquillon, Van Reeth, Solvyns, Meyers, Verbruggen, Brants, Van Troyen, Herdewyn, Hannotiau, Cordemans, Christiaens, Parmentier, Scheyvaerts, Sepulchre, t'Serstevens, Landas, Beauchau, Orban, Alph.

DISCOURS

prononcé à la salle des promotions, le 13 décembre 1880, par Mgr NAMÈCHE, Recteur Magnifique de l'Université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église de St-Pierre, pour le repos de l'âme de Mgr Louis-Guillaume ROELANTS, président du collège du St-Esprit, professeur à la Faculté de théologie.

—

MESSIEURS,

Après nous avoir fait souvent sentir ses rigueurs, la Mort semblait avoir conclu une trève momentanée avec le Corps académique. Cette trève elle vient de la rompre brusquement, en nous frappant d'un coup bien douloureux et bien inattendu. Le respectable collègue dont nous pleurons la perte n'avait pas atteint sa cinquantième année; il y avait un peu plus de huit ans qu'il avait pris rang parmi nous. Quelques jours seulement d'une indisposition qui paraissait à peine sérieuse, que la plupart d'entre nous ignoraient complètement, ont précédé cette mort si imprévue de tous, excepté de celui-là même qu'elle nous a enlevé. Elle est venue comme un voleur pendant la nuit, selon l'expression énergique de la Sainte Écriture. A peine les amis, les prêtres qui entouraient le chef défunt l'ont-

ils vue venir, à peine leur a-t-elle laissé le temps d'administrer à cette âme qui s'échappait les derniers secours des mourants. Grande et utile leçon pour tous, messieurs. Heureux ceux qui, comme Mgr Roelants, pensent souvent à cette heure suprême, s'y tiennent préparés, et n'ont plus à son approche qu'à prononcer ce *fiat voluntas*, qu'un de ses confidents les plus intimes a recueilli de sa bouche au moment où rien encore ne semblait annoncer que cette heure dernière allait sonner pour lui.

Une fin si prompte, si prématurée, si inattendue ne pouvait que produire, dans la cité académique, une impression peu ordinaire de surprise et de regret. Mgr Roelants était né à Louvain; il y était très connu et profondément estimé, malgré ses habitudes modestes, ses goûts de retraite et de travail, son éloignement prononcé pour tout ce qui sentait le faste et l'éclat. Sa vie éminemment sacerdotale lui avait conquis le respect universel. Sa bonté, son affabilité, son caractère ferme et compatissant tout à la fois, cette raison calme et digne qui présidait à toute sa conduite le faisaient aimer et vénérer de tous ceux qui l'approchaient. Il avait au plus haut degré le sentiment de la paternité spirituelle; nul ne prisait plus haut que lui la valeur, l'excellence de ces âmes pour lesquelles le divin Rédempteur a versé son sang, et dont il a confié le soin à ceux qu'il a appelés aux fonctions redoutables du sacerdoce.

La carrière trop courte hélas! parcourue par notre regretté collègue a été admirablement remplie. On ne peut imaginer de vie de prêtre plus belle, plus honorable devant Dieu et devant les hommes. Il a occupé successivement et sans interruption les postes les plus divers et les plus importants dans toutes les parties et à tous les degrés de l'enseignement. Partout il s'est montré à la hauteur de sa tâche; partout il a joui de l'estime et de la confiance de ses supérieurs, de l'affection de ses collègues, de la vénération, de l'attachement filial de ses subordonnés; partout il a laissé des traces durables de son zèle, de sa piété, de sa prévoyance, de la droiture et de la sûreté de son jugement. Nous allons le suivre, si vous le permettez, aux différentes étapes de cette vie si édifiante, si laborieuse et si féconde; c'est la meilleure façon de la louer et d'en profiter.

Louis-Guillaume Roelants naquit à Louvain le 27 février de l'an de grâce 1832. Il appartenait à une famille honnête et profondément religieuse. Il fut élevé dans des habitudes austères de piété, d'ordre, d'application au travail, qui contrastent avec les tendances un peu molles, avec les complaisances un peu exagérées de l'éducation actuelle. Sans raisonner autant sur la pédagogie, sur l'hygiène, sur la gymnastique, sur tant d'autres choses, excellentes d'ailleurs quand elles sont contenues dans de justes bornes, nos

pères s'entendaient peut-être aussi bien que nous à préparer l'homme dans l'enfant, à l'accoutumer de bonne heure aux exigences quelquefois si rudes du devoir, à ne pas le lancer désarmé dans les luttes et les combats de la vie.

La piété du jeune Roelants annonça dès ses premières années sa vocation sacerdotale. Comme tous ses frères, il fut un des membres les plus fervents de la Congrégation des jeunes gens commencée modestement à Saint-Pierre par un vicaire zélé, et qui fleurit maintenant et fructifie avec tant d'éclat sous la direction de la Compagnie de Jésus. Mgr Roelants était resté très attaché et très dévoué à la Congrégation. Même dans ces derniers temps, il se plaisait à assister à ses réunions, s'intéressait généreusement à la splendeur de ses fêtes, à la beauté, à la richesse de son sanctuaire et de ses ornements. « J'aimerai toujours la Congrégation, disait-il au vénérable directeur actuel, de qui je tiens ce détail, j'aimerai toujours la Congrégation, car c'est à elle que je dois tout mon bonheur. »

Après avoir acquis les premiers éléments des lettres, notre jeune collègue vint commencer ses classes d'humanités au collège de la Haute Colline si florissant alors et dont je ne puis prononcer le nom sans attendrissement. Mgr Roelants lui-même en avait gardé les meilleurs souvenirs. Il professait une estime reconnaissante pour ses premiers maîtres; il ne parlait qu'avec

éloges de leur savoir et de l'excellence de leur méthode. Je crois pouvoir ajouter, sans crainte de me tromper, qu'il avait gardé quelque chose de cette méthode dans son propre enseignement. Les progrès d'un libéralisme étroit qui n'a pas porté bonheur à la ville de Louvain, ne lui permirent pas d'y achever ses études classiques. Le collège de la Haute Colline fut supprimé en 1850, et fit place à un établissement purement communal qui ne rencontra pas les sympathies de la population catholique.

Ce fut au petit séminaire de Malines qu'il alla terminer ses humanités sous des maîtres également dévoués et respectables. Il y fit ensuite sa philosophie, remportant partout des succès sérieux, sans être tout-à-fait hors ligne. C'était un de ces élèves plus solides que brillants, tenaces au travail, n'avançant point d'une course précipitée, mais marchant bien et pouvant marcher longtemps, sur lesquels les maîtres expérimentés fondent ordinairement leurs meilleures espérances. Plantes plus saines, plus robustes que précoces, dont la floraison un peu lente donne naissance à des fruits savoureux et de meilleure conservation. On n'oublia point le jeune Roelants au petit séminaire; il y rentra plus tard rappelé par l'estime de ses maîtres, qui tinrent à honneur de lui faire place au milieu d'eux.

Sa philosophie terminée, Mgr Roelants revêtit l'habit ecclésiastique et devint l'hôte du grand

séminaire. C'est un moment solennel dans la vie d'un jeune homme, celui où renonçant à toutes les joies, à toutes les espérances mondaines pour obéir à la voix qui l'appelle, il prend rang dans la tribu sacrée pour s'y consacrer à jamais au service de Dieu et du prochain. Mais comme tous les sacrifices, comme tous les dévouements, celui-ci puise de larges compensations dans les trésors de cette bonté divine qui ne se laisse jamais vaincre en générosité. Quel heureux séjour, quel asile fortuné que le séminaire pour les jeunes âmes, pour les âmes d'élite qu'une vocation privilégiée y appelle! Que de joies intimes, d'ineffables jouissances ce nom seul rappelle au cœur du prêtre, même après de longues années consumées dans les labeurs du saint ministère et des autres œuvres sacerdotales! Mgr Roelants était mieux préparé que personne à éprouver ces douces et saintes impressions. Aussi fut-il un si bon séminariste que ses supérieurs, comme ceux du petit séminaire, s'applaudirent plus tard de pouvoir se l'associer pour en former d'autres à son exemple et par ses leçons.

Enfin le jour qui devait réaliser toutes ses aspirations, couronner toutes ses études, mettre le sceau à une vocation si bien éprouvée, le jour béni et désiré où il allait être élevé à la dignité du sacerdoce, ce jour où la foi nous montre des pouvoirs divins confiés à un faible

mortel, Dieu se rendant obéissant en quelque sorte à la voix d'une créature humaine, ce jour là avait lui pour Mgr Roelants. Il fut ordonné prêtre en 1856, et envoyé à l'Université catholique pour y étudier le droit canon. Deux ans plus tard, il fut promu au baccalauréat, et passa au Collège belge à Rome.

L'institution de ce collège datait alors d'un certain nombre d'années. Elle avait été décidée par NN. SS. les Évêques de Belgique, sous réserve de l'approbation du Saint-Siège, dans leur réunion annuelle du 30 juillet 1844. Le Pape Grégoire XVI, de glorieuse mémoire. avait applaudi à cette résolution, et accordé l'autorisation demandée dans un bref adressé à son Éminence le Cardinal-Archevêque le 7 décembre suivant. Le 8 avril 1845, Sa Sainteté nomma comme Protecteur du collège l'illustre cardinal Mezzofanti, celui que le Saint Père appelait lui-même la Pentecôte vivante, et qui, dans son humilité, prétendait n'être qu'un mauvais dictionnaire, assez mal relié, ajoutait-il. Je lis dans le discours d'installation de l'éminentissime Protecteur, discours prononcé par le premier Président du collège, Mgr Aerts, des détails très intéressants sur la destination de l'œuvre et sur les avantages qu'on trouve à Rome pour les études ecclésiastiques. Vous me saurez gré de reproduire cette page de son discours : « Dans les vues des fondateurs du Collège belge, dit

Mgr Aerts, ce n'est pas à des commençants qu'il est destiné, mais à des ecclésiastiques déjà avancés dans les sciences sacrées, et qui non-seulement ont terminé leurs cours de séminaire et d'université, mais ont donné des preuves non équivoques d'un zèle soutenu et de talents distingués. Or, des prêtres ainsi formés par six ou sept années d'études théologiques et canoniques, seront sans doute bien préparés pour profiter des ressources nombreuses, qu'ils trouvent à Rome, pour se perfectionner de plus en plus. — Entre autres ressources de ce genre, il en est une que Rome seule possède. Ce sont les académies et les congrégations ecclésiastiques. Ces institutions, qui forment un véritable degré d'enseignement théorique et pratique, embrassent la sphère la plus élevée des études sacrées. Les académies offrent à ceux qui les suivent l'avantage de leur faire étudier et approfondir, *dans les sources*, les questions les plus importantes de la théologie, de l'histoire ecclésiastique, de la morale, des rites. On s'y exerce en même temps, sous la direction de savants célèbres, à la discussion orale et écrite, talent devenu plus nécessaire à une époque où tant d'ennemis attaquent, dans une foule d'écrits, la doctrine de l'Église. Dans les congrégations, on se forme à la pratique du droit canon. En étudiant les affaires et les doutes qui des différentes parties du monde sont portés devant ces tribu-

naux et les décisions qui interviennent, on approfondit les principes, on apprend à apprécier les faits, on acquiert de l'expérience dans l'administration ecclésiastique. Voilà le genre d'études qu'ont eu en vue les fondateurs du Collège, et voilà à quoi ils désirent que s'appliquent surtout ceux qui ont le bonheur d'y être envoyés. Cette institution est donc destinée à servir de complément à toutes celles que la Belgique possède déjà, et c'est par là que nos Évêques ont voulu couronner le magnifique édifice de l'enseignement ecclésiastique, auquel ils travaillent depuis quinze ans avec autant de zèle que de succès. »

Avantages uniques et singulièrement utiles en effet. Mgr Roelants ne jouit pas longtemps alors des bienfaits d'un enseignement si précieux. Nous l'avons insinué déjà, la Providence l'avait destiné à revenir successivement, comme maître, dans les divers établissements par où il avait passé comme élève, et où l'on avait pu faire l'épreuve de ses talents et de ses vertus. Ce fut le petit séminaire de Malines d'abord qui lui rouvrit ses portes en 1859, et il y occupa la chaire de quatrième jusqu'en 1864. Ce fut aussi pendant cet intervalle que j'appris à le connaître plus particulièrement. Il s'était consacré avec le plus grand zèle, et un zèle très éclairé, au modeste enseignement dont il était chargé. Il se tenait au courant du progrès des méthodes,

s'enquérait avec soin des meilleurs livres classiques, et montrait en tout cela une humble défiance de lui-même et un discernement pratique que je ne pouvais m'empêcher d'admirer, et dont le souvenir m'est resté très présent. Mais ce n'était pas seulement au progrès de ses élèves dans les études classiques qu'il s'intéressait. Son zèle sacerdotal se préoccupait surtout de leur progrès moral et religieux. Comme toujours, les élèves répondaient par une confiance filiale au dévouement simple et affectueux de leur professeur. Beaucoup l'avaient choisi pour diriger leur conscience, et ce laborieux ministère absorbait tous les instants qu'il ne donnait pas à sa chaire et à son enseignement.

Cinq ans plus tard, Mgr Roelants fut appelé à occuper la chaire de dogme au grand séminaire. Grave et honorable tâche, messieurs. Il est inutile d'insister ici sur la haute importance de la direction et de l'enseignement dans ces institutions où se forme le clergé de tout un diocèse, où il faut préparer, par la doctrine et par l'exemple, ceux que le Sauveur appelle la lumière du monde et le sel de la terre, ceux qui sont pour leurs frères les représentants de Jésus-Christ lui-même, *ministros Christi*, et les dispensateurs des mystères divins, *dispensatores mysteriorum Dei*. Quelle mission, messieurs, quelle responsabilité devant Dieu et devant les hommes! Mgr Roelants fit là tout ce

qu'on pouvait attendre de lui. Son enseignement sûr, clair, méthodique, judicieux, y fut hautement apprécié; son zèle, sa charité, son habileté dans la direction des âmes — l'art des arts, comme l'appellent les maîtres de la vie spirituelle — lui valurent, comme ils les lui avaient valu au petit séminaire, l'affection et la confiance générale. Ce qui restait de loisirs, il l'employait à la culture du chant et de la musique sacrée, où il était très versé, et en cette matière aussi, il rendit de précieux services. Tous les esprits religieux et éclairés savent quelle part considérable l'Église catholique a toujours faite, dans sa liturgie, à ces mélodies, à ces accords qu'il faut savoir rendre suaves et austères tout ensemble. Ils en connaissent toute la puissance sur les âmes, et sont convaincus par conséquent aussi de l'importance qu'il faut attacher au choix et à l'exécution de ces chants, de cette musique religieuse, si merveilleusement propre à s'associer à la prière, en calmant les sens et en élevant doucement les cœurs vers Dieu et vers les choses de Dieu.

Mgr Roelants avait passé quatre ans dans ces saintes et utiles occupations, quand une nouvelle marque de haute confiance l'appela à la présidence du Collège belge à Rome. Les temps mauvais, les jours d'épreuve étaient arrivés. La guerre sacrilège, qu'une politique ambitieuse et déloyale, conseillée, appuyée, dirigée par les



sociétés secrètes, avait déclarée à la Papauté, poursuivait ses ravages. Déjà une partie considérable du territoire pontifical était tombée au pouvoir de l'ennemi, malgré les efforts, le dévouement d'un petit nombre d'hommes héroïques. On n'a pas oublié ces nobles jeunes gens, qui de toutes les parties du monde catholique étaient accourus avec une foi, une ardeur chevaleresque, se ranger sous les drapeaux du Saint Père, prêts à donner leur sang pour la cause de la vérité, de la justice et de l'honneur. Car on défendait tout cela, en défendant les droits de la Papauté. L'avenir ne ravira pas à la Belgique la gloire d'avoir pris une part éclatante à ce dévouement digne des plus beaux jours de son histoire, d'avoir inscrit le nom de plusieurs de ses plus illustres familles sur la liste immortelle des champions et des martyrs de cette grande cause. Mgr Sacré, qui avait remplacé Mgr Aerts dans la présidence du Collège, s'était consacré au service de ses jeunes et vaillants compatriotes, les avait accompagnés dans leurs expéditions, et avait partagé leurs fatigues et leurs dangers. Il avait besoin de repos, et personne ne fut jugé plus digne de le remplacer que Mgr Roelants. Celui-ci accepta sans hésiter ce poste difficile et peu rassurant dans les circonstances où l'on était. Il eut l'insigne honneur de voir réunis sous le toit hospitalier du Collège, pendant le Concile du Vatican,

la plupart de nos Évêques, qui professèrent toujours pour lui une grande estime et une grande bienveillance. Les vacances lui avaient permis de s'éloigner un instant de l'établissement confié à sa garde, quand il apprit que l'iniquité était consommée, et que les Piémontais avaient envahi la ville éternelle. A la nouvelle de ce dernier attentat, il regagna son poste en toute hâte, et prit toutes les mesures exigées par la prudence dans des conjonctures si critiques et si douloureuses. Grâce à la sagesse et à la vigilance déployées alors, le Collège belge, protégé par notre drapeau national, est resté debout jusqu'aujourd'hui.

A la fin de l'année 1871-1872, une place doublement importante devint vacante à l'Université elle-même. Un des membres les plus aimés du Corps académique, le vénérable M. D'Hollander, après toute une vie de travail et de dévouement, obtint de NN. SS. les Évêques sa démission de président du Collège du St-Esprit et de professeur à la Faculté de théologie; il fut promu à l'éméritat. Mgr Roelants le remplaça, à notre grande satisfaction, dans sa présidence et dans sa chaire de théologie morale. Vous l'avez tous vu à l'œuvre, messieurs, et vous savez tout ce qu'il montra de zèle, de prudence, de fermeté calme et affectueuse dans l'accomplissement de sa tâche de président. Il avait toute l'autorité qui appartient au père dans une

famille bien réglée, mais il en avait aussi toute la sollicitude et toute la tendresse. Très pieux lui-même, il attachait le plus grand prix au progrès des jeunes ecclésiastiques confiés à ses soins dans la vie spirituelle et dans l'exercice de toutes les vertus sacerdotales. Il introduisit au Collège la pratique de la récollection mensuelle, et y favorisa de tous ses moyens le développement de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Il comprenait admirablement les avantages de cette dévotion si bien appropriée aux besoins de notre temps, qui a reçu tant d'encouragements des souverains Pontifes et de l'Épiscopat, qui a quelque chose de si consolant et de si fortifiant au milieu des douleurs et des épreuves de l'heure présente. Il eut toujours aussi le zèle le plus actif pour l'ornementation de la chapelle du Collège; il était pratiquement très convaincu de l'influence puissante qu'exercent les moyens extérieurs, la magnificence des temples, la beauté du culte, l'éclat des saintes cérémonies sur les dispositions intimes de l'âme et sur son ascension vers les régions spirituelles. C'est dans le même esprit de piété qu'il sollicita et obtint de Sa Sainteté Pie IX de nouvelles faveurs pour la chapelle du Collège.

Dans sa chaire de théologie morale, Mgr Roelants se faisait remarquer par une grande sûreté de doctrine et une tendance sagement pratique. En lisant la notice qu'il a consacrée à

la mémoire de son prédécesseur, on peut se rendre compte jusqu'à un certain point de l'idée qu'il se faisait lui-même de l'enseignement de la morale théologique. A propos du traité *de pœnitentiâ*, il loue, dans les leçons de M. D'Hollander, la méthode et les règles pratiques qui y sont tracées. Il fait remarquer que le professeur ne s'occupe qu'accidentellement, dans ses cours. des écrivains et des publications du jour, « dont le renom, dit-il, n'est souvent qu'éphémère, et en tout cas trop peu établi pour qu'ils servent de norme au jeune moraliste. » « Probabiliste prudent et sage, dit-il encore, M. D'Hollander gardait cette voie moyenne qui, en prémunissant contre les duretés impitoyables des rigoristes et les fâcheuses condescendances du relâchement, dirige et soutient les âmes dans le chemin du bien avec force et avec douceur, et les mène au Dieu de justice et de miséricorde. » « Qui ne le sait, ajoute-t-il enfin, dans les appréciations morales, le théologien doit tenir compte des dispositions des hommes et des choses dans le pays où il exerce son ministère. Cette considération n'avait point échappé au professeur D'Hollander. Aussi le voyons-nous citer fréquemment les auteurs belges et invoquer leur autorité dans les questions où leur témoignage pouvait être nécessaire ou utile. »

Cette notice, le seul travail écrit que je connaisse de Mgr Roelants, est digne en tout point

de son auteur; elle réfléchit admirablement son caractère, heureux mélange de justesse d'esprit, de fermeté pratique et de calme affectueux.

Telle fut donc la vie saintement, utilement occupée de Mgr Roelants. Il fut partout l'homme du devoir, l'homme du travail persévérant et modeste, le prêtre pieux, zélé, charitable, attentif à ne donner à personne aucun sujet de plainte, de peur de voir tourner contre le saint ministère les imperfections des hommes qui en sont honorés, *nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum*. Il allait atteindre sa quarante-neuvième année, quand une mort soudaine, mais prévue, est venue couper brusquement le fil de ses jours. Comme un guerrier vigilant, le vaillant soldat de Jésus-Christ se tenait prêt à l'appel de son chef, Il avait combattu le bon combat, gardé consciencieusement sa foi : sa couronne était préparée, couronne de justice et d'immortalité, méritée par ces œuvres qui seules nous suivent au-delà du tombeau : *beati mortui qui in Domino moriuntur : opera enim illorum sequuntur illos*.

Chers élèves du collège du St-Esprit, vous conserverez fidèlement la mémoire de votre bien-aimé Président. Vous garderez dans vos cœurs le souvenir de ses leçons et de ses exemples. Vous l'écouterez dans le silence de vos âmes, et même après sa mort il vous parlera encore : *defunctus adhuc loquitur*. Vous êtes

les élus de la tribu du Seigneur, vous êtes déjà l'espoir de vos diocèses, l'espoir de vos supérieurs; vous serez un jour, j'en ai la confiance, l'ornement et la défense du sanctuaire par la vertu et par la science. Mais retenez bien cette suprême leçon qui ressort avec tant d'éclat de la vie entière de votre vénéré Président. Tout le bien que nous attendons de vous ne se réalisera qu'à une condition, à la condition que l'édifice de science et de vertu que vous construisez par votre travail de chaque jour, reposera sur le fondement d'une profonde humilité. La science seule, la science sans humilité, enfle les âmes. mais les laisse vides, *scientia inflat;* la charité, cet amour de Dieu et du prochain que l'orgueil égoïste ne connaît point, la charité seule produit des fruits solides et durables, la charité seule édifie pour l'éternité, *charitas œdificat.*

—

ÉLOGE

de Monseigneur Louis-Guillaume ROELANTS, Président du Collège du St-Esprit, prononcé, en la salle des promotions, le 13 décembre 1880, par M. A. H. H. DUPONT, doyen de la Faculté de théologie.

—

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Si la mort a épargné depuis plusieurs années la Faculté de théologie, elle vient de lui porter un coup d'autant plus douloureux, qu'il était moins attendu. Elle nous a ravi Mgr Roelants dans la force de l'âge, lorsque rien ne semblait présager une fin aussi prématurée.

Il est mort trop tôt, non pour lui, heureux de changer cette vallée de larmes pour les joies du paradis; mais pour sa famille, dont il était l'honneur et la couronne; pour l'Université catholique, à laquelle il rendait de précieux services; pour ses collègues, qui l'entouraient d'estime et d'affection.

Nous ne pleurons pas comme ceux qui n'ont point d'espérance; mais nous avons le devoir de mettre en lumière les œuvres du regretté défunt pour y puiser avec une consolation religieuse des exemples à suivre.

C'est comme doyen de la Faculté de théologie,

que je m'acquitte de la triste mission de vous entretenir pendant quelques instants de la carrière trop courte, mais bien remplie de Mgr Roelants.

Il naquit à Louvain le 27 février 1832; après des études brillantes faites à Louvain, à Malines et à Rome, il fut nommé en 1859 professeur de quatrième au petit séminaire de Malines. On connaît l'importance et les difficultés de la charge d'un professeur d'humanités; c'est une vie de travail, d'abnégation, de dévouement d'autant plus méritoire aux yeux de Dieu, qu'elle est plus cachée aux yeux du monde.

Le maître chrétien doit aimer ses fonctions, s'y dévouer de toutes ses forces, ne pas négliger l'étude, pratiquer une obéissance parfaite envers ses supérieurs, une charité constante envers ses frères, une patience inaltérable avec les enfants.

Le professeur Roelants avait compris la grandeur et la gravité de la mission confiée à ses soins. Il s'attachait surtout à ne pas séparer l'instruction de l'éducation. Non content de surveiller et de seconder l'épanouissement des facultés intellectuelles des enfants, il travaillait avec un zèle d'apôtre à former en même temps leur cœur, à y jeter les bases de vertus solides, capables de résister aux entraînements de la passion, à leur donner cette culture religieuse et morale qu'on ne trouve presque plus au sein de la famille.



Aussi tout en expliquant le mécanisme des langues anciennes, et les chefs d'œuvre qu'elles nous ont légués, il exerçait une influence secrète, mais salutaire sur ceux qui l'écoutaient; il leur signalait sous les formes exquises et classiques de l'antiquité les défaillances de la raison et de la volonté païennes, et leur faisait aimer et admirer par le contraste les saints, les martyrs, les héros de l'Église catholique.

C'est ainsi qu'il se dévouait à l'éducation chrétienne de la jeunesse sans jamais se laisser rebuter par les défauts, les faiblesses, les imperfections propres au jeune âge. Il sentait tout le poids de sa responsabilité; mais les semences précieuses qu'il parvenait à jeter dans les âmes si impressionnables pour le bien, les maux incalculables qu'il pouvait empêcher par sa vigilance suffirent pour animer son zèle et soutenir son courage.

Il était un professeur exemplaire, parce qu'il se considérait des yeux de la foi comme l'ange gardien visible d'un précieux trésor, que Jésus-Christ avait remis entre ses mains.

Ses collègues ont gardé le meilleur souvenir de leurs relations cordiales et sympathiques avec le professeur Roelants. Ils n'ont qu'une voix pour louer sa piété, son amour de l'étude, sa franchise, sa charité; ils aiment à parler des services qu'il rendait au séminaire par sa connaissance théorique et pratique de l'art musical.

Les supérieurs, qui l'avaient engagé à étudier spécialement la philosophie durant son séjour à Rome, profitèrent en 1864 de la première occasion, pour l'attacher au grand séminaire comme professeur de théologie dogmatique.

Mgr Roelants entra dans sa nouvelle et importante carrière avec le même esprit de foi, d'obéissance et de dévouement qui avait dirigé jusqu'ici sa vie. Il se mit courageusement à l'œuvre pour composer — sur les instances des supérieurs, et en collaboration avec un collègue cher et sympathique — le traité *de Ordine*, qui manquait encore à la théologie de Malines.

L'enseignement élémentaire de la théologie dogmatique présente des difficultés particulières. Car pour mettre les dogmes à la portée de toutes les intelligences, il faut disposer d'une science approfondie et appliquer une méthode spéciale.

Sans une science étendue, on court risque de se tromper dans le choix des questions utiles et nécessaires, de confondre le dogme avec l'opinion théologique, de résumer les doctrines d'une manière superficielle et inexacte, de laisser subsister dans l'esprit des élèves des objections et des doutes dangereux.

Mais une science même profonde ne suffit pas sans une méthode appropriée aux capacités des étudiants. Il faut savoir donner aux intelligences supérieures une nourriture substantielle sans négliger les esprits moins heureusement



doués; il faut stimuler les uns en leur ouvrant de larges horizons sans décourager les autres, dont les progrès moins prompts sont souvent plus solides. Le professeur doit se faire tout à tous, distribuer le pain aux forts, le lait aux faibles, et dans l'un comme dans l'autre la même doctrine de Jésus-Christ.

Cette méthode de vulgarisation qui réclame du professeur de fortes études, une longue préparation, un grand talent d'exposition, Mgr Roelants la possédait à un haut degré. Aussi grâce à son enseignement fécond en résultats brillants, il s'acquit bientôt la réputation d'un professeur éminent et distingué.

Les séminaristes se plaisaient à suivre les leçons d'un maître qui avait le talent de les initier avec tant de facilité à l'intelligence des dogmes, qui savait prévenir leurs doutes et leurs difficultés, pour les dissiper par des explications nettes, simples, exactes et lumineuses.

Ils aimaient à écouter cette voix autorisée qui, en éclairant leur intelligence, enflammait leurs cœurs d'un saint amour de l'Église et des âmes.

Mais nous n'avons esquissé qu'une partie des occupations du professeur. A côté de l'enseignement, l'éducation cléricale, la formation du caractère exige l'attention particulière des supérieurs. Sous ce rapport encore Mgr Roelants déployait une activité digne d'éloges.

Pénétré lui-même d'une haute idée de la dignité du sacerdoce et des devoirs qu'il impose, il trouvait dans son âme de prêtre des accents éloquents pour préparer les jeunes lévites aux fonctions du saint ministère.

Il leur prêchait que la préparation au sacerdoce n'est pas l'application de quelques jours, mais l'étude de toute la vie; que ce n'est pas un effort passager contre les passions, mais une lutte continuelle, une longue habitude de les combattre et de les vaincre; que ce n'est pas l'élan éphémère d'un cœur enthousiaste, mais une piété éclairée, solide, fortifiée par l'usage et l'exercice constant de la prière et de l'oraison.

Si nous pouvions lever le voile qui couvre nécessairement les résultats de la direction spirituelle, quel édifiant spectacle s'offrirait à nos yeux! Que de blessures pansées et guéries! Que de faiblesses vaincues! Que d'âmes dirigées et encouragées dans les voies de la perfection! Que de vocations déterminées et consolidées à l'ombre du sanctuaire!

C'est que le professeur Roelants s'était acquis la confiance des séminaristes, qui trouvaient en lui un guide sûr, un confesseur éclairé, un maître au cœur de père.

Grâce à sa connaissance approfondie des caractères, à sa science des doutes, des tentations qui assaillent le séminariste, il gagnait le cœur des jeunes gens et fécondait par une charité



inépuisable ses conseils, ses exhortations et ses prières.

Modèle parfait du prêtre, il disposait d'une parole d'autant plus efficace, qu'il l'appuyait de l'exemple de toutes les vertus sacerdotales. Un sage mélange de douceur et d'austérité, voilà ce qui caractérise le prudent directeur, qui ne transigeait jamais avec la règle, tout en tenant compte des défaillances inévitables, triste apanage de la nature humaine.

Il connaissait l'oracle qui nous avertit de ne nous détourner jamais ni à droite, ni à gauche. *Ne declines ad dexteram neque ad sinistram* (Prov. IV, 27).

Ennemi de toute indulgence qui eût été fatale aux mœurs et à la discipline, il n'était pas moins ennemi de la sévérité, qui transforme toutes les faiblesses en crimes, et les conseils de perfection en loi commune pour tous les fidèles. Il marchait au milieu, dans le sentier, où la justice et la paix se rencontrent pour produire la véritable vertu, et le calme assuré des consciences.

Pendant que Mgr Roelants travaillait ainsi avec tout le zèle du prêtre au bien de l'Église, lui seul ignorait ses mérites et ses bonnes œuvres. Il pratiquait le grand précepte : *ama nesciri*, s'estimant heureux d'être le dernier des ouvriers dans la vigne du Seigneur. Mais la Providence voulait utiliser son instrument précieux d'une manière plus éclatante.

En 1868, Nos Seigneurs les Évêques le nommèrent Président du Collège belge à Rome.

Quoiqu'en consultant son amour pour sa famille, il eût préféré rester à Malines, Mgr Roelants n'écouta que la voix du devoir, et bénit Dieu de cette nomination qui lui permit de retourner à Rome, où il avait passé avec tant de bonheur deux années d'étude (1858-1859). Il allait se retrouver au foyer de la science et de la discipline ecclésiastiques ; revoir le Souverain Pontife, auquel il avait consacré tout ce que son âme renfermait de respect, d'attachement filial ; il allait retremper sa foi et sa piété dans ces superbes Basiiiques, sur les tombeaux des Martyrs; jouir encore de ces merveilles de l'art religieux partout prodiguées dans la ville éternelle, dont il appréciait avec tant d'intelligence et de goût l'incomparable beauté.

La tâche qui l'attendait à Rome n'était pas facile. La maison ecclésiastique, où des prêtres belges venaient oompléter leurs études, et se familiariser avec les travaux des Congrégations romaines, allait être transformée en séminaire destiné à recevoir les jeunes gens qui commencent leurs cours de philosophie et de théologie. Le digne Président accomplit parfaitement sa mission : grâce à son énergie, à sa prudence, à son travail, il parvint en peu de temps à organiser la maison, à dresser un plan d'études, à inspirer aux élèves l'amour de l'ordre et de la



discipline. Il n'épargnait ni peine, ni fatigue au succès de cette réorganisation importante : pour se dévouer à la gloire de Dieu et à l'éducation du clergé, il ne demandait jamais ce que ses forces pouvaient, mais ce que Dieu voulait ; l'accomplissement du devoir, voilà sa consolation, sa récompense. En 1870, il eut le bonheur de recevoir au Collège belge NN.SS. les Évêques appelés à Rome pour assister au Concile du Vatican.

Les illustres Prélats ont dû se féliciter du choix qui mit Mgr Roelants à la tête de l'établissement ; ils ont pu admirer la simplicité de son cœur, la prudence de son administration. Prévoyant tout, s'occupant de tous les besoins, ne ménageant jamais sa personne, le Président du Collège belge fut à la hauteur des circonstances ; il sut inspirer à nos vénérables Prélats une amitié, une confiance qui allait jusqu'à l'honorer de confidences sacrées.

Je suis heureux d'insérer ici le témoignage d'un Évêque, qui n'est que l'écho des sentiments de ses vénérés collègues :

« La triste nouvelle de la mort de Mgr Roelants m'affecte vivement. Outre qu'il avait conquis mon estime et ma reconnaissance, comme Président de l'important collège du St-Esprit, il s'était par ses excellents procédés à Rome, durant le Concile, fait une grande place dans mon cœur. »

Le Président prenait quelques mois de repos bien mérité, lorsqu'il apprit à Munich, que le canon piémontais venait d'ouvrir la porte *Pia*. Navré de douleur, il accourt à Rome, pour protéger plus efficacement par sa présence les intérêts du Collège belge. Il revoit Rome, mais dans quel triste état! Les rues encombrées de soldats, les administrations désorganisées, les prêtres bafoués, le vice étalant cyniquement ses séductions, les églises profanées, la ville sainte étonnée d'entendre des chants sinistres au lieu de prières, des blasphèmes au lieu de bénédictions.

Quand plus tard le Président nous décrivait les conséquences funestes de l'invasion piémontaise, son âme révoltée par l'indigne attentat contre le droit le plus sacré, n'avait pas assez de paroles pour flétrir l'injustice, la déloyauté, l'hypocrisie d'une politique aux gages de la révolution.

On comprend que le nouvel état des choses devait créer de graves difficultés dans l'administration du collège. En présence de l'annexion de Rome, on pouvait légitimement avoir quelques appréhensions sur le sort réservé aux propriétés du collège, et sur le libre épanouissement de son esprit ecclésiastique. Il fallait prendre des mesures afin d'assurer son existence et sa liberté, et surtout empêcher tout ce qui pouvait donner lieu à des inquisitions vexatoires de l'autorité civile.

Notre cher collègue sut allier dans ces conjonctures l'énergie à la prudence; protéger les droits de l'établissement sans soulever la moindre réclamation et sans froisser des personnes, dont il était loin de partager les convictions religieuses et politiques.

En 1872, il revint dans sa ville natale pour consacrer ses dernières années à l'Université catholique, où quatorze ans auparavant, il avait conquis avec distinction le grade de bachelier en droit canonique. NN. SS. les Évêques le nommèrent Président du Collège du Saint-Esprit et professeur de théologie morale.

Ici se révèle encore une fois la profonde modestie du regretté défunt. Il accepta avec reconnaissance les fonctions de Président du Collège, mais se défiant à l'excès de ses propres lumières, au lieu du principal cours de morale, que lui destinait le choix de l'Épiscopat, il désira donner l'un des cours élémentaires qui existaient alors dans la Faculté de théologie.

Grâce à un travail opiniâtre, qui peut être ne contribua pas peu à ébranler une santé toujours chétive, il parvint à se mettre à la hauteur de sa tâche ardue.

Son cours se distinguait par une doctrine toujours pure, une méthode simple et facile, par ses conseils droits, ses réflexions sensées, son jugement sûr et pratique.

La longue expérience qu'il avait dans la di-

rection des consciences lui fournissait de précieuses ressources pour son enseignement. Il y puisait avec l'intelligence des théories la discrétion nécessaire dans l'application; avec la science des principes théoriques la prudence dans le choix des opinions.

Mais rien ne donnait plus d'autorité à ses leçons que l'exemple des vertus qu'il montra dans la direction du premier collège de l'Université.

Il partait du principe de saint Augustin : plus une construction est grande et élevée, plus ses fondements doivent être profonds et solides; « Et quantam quisque vult, et disponit superimponere molem aedificii, quanto erit majus aedificium, tanto altius fodit fundamentum » (*Serm.* 10 *de verbis Domini*). A son avis, le prêtre appelé à faire des études approfondies à Louvain, et destiné à occuper plus tard une position importante dans le diocèse, a besoin d'un grand trésor d'humilité, d'obéissance, d'esprit de sacrifice pour résister aux fâcheuses tentations de la science, et soumettre à la grâce de Dieu un instrument aussi bien préparé par les vertus du cœur, que par les élévations de l'esprit.

Profondément attaché à ses devoirs, ami du travail, ennemi du faste et des honneurs, il ne cherchait que Dieu dans la prière, dans la retraite, dans ses études; également insensible à

la flatterie et à la crainte, censeur sévère de ses propres actions, indulgent pour les faiblesses de son prochain, Mgr Roelants était un prêtre selon le cœur de Dieu.

Il se distinguait surtout par deux qualités éminentes. C'était l'homme du devoir formé à l'école de Jésus-Christ, sacrifiant toute vaine popularité aux exigences de la règle, faisant le bien sans ostentation comme sans crainte; disant la vérité avec calme sans acception de personnes, mais aussi plein de déférence envers ceux dont il ne partageait pas les principes et les opinions.

C'était encore un caractère d'une fermeté invincible, ne reculant devant rien dans l'accomplissement de ses devoirs de prêtre et de président, ne transigeant jamais avec le règlement, quoiqu'il sût adoucir par une sincère bienveillance, et des formes courtoises, ce que son inflexibilité pouvait avoir de sévère et de rigide.

Ne peut-on pas dire, messieurs, que cet homme fût appelé à la direction du Collège par un choix particulier de la Providence?

Aussi les Évêques se réjouissaient d'avoir un séminaire à Louvain, auquel ils confiaient leurs jeunes prêtres en toute sûreté tant sous le rapport des principes et des idées, que sous le rapport de l'éducation cléricale; ils louaient le dévouement et la distinction avec lesquels le Président remplissait ses hautes fonctions; ils

lui écrivaient qu'il avait parfaitement répondu à leur attente dans la direction du Collège.

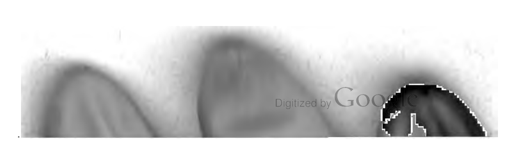
Telle fut la carrière bien remplie de notre cher collègue. Est-il étonnant que cet homme qui n'ambitionnait aucun honneur fût honoré et estimé de tous?

En 1869, il fut nommé Camérier secret de Sa Sainteté; en 1872 docteur en théologie par un Bref du Pape; en 1875 chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines. Aucune de ces promotions qui l'élevaient dans l'Église n'altéra jamais la simplicité de ses mœurs, ni la modestie de son caractère.

Est-il étonnant que sa mort inopinée fût pour ainsi dire un deuil pour le clergé belge, accouru de toutes parts pour lui rendre les derniers devoirs?

Dieu, nous l'espérons, lui a déjà donné la récompense, destinée au serviteur fidèle et prudent; pour nous, nous honorerons sa mémoire par la prière, par l'imitation de ses vertus, et surtout par le souvenir de sa mort qui a vérifié une fois de plus la parole de l'Évangile : « Vous aussi, tenez-vous donc prêts : car vous ignorez l'heure, à laquelle le Fils de l'homme viendra. » (Math. 24, 44.)

—



Changements survenus pendant l'impression de l'*Annuaire*.

Par un décret de S. S. le Pape Léon XIII, donné à Rome près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 12 novembre 1880, S. G. Mgr Isidore Joseph Du Roussaux, évêque d'Euménie *in partibus infidelium*, administrateur apostolique du diocèse de Tournai, a été chargé définitivement du gouvernement de cette église, comme Évêque et Pasteur.

M. le professeur A. Dupont a été désigné comme doyen de la Faculté de théologie, en remplacement de feu Mgr Roelants.

M. A. B. Van der Moeren, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, professeur de théologie morale au séminaire épiscopal, a été nommé professeur ordinaire à la Faculté de théologie et président du Collège du Saint-Esprit.

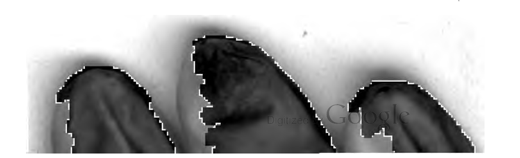
M. le professeur E. Venneman est chargé, en remplacement de M. Nuel, de l'enseignement théorique et pratique de l'ophtalmologie et de la clinique ophtalmologique.



TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.



DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.



—





